FONDO PIZZOFALCONE

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XVI

Palchetto 46

Num.° d' ordine 29a 21

NAZIONALE

B. Prov.

11

1875

NAPOLI

VITT. EM. III

R. BIBLIOTECA

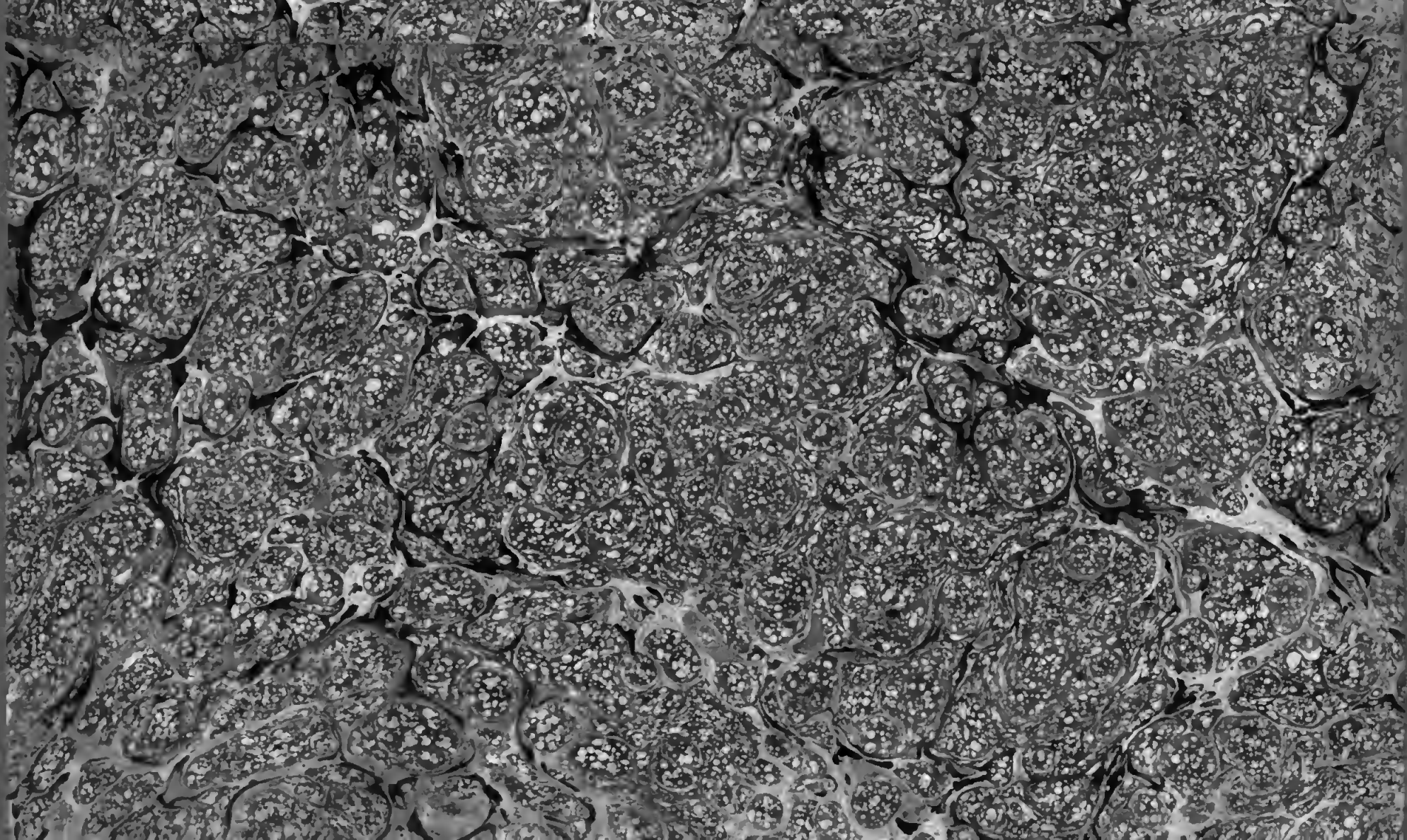

O. Ser. II 1875

L'ESPRIT
DE L'HISTOIRE.

C 111139

L'ESPRIT
DE L'HISTOIRE,
OU
LETTRES POLITIQUES
ET MORALES
D'UN PÈRE A SON FILS,

Sur la manière d'étudier l'Histoire en général, et particulièrement l'Histoire de France.

PAR ANTOINE FERRAND, *ancien Magistrat.*

TROISIÈME ÉDITION.

TOME SECOND.

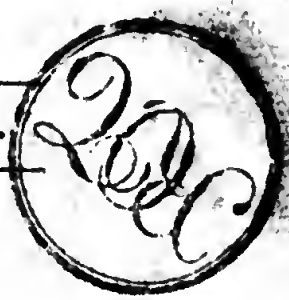

A PARIS,

Chez la Veuve NYON, Libraire, rue du Jardinet, N°. 2.

AN XII. = 1804.

LETTRES
HISTORIQUES
D'UN PÈRE A SON FILS.

SECONDE PARTIE.

LETTRE XXII.

Idée générale de la seconde partie. Réflexions sur Auguste.

Le tableau qui se développera à vos yeux dans cette seconde partie, est d'un genre tout différent de ce que vous aurez vu dans la première. Le grand peuple, celui à qui la terre étonnée, et plusieurs siècles de victoires avoient donné ce nom, réduit tout-à-coup au dernier excès de l'abattement et de la bassesse, complice, victime, ou esclave de tous les crimes

réunis, attaqué successivement sur tous les points de son empire, se décompose, s'anéantit, se métamorphose. Des nations vierges combattent et s'identifient avec une nation abâtardie par sa propre grandeur; et du mélange de tant de débris et d'élémens divers, repaîtris par la main du temps, et façonnés, ou plutôt ébauchés par les chocs et les frottemens de mille événemens, sortent des nations nouvelles, qui ne ressemblent ni à ce qui les a créées, ni à ce qu'elles ont détruit. Mœurs, langage, religion, gouvernement, limites, tout change, tout prend une autre forme, de nouveaux rapports, une autre manière d'exister. Enfin la personne même de l'habitant change avec l'empire auquel il étoit attaché: et une espèce d'hommes jusqu'alors inconnue vient dévaster d'abord, puis renouveler des contrées entières.

A travers tous ces changemens survenus parmi tant de nations, et sur le sol qu'elles habitent, une seule chose est reconnoissable; c'est la perversité des hommes; ou plutôt elle paroît alors surpasser tout ce qu'elle avoit été. La capitale du monde

semble avoir accaparé tous les crimes de l'univers, que jusque-là on ne trouve qu'en détail épars dans les histoires, mais que la sienne a l'avantage de présenter en masse. Et à qui est due cette collection complette de barbarie? A une république ambitieuse, qui, se déchirant au-dedans, pendant qu'elle triomphoit au-dehors, montre dans quel terrible état se trouve réduit un grand empire, lorsqu'il a renversé ses loix et sa constitution. En vain dans celui-ci le gouvernement suivra la pente naturelle, et ira du grand nombre au petit. Faute d'avoir légalement réglé sa marche, il n'en aura point une assurée. Toutes les vengeances des factions de la république et de l'anarchie, se reproduiront sous une monarchie informe.. Ce que les tribuns et les ambitieux faisoient auprès du peuple dans le *forum*, les affranchis et les délateurs le feront auprès de l'empereur sur les degrés du trône; et la longue durée que cet empire aura encore sous sa nouvelle forme, toute vicieuse qu'elle est, prouvera que la monarchie, même mal réglée, est la seule

forme que puissent comporter d'aussi grandes dimensions.

Lisez donc avec cette double intention cette seconde partie de l'histoire.

Pour l'ordre des faits, cherchez-y le germe, la naissance de ce que vous verrez se développer dans la troisième.

Pour l'instruction morale et politique, cherchez-y quel seroit le sort d'un peuple qui, après une sanglante anarchie, tomberoit entre les mains d'une autorité illégale. Ou il reconnoîtroit tout de suite les vices et le danger de cette autorité; et alors justement effrayé à la vue d'un gouvernement qui n'en est pas un, il n'oseroit jouir d'un instant de calme, qu'il regarderoit toujours comme le précurseur d'une nouvelle tourmente; ou il s'aveugleroit sur sa position, par insouciance, par légèreté, par habitude : et alors, d'autant plus malheureux qu'il ne connoîtroit pas son malheur, il prendroit pour un remède à ses maux, ce qui n'en seroit qu'une prolongation, ou au moins qu'un palliatif. Comme il seroit fatigué d'être factieux,

il ne verroit pas que cette autorité elle-même est une faction qui, plus heureuse que les autres, parce qu'elle a été plus tardive, se soutient par leur inertie, mais reste toujours exposée aux coups de celle qui se relevera. Jeté, repris, rejeté, froissé, criblé pendant long-temps par les volcans révolutionnaires, il se seroit trouvé par la dernière explosion, lancé sur un cratère où il s'endormiroit, en se persuadant qu'il est sur un terrein ferme.

Entrons à présent dans l'examen de la grande époque que j'ai fixée au règne d'Auguste.

A son avénement, trois changemens se firent sentir tout-à-coup dans Rome, dans l'Italie, dans tout l'empire. Rome, qui depuis long-temps n'avoit plus de guerre étrangère auprès d'elle, avoit été depuis plusieurs années déchirée par les guerres civiles. L'Italie, que depuis long-temps les ennemis du dehors n'attaquoient plus, avoit été le théâtre de toutes les dissensions. Enfin, d'autres provinces de l'empire, comme la Grèce et l'Espagne, avoient vu chez elles ces républicains se disputer

la domination universelle. Tous ces troubles s'éteignirent à la voix d'Auguste. On retrouve encore à Rome, pendant quelque temps, des conjurations isolées, mal combinées, et mal conduites. On retrouve dans quelques provinces les efforts impuissans et momentanés des restes d'un parti découragé. Mais tout cela n'a plus ni ensemble ni suite. Ce ne sont plus que des flammes éphémères, qu'un même instant voit s'élever et disparoître, au milieu des débris d'un incendie qui a consumé un grand édifice.

Les ennemis extérieurs de l'empire ou ne pouvoient plus l'attaquer, ou ne pouvoient porter leurs coups qu'aux extrémités les plus reculées.

Tout alloit donc jouir d'une paix profonde; tout sembloit en faire espérer les nombreux avantages : et l'imagination ne peut se représenter une position plus heureuse pour assujétir et attacher un grand peuple au seul gouvernement qui lui convient.

La paix devant être longue au-dehors, il ne s'agissoit plus que d'en établir une solide au-dedans : et alors on avoit le

temps et les moyens de faire ces réglemens sages qui se perfectionnent avec les années, et qui en se soutenant les uns les autres, cimentent toutes les parties d'un empire vaste, mais régulier.

Du temps de la république, le grand obstacle à ces réglemens sages venoit des proconsuls, des questeurs, de tous les commissaires de l'autorité; ou plutôt il venoit de la république même. Dans ce vicieux gouvernement, ceux qui auroient pu corriger les vices de l'administration, étoient ceux-là même qui en profitoient. Ils n'avoient garde de les attaquer sérieusement. Quelques accusations rarement entamées, plus rarement suivies, et auxquelles l'accusé échappoit presque toujours; quelques palliatifs appliqués à côté du mal; voilà tout ce qu'on accordoit de temps en temps à des plaintes si multipliées, à des scandales si effrontément publics, qu'il n'étoit pas possible de paroître les ignorer.

Mais à l'avénement d'Auguste, le principe d'unité d'intérêt, dont je vous ai parlé *Lettre* XX, s'élevoit contre ces abus,

aussi dangereux pour l'autorité souveraine, que vexatoires pour les peuples. Les immenses richesses que tous ces administrateurs tyranniques arrachoient aux provinces qui leur étoient confiées, donnoient un trop grand pouvoir à des hommes orgueilleux, naguères accoutumés à ne pas connoître de maîtres; et il étoit autant de la politique, que de la justice du souverain, de ne pas laisser se perpétuer dans l'État, ces dissonances monstrueuses qui en troubloient l'harmonie. Nouvelle preuve qu'une autorité unique est celle qui veut le plus, et qui peut le mieux maintenir dans un juste équilibre toutes les parties d'un grand empire.

Or, jamais aucun État ne se trouva mieux disposé pour recevoir le bienfait des formes monarchiques, que les provinces romaines, après la bataille d'Actium. Façonnées à l'obéissance sous une autorité despotique, qu'eussent-elles été sous une autorité paternelle? Il ne s'agissoit que de leur montrer que le pouvoir qui venoit de triompher avoit triomphé pour elles, et pour leur propre avantage. Il

le falloit d'autant plus, qu'il n'y avoit pas pour ce pouvoir de meilleur moyen de consolider son élévation si récente et si long-temps contestée. En un mot, il falloit suivre la marche des choses qui avoit nécessité cette révolution, et prouver par les faits qu'il n'y auroit plus pour l'empire de repos, sans un gouvernement où le principe de l'unité fût consacré par la loi.

Cette marche des choses appeloit Auguste aux deux genres de gloire les plus beaux que puisse ambitionner un homme, qui, à quelque titre que ce soit, gouverne une grande nation. Il pouvoit être pacificateur et législateur : deux titres dont la réunion ne connoît rien qui puisse lui être comparé. Quand la fortune en surchargeant un homme de succès, lui présente ces deux titres ensemble, et qu'il ne les saisit pas, ou qu'il les sépare, il est inexcusable d'avoir méconnu ou négligé ce qu'il devoit faire. S'il a douté de son pouvoir, c'est une faute de jugement. S'il s'est refusé à tout le bien dont son pouvoir lui donnoit les moyens, c'est une

faute de cœur. Comme il s'est trouvé élevé par des circonstances incalculables, qui sembloient créées et rapprochées exprès pour l'entourer de moyens extraordinaires, on ne veut, on ne doit lui tenir compte que des choses extraordinaires. La fortune l'a mis hors de rang, par tout ce qu'elle a fait pour lui seul : on veut qu'il s'y maintienne par tout ce qu'il fera par lui-même. S'il ne fait rien de tout ce que lui indiquent les convenances, les besoins de l'État, le vœu public, l'intérêt général, ou s'il le fait à moitié, sans suite, sans ensemble, sans énergie, on revient bientôt du premier enthousiasme avec lequel on avoit admiré sa grandeur; on le juge alors avec une sévérité égale à ce premier enthousiasme, parce que l'amour-propre et l'intérêt sont piqués d'avoir été trompés : on le regarde comme un homme qui est resté petit en s'élevant : ridicule que la postérité ne pardonne jamais. On ne voit en lui qu'un favori, ou plutôt qu'un esclave de la fortune, sur qui cette bizarre coquette a voulu faire l'essai de sa constance, et

qu'elle s'est amusée à annuler à force de faveurs.

Suivez ces réflexions : elles vous feront connoître ce que pouvoit faire Auguste, et ce qu'il ne fit pas. Vous serez frappé sur-tout du grand avantage qui s'offrit à lui en arrivant à la première place de l'État. Il prenoit en main la direction d'une république qui ne pouvoit plus subsister comme république, dont le nom étoit devenu, entre les gouvernans, ce qu'étoit celui des dieux entre les augures : ils ne pouvoient le prononcer sans rire. Auguste ne déplaçoit personne. Il succédoit révolutionnairement à un gouvernement révolutionnaire, craint, haï, méprisé. Il n'avoit pas à redouter ces souvenirs, nés de l'amour et de la reconnoissance, inquiétans pour tout usurpateur, que la crainte peut comprimer, que le temps ne peut pas détruire, qui, dans le cœur d'un peuple aimant et fidèle, s'identifient avec son existence même, et qui ne manquent jamais de venir se retracer à son imagination toutes les fois qu'il veut s'occuper de son bonheur et

de sa tranquillité. Par le fait, il exerçoit un empire absolu sur un peuple, dont les armées toujours triomphantes avoient presque indéfiniment reculé les frontières, mais qui au-dedans, et sur-tout dans la capitale, n'étoit plus rien. Ce qui restoit dans cette capitale, neutralisé dans tous les fourneaux des révolutions, n'avoit plus même la force de s'opposer ou de servir à de nouvelles révolutions. Il n'avoit plus que la langueur, l'effroi, l'apathie, la nullité qui le rendoient susceptible de toutes les formes qu'on voudroit lui donner, pourvu qu'il n'eût pas la peine d'en choisir ou d'en prendre une lui-même (1). Si un reste d'instinct le portoit encore à en exclure une, c'étoit celle de sa souveraineté. Aussi ennemi de celle-là qu'il en avoit été infatué, il se trouvoit heureux d'en être débarrassé, et ne craignoit que son retour.

Jamais un plus vaste champ ne s'étoit ouvert pour donner avec plus de profusion tout ce qui peut assurer la grandeur d'un

(1) Voyez à la fin de cette même Lettre.

souverain et la félicité d'une nation. Charlemagne fut conquérant, en même temps qu'il étoit législateur. Auguste trouvoit les conquêtes non seulement faites, mais consolidées. Il n'avoit plus qu'une conquête à faire : celle d'un gouvernement stable et légal. Elle étoit facile ; elle étoit même sûre : le chemin étoit frayé ; tout ce qui avoit obstrué la route avoit été nettoyé ; et tout ce qu'Auguste avoit fait pour parvenir au point où il étoit, avoit présenté bien plus de difficultés que ce qui lui restoit à faire. Ce fut devant ce point qu'il s'arrêta : il n'alla pas, il ne tenta pas même d'aller plus loin. Soit que ses vues politiques ne fussent pas assez étendues pour découvrir tout ce qu'il pouvoit et tout ce qu'il devoit ; soit que peu entreprenant par caractère, il ne se sentît pas la force d'abattre ce qu'il prenoit encore pour de grands obstacles ; soit qu'élevé au milieu des idées républicaines, il craignît encore, malgré son ambition et ses victoires, de donner lieu à une réaction qui ramèneroit les anciennes idées ; il conserva le simulacre du gouvernement qu'il venoit

de détruire : il en laissa subsister les formes : il n'anéantit que quelques loix républicaines, absolument inconciliables avec sa nouvelle autorité : il amalgama les autres avec quelques loix monarchiques : ce qui donna à ses successeurs la cruelle idée d'appliquer à la personne individuelle du souverain les loix de sûreté qui regardoient collectivement la république. Sous prétexte de détruire tous les partis en les confondant tous, il choisit indifféremment parmi eux ses principaux agens : politique qui n'eût été bonne qu'autant qu'il auroit légalisé le pouvoir suprême qui seul devoit diriger, presser, arrêter leur action : politique qui étoit vicieuse en elle-même, et désastreuse dans ses conséquences, du moment que pour acquérir une vaine réputation de clémence, il sacrifioit la justice et la moralité publiques, en conservant ou appelant dans l'administration des hommes cruels connus par leurs crimes, sortis de la boue pour se laver dans le sang, et entre les mains desquels tout citoyen vertueux trouvoit toujours ou la tête de son père, ou au moins le patrimoine de sa

famille. Auguste ne sentit pas qu'une pareille administration, qui d'ailleurs n'offroit par elle-même aucune garantie, n'inspiroit aucune confiance : et que tout gouvernement qui n'a point, et ne peut avoir la confiance publique, par cela seul est un gouvernement vacillant, aussi et plus dangereux peut-être encore pour l'individu qui gouverne, que pour ceux qui sont gouvernés. Enfin il usa d'une autorité qui étoit très-grande, comme s'il eût craint de la montrer toute entière, tandis qu'il falloit la montrer dans toute son étendue, mais en la montrant dans toute sa bienfaisance.

Plusieurs siècles après, le génie de Charlemagne sentit cette vérité, et il en fit un magnifique usage. Il ne craignit point de déployer toute la force d'une autorité à laquelle il savoit attacher le bonheur des peuples. Et cependant Charles avoit devant les yeux l'élévation récente de son père, au préjudice de la famille qui avoit fondé la monarchie. Il auroit pu croire, comme Auguste, que les circonstances exigeoient quelques ménagemens.

Si Auguste devoit une partie de sa fortune à plusieurs grands personnages de la république, Pépin étoit redevable de la couronne au choix des principaux membres de l'État, devenus trop puissans par la foiblesse des derniers rois. Cela n'empêcha pas Charlemagne d'étendre également sur tous l'autorité dont il étoit revêtu. Il se montra toujours juste, toujours ferme : et il fut tout-puissant.

Quand vous aurez assez étudié l'histoire, pour bien connoître la position dans laquelle se trouvoient Auguste et Charlemagne, je vous engage à faire un parallèle de leur gouvernement; et vous verrez combien il y a loin du premier empereur romain au fondateur de l'empire germanique. L'un marche en tâtonnant; l'autre s'élance avec une impétuosité réglée : l'un mesure les obstacles ; l'autre est plein de l'idée qu'il n'en trouvera pas : l'un s'éloigne peu de Rome, et laisse tout faire à ses lieutenans; l'autre parcourt perpétuellement tout son empire, et fait tout par lui-même. Que dirai-je encore ? L'un semble regarder toujours derrière lui, comme

comme s'il craignoit d'en avoir trop fait; l'autre regarde toujours en avant, comme s'il craignoit de n'en jamais faire assez.

Malgré toutes ces fautes, qui arrêtèrent sous Auguste les progrès de l'autorité impériale, s'il eût eu pour successeurs immédiats les quatre grands princes qui régnèrent quelque temps après, Trajan, Adrien, Antoine et Marc-Aurèle, cette autorité auroit, par sa tendance naturelle, pris l'union, la consistance qu'elle n'eut jamais. Elle ne l'eut jamais, parce que le règne d'Auguste, qui auroit pu la préparer, mais non la perfectionner, ne fit ni l'un ni l'autre; parce que les quatre princes que je viens de nommer, n'arrivèrent au trône impérial, que lorsque les désordres des monstres qui succédèrent à Auguste, lorsque les règnes et la mort de Galba, d'Othon, de Vitellius, eurent commencé par rendre odieuse la puissance souveraine, puis l'eurent mise à la discrétion des soldats. Destinée inévitable dans tout gouvernement militaire, et dont la nation condamnée à la subir, doit toujours reprocher les terribles effets à celui qui,

en la gouvernant, n'a pas su, ou n'a pas voulu la soustraire à cette affreuse nécessité.

Cependant après des secousses si longues, si violentes, les Romains avoient besoin d'un repos quel qu'il fût. Et c'est peut-être une des choses qui contribua le plus à induire Auguste en erreur. Tout paroissoit tranquille; il put croire que tout étoit bien: il prit pour un effet de l'ordre ce qui n'étoit qu'une suite du désordre même. Le repos tenoit à la lassitude générale, bien plus qu'à la force du gouvernement. Aussi ne fut-il pas altéré par les règnes de Tibère, de Caligula, même de Claude et de Néron. Mais enfin, à l'abri de ce repos prolongé, la métamorphose de Rome fut entière. Quelques noms restèrent: la réalité disparut. Il ne resta plus de citoyen qui eût vu la république (1). Il ne resta plus vestiges des anciennes mœurs (2).

---

(1) « Quotus quisque reliquus qui rempublicam vidisset? » Tacite.

(2) « Verso civitatis statu, nihil usquam prisci et integri moris. » *Ibidem.*

On trouva trop dangereux de revenir sur le passé : on aima mieux rester comme on étoit (1).

Enfin, je ne puis mieux vous exprimer quel fut alors l'état de Rome, que par cette phrase sublime de Tacite. *Is habitus animorum fuit, ut pessimum facinus, auderent pauci, plures vellent, omnes paterentur.*

Cet auteur célèbre n'impute qu'à cette lassitude universelle la tranquillité apparente de l'empire. Malheur à un peuple qui, après de grandes dissensions intérieures, change son gouvernement. Qu'il se soumette à un ou plusieurs usurpateurs : peu importe. Il sera toujours asservi, parce que sa position seule provoque une autorité tyrannique (2).

Cromwel l'a éprouvé en Angleterre, Auguste l'éprouva dans Rome; parce que sur la Tamise ou sur le Tibre, la nature humaine est la même.

---

(1) « Tuta et præsentia, quàm vetera et periculosa » mallent. » *Ibidem.*

(2) « Cuncta discordiis civilibus fessa sub imperium » accepit. » *Ibidem.*

Auguste entretint encore dans Rome cette lassitude, cette léthargie, en conservant les noms des anciens magistrats de la république (1). Il y avoit toujours deux consuls ; mais au-dessus d'eux étoit un pouvoir, contre lequel le leur étoit illusoire. Il y avoit toujours des comices, qui étoient le corps législatif ; un sénat, dépositaire des anciennes loix de la république ; un tribunat, défenseur des droits du peuple. Mais ce tribunat, autrefois créé et soutenu par des factions, ne fut plus rien, dès qu'il ne lui fut plus possible d'être factieux. Ce sénat, ne connoissant que ce que l'empereur lui communiquoit, auroit vainement opposé des loix anciennes à des ordres nouveaux. Forcé d'être ou l'esclave, ou l'ennemi de l'empereur, il prit sans retour le premier parti, et se dépouilla tout-à-coup de la fierté qui lui auroit fait prendre le second. Enfin les comices ne furent plus, même pour les élections, que les instrumens du gouvernement.

(1) « Eadem magistratuum vocabula. Sua consulibus, » sua prætoribus species. » *Ibidem.*

Toutes ces formes républicaines subsistoient encore avec une apparente tranquillité, précisément parce qu'elles n'étoient plus que des formes. Pour leur redonner une action réelle, il auroit fallu, en les supposant même les meilleures possibles, traverser encore des révolutions. Au contraire, il n'en falloit pas pour légaliser les formes monarchiques, que la nécessité avoit déjà établies : avantage incalculable dont Auguste ne sut pas profiter. Au milieu de ces noms républicains, et de ces formes monarchiques, ce ne fut pas l'autorité monarchique, mais l'autorité militaire qui s'empara et décida de tout. On fut obligé de récompenser tous ceux dont on s'étoit servi pour vaincre et pour règner. Ils sentirent leurs forces, et bientôt ils en abusèrent : c'est le sort de l'humanité. Et cela devoit alors être d'autant plus dans les armées romaines, qu'elles participèrent moins à la tranquillité publique, dont cependant on leur étoit redevable. Reléguées sur les limites de l'empire, elles y restoient habituellement. Elles étoient obligées de

construire, au milieu de leur camp, des habitations, où elles ne trouvoient pas l'aisance à laquelle elles devoient prétendre. Les chefs, ainsi que les soldats, s'ennuyèrent de cette vie pénible. Ils voulurent ou se rendre plus puissans, ou quitter un service qui les éloignoit pour si long-temps de leurs parens, de leurs amis, de leurs plaisirs. De là résultèrent deux inconvéniens, tous deux également funestes à l'empire. Les légions étoient toujours prêtes à couronner le chef qui leur avoit laissé le plus de licence : et c'est ce qui produisit cette succession rapide et sanglante de tant d'empereurs, dont la plupart ne firent que paroître sur le trône. Les légions, qu'une longue absence de l'Italie avoit dégoûtées d'un service fatigant, rapportoient à leur retour, et propageoient ce dégoût dans les provinces. Alors le nom de citoyen romain ne fut plus synonyme de celui de soldat. Ce fut à qui s'exempteroit d'une obligation, qui n'avoit plus le même but qu'autrefois. L'État prit des défenseurs parmi la lie du peuple : et cette populace

ennemie de la sévérité de l'ancienne discipline, corrompit les autres (1). Il en prit parmi les peuples vaincus ; et au moindre mécontentement, le soutien de l'État en devenoit l'ennemi. Enfin, il en prit jusque chez les Barbares (2) ; et alors on éprouva ce que peut faire, dans un empire aussi immense, une force armée ainsi composée.

Ainsi réduite de règne en règne, la milice romaine, toujours moins recrutée de Romains, devint enfin une milice presque toute étrangère. Elle eut une autre patrie que celle qui la payoit. Ses services devenant de plus en plus nécessaires, mais aussi de plus en plus dangereux, il fallut, outre la paie qui augmentoit toujours, recourir aux largesses,

---

(1) « Lasciviæ sueta, laborum intolerans, implere » cæterorum rudes animos. » *Ibidem.*

(2) Caligula avoit déjà une garde composée de Germains, qui cependant, après la sanglante défaite de Varus, n'avoient été soumis, ou plutôt contenus, que par Tibère.

puis ouvrir à ceux qui se distinguoient, l'entrée des dignités de l'État, même des dignités civiles.

De la manière dont ces armées étoient composées, elles étoient presque inséparables de leurs chefs. Ainsi un chef jaloux, ambitieux, vindicatif, avoit presque toujours en main le moyen de faire une révolution. C'est ce qui fit qu'aucune famille impériale ne resta long-temps sur le trône. Entre l'empire et la milice, il n'y avoit aucun lien. Entre l'empereur et elle, il n'y en avoit d'autre que la solde. Mais ce lien s'affoiblissoit en raison même de l'augmentation de cette solde. Car plus l'empereur avoit accordé de demandes, moins il étoit en état d'en accorder d'autres.

Ce fut l'impossibilité de satisfaire à une avidité toujours renaissante, qui donna l'idée d'entretenir sur les frontières des troupes auxiliaires. Ces troupes, composées des habitans même du pays, vivoient de la culture du terrein qui leur appartenoit, ou que l'empire leur avoit

accordé. Par conséquent leur entretien étoit bien moins coûteux. Mais aussi dès que les Barbares, au lieu d'attaquer les habitans avec férocité, sentirent qu'il valoit mieux traiter avec eux, l'empire fut ouvert, et se vit enlever ses provinces.

Tous ces vices ne se déployèrent que successivement, et à mesure que le changement des mœurs et des loix, que la foiblesse du gouvernement leur donnoit plus de latitude. Ainsi, dans la lecture de l'histoire des successeurs d'Auguste, ce que je vous conseille principalement, c'est de vous attacher à tout ce qui marque ce changement et cette foiblesse; à l'avilissement du sénat romain, avilissement qui faisoit un si grand contraste avec son ancienne fierté; au pouvoir qu'obtinrent les affranchis sur un peuple, qui ne regardoit pas même ses esclaves comme des hommes; aux scandaleuses profusions de ces fortunes énormes, qui alimentoient l'avidité des délateurs; mais principalement au défaut d'une loi certaine pour l'hérédité du trône. Ce fut

là ce qui fit du trône impérial le précipice le plus élevé et le plus dangereux que l'histoire nous présente. Ce fut une grande faute que commit Auguste, et qui eut encore des suites plus fâcheuses, par l'adoption qu'établissoient les loix romaines.

Il auroit pu, sans doute, lorsqu'il fut proclamé empereur, donner une loi qui assurât dans sa famille l'hérédité de sa couronne. Mais alors il auroit fallu renoncer à cette politique, avec laquelle tous les dix ans il feignoit de n'accepter qu'à regret la continuation du pouvoir souverain. Personne dans l'empire n'étoit la dupe de cette fausse retenue; et cependant Auguste n'osa pas s'en départir. C'est pour cela que, parmi ses titres, il mettoit toujours celui de tribun. Le tribunat avoit toujours été plus spécialement la magistrature du peuple, et celle à laquelle ce peuple avoit donné d'abord un grand pouvoir, puis laissé prendre un pouvoir plus grand encore. On l'avoit créé pour l'opposer aux patriciens. Auguste

qui avoit pris le consulat pour parvenir au trône, prit le tribunat pour s'y maintenir.

Les fréquentes distributions de pain furent encore un des moyens qu'il employa. César et Pompée en avoient fait autant. Le peuple romain, quoique déjà avili, ne l'étoit pas au point de se soumettre à un usurpateur, qui, pour premier acte de son usurpation, lui eût fait souffrir une longue et cruelle famine.

Enfin, ce prince qui avoit fait répandre tant de sang, mit la clémence au nombre des vertus forcées que lui prescrivoient les circonstances. On l'avoit vu faire couler le sang dans les places publiques : on s'étoit accoutumé à voir son nom consacrer toutes les listes de proscription; le pardon accordé à Cinna fit connoître la *clémence d'Auguste :* on s'accoutuma à répéter ces deux mots, qui paroissoient ne devoir jamais se trouver ensemble, et qui ont été réunis dans l'histoire.

Le meurtrier de Toranius et de Gallius, le destructeur de Pérouse et de Nursia, lui qui, après la bataille de Philippe, avoit la barbarie d'insulter les prisonniers de

considération (1), de les accabler d'injures et d'ironies avant de les envoyer à la mort, fut, par le pouvoir même qu'il avoit usurpé, conduit à en user avec modération. Il s'étoit attaché les soldats par les dons qu'il leur fit; il s'attacha le peuple en lui prodiguant le pain et les spectacles; et sa clémence, quoique tardive, intéressa tout le monde en faveur de son autorité. Alors il concentra peu-à-peu cette autorité; le sénat, les loix, la magistrature, il attira tout à lui. *Ubi militem donis, populum annonâ, cunctos dulcedine pellexit, insurgere paulatim; munia senatus, magistratûm, legum in se trahere.*

C'étoit à ce moment qu'Auguste devoit consommer son ouvrage, en constituant légalement la puissance impériale. Au lieu de cela, n'ayant point d'héritiers mâles, il adopta Tibère, et le désigna pour son successeur. Cet exemple étoit du plus grand danger dans un État où on

(1) « In splendidissimum quemque captivorum non » sine verborum contumeliâ sæviit. » Suetone.

rencontroit par-tout les restes des factions et de l'ambition républicaine, et où il étoit important de mettre le plutôt possible une ligne de démarcation entre le trône et ceux qui l'ambitionneroient.

Et qu'on ne me dise pas qu'Auguste fit un trait de politique en conservant les magistratures républicaines, en n'établissant pas une monarchie héréditaire, et qu'il étoit obligé de ménager l'opinion. Il n'y avoit plus d'opinion chez le peuple romain. Dans toute nation tourmentée par une longue anarchie, démoralisée par tous les crimes des discordes civiles, il n'y a plus d'autre opinion que l'égoïsme et le besoin du repos. C'est ce qui me fait penser qu'Auguste étoit au-dessous des circonstances, comme je vous le dirai tout-à-l'heure. Il ne sentit ni l'avantage, ni la facilité de ce qu'il avoit à faire. César avoit un peu trop devancé les temps et les circonstances, lorsqu'au moment de marcher contre les Parthes, il s'étoit fait mettre par Antoine la couronne sur la tête. Auguste ne vit que le mauvais succès de cette tentative : il ne

sentit pas que les regrets et la conduite du peuple après la mort de César frayoient devant son successeur le chemin que César n'avoit pu ouvrir.

On dit qu'Auguste, du vivant même de Drusus, lui préféroit secrètement Tibère, parce que Drusus n'avoit pas dissimulé qu'il vouloit rétablir la république. Le projet de ce rétablissement, qui offroit quelque chose de grand et de romanesque, avoit pu entrer dans une jeune tête, et séduire un cœur généreux et sensible. Mais Drusus eût reconnu bientôt que cette idée étoit inexécutable; que depuis Sylla, il n'y avoit réellement plus de république, qu'il n'y avoit que des factions, et qu'il ne pouvoit plus y avoir que cela. Au reste, comme il est dans la nature de l'homme de se dissimuler, même involontairement, les vices de ce qu'il aime, de ce qui lui paroît brillant, de ce qui a longtemps excité son admiration, Drusus pouvoit être abusé même par la bonté de son cœur. Il pouvoit croire que ce que Rome avoit été en s'agrandissant, elle le seroit encore après s'être agrandie.

Il n'avoit pas devant lui d'exemple qui pût rectifier son jugement. Cet exemple n'a été donné que par cet empire romain, qui a démontré que la permanence d'un grand État en une grande république, est une chose physiquement et moralement impossible.

Je croirois bien plutôt qu'Auguste ne choisit Tibère, que parce que les vices du second devoient exciter quelques regrets en faveur du premier (1). Je crois voir dans Auguste une ame susceptible de cet horrible calcul. Je sais bien que Tibère avoit montré de grands talens militaires, notamment dans les campagnes qu'il fit contre les Germains, les Pannoniens, les Dalmates. Mais au milieu de ses plus brillants exploits, son caractère sombre, méfiant, vindicatif avoit souvent percé par quelque point. Auguste savoit tout ce qu'il y avoit à craindre de lui : et je n'en veux

---

(1) « Comparatione deterrima sibi gloriam quæsi-» visse. » Tacite.

« Ambitione factum, ut tali successore desiderabilior » ipse quandoque fieret. » Suetone.

Dion Cassius dit la même chose.

pour preuve que l'exil dans lequel il le retint à Rhodes, la répugnance avec laquelle il le rappela, en cédant enfin aux sollicitations de Livie, et la défense qu'il lui fit à son retour de se mêler du gouvernement. C'est cependant ce même homme qu'il fait monter sur le trône impérial. Il y a au moins imprudence, foiblesse, inconséquence, et la faute seroit toujours énorme et sans excuse de la part du fondateur d'une grande monarchie. Il a voulu créer un nouvel ordre de choses; il doit lire dans l'avenir. En s'arrogeant le droit de se nommer un successeur, c'est-à-dire, de disposer du sort des générations à naître, il s'est imposé la plus grande responsabilité qui puisse peser sur un homme. Si l'événement le condamne, aucun historien n'a pouvoir de l'absoudre.

Quel que fut le motif du choix d'Auguste, la forme du choix eut par elle-même des suites funestes. L'adoption qui autrefois n'étoit dans Rome que le moyen de s'allier à une famille recommandable par ses vertus et ses services, devint une des perspectives de l'ambition, et un des plus

grands

grands objets d'intrigue. Ce fut par elle qu'Agrippine écarta Britannicus du trône, pour y placer Néron. Et il est aisé de voir ce que dans un siècle, dans une nation, dans une cour corrompus, devoit produire l'espérance d'arriver à l'empire par la voie de l'adoption. C'étoit là que les affranchis déployoient toute leur adresse. La suite des empereurs vous fera connoître le détail de ces événemens, dont je vous indique ici les principales causes.

Au milieu de cette suite, vous trouverez de grands princes; et c'est à leur règne que l'empire fut redevable de s'être conservé aussi long-temps, malgré tant de causes de destruction qu'il portoit en lui-même. Outre les quatre empereurs dont j'ai parlé plus haut, et qui, par un rare bienfait de la nature, se succédèrent sans intermédiaire, vous vous arrêterez avec intérêt sur le règne de Vespasien, sur celui de Titus nommé les délices du genre humain, sur celui d'Alexandre Séyère, de Tacite, et de quelques autres, jusqu'à Constantin. Et dans cet intervalle, qui est un peu plus de trois cents ans, telle fut la

périlleuse mobilité attachée à la couronne impériale, qu'elle fut portée par plus de cinquante têtes, dont près des trois quarts périrent de mort violente (1). Ce calcul de rapprochement, indépendamment des crimes et des calamités, suites inséparables

---

(1) C'est réellement un tableau effrayant, que le nécrologe de tous ceux qui ont porté à Rome le nom d'empereurs ou de Césars. Il est bon d'avoir devant les yeux ce tableau, qui renferme une grande leçon. Caligula, Claude, Néron, Galba, Othon, Vitellius, périssent ou de leurs propres mains, ou de celles des soldats, ou même de celles de leurs proches. Vespasien meurt dans son lit; mais on soupçonne Domitien d'avoir avancé les jours de Titus. Ce Domitien lui-même est assassiné. Le sage gouvernement de Nerva, de Trajan, d'Adrien, d'Antonin, de Marc-Aurèle, semble devoir établir un ordre plus assuré. Mais l'ordre des massacres recommence à Commode; et dans toute la suite, jusqu'à Numérien inclusivement, sur vingt-sept empereurs (chose incroyable) qui régnèrent en cent cinq ans, je ne vois que Sévère et Claude II qui n'ont pas une fin tragique. Voilà le gouvernement militaire. Si la religion chrétienne, en montant sur le trône de Constantinople, parvient à suspendre quelque temps ce sanglant usage, il se renouvelle bientôt, parce qu'il est une suite nécessaire d'un vice inhérent à l'État; et je ne connois rien de plus dégoûtant, que la nomenclature des crimes périodiques, qui, pendant près de mille ans, souillent l'histoire du Bas-Empire.

d'un si prodigieux changement, est un des argumens les plus forts et les plus sensibles qu'on puisse faire en faveur de la nécessité d'assurer légalement la succession du trône.

Je ne sais si vous jugerez comme moi de ce que fit Auguste. Entraîné par la fortune, il ne la maîtrisa jamais. Il avoit même de la peine à la suivre. Elle fit beaucoup pour lui : elle le mit à portée de faire davantage. Mais il attendoit tout des occasions, des événemens : il ne savoit point aller au-devant. Quoique d'un esprit fin, délié, habile à profiter du mérite ou des défauts de ceux qui étoient pour ou contre lui, il fit petitement de grandes choses.

Souvent au milieu de la confusion qu'entraînent les troubles civils, la fortune semble se jouer en prenant dans la foule un homme qu'elle élève tout-à-coup, et qu'elle accable de succès. S'il ne se met pas tout de suite au niveau, ou même au-dessus de cette élévation inattendue, s'il ne sent pas tout ce qu'exige de lui sa position, s'il ne saisit pas d'un coup-d'œil tout ce qu'elle lui découvre, la fortune

l'abandonne à ses propres forces ; et alors il tombe aussi vîte qu'il s'est élevé. Ou bien elle s'amuse à le soutenir quand il ne fait rien pour se soutenir lui-même : elle le conduit jusqu'au tombeau avec le masque d'un grand homme. Mais elle charge la postérité de le lui ôter.

Auguste me semble avoir été ainsi traité par la fortune. Ce qu'on a improprement appelé la gloire de son règne, n'est autre chose que le repos dont il fut enfin de son intérêt de laisser jouir le peuple romain, et qui se trouva entre les longues calamités qui avoient précédé son avénement, et les monstrueuses atrocités de ses successeurs. En encadrant ainsi la vie de ce prince, on voit qu'elle reçut presque tout son éclat de ce qui l'avoit devancé et de ce qui le suivit. Or dans ce tableau tout appartient à la fortune, rien n'appartient à Auguste : ou plutôt ce qui lui appartient, c'est d'avoir préparé les crimes de ses successeurs par la funeste position dans laquelle il laissa volontairement l'État qu'il pouvoit sauver. C'est d'avoir abandonné au hasard, à l'intrigue, à la force, le choix de celui sur

qui devoit reposer l'autorité : c'est, lorsqu'il succédoit paisiblement à tant de révolutions, de n'en avoir pas éteint jusqu'au dernier brandon, et d'en avoir au contraire concentré le foyer en le plaçant sur le trône impérial, et ne prenant aucune mesure pour en éloigner ce qui pouvoit le rallumer.

Règle générale : lorsque dans ses travaux, le chef d'une grande nation ne cherche que le bien du moment, lorsqu'il ne sait pas s'emparer par ses loix du temps et des générations futures ; lorsque tous les jours il croit avoir fait beaucoup en appliquant un remède sur quelques parties foibles de l'État, au lieu de donner à l'État tout entier un tempérament pur et vigoureux, par une législation sagement combinée, par un régime fortement établi : cet homme, quel qu'il soit, a pu usurper, mais ne mérite pas le titre d'homme d'État : il est l'homme du jour, et voilà tout. Il imprime mollement quelques phrases sur la cire ; et c'étoit des principes qu'il falloit profondément graver sur l'acier. Inquiet de sa position, il croit l'assurer,

en paroissant se mettre à portée de tout le monde ; et c'étoit au-dessus de tout le monde qu'il falloit s'élever et planer.

Je ne parle point ici de l'administration journalière d'Auguste, qui fut bonne, comme je l'ai observé dans la *Lettre* XVII; mais elle n'étoit bonne que pour le présent : sa prévoyance n'alla jamais jusqu'à l'avenir : et ce n'étoit qu'en travaillant pour l'avenir, qu'il pouvoit assurer la tranquillité de l'empire. Je ne vous ai crayonné que quelques traits de son règne ; mais je crois les avoir mis dans le jour qui leur convient à tous. Je suis revenu souvent sur la même pensée : mais c'est le point central auquel je voulois toujours vous ramener. C'est l'origine de tous les malheurs qui accablèrent l'empire. Suivez attentivement la succession de tous les empereurs ; observez à chaque mutation violente ce qui produit la catastrophe qui élève l'un, et renverse l'autre ; et en voyant ces mutations se répéter presque à chaque lustre, concluez avec entière certitude, concluez, malgré quelques objections isolées qui s'évanouissent devant dix siècles d'expé-

rience, que ces mutations étoient l'effet nécessaire, et pour ainsi dire périodique, du vide que laissoit dans la constitution d'une grande monarchie le défaut d'une loi sur l'hérédité des monarques. Cet effet ne se fit pas sentir sous les deux premiers empereurs. On étoit encore trop fatigué: et c'est ce qui prouve avec quelle facilité cette loi se fût établie. Mais le troisième (Caligula) fut assassiné : les Germains de sa garde massacrèrent plusieurs sénateurs ; un d'eux proclama Claude ; et dès-lors l'exemple fut donné. Quand on ne le suivit pas, ce fut une exception à une règle générale. Se refuser à cette vérité, c'est se refuser à l'évidence et à la raison.

Lorsque vous voudrez entrer dans le détail de l'histoire des empereurs, il faut vous fixer quatre époques ; la première, depuis Auguste jusqu'à Constantin; la seconde, depuis Constantin, qui embrassa le christianisme, jusqu'à Théodose, en qui finit l'unité de l'empire; la troisième, depuis Théodose, jusqu'à la fin de l'empire

d'Orient; et la quatrième, depuis ce même Théodose jusqu'à Charlemagne.

Nous allons jeter un coup-d'œil rapide sur les événemens politiques et les mœurs de ces quatre époques.

LETTRE XXIII.

Des persécutions et des délations.

Il s'en faut bien que les quatre époques que je viens de vous indiquer, présentent un aussi grand intérêt, et une étude aussi satisfaisante que celles que nous avons déjà parcourues. Des guerres contre les Parthes, contre les Germains, contre d'autres peuples qui cherchent successivement à attaquer l'empire; voilà à quoi se réduisent les événemens politiques. Une grande nation qui finit; une multitude de nations qui commencent : d'un côté, la décrépitude, de l'autre, l'enfance de la société : entre ces deux extrêmes, on

voudroit en vain chercher les grandes entreprises, les grands établissemens, les grandes maximes de gouvernement, qui n'appartiennent qu'à des États sagement constitués et par des loix stables, et par des limites fixes. Ce n'est pas que l'esprit d'analyse ne puisse encore y trouver à observer: mais ces observations ne donnent que des résultats pénibles pour l'humanité. Là on a dégénéré des vertus qui font l'homme social; ici on ne les connoît pas encore : et au milieu de cet oubli, ou de cette ignorance, il ne peut guère se rencontrer que des crimes.

Aussi le tableau de cette histoire n'a-t-il rien qui captive fortement l'attention. Presque tout est confusion dans les dessins : presque tout est ombre dans les couleurs. Plus de ces perspectives qui attachent; plus de ces rapprochemens qui enchantent; plus de ces raccourcis qui étonnent; plus de ces coups de lumière qui répandent par-tout un ton de vigueur et d'énergie; plus de ces couleurs fortes et prononcées qui à elles seules forment un tableau; plus de ces nuances fines et

suivies qui expriment si bien la riche variété, et la lente progression de la nature.

Rien donc en général de plus fatigant que cette partie de l'histoire. Si quelques règnes offrent de temps en temps des objets de repos, on n'en sort que pour retomber dans une confusion qui lasse sans intéresser. D'ailleurs ces règnes, pendant lesquels on voit un grand changement sur le trône impérial, n'en font aucun dans les mœurs de l'empire. Dans une monarchie bien réglée, les mœurs du monarque peuvent rectifier les mœurs publiques; parce que dans cette monarchie, il y a toujours un esprit public qui se dirige vers le souverain; il y a un honneur général qui fait partie essentielle de la constitution. Mais à la place de cette monarchie bien réglée, mettez-en une qui n'ait ni base, ni forme légale; où l'on ne voie dans le souverain que le jouet d'une soldatesque indisciplinée, qu'un aventurier voué par son élévation même à une chûte inévitable; alors l'exemple du monarque sera impuissant; car le monarque lui-même n'a pas de pouvoir qui lui

appartienne réellement. Vous ne trouverez-là, ni dans le gouvernement, ni dans les gouvernés, ni esprit public, ni honneur : encore moins y trouverez-vous la vertu. Personne n'est sûr de sa liberté, de sa propriété, de sa vie. Il n'y a donc plus qu'une crainte universelle, qui se calme momentanément sous les bons princes, mais qui, par le contraste même, redevient plus forte sous les mauvais.

En réduisant ainsi les événemens et les observations politiques de cette seconde partie, il est un objet dont je n'entends point parler, et qu'il faut mettre hors de ligne. Ce sont les longues et sanglantes persécutions des empereurs contre le christianisme. Pour eux, l'établissement de cette religion étoit sans doute un objet politique; comme doit être dans tout État un nouvel établissement de ce genre. Mais pour nous, c'est un objet religieux; c'est une preuve de la vérité de la doctrine qui a triomphé de tant d'obstacles; c'est une partie de l'histoire ecclésiastique : aussi est-ce là qu'il faut l'étudier, lorsque l'on veut en connoître les détails.

C'étoit en effet, un bien grand changement, que celui qui s'opéra dans les idées morales et religieuses par la propagation du christianisme.

Les empereurs avoient usurpé les droits et les attributs de la divinité. Malgré tout leur orgueil, il étoit impossible qu'ils attachassent réellement quelque prix à leur apothéose. Mais ils en mettoient beaucoup à faire regarder leurs loix et leurs actions comme sacrées; et ils pensoient que les respects de religion rendus au prince, influoient sur l'obéissance civile.

La dignité de pontife, dont ils étoient toujours revêtus, et qui leur donnoit encore une force d'opinion, leur servoit à entretenir la crédulité du vulgaire et l'ignorance superstitieuse.

Le culte public que l'on rendoit à la volupté, divinisoit les passions les plus actives de l'homme, et leur ôtoit aux yeux du peuple ce qu'elles avoient d'avilissant.

Tout cet amas obscène ou absurde, formé pendant plusieurs siècles de la superstition des peuples, et de la corruption

des grands, s'écrouloit devant les dogmes et les préceptes de la religion chrétienne. Elle attaquoit en outre le suicide, dont l'antiquité avoit fait une vertu; la vengeance, dont l'orgueil avoit fait un devoir; le droit de vie et de mort sur son semblable, dont la loi avoit armé la dureté d'un maître, ou la sévérité d'un père de famille. Car remarquez, comme je l'ai déjà observé en parlant des juifs, que toutes les maximes de notre religion tendent au maintien et au bonheur de la société.

Pourquoi donc les gouvernemens s'élevèrent-ils avec tant de force contre le christianisme ? On peut, ce me semble, en assigner plusieurs raisons, qui n'auront été que causes secondes dans l'ordre de la providence, mais qui aux yeux de la politique, étoient causes premières de tant de persécutions.

1°. Les chrétiens, obligés de pratiquer leur culte dans l'ombre du mystère, tenoient à cet effet des assemblées nocturnes, où eux seuls pouvoient être admis. C'en étoit assez pour exciter l'animadversion d'un gouvernement inquiet par sa

nature, et à qui ce prétexte suffisoit pour justifier aux yeux des hommes les rigueurs qu'il exerçoit.

2°. Cette religion, aussi nouvelle qu'incompréhensible pour les payens, n'étoit pour eux qu'une secte qui se correspondoit de toutes les parties de l'empire.

3°. Cette communauté de biens, qui fut un des premiers principes d'une religion naissante et proscrite, offroit la possibilité d'un abus dont le gouvernement devoit être effrayé. Il n'entendoit rien à cette abnégation de soi-même, à ces dispositions du cœur, qui font que le chrétien opulent use de sa propriété pour le soulagement de tous ses frères. Il voyoit mettre les biens en commun ; et il craignoit qu'on ne voulût en induire cette communauté, cette égalité chimérique qui tuent la société.

4°. Tous les vices, jusques-là répandus sans aucune gêne, souvent même déifiés, voyoient leur règne et leurs autels disparoître devant une doctrine simple, mais qui armoit l'homme contre sa propre foiblesse : et toutes les passions devoient se

réunir contre une vérité qui les confondoit toutes.

5°. Les nombreux ministres de tant de dieux fantastiques trafiquoient de la crédulité des peuples. Les oracles seuls étoient pour eux une mine inépuisable ; et leur orgueil autant que leur cupidité ne pouvoit manquer de se soulever contre une doctrine qui tarissoit la source de leurs richesses.

De toutes les parties de l'empire, mille intérêts divers venoient donc aboutir au trône pour y solliciter la proscription de la religion chrétienne ; et d'après ce que je vous disois tout-à-l'heure, ils y trouvoient les empereurs déjà disposés par leur politique à faire ce qui s'accordoit avec leur orgueil et leurs passions. Sans doute, si on eût fait de cette doctrine un examen exact et impartial, on eût aisément reconnu qu'elle ne contenoit rien de dangereux : qu'au contraire elle rendoit l'homme plus facile à gouverner, en le rendant meilleur; qu'elle ordonnoit l'obéissance la plus absolue; qu'elle défendoit toute tentative, même tout desir de rebellion. Mais com-

ment obtenir que l'esprit d'intérêt et de parti juge sans passion? Comment obtenir que les discussions de religion ne finissent pas par être sanglantes ? Cette religion chrétienne elle-même, si sainte, si douce, si sociale, et autrefois si persécutée, quand elle a été triomphante, n'est-elle pas devenue le prétexte de mille persécutions ? L'homme ne corrompt-il pas tout ce dont il s'empare ? Et le plus grand instrument de son bonheur n'est-il pas devenu entre ses mains l'instrument de ses plus affreuses calamités ?

Mais vous trouverez une grande différence entre les troubles religieux survenus après le triomphe de la religion chrétienne, et ceux qu'elle a eu à combattre pour s'établir. Dans ceux-là, la vérité comme l'erreur, a été persécutante autant que persécutée. Dans ceux-ci, c'est l'erreur seule qui proscrit; la vérité ne sait, et ne veut que souffrir. A l'infatigable activité de ses ennemis, elle oppose une constance aussi infatigable, une douceur impassible, une résignation sublime. Elle ne supplie pas ses bourreaux ; elle ne les

fuit

fuit pas; elle ne les attaque pas : elle les attend, et les lasse.

Quand vous verrez dans l'histoire intermédiaire, et sur-tout dans l'histoire moderne, les tristes suites des discordes religieuses, comparez douloureusement la marche que le christianisme a suivie pendant trois siècles, avec les écarts dans lesquels l'ont entraîné ceux qui en ont méconnu l'esprit; et s'il étoit destiné à revenir encore au temps des persécutions, faites des vœux pour qu'il revienne aussi aux moyens par lesquels il a triomphé des uns, parce que les mêmes moyens le feroient encore triompher des autres. Souffrir et édifier : il n'est pas au pouvoir de l'homme d'anéantir une religion qui ne se défend qu'avec ces deux mots : il n'est pas dans son cœur de se refuser long-temps à sa douce et victorieuse influence.

Je ne reviendrai plus sur les persécutions, quoique j'aie à parler des règnes sous lesquels elles ont été le plus terribles. Il me suffit de vous en avoir montré les causes. Je reprends la partie politique de notre histoire.

Depuis l'avénement d'Auguste, la politique étoit et devoit être concentrée dans Rome. Cette capitale n'avoit plus laissé au-dehors de puissances à ménager, avec lesquelles il fallût faire jouer ces ressorts de négociation, qui font une des parties les plus intéressantes de l'histoire. Toute la politique des empereurs ne consistoit qu'en deux points : maintenir la soumission des légions reléguées aux extrémités de l'empire, pour en défendre les frontières; et se maintenir eux-mêmes à Rome par les gardes du prétoire ; dont à tout instant les services pouvoient devenir dangereux.

La sombre et profonde politique de Tibère comprima tous ces moyens de rébellion. On en vit une preuve bien évidente dans la fin tragique de Séjan, son plus cruel favori. C'est une grande leçon que la chûte précipitée de cet homme puissant, qui, deux jours plus tard, eût peut-être détrôné son maître. Ce sont de ces morceaux d'histoire sur lesquels on peut méditer toute la vie. C'est malheureusement un de ceux qui, dans Tacite,

n'ont pu échapper au ravage des temps. Mais ce que nous trouvons dans Dion, et sur-tout dans Suétone, peut nous donner une idée des ressorts que la politique de Tibère mit en jeu, pour perdre un sujet trop puissant qu'il avoit tant de raisons de craindre.

Les effets de cette politique survécurent à celui qui l'avoit établie : ils soutinrent quelque temps Caligula. Le génie d'Agrippine, l'audace et l'ambition de cette femme célèbre, suppléèrent à l'imbécillité de Claude. Elle lui fit adopter Néron; comme si elle eût voulu enfanter deux fois le monstre qui devoit, sous ce nom, devenir l'horreur de l'humanité.

Ces quatre règnes sont principalement ceux des délations. La haine et l'avarice imaginèrent ce terrible genre d'accusation; et la foiblesse du gouvernement, qui n'étoit pas légalement assuré de son existence, crut y trouver un moyen de se consolider, en se débarrassant de tous ceux qui lui étoient suspects.

Par-tout où la délation s'établit avec autant de force, on peut dire qu'il n'y a

plus de société ; car la société est alors minée par ses bases ; les liens de la parenté, les noms d'amis ne rassurent pas contre une terreur devenue générale. Dès-lors plus d'union, plus de confiance, plus de ces sentimens qui attachent les familles, les générations les unes aux autres. On craint jusqu'aux occasions de gaîté, dans lesquelles on laissera échapper un mot, qui sera peut-être mortel : on croit rencontrer par-tout la tête de Méduse, qui pétrifie tout : et on n'ose lever les yeux, dans la crainte de la voir.

Quelque horreur qu'inspire le tableau des délations, il faut la surmonter pour étudier et connoître à fond leurs formes, leurs récompenses, leurs motifs, leurs prétextes, leurs suites. Les délations sont, par leur nature, un des effets inévitables d'une révolution, lorsqu'on ne s'empresse pas de substituer un gouvernement sage à celui qu'on a détruit. Toutes les passions, toutes les haines sont en effervescence, et trouvent dans le gouvernement secours et encouragement. Car tout gouvernement qui n'est pas légal, est, par

son principe même, forcé d'être factieux. Aussi emploie-t-il les moyens des factions qui l'ont élevé, ou qu'il a écrasées : tout ceci se voit parfaitement bien par les règnes de Tibère, de Caligula, de Claude, de Néron, de Vitellius, de Domitien.

Sylla avoit imaginé les proscriptions. Depuis ce dictateur jusqu'à l'avénement d'Auguste, toutes les factions suivirent son exemple. Lorsqu'elles furent abattues par la puissance impériale, celle-ci, qui n'avoit point d'existence légitime, s'empara des moyens même des factions. Mais la nécessité d'emprunter des formes légales, et de donner l'apparence d'un gouvernement à ce qui n'étoit qu'un pouvoir révolutionnaire, conduisit les empereurs à faire, au nom de la loi, ce que les proscriptions faisoient en contravention de la loi. Et c'est ce qui établit la plus affreuse tyrannie. Car il n'y eut plus aucun recours à espérer. Ainsi quand, dans le feu d'une révolution, la crédule férocité du peuple lui fait attaquer la propriété ou la vie d'une classe de citoyens, cette classe a pour elle l'espérance d'être

tôt ou tard vengée ou protégée par la loi. Mais lorsqu'elle est frappée par la loi même, lorsque les magistrats font avec un décret ce que la populace faisoit par sa violence, alors la classe proscrite est mise absolument hors de la société.

Sous les empereurs, la classe proscrite fut tout ce qui étoit riche ou vertueux, tout ce qui étoit noble, tout ce qui avoit exercé ou refusé quelque place (1). Ce fut pour eux une mine énorme : les révolutions l'avoient ouverte, ils l'exploitèrent au nom de l'État. Ils en tirèrent des blocs d'or et d'argent, mais qu'il falloit extraire d'un abyme de sang.

L'art terrible de diriger les plus monstrueuses procédures, devint la première étude du gouvernement. L'empereur nommoit lui-même des personnes de marque, chargées de former ces accusations; il en trouvoit même parmi les sénateurs : et alors le sénat, qui avoit déjà donné la mesure de sa lâcheté, donna celle de sa

(1) « Nobilitas, opes, omissi, gestique honores pro » crimine; et ob virtutes certissimum exitium. » Tacite.

bassesse et de sa cupidité. En se prêtant à cette infamie, en se chargeant de cet affreux emploi, les uns suivoient leur propre caractère; les autres, encore influencés par un reste de honte, la surmontoient par la crainte de paroître désapprouver ce qu'ils ne faisoient pas (1), par l'espérance de se mettre à couvert des poursuites qu'eux-mêmes exerceroient. Dans tout gouvernement qui n'est pas constitué, voulez-vous connoître ce que sont les hommes? Faites la part de la vengeance, de la jalousie, de la haine, de l'avarice, de l'adulation, de la terreur; vous verrez ce qui restera pour la probité. Tant il est vrai qu'un bon gouvernement est le supplément de la morale des hommes.

Il n'y avoit point de récompenses auxquelles ne pussent prétendre ceux qui s'étoient voués à ce terrible ministère. Ils étoient récompensés aux dépens des héritiers de celui qu'ils avoient fait condamner; et on leur abandonnoit une partie

(1) « Id ipsum pavontes, quod timuissent. » Tacite.

de ses biens. Ils étoient récompensés aux dépens du trésor public; et ils en tiroient des gratifications proportionnées à l'importance du personnage dont ils avoient causé la ruine. Enfin, ils étoient récompensés par les premiers emplois de l'État; et les places de questeurs, de préteurs, de pontifes, de consuls, de ministres, devinrent le prix de la délation. L'infamie fut alors la voie la plus sûre pour parvenir aux honneurs. Quand une fois on en est à ce point, lorsqu'en voyant un agent ou un dépositaire des loix, on peut demander, *combien a-t-il fait périr de citoyens? combien a-t-il ruiné de familles?* la tyrannie est extrême : car elle peut faire des loix tyranniques, et les exécuter tyranniquement. Mais aussi, dans cette confusion anti-sociale, la tyrannie est toujours en méfiance d'elle-même : car personne ne connoît mieux qu'elle ceux dont elle s'est entourée. Le tyran est donc obligé de frapper sur ses propres agens, jusqu'à ce qu'il devienne leur victime.

Comme on vouloit toujours donner à

ces accusations une forme légale, on tenoit toujours à sa disposition des témoins effrayés ou corrompus. Comme tous ces prétendus crimes devoient être des crimes secrets, on alloit chercher les témoins dans l'intérieur des maisons. Esclaves, affranchis, amis même, tous étoient entendus, pourvu qu'ils parlassent dans le sens de la délation (1). Une ancienne loi romaine avoit défendu de recevoir le témoignage des esclaves contre leur maître; Tibère ordonna qu'avant de les entendre, on les vendroit au profit du trésor public: et en éludant ainsi la loi qui respectoit l'intérieur des maisons, il dépouilloit un citoyen avant même de l'avoir fait juger. La confiscation précédoit non seulement la condamnation, mais l'instruction même du procès. C'est que la condamnation n'étoit jamais douteuse : l'instruction n'étoit qu'une formalité : et la confiscation étoit tout. Quand un gouvernement

(1) « Corrupti in dominos servi, in patronos liberti; » et quibus deerat inimicus, per amicos oppressi. » Tacite.

a mis les délations à la tête des branches de son revenu, il seroit ennemi de lui-même s'il s'arrêtoit : il trouveroit des non-valeurs ; et il a spéculé d'avance qu'il ne devoit pas y en avoir. Tout a été imposé à la peine de mort. Vous sentez qu'avec de pareils moyens et un pareil but, on n'étoit pas difficile sur les chefs d'accusation. La preuve en étoit faite d'avance. Tout étoit crime entre les mains des délateurs. Suétone, dans sa belle histoire des douze Césars, nous a donné la terrible nomenclature de tout ce qui servoit de prétexte aux accusations. Vivre dans le grand monde, ou dans la retraite, chercher à s'éloigner du peuple, ou à être aimé de lui ; avoir des mœurs sévères ou corrompues ; paroître en public avec un visage sombre ou avec un air de gaîté ; étaler ses richesses, ou affecter de vivre dans la médiocrité ; prendre un grand intérêt aux affaires publiques, ou paroître insouciant ; s'être acquis par ses talens une réputation dans quelque état que ce fût : dans ces caractères si différens, dans ces genres de vie si opposés,

l'infernal génie des délateurs trouvoit toujours matière à quelques accusations particulières.

Mais c'étoit après la découverte de quelque conspiration vraie ou fausse, que ces condamnations iniques s'accumuloient avec profusion. Elles frappoient indistinctement tout ce qui avoit connu les principaux chefs. Tibère avoit pendant long-temps sacrifié à Séjan tous ceux dont ce cruel ministre lui demandoit la mort : mais quand il eut sacrifié Séjan lui-même, il fit éprouver le même sort à tout ce qui étoit lié avec lui, à ceux même qui avoient des relations avec ses amis : plus d'un malheureux fut condamné parce qu'on trouva dans ses jardins un ami de Séjan. Néron, dont au besoin la cruauté auroit donné cet exemple, ne manqua pas de le suivre, après la conspiration de Pison. Pendant plusieurs jours le sénat ne fut occupé qu'à juger, c'est-à-dire qu'à condamner les complices; et ce nom comprenoit tous ceux dont Néron vouloit se défaire.

Remarquez que tout cela se faisoit

toujours au nom du bien public. L'empereur écrivoit au sénat une lettre de félicitation, le remercioit d'avoir puni les ennemis de la république. Car on en parloit toujours, comme si elle eût existé. C'étoit un style d'habitude, mais qu'on auroit bien pu changer sans inconvénient. Car personne ne pensoit plus qu'il y eût eu une république : personne sur-tout ne desiroit qu'il en revînt une. Et cependant ces délibérations du sénat étoient toujours terminées par des acclamations en faveur de cette république oubliée : on déposoit aux pieds d'un trône les vœux que l'on paroissoit faire pour elle ; et on crioit le roman de la république, en écrivant l'histoire des empereurs.

Remarquez encore que chaque fois que l'on supposoit la découverte de quelque conspiration, le sénat ordonnoit des fêtes, des sacrifices ; on montoit au capitole, on alloit rendre graces aux dieux. Le sénat ordonnoit même ces fêtes publiques, lorsque les malheureuses victimes avoient été condamnées sans aucune de ces formalités illusoires qu'on observoit souvent.

Ainsi, quand Néron se fut défait de la vertueuse Octavie, quand il eut fait assassiner Agrippine, il y eut dans Rome ordre de se réjouir, parce que le chef de l'État s'étoit souillé du sang de sa femme et de sa mère. Quand ce même monstre eut immolé Plautus et Sylla, deux sénateurs de la plus haute naissance, et d'un mérite distingué, le sénat non seulement ordonna des fêtes, mais dégrada la mémoire de ses deux membres. C'est bien là le caractère d'une tyrannie aussi absurde qu'effroyable, de vouloir commander la joie à force de calamités, et de faire chanter des hymnes de félicitation sur des monceaux de cadavres. *Quoties fugas et cædes jussit princeps, toties grates deis actas : quæque rerum secundarum olim, tùm publicæ cladis insignia.* Vous observerez que Tacite dit *fugas et cædes :* car il y avoit des momens où la tyrannie sentant pour elle-même le danger de trop multiplier les exécutions, sembloit se contenter d'une déportation : ce n'est pas que les tyrans ne fussent toujours aussi cruels, mais quelquefois ils étoient plus timides.

D'ailleurs le principal but étoit toujours atteint. La confiscation étoit de droit. C'étoit si bien à ce but qu'on vouloit frapper, que lorsqu'un homme riche avoit par hasard échappé de son vivant aux recherches des délateurs, on subornoit un témoin pour attester que cet homme en mourant avoit institué l'empereur son héritier : ce témoin seul suffisoit pour dépouiller l'héritier légitime. Ce n'est pas tout. Ce moyen, qui promettoit un grand succès, fut porté bientôt à sa perfection. Par terreur ou par séduction, on forçoit un citoyen à tester en faveur de l'empereur. Il étoit décidé d'avance qu'il survivroit peu à son testament. C'étoit là la condition secrette : lorsque la nature tardoit à l'exécuter, une accusation faisoit disparoître le testateur.

Mais ce qui donna la plus grande latitude à toutes les accusations, ce fut l'application forcée, et l'extention indéfinie de la loi *de majestate*. Auguste avoit commencé à en abuser : Tibère en fit le plus terrible instrument de la tyrannie. A la faveur des mots de cette loi, long-temps

respectée dans la république, il inventa et commit une foule d'horreurs (1). Les écrits, les discours contre des personnes puissantes, furent traités de conspiration contre l'État. L'action la plus simple, la la plus naturelle devant une image de l'empereur, étoit un délit public. La délation avoit tiré parti du sommeil même : elle tendoit un piège à ses victimes jusques dans le repos de la nature. Malheur à celui dont l'imagination active rêvoit pendant la nuit, s'il avoit l'indiscrétion de parler de ses songes. On les interprétoit à volonté : il y avoit un homme chargé de cet emploi ridicule : on l'appeloit *somniorum comes* ; et sur sa seule parole, ces ombres fugitives, à l'aide desquelles la nature donne quelquefois aux malheureux un sommeil calme, en leur présentant l'illusion du bonheur, devenoient à leur réveil des satellites de mort. Le désir même d'échapper à tant de calamités, perdit un grand nombre d'infortunés. L'astrologie

(1) « Proprium id Tiberio fuit scelera nuper reperta » priscis verbis obtegere. » Tacite.

judiciaire offroit la chimérique espérance de connoître son sort futur. La délation s'empara de cette crédule simplicité : elle en fit une curiosité coupable.

Enfin les sentimens de l'humanité, de l'amitié, de la nature, cette commisération qu'inspire la vue d'un malheureux, le préjugé religieux, qui dans l'antiquité ne permettoit pas de laisser un cadavre sans sépulture, tout cela se trouva au nombre des crimes compris dans la loi *de majestate*. La tyrannie en avoit fait le commentaire; et chaque jour elle donnoit un supplément. Alors on devint insensible à force de terreur. Quand Libon-Drusus fut accusé de lèze-majesté, il alla, suivant l'ancien usage, en habit de deuil, solliciter les secours de ses amis, de ses parens : il fut refusé par-tout ; tous les cœurs étoient fermés pour lui (1). Lorsque Tibère fit massacrer tous les partisans de Séjan, ces cadavres de tout âge, de tout sexe, de toute condition restoient dans

(1) « Abnuentibus cunctis, cùm diversa prætende-» rent, eàdem formidine. » *Ibidem.*

les

les rues; personne n'osoit ni les enterrer, ni les brûler; on craignoit même de les regarder. La putridité obligea enfin de les jeter dans le Tibre. Personne n'osa recueillir sur le rivage ces malheureux restes.

Il n'y a point d'homme honnête qui puisse lire de suite le récit de ces délations, de ces arrêts de mort, de ces confiscations, de ces atrocités si multipliées, si longues, si variées. Et cependant il s'est trouvé un peuple (et quel peuple !) qui les a supportées toutes ! Ce peuple avoit aussi été souverain : et c'étoit toujours en son propre nom qu'il étoit accusé, pillé, condamné par ceux qui se disoient dépositaires de son autorité. A quoi lui servoient alors ses victoires, ses conquêtes, ses arcs de triomphe ?

Je vous entends vous écrier : *peut-il jamais exister un peuple plus malheureux ?* Oui, vous répondrai-je. C'est celui sur lequel une assemblée, un corps collectif quelconque, usurperoit l'autorité souveraine. Rome n'eut que successivement Tibère, Caligula, Claude, Néron. Mais ce peuple les auroit tous à-la-fois. Ce

seroit chez lui une substitution indéfinie, qui ressusciteroit les scélérats de tous les siècles, qui coaliseroit les forfaits de toutes les nations. Ou cette coalition seroit chez lui une faction, et alors il seroit gouverné révolutionnairement : ou ce qui est pis encore, elle seroit une secte; et alors il seroit soumis à une tyrannie réduite en système. La tyrannie n'est ordinairement qu'une violation des loix. Celle-là seroit un code entier de loix barbares, partant toutes du même principe. Il n'y auroit point là de variation, d'intermittence; un bon règne ne viendroit pas donner un moment de relâche. Il n'y auroit d'autre règne que celui de l'iniquité. Une injustice commise deviendroit tout-à-coup le prétexte, le moyen, la nécessité d'en commettre une autre. Forcée par sa conduite même d'aller toujours au-delà de ce qu'elle auroit exécuté, cette tyrannie ambitionneroit sans cesse le mal qu'elle n'auroit pas encore fait : elle pourroit se fatiguer de crimes; mais elle ne s'en rassasieroit pas. Je ne puis mieux vous exprimer l'idée qu'elle me représente, que par l'image des Danaïdes.

Elle puiseroit sans cesse dans un fleuve de sang, pour combler une mesure qui ne se rempliroit jamais.

La nation qui seroit destinée à donner à l'humanité ce désastreux exemple, trouveroit bien quelques traits de son histoire écrits d'avance dans l'histoire des empereurs; mais son portrait n'y seroit qu'ébauché : et pour le rendre au naturel, il faudroit renforcer le pinceau de Suétone, et retremper le burin de Tacite.

Méditez-le souvent ce profond et inimitable Tacite. Rien ne peut mieux vous faire connoître la situation de Rome pendant ces règnes calamiteux. Vous verrez comme la terreur avoit rompu tous les liens, comme la cupidité avoit isolé tous les individus, et armoit tous les habitans de la même ville les uns contre les autres. Lorsque cet état anti-social s'empare d'un peuple déjà corrompu, sa servitude se compose en raison de sa corruption même : sa servitude devient extrême, parce que sa corruption l'étoit. Ses tyrans peuvent tout oser; car sa lâcheté peut tout souffrir.

C'est ce qui explique le calme sanglant

de Rome pendant la tyrannie des quatre règnes que nous allons parcourir. Je m'arrêterai sur eux un peu plus que sur les autres, parce qu'en fait de crimes, cette époque avoit été jusqu'à nos jours regardée comme la plus marquante : mais le dix-huitième siècle lui a ôté sa primauté.

LETTRE XXIV.

État de l'empire depuis Tibère jusqu'à Constantin.

Après le calme dont on avoit joui sous une grande partie du règne d'Auguste, si Tibère eût mis tout-à-coup à découvert son caractère cruel, il auroit peut-être réveillé quelques restes de l'ancienne énergie romaine. Et c'est à la crainte de ranimer un esprit qui s'éteignoit tous les jours, qu'il faut attribuer sa conduite pendant les premières années. Tacite, qui ne peut pas être suspect quand il parle de ce prince, a fait, dans ses annales, un beau

tableau de ces premières années. De la part de Tibère, tout étoit dangereux sans doute, jusqu'au bien qu'il faisoit; mais ce bien tournoit toujours à l'avantage de l'État, dont il prolongeoit la tranquillité. Et lors même qu'il eut commencé à se lasser de la violence qu'il se faisoit à lui-même, en gouvernant avec justice et modération, il garda encore quelques mesures avec le crime. Une partie de sa politique fut employée à faire périr par des voies secrettes les objets de sa haine ou de sa jalousie.

J'ai toujours eu peine à concevoir comment ce Tibère, si soupçonneux, si caché, avoit accordé à Séjan une confiance exclusive; comment il l'avoit élevé à un tel degré de grandeur, qu'il n'y avoit presque plus de différence entre l'empereur et son ministre. Je ne parle pas de tous les grands personnages, de tous les gens de bien qu'il lui sacrifia : quand on ne demandoit à Tibère que des crimes, on étoit sûr de n'avoir point de refus. Mais il voulut qu'à Rome, dans le sénat, dans l'Italie, dans toutes les provinces, Séjan partageât avec

lui les honneurs qui n'appartenoient qu'à la souveraineté. La capitale étoit remplie de ses statues : on faisoit des prières publiques pour sa santé : un décret du sénat ordonnoit qu'on célébreroit le jour de sa naissance. Enfin c'en étoit au point qu'il n'y avoit plus qu'à substituer le nom de Séjan à celui de Tibère, pour faire sur le trône un changement qui n'en eût pas été un dans l'empire. Je crois bien qu'il étoit dans le caractère de Tibère d'affecter de parer la victime qu'il vouloit immoler ; mais en couvrant cette victime des ornemens du sacrificateur, il couroit le risque d'en faire une idole, à laquelle il pouvoit être immolé lui-même. Je pense plutôt que Tibère s'aveugla pendant long-temps, parce que tous les hommes se trompent sur leur ouvrage, et se dissimulent à eux-mêmes leurs propres fautes. Il avoit mis Séjan trop près du trône ; et il ne pouvoit croire que Séjan voulût aller plus loin. Si ce ministre n'eût pas lassé sa fortune, il réussissoit immanquablement : car il avoit l'armée à sa disposition. Il étoit si sûr du succès, qu'il avoit fait jouer sur le théâtre

les ridicules de Tibère. Ses lenteurs donnèrent à Tibère, qui n'eût pas osé l'attaquer de front, le temps de lui tendre des piéges auxquels il étoit déjà pris, lorsque l'empereur l'abandonna. A l'instant tomba et s'évanouit toute cette grandeur, tout ce long amas de puissance et de prospérité.

Presque tous les autres confidens, les conseillers les plus intimes de Tibère, sans avoir un sort aussi brillant, eurent une fin aussi tragique. Et cependant il ne manquoit jamais de concurrens pour remplir un poste aussi périlleux. Car tel est dans le vice l'empressement de courir à la fortune, qu'il ne voit même pas le précipice sur le bord duquel il est obligé de marcher.

Au milieu de toutes ses vengeances, Tibère redoutoit sans cesse les vengeances de ceux même qui recevoient de lui quelques bienfaits.

Il craignoit sur-tout qu'ils ne se fissent un parti dans les provinces : ce n'étoit pas sans raison ; puisque chacun en s'y rendant puissant, pouvoit y faire valoir contre l'empereur un droit semblable au sien.

Cette crainte fait essentiellement partie de tout gouvernement qui n'est pas assuré : les ennemis du dehors sont pour lui moins à craindre que ceux du dedans. Tibère aima mieux souffrir le pillage, la perte même de plusieurs provinces éloignées, que d'y envoyer ou d'y entretenir des forces, dont le chef auroit pu devenir redoutable pour lui. C'étoit une honte pour le nom romain ; c'étoit un danger pour l'empire (1). Mais Tibère, comme tout souverain qui n'est pas assuré de son existence légale, distinguoit toujours sa personne et l'État. Ce n'étoit pas les moyens pécuniaires qui lui manquoient : car il laissa dans l'épargne un trésor immense.

Plus Tibère immoloit de victimes à cette méfiance, plus il lui donnoit de sujets de crainte. Elle augmenta sur-tout, lorsque, retiré dans l'île de Caprée, il se déroba aux regards des hommes, mais sans pouvoir échapper aux siens.

Peu de gens sans doute, avoient été

(1) « Magno dedecore imperii, nec minore discri-» mine. » Suetone.

dupes des fausses vertus de Tibère : mais tous furent consternés d'effroi, lorsqu'ils le virent s'abandonner à tous les vices (1). Alors fut étouffé à Rome tout esprit public. Tout ce qui ne se tenoit pas soigneusement à l'écart, avoit étudié, et bientôt imita la dissimulation de l'empereur. Terreur, fausseté, bassesse ou barbarie, voilà de quoi se composa la presque totalité du peuple romain : et lorsque Caligula vint faire regretter Tibère, ce peuple obéit sous ce nouveau monstre, à tout ce que la cruauté, la débauche et la folie peuvent tenter sur l'espèce humaine.

En vouant à l'exécration des siècles la mémoire de Tibère et de ses successeurs, ce n'est donc pas eux seuls qu'il faut accuser de leurs crimes. Il faut en accuser l'apathie de ce peuple qui voyoit avec indifférence conduire journellement tant de malheureux à la mort. Il faut en

(1) « Cuncta simul vitia, malè diù dissimulata, tandem profudit. » *Ibidem.*

accuser la lâcheté du sénat, qui coopéroit à tant d'iniquités, ou applaudissoit à celles auxquelles il ne coopéroit pas. Et il faut l'en accuser d'autant plus, que de temps en temps il se trouvoit encore quelques sénateurs qui avoient le courage de faire entendre la voix de la vérité; mais ils n'étoient pas soutenus; ce sénat si fier trembloit devant un affranchi.

Le grand crédit de ces affranchis, leur pouvoir presque absolu, seroit une des choses les plus étonnantes de l'histoire des empereurs, si l'expérience ne nous apprenoit que la tyrannie prend toujours de préférence ses agens dans la classe la plus vile: soit qu'elle croye humilier l'orgueil des gens puissans, en mettant au-dessus d'eux des hommes de néant, soit que toujours en méfiance même de ce qu'elle a fait, elle se flatte d'abattre plus aisément ceux qui ne doivent qu'à elle seule toute leur existence; soit qu'elle espère trouver en eux une obéissance plus servile, et une conscience moins scrupuleuse. Tous ces affranchis usèrent de leur autorité avec un

orgueil, avec un faste, avec un despotisme (1), qui semble appartenir exclusivement à la bassesse parvenue : et ce despotisme, ils l'exerçoient sur leur maître, sur l'empereur lui-même. Car vous remarquerez que par-tout où le souverain ne règne pas d'après des loix fixes, il est l'esclave couronné de ceux qu'il appelle les exécuteurs de ses ordres.

Quel grand changement dut opérer dans Rome ce pouvoir des affranchis ! Ils s'y multiplièrent au point qu'ils devinrent, par le fait, un ordre dans l'empire. Ce fut un état d'être affranchi, comme autrefois c'en étoit un d'être chevalier romain. On brigua ce titre, comme autrefois l'édilité ; parce que, comme elle, il conduisit aux honneurs. Enfin les Romains maîtres du monde, s'accoutumèrent tellement au

---

(1) Il n'y a qu'à voir sous Caligula, Claude, Néron, les énormes richesses et la barbarie des principaux affranchis, notamment de Pallas, Narcisse, Calliste ; ou plutôt il n'y a qu'à voir, sous le règne même d'Auguste, cet infâme Vedius Pollion dont parle Tacite, qui nourrissoit de chair humaine les poissons qu'il entretenoit dans ses viviers.

pouvoir des affranchis, qu'on ne se plaignit pas, tant qu'ils ne furent pris que parmi les esclaves nés dans l'empire. Mais quand on les prit parmi les esclaves nés chez les nations barbares, la fierté romaine se trouva soumise à une humiliation de plus. Elle eût bien voulu se soustraire à ce double outrage ; mais ces orgueilleux ennemis de tous les rois, n'avoient plus même la force de résister à un esclave étranger. Et dès-lors le serf audacieux d'un Germain, d'un Sarmate, d'un Tartare, put prétendre à gouverner, ou plutôt à opprimer l'empire, s'il parvenoit une fois à être esclave romain. Quelle prodigieuse agitation devoit faire refluer sans cesse cette classe nombreuse, à la vue d'une fortune si rapide, si éblouissante, et à laquelle on pouvoit prétendre dès qu'on se sentoit la force d'afficher de grands vices ! Car remarquez encore que parmi ces affranchis, il ne se trouva point de grands talens, de grands génies, point de ces hommes extraordinaires, qui, arrivés, n'importe comment, sur un grand théâtre, y arrachent les applaudissemens

publics, et ôtent à la postérité le droit de les interroger sur leur origine. Lorsque dans les Gaules vous verrez les maires du palais s'élever à côté des rois de la première race, vous trouverez parmi eux des hommes d'État, parce que leur naissance et leur éducation les avoient placés à portée des affaires, et que l'agitation perpétuelle du royaume exigeoit autant d'application que de moyens dans ceux qui le gouvernoient. Mais un affranchi, né et élevé dans la servitude, et qui n'en étoit sorti qu'en servant les plus viles passions de son maître, n'avoit trouvé ni dans sa naissance, ni dans son éducation, cet heureux mélange d'exemples, de préceptes, de sentimens, de préjugés même, qui est la première garantie qu'offre à la société l'homme destiné à la servir dans un emploi important. Et de plus, parvenu au ministère, il trouvoit un État, qui, au-dehors, lui donnoit peu d'inquiétude, qui, au-dedans ne présentoit aucune idée d'administration, et se ployoit à toutes les volontés, toutes les fantaisies, même

à toutes les folies de celui qui s'en disoit le chef.

Quelles vues, quel plan de gouvernement pouvoit-on présenter à ce Caligula, que Tibère se vantoit d'avoir élevé pour le malheur du peuple romain, et qui auroit voulu, disoit-il, que ce peuple n'eût qu'une seule tête, afin de pouvoir l'abattre d'un seul coup? Auguste n'avoit été mis au rang des dieux qu'après sa mort. Caligula vivant voulut se faire adorer comme un dieu. Il paroissoit en public avec les attributs de Neptune, de Mercure, d'Apollon. Il vouloit construire un pont sur la mer; et des sommes immenses furent employées aux préparatifs de cette entreprise. Enfin il descendit au-dessous de l'humanité, pour y chercher un favori digne de lui. Il invitoit son cheval à souper : il lui avoit composé une maison d'officiers destinés à le servir. Il vouloit le faire consul; et s'il eût vécu quelques mois de plus, son cheval auroit figuré dans les fastes consulaires du peuple-roi.

Caligula fut tué par le capitaine de ses

gardes. Cette garde terrible, qui bientôt usurpa le droit de disposer de la couronne impériale, disposoit déjà de la vie de l'empereur. Quant au peuple, il apprenoit que cette garde venôit de lui donner ou de lui ôter un maître, comme il apprend aujourd'hui à Constantinople que les intrigues du sérail ont ôté et donné la couronne de Mahomet.

Ce peuple, qui applaudissoit à la démence de Caligula, applaudit encore à l'imbécillité de son successeur, quand il vit Claude affecter un grand mépris pour tout ce qui tenoit à la grandeur. Cet abandon de toute dignité captive d'abord la populace, qui juge qu'un souverain est bon, dès qu'il ne sait pas être grand. Mais c'est l'erreur dont elle revient le plutôt; et quand cette erreur se dissipe, le mépris la remplace. Il y a un faste de bienséance, dont un monarque ne doit jamais se dépouiller : il doit être affable avec grandeur : et cette affectation de simplicité, qui finit par une popularité vulgaire, appartient presque toujours à l'orgueil de la médiocrité, qui veut se

singulariser par quelque chose, et qui prend ce qu'il y a de plus aisé. Caligula, en faisant périr presque toute sa famille, n'avoit épargné Claude, que parce que sa bêtise le rendoit le jouet de la cour. *Tunc Claudius inter ludibria aulæ erat.* On ne l'appeloit que du nom ironique de *misellus*. Ce fut cet être ébauché, qu'après la mort de Caligula, un soldat trouva tout tremblant, et salua empereur. Au milieu d'une troupe furieuse, le mot le plus absurde peut devenir la voix publique. La vocifération d'un satellite fougueux passa de bouche en bouche, et Claude fut proclamé.

Vous ne vous attendez pas à trouver sous son règne plus d'ordre et de justice que sous ses deux prédécesseurs. C'est sa dégoûtante Messaline, dont Juvénal nous a décrit les sales voluptés. Agrippine, moins scandaleusement débauchée, étoit bien plus cruelle. Il sembloit que tout ce qui étoit dans cette cour, n'eût que le choix des crimes.

Agrippine empoisonna son mari pour faire règner Néron. Celui-ci l'en récompensa, en

en la faisant périr elle-même. La longue combinaison de ce parricide suffiroit pour lui donner la première place parmi les plus grands scélérats de l'antiquité. Et cependant ce Néron, lors de son avénement au trône, avoit, dans son discours au sénat, présenté le plan du gouvernement le plus sage. Il le suivit, tant qu'il écouta les conseils de Sénèque et de Burrhus. Mais lorsque les Tigellins, les Pallas, eurent écarté ces hommes vertueux, alors l'humanité effrayée vit paroître Néron tout entier. Il renouvela toutes les folies, toutes les cruautés de Caligula. Il ne vivoit pas dans un siècle assez éclairé pour imaginer de proscrire et de confisquer en masse une portion entière de la nation: mais il se conduisit dans les détails comme étant digne de revivre dans ce siècle de lumières. Les Romains avoient, dans les derniers temps de la république, acquis des fortunes immenses, bien au-dessus des plus grandes que nous voyons aujourd'hui. Rien n'égale la prodigalité de ces maîtres du monde. La délation donnant à l'empereur une partie des biens de l'accusé,

et le reste aux délateurs, c'étoit un double appât auquel on ne cherchoit pas même à résister. Aussi tous ceux qui étoient accusés ne se flattoient-ils jamais d'échapper à la condamnation. Comme si la loi la plus sage eût prononcé d'avance, on se donnoit la mort à soi-même, pour ne la pas recevoir de la main d'un ennemi, ou de celle d'un bourreau. Ceux que Néron vouloit traiter avec un reste ironique de bonté, recevoient de lui la permission de choisir leur genre de mort. L'humanité abattue, obligée de regarder ce choix comme un bienfait, inventa le bain, dans lequel on se faisoit couper les veines. Ce genre de mort a été illustré par celle de Sénèque : on en fut au point de l'envier; et il ne fut pas même permis à toutes les victimes de sentir peu-à-peu leur sang et leur vie s'échapper.

Malgré tant de barbarie, malgré l'énorme profusion qui épuisoit le trésor public, Néron avoit pour lui cette lie du peuple, cette portion honteuse de l'espèce humaine, par-tout crédule et féroce, et qu'un auteur célèbre a si bien définie, en

l'appelant le *tigre-singe*. C'est l'instrument dont s'emparent toujours avec succès ceux qui veulent établir une tyrannie sanglante. Au moins la tyrannie de Néron s'étendoit-elle rarement sur cette populace qui l'applaudissoit lorsqu'il prostituoit sur un théâtre la dignité impériale ; mais dans les classes les plus élevées, il trouvoit et le même dévouement, et toute la bassesse d'une adulation encore plus méprisable. Et c'étoit cependant dans ces classes même qu'il prenoit ses victimes. Les chevaliers, les sénateurs romains, espéroient sans doute racheter leur fortune et leur vie à force d'infamies ; mais en recevant leurs décrets de félicitation sur le crime qu'il venoit de commettre, Néron en méditoit un autre, et le méditoit souvent contre ceux même qui venoient le féliciter.

Ce fut à la mort de Néron que la puissance militaire s'arrogea pour toujours le droit de créer les empereurs. Le peuple ne songea point à le lui disputer. Le sénat même parut peu empressé de faire quelques tentatives à ce sujet. Pour avoir trop abusé de leur souveraineté, les Romains

en étoient si las, qu'ils ne sembloient même plus attacher d'importance à la chose la plus intéressante pour un grand empire ; la succession au trône. Ils l'abandonnèrent à la soldatesque : et sans doute, dans ces momens de crise ; qui ôtoient la couronne à un empereur pour la donner à un autre, si un Romain eût demandé à quelques-uns de ces soldats tout-puissans : *Quel maître nous donnerez-vous aujourd'hui ?* ces soldats auroient souvent été bien embarrassés pour répondre.

Voilà le sort de tout gouvernement qui n'est pas constitué. Les hommes machines qui contribuent le plus à le changer, n'ont eux-mêmes ni une intention, ni une volonté déterminées. Le moindre obstacle, le moindre mot jeté au hasard, leur eussent fait faire le contraire de ce qu'ils ont fait quelques minutes plus tard. Et c'est à ce résultat, calculé à-peu-près par ceux qui le préparent, mais entièrement fortuit de la part de ceux qui opèrent ; que l'on donne audacieusement le nom de *volonté du peuple*. Ce pompeux mensonge est de tous les siècles, et a toujours eu des succès

passagers à la vérité, mais encore trop longs pour le bien de l'humanité.

Dans cette longue suite d'empereurs, précipités du trône, vous verrez qu'on leur ôtoit toujours la vie avec la couronne, ou qu'ils se l'ôtoient eux-mêmes. Dès qu'une fois ces troupes indisciplinées eurent connu ce qu'elles pouvoient faire, ce fut un hasard quand elles n'usèrent pas de leur pouvoir. Il étoit difficile que de pareils choix donnassent à l'empire de bons souverains. Les moyens par lesquels on y parvenoit, ceux par lesquels il falloit se soutenir, excluoient toute idée d'un gouvernement sage. On ne pouvoit attendre, dans une pareille administration, l'hérédité, l'enchaînement, l'homogénéité de principes, dont tant et de si violentes secousses ne laissoient pas le choix, ou empêchoient l'application.

Galba, Othon et Vitellius furent ainsi élevés et renversés. Le sceptre étoit sorti de la famille des Césars, dans la personne de Galba. Ce prince avoit plus de vertus que de talens : et (cette réflexion n'est pas à l'honneur de l'humanité, mais elle est

vraie) il est des circonstances où un souverain a plus besoin de talens que de vertus. Ramener les finances à une sévère économie; mettre un frein à l'avidité et à l'insubordination des soldats; rétablir l'ordre dans toutes les parties de l'administration; contenir une populace à qui des souverains odieux ou méprisables avoient ôté tout respect pour l'autorité; étouffer ce germe funeste de délations, répandu sur-tout dans les premiers ordres de l'État: tout cela étoit dans les intentions de Galba; tout cela étoit dans son cœur; tout cela étoit aussi nécessaire que difficile après les règnes dont on sortoit. Galba entreprit ce grand ouvrage, dont les commencemens devoient faire un grand nombre de mécontens, dont les suites devoient faire le bonheur de l'empire. La foiblesse de son caractère, la lenteur de son âge retardèrent, amollirent, suspendirent tous ses coups. Trop en défiance de lui-même, il choisit deux ministres, et se trompa dans son choix : il leur donna son pouvoir, et se soumit au leur. Il ne vit que par leurs yeux, et ferma les siens à la lumière. Sous un empereur juste et

vertueux, on vit renaître les iniquités de Néron. Galba sentit ce qui lui manquoit; il crut le trouver dans la personne de Pison, que l'opinion publique désignoit comme étant digne du trône : il voulut l'adopter. Mais les deux ministres qui abusoient de son nom, le trahirent encore dans l'occasion qui alloit leur faire perdre tout leur crédit. Ils se flattèrent que celui qui remplaceroit Pison leur auroit obligation de sa fortune; et ne découvrirent point à Galba la trame qui s'ourdissoit contre lui (1) Au milieu du sacrifice, Galba est immolé ainsi que Pison. Vingt-trois soldats proclament Othon empereur; lui-même, inquiet du petit nombre de ceux qui lui donnent ce titre (2), ne sait si on lui apporte la couronne ou la mort. Cette métamorphose s'opère en quelques heures; et tout l'empire s'y soumet, comme à un ordre de choses réglé par la loi. Étoit-ce là le vœu unanime et prononcé de tout

(1) « Ignarus interim Galba, et sacris intentus, fa» tigabat alieni jàm imperii deos. » Tacite.

(2) « Paucitate salutantium pavidus. » *Ibidem.*

ce qui étoit dans Rome ? Tacite nous l'explique avec son énergie ordinaire. *Alii conscientiâ, plerique miraculo ; pars clamore et gladiis, pars silentio, animam ex eventu sumpturi.* Le chef ambitieux de quelques légions prépare un nouveau changement, et l'exécute avec la même facilité. Othon a fait tuer Galba : il se tue lui-même pour échapper à Vitellius. Mais huit mois après, celui-ci devient l'exécration de ceux dont il avoit été l'idole, et qui l'avoient élevé au trône, parce qu'ils trouvoient dans ses goûts une grande analogie avec ceux de Néron. Il est traîné au milieu de la ville, mis en pièces par ses soldats, jeté dans le Tibre, *multis increpantibus, nullo illacrymante.* Sort terrible, mais auquel échappent rarement les factieux, qui, sous quelque dénomination que ce soit, usurpent le pouvoir suprême, et profanent la souveraineté d'un grand empire.

Un ancien préjugé, né de l'orgueil et du pouvoir de Rome dans ses beaux jours, attachoit l'idée d'une soumission aveugle et absolue à tout ce qui émanoit de cette

capitale du monde. Le préjugé fut encore respecté pendant le règne des cinq premiers empereurs. Et ils durent croire qu'il suffisoit d'être obéi dans Rome, pour l'être dans tout l'empire. Mais lorsque le soulèvement de quelques cités des Gaules par Vindex eut été l'occasion de la perte de Néron ; lorsque l'on vit que l'Espagne lui avoit donné un successeur ; lorsque soutenu par les Gaules et l'armée Germanique, l'heureux compétiteur d'Othon eut ôté la couronne et la vie à ce prince, qui déjà s'étoit mis à Rome en possession de l'empire ; lorsque ce Vitellius eut été lui-même remplacé par un général venu de la Syrie, alors on dut bien voir que s'il falloit avoir Rome pour porter la couronne impériale, il falloit aussi, pour la porter paisiblement, avoir plus que cette ville. Elle seule pouvoit suffire pour immoler à un caprice populaire l'empereur le plus puissant, mais non pour le placer et le maintenir sur le trône.

C'est à la mort de Vitellius que l'on peut bien juger quelle étoit l'apathie du sénat et du peuple romain sur le choix

d'un empereur. Il ne se présenta personne qui songeât à profiter de la mort d'un prince haï et méprisé. Le sénat ne profita point de cette occasion heureuse pour s'assurer la nomination du chef de l'État. Vespasien fut proclamé par l'armée qui alloit faire le siége de Jérusalem. Ce prince retourna promptement à Rome, où il prit paisiblement possession de l'empire. Il trouva cette capitale du monde dans le dernier excès de corruption : il en bannit les philosophes ; persuadé avec raison que chez un peuple corrompu, la philosophie n'est que l'art de mettre la corruption en système.

Vespasien transmit la couronne à son fils, ce qui n'étoit pas encore arrivé : et Titus, parvenu au trône, dans la force de son âge, avec un esprit juste, une belle ame, et de grandes vues, auroit sans doute, s'il eût régné plus long-temps, donné à la politique intérieure du gouvernement une tout autre direction. Mais il ne fit que paroître sur le trône dont il fut la gloire ; et il auroit fallu une longue suite d'empereurs comme lui pour

remettre à neuf un corps vicié jusque dans la moëlle. On vit bien, après le règne cruel de Domitien, cinq empereurs se succéder avec la même droiture, les mêmes vues, les mêmes vertus : ils redonnèrent bien à la machine un mouvement plus régulier ; mais aucun d'eux n'alla à la source du mal. Elle étoit dans cette incertitude antisociale, qui, à chaque mutation, laissoit le trône vacant, et s'en rapportoit pour le remplir aux cris séditieux d'une armée, ou à l'audace d'un criminel heureux. La mort de l'empereur mettoit donc réellement l'État en révolution : et tandis que dans toute société bien ordonnée la surveillance des loix doit être plus active, au moment de la mort du chef, à Rome, c'étoit le moment où les loix n'avoient plus même une ombre de pouvoir. Aussi les convulsions recommencèrent sous Commode, et depuis ce temps ne firent qu'augmenter.

L'élévation de Nerva avoit offert le premier exemple d'un empereur, qui ne fût pas Italien d'origine. La Syrie, la Thrace, l'Arabie, la Cappadoce, donnèrent des maîtres au peuple romain. Il en prit jusque

dans l'arène des gladiateurs ; et Macrin en sortit pour être préfet du prétoire, puis empereur. Précipité, comme tant d'autres, d'un rang qui n'étoit pas fait pour lui, il meurt vaincu par Héliogabale. Et celui-ci, proclamé à quatorze ans, par les mêmes soldats qui le massacrent à dix-huit, prend deux de ses cochers pour ses favoris, admet tout le monde dans le sénat, compose même un sénat de femmes ; et enfin accumule pendant un règne de quatre ans tout ce que la folie, la cruauté, la débauche peuvent imaginer de plus révoltant. Une frénésie, tantôt absurde, tantôt féroce, sembloit saisir la victime, condamnée à se traîner sur le trône avant d'être immolée.

En voyant les marches de ce trône régulièrement ensanglantées tous les deux ou trois ans, vous remarquerez qu'il ne se fit aucune tentative, ni pour rétablir la république oubliée depuis long-temps, ni pour légaliser la monarchie dont on méconnoissoit les principes. Le sceptre, qui doit être la terreur de toutes les factions, ne pouvoit plus être saisi que par elles. Et

cependant le besoin d'une autorité centrale étoit si grand, que l'empire se soutenoit encore au milieu des coups que l'on portoit aux empereurs ; le trône sembloit s'affermir sur les cadavres de ceux qui l'avoient occupé.

Mais ce peuple, autrefois Romain, n'existoit réellement plus. Il n'étoit, ainsi que toute nation corrompue, susceptible que de la servitude. C'est la vengeance inévitable qu'entraîne après elle l'immoralité d'un grand peuple. Il ne peut plus, il ne veut plus être libre. Il faudroit des moyens despotiques pour le ramener au bien ; et la méfiance naturelle que le despotisme inspire, même pour le bien qu'il voudroit faire, est encore augmentée par ceux qui profitent des malheurs publics.

Claude avoit déclaré tous les princes Gaulois sénatoriens. Après lui on admit dans le sénat les citoyens les plus riches des cités et des provinces. On y admit une grande quantité d'affranchis ; et les vrais propriétaires d'Italie s'y trouvèrent en si petit nombre, que Trajan fut obligé de faire une loi pour obliger les sénateurs

d'avoir en Italie une certaine étendue de biens-fonds. C'est tout le palliatif qu'il put appliquer au mal. Il avoit trouvé le sénat de Rome dans un état infâme : et cependant il y laissa tous les mauvais sujets qui y étoient : c'étoient les hommes pervers que Domitien y avoit fait entrer par des moyens violens. Mais il auroit fallu, pour les chasser, employer des moyens aussi violens ; et Trajan ne s'en crut pas la force.

La composition des armées n'étoit pas meilleure : vous venez de le voir. Dès les derniers temps de la république, un luxe effréné avoit attaqué la population. Lors de la révolte de Pannonie, sous Auguste, il fallut, pour mettre l'Italie en état de défense, obliger les riches à affranchir chacun un certain nombre d'esclaves. Après la bataille de Cannes, Rome arma ses esclaves ; et ils prirent tout-à-coup l'esprit romain, parce qu'ils entroient dans une armée qui étoit toute entière animée de cet esprit. Mais lorsque les affranchis, les aventuriers de l'Espagne, de la Gaule, de la Grèce, de l'Asie vinrent recruter

perpétuellement et la population de l'Italie, et l'armée romaine, ils portèrent des vices et des habitudes corrompues, au milieu d'un esprit de corruption. L'esprit national devoit donc rester étouffé, et ne reparut plus.

Ce fut bien pire, au milieu de la confusion qui précédoit et suivoit presque toujours l'élévation et la chûte des empereurs. Il étoit alors impossible que les abus militaires ne devinssent pas et plus multipliés, et plus dangereux. Tant qu'ils ne furent pas montés à leur comble, les restes de l'ancienne discipline, les débris de la fierté romaine, qui, avilie au-dedans, se reproduisoit encore au dehors, éloignèrent ou continrent les Barbares. D'ailleurs, ces Barbares ne firent, pendant long-temps, que des attaques partielles: le mauvais succès qu'avoient presque toujours ces attaques n'étoit pas très-encourageant. Ce ne fut que lorsqu'ils se virent poussés en avant par les nations qui se précipitoient sur eux, qu'ils se jetèrent en foule sur les premières provinces romaines. Alors aussi on ne leur opposa plus la même résistance. On leur

abandonna les pays qu'ils avoient envahis, dans l'espérance qu'ils auroient eux-mêmes intérêt à les défendre contre de nouveaux aggresseurs. Ils devinrent, pour ainsi dire, Romains, sans cesser d'être Barbares. Ce ne fut plus seulement un mélange de deux peuples : ce fut une réunion, tantôt fortuite, tantôt forcée, quelquefois incohérente ; des goûts, des usages, des vices de plusieurs nations. Tous ces changemens sont parfaitement expliqués dans la *Grandeur et la Décadence des Romains*. Et après en avoir lu l'histoire dans Tillemont, c'est dans Montesquieu qu'il faut en approfondir la cause et les effets.

LETTRE

LETTRE XXV.

Depuis Constantin jusqu'à Théodose.

Le règne de Constantin est une grande époque pour la religion chrétienne. Un an après la fameuse bataille contre Maxence, ce prince publia l'édit qui, en rendant aux chrétiens leurs biens, en les admettant aux emplois publics, en leur permettant l'exercice de leur culte, assura le triomphe du christianisme, et la ruine de l'idolâtrie.

La superstition a voulu chercher et mettre du merveilleux dans des faits (1), qui n'étoient que le développement des desseins de Dieu sur son église. L'impiété a voulu dénaturer ou nier des faits, aussi

(1) M. le Beau, dans son histoire du Bas-Empire, a exposé avec fidélité tout ce qui a été écrit sur ce grand événement. Cette exposition est un modèle de bon sens et de simplicité historique.

et plus constans que tous ceux que l'histoire nous transmet. Entre ces deux écueils, méfiez-vous du premier, et fuyez le second. Constantin, qui pendant toute sa vie ne fit point partie de l'église, puisqu'il ne fut baptisé que pendant la maladie dont il mourut, protégea le christianisme, avant même de l'adopter, parce que cette sainte doctrine étoit déjà répandue dans tout l'empire; parce qu'une longue expérience avoit démontré que les empereurs n'avoient pas de sujets plus fidèles, et de soldats plus dévoués que les chrétiens; parce que dans les premiers siècles de l'église, cette union plus qu'humaine de tous les membres qui la composoient, cette sublime abnégation de soi-même, cette identité de soins, de pensées, de vertus, formoient en faveur de la religion une preuve non moins attachante qu'irrésistible; mais sur-tout parce qu'ils étoient arrivés les temps fixés par la providence, pour partager un empire dont l'unité n'étoit plus nécessaire à ses vues, pour faire de Rome profane la capitale du monde chrétien, et

pour attribuer exclusivement à une religion long-temps persécutée, les temples et les richesses de l'erreur et de l'idolâtrie.

En effet, une religion toute spirituelle, qui tend sur-tout à élever l'homme au-dessus de ses sens, qui offre à sa contemplation l'impénétrable profondeur de vérités incompréhensibles, doit toujours présenter quelque chose qui agisse fortement sur l'imagination. On s'y attachera d'abord d'autant plus qu'elle sera plus persécutée. L'homme, qui est naturellement porté à résister à toute espèce de pouvoir, y résiste bien plus, quand ce pouvoir veut violenter sa croyance ou son opinion. Si son cœur est réellement convaincu et pénétré, plus il fait de sacrifices à cette croyance, plus il sent qu'il travaille à son bonheur : si son imagination est exaltée, rien ne peut mieux entretenir cette exaltation que le plus grand sacrifice volontaire que l'homme puisse faire, celui de sa vie : et ce sacrifice devient bien plus grand encore, lorsqu'il est accompagné des plus grands tourmens, et de la plus grande patience. Des témoins qui souffrent, qui persistent

et qui meurent, donnent une forte preuve de conviction; et lorsque ces témoins se succèdent avec le même courage, la même persévérance, ils finissent par convaincre leurs juges eux-mêmes. Ce courage, cette persévérance placent déjà ces hommes au-dessus du vulgaire; on les regarde d'abord avec étonnement, bientôt avec admiration, puis avec intérêt, puis avec le desir de les imiter : les prosélytes se multiplient; et tant que dure la crainte, ou plutôt l'espérance de la persécution, la religion n'a pas besoin d'un autre culte public. C'en est un assez digne, que cette disposition sincère et habituelle à mourir pour elle : c'en est un assez public, assez imposant, que ces échafauds, où chacun monte avec une joie céleste, et ne craint que de ne pas souffrir assez. Aussi, tant qu'elle fut exposée aux persécutions, l'église eut un culte très-simple, et presque toujours célébré dans le secret.

Mais, du moment que les persécutions avoient cessé, du moment que les ennemis du christianisme reconnoissoient qu'elles n'avoient servi qu'à multiplier les

chrétiens, la religion avoit besoin de cette majesté du culte qui captive le peuple, en fixant ses regards.

Quelque distance qu'il y ait entre le Créateur et les hommages qui lui sont rendus, si la pompe des cérémonies religieuses ne nous rapproche pas de lui, au moins elle semble nous élever au-dessus de nous-mêmes; elle vient au secours de notre foiblesse, et commence par nous émouvoir, par nous conduire au recueillement. D'ailleurs, cette dignité religieuse, ce luxe des autels, appartiennent autant à l'indigent qu'au riche. Ce n'est que dans le temple de celui devant qui tous les hommes sont égaux, que la pauvreté participe aux jouissances de l'opulence. Là ces richesses contribuent à son bonheur. Elle les voit sans envie, parce qu'elle semble les partager.

Cette observation tient au sentiment : elle a été appréciée dans toutes les religions. La révélation s'en est servie pour exciter à l'adoration de ses mystères; l'erreur l'a employée pour en imposer à la crédulité : et les temples de Delphes et

d'Éphèse furent cités comme des merveilles, même après celui de Salomon.

Julien l'Apostat sentoit trop bien cette vérité, lorsque voulant détruire le christianisme, il lui ôtoit les richesses de son culte, et se gardoit sur-tout de persécuter les chrétiens. Son calcul étoit humainement immanquable. Il manqua, parce qu'il attaquoit une religion qui n'étoit pas l'ouvrage des hommes. Mais si, faisant une meilleure application d'un principe dont Julien avoit reconnu la justesse et les conséquences, on l'eût mis en pratique contre les hérésies, aucune secte n'eût survécu long-temps à son inventeur.

Enfin, tant que le christianisme fut proscrit, ou même tant qu'il ne fut qu'implicitement toléré, ceux qui vouloient se consacrer plus spécialement à la religion, se retirèrent dans des déserts, pour y pratiquer des vertus ignorées. Il étoit difficile qu'ils s'y livrassent à des études profondes, à des occupations utiles pour la société; parce que l'homme ne peut s'adonner à de pareils travaux, que lorsqu'il est sans inquiétude et sans soins pour son

existence; lorsque seul, dans le silence de son cabinet, il vit cependant au milieu de ses semblables. Mais dès que la religion fut dominante, ces vertus, perdues dans un désert, purent être mieux placées pour l'avantage de la société; elles purent se faire, au milieu du monde, une retraite où elles trouvèrent solitude et protection; elles durent offrir un asyle de paix et d'union à des mœurs qui commençoient à n'être plus aussi saintes; elles durent présenter de grands moyens d'expiation au coupable repentant, une sainte garantie à la foiblesse alarmée, et une suite de longs et vastes travaux à la défense, à l'explication d'une doctrine universelle. Bientôt ces établissemens prirent une forme sociale. Ils furent fondés, élevés, dotés. L'église y trouva de grands secours, la religion de grands exemples, la charité de grandes ressources.

Tel fut le développement des convenances, des considérations, des principes qui firent naître les ordres monastiques. C'est d'après cela qu'il faut juger les abus qui s'y sont glissés, et dont la réforme est

si facile; mais aussi c'est d'après cela qu'il faut juger combien ils ont été, et peuvent encore être utiles.

A peine les empereurs furent-ils devenus chrétiens, que les hérésies prirent un caractère qu'elles n'avoient point eu jusqu'alors. Elles devinrent affaires d'État: aussi l'histoire de l'église se trouve-t-elle alors plus étroitement liée avec celle de l'empire. Ces hérésies devoient être ou propagées, ou combattues avec plus de force que par-tout ailleurs, chez les Grecs, peuple naturellement raisonneur et sophistique. Il en dut résulter un mélange de vertus simulées, de vices réels, de pratiques superstitieuses. Toutes ces disputes de dogme ne s'agitent presque jamais qu'aux dépens de la morale. Il est de l'essence de l'esprit de parti de n'admettre de vertus que dans ses prosélytes, de se dissimuler leurs vices, de sanctifier leurs défauts. Il étoit impossible que dans cette position, qui contrarioit également les principes de la politique et ceux de la religion, les dissensions théologiques ne produisissent pas dans l'État les plus grands

troubles. La seule question du culte des images fit répandre autant de sang que la rivalité d'Octave et d'Antoine.

Ces dissensions donnèrent aux Barbares de nouvelles facilités pour attaquer avec succès un État, dont les souverains et les ministres étoient presque exclusivement occupés de disputes de théologie. Ce qui se vit sur-tout, lorsqu'à la mort de Théodose, l'empire fut partagé en deux.

Réflexion trop cruelle, mais trop vraie! les malheureuses questions de dogme ont fait par-tout couler le sang humain, partout ont fortement ébranlé les empires qu'elles n'ont pas renversés : vous en verrez de terribles preuves dans l'histoire moderne.

Ce ne fut pas le seul changement du règne de Constantin qui influa sur le sort de l'empire. Il en fit un dont les sinistres effets ne tardèrent pas à se manifester. Des mécontentemens mal raisonnés contre la ville de Rome, la puérile vanité de donner son nom à une ville nouvelle, le déterminèrent à changer le siége de l'empire. Il sacrifia des sommes immenses pour

affoiblir l'État : il fut séduit de la position de Constantinople. Cette position offroit, il est vrai, des avantages; mais outre qu'elle éloignoit beaucoup trop le gouvernement de la plus grande partie du continent européen, elle avoit le grand inconvénient de toucher, pour ainsi dire, aux peuples qui habitoient le nord-est de la mer Noire; inconvénient d'autant plus grand, que les Romains n'étoient pas maîtres de toutes les côtes de cette mer; que ces peuples avoient toujours résisté aux forces de l'empire, et que leurs terribles émigrations lui avoient déjà donné de vives alarmes. Ainsi, en augmentant les embarras intérieurs du gouvernement, Constantin augmentoit encore les chances des embarras extérieurs. Il fit une faute de plus, en voulant que dès sa naissance la nouvelle capitale rivalisât avec l'ancienne. Il y établit ces distributions gratuites de bled, qui, dans une gande ville, produisent toujours l'indocilité d'un peuple fainéant. Il y attira cette même populace, qu'il étoit fatigué de trouver à Rome; il y appela celle de plusieurs autres

nations. En peu de temps les habitans de Constantinople se trouvèrent mélangés de vingt ou vingt-cinq peuples différens. Jamais on ne vit un peuple plus pervers, plus pusillanime, plus méprisable. Cette nouvelle capitale du monde chrétien devint le séjour de tous les forfaits. Du souverain jusqu'au dernier sujet, il s'établit une chaîne de crimes. Ainsi se forma la source intarissable des émeutes qui éclatèrent si souvent sous les successeurs de Constantin, et qui n'ont pas même cessé à Constantinople, depuis que cette ville a changé de maîtres. Car il est à remarquer que cette source empoisonnée y subsiste encore aujourd'hui. Dans aucune grande ville du monde, les séditions populaires n'ont été si fréquentes, et ne se sont succédées pendant une si longue suite de siècles. Je sais que, par sa nature, le gouvernement musulman est bien plus exposé qu'un autre à ces terribles convulsions. Mais peut-être, s'il n'eût pas trouvé une ville dont les murs étoient imprégnés de ce poison indélébile, eût-il pu en arrêter, ou au moins en diminuer les effets.

Le règne de Constantin étoit l'époque qui devoit donner et à l'empereur et à l'empire une consistance légale et assurée. Tout se réunissoit autour de ce prince pour l'entourer de la force nécessaire au grand ouvrage qu'il pouvoit entreprendre. Les circonstances le servoient mieux qu'aucun de ses prédécesseurs. Chef d'une faction puissante, à laquelle il avoit procuré un triomphe complet, il avoit de plus en sa faveur l'incalculable pouvoir d'une religion long-temps persécutée, et qu'il associoit au trône. L'opinion, la reconnoissance et l'enthousiasme lui assuroient une entière soumission, et auroient devancé toutes ses opérations. Muni de la toute-puissance du dieu dont il avoit défendu les autels, comme lui, il n'avoit qu'à vouloir ce qui étoit juste et utile, et à sa voix tout auroit pris une nouvelle forme. Une refonte générale dans toutes les parties de l'État, si difficile à faire quand les mœurs s'y opposent, n'a besoin que de l'essor d'un génie créateur, lorsqu'une religion bienfaisante triomphe pour la première fois, et règle les mœurs publiques.

Reprenez ici tout ce que je vous ai dit sur Auguste, et vous verrez que Constantin fut encore plus inexcusable que lui. Car, d'un côté, il trouvoit dans l'histoire romaine, depuis Auguste, des preuves aussi sanglantes que multipliées des vices du gouvernement; de l'autre, il trouvoit dans sa position politique et religieuse, une masse de moyens d'autant plus forts, que, provenant d'une religion triomphante, ils agissoient sur l'imagination.

Il pouvoit donc amalgamer ensemble l'État, la religion et les mœurs, et diriger d'une main sûre le premier, en prenant tous ses moyens dans les deux autres. Il pouvoit calculer que depuis Auguste, l'État n'ayant jamais eu de base véritablement assurée, tous les gens de bien, réunis et soutenus par cet accord de la religion et des mœurs, feroient masse autour de ces deux bases, sur lesquelles devoit s'élever un édifice indestructible. L'église, toujours foible tant que son culte n'avoit été que toléré, avoit intérêt, dans les premiers momens que ce culte étoit proclamé sur le trône, à ne pas trop séparer

les limites des deux pouvoirs, puisque le sien n'avoit alors rien à redouter de celui qui la couronnoit. Par le fait, les deux pouvoirs se trouvoient donc implicitement réunis dans la main de Constantin : et il n'est rien qu'un cœur droit et un génie vaste ne puissent exécuter avec une pareille réunion.

C'est ce rapport des mœurs, de la religion et de l'État, qu'il ne paroît pas que Constantin ait saisi : s'il en eût connu l'importance, il n'eût pas attendu à l'article de la mort pour embrasser publiquement le christianisme ; il n'eût pas hésité à le professer hautement, et à en faire la religion de l'État. Il eût senti combien il applanissoit d'obstacles par un seul mot, et avec quelle sécurité il pourroit ensuite se livrer à la réforme que sollicitoient trois siècles d'abus, de corruption et de gouvernement sans principes et sans plan. Ce que je vous fais remarquer ici sur l'extrême facilité que Constantin auroit trouvée à faire tout le bien qu'il auroit voulu, est si vrai, que ses institutions, qui n'avoient pas à beaucoup près la touche du

législateur et de l'homme d'État, passèrent pour sacrées, tant étoit grande la vénération attachée au premier empereur chrétien. On n'osoit rien alléguer contre ses décisions.

Il profita de cette disposition universelle pour étendre et non pour consolider son autorité. Mais une autorité qui n'a point de bases fixes, s'affoiblit en s'étendant. Tout ce qu'il fit me prouve qu'il ne connoissoit pas ce qu'il avoit à faire. Il cassa la garde prétorienne, dont l'influence et l'indiscipline étoient en effet du plus grand danger. Mais ces vices n'appartenoient pas exclusivement à cette garde ; ils appartenoient à toutes les milices, et reparurent dans celles qui la remplacèrent : le militaire se les approprioit, mais parce que le gouvernement les faisoit naître.

Pendant tout son règne, il sembla prendre à tâche de se venger des Romains. Ce sentiment, sur-tout dans un souverain vis-à-vis de ses sujets, n'annonce ni une grande ame, ni un génie élevé. Le souverain est l'homme de la loi : or la loi punit, mais ne se venge jamais.

Enfin dans ce baptême différé jusqu'aux derniers jours de sa vie, je cherche en vain la profession publique, la reconnoissance empressée du vainqueur de Maxence. Il semble qu'il ait voulu composer le plus long-temps possible avec les dieux qu'il méprisoit, et avec celui qu'il vouloit reconnoître. Je ne regarde cette conduite que sous le point de vue politique; et sous ce point de vue même, elle étoit vicieuse. Aussi, comme je vous l'ai dit, ne tira-t-il de son abjuration aucun fruit politique : et au milieu des circonstances favorables où il se trouvoit, c'étoit la plus grande faute qu'il pût commettre.

Il y a si peu d'occasions où un souverain puisse, sans être arrêté, faire le plus grand bien, que lorsqu'il s'en présente une, et qu'il la manque, il est inexcusable. L'abjuration de Constantin devoit être un coup d'État. Il en fit la conversion tardive d'un homme ordinaire. Elle ressemble à ces prises d'habit monastique, qui, dans les siècles suivans, devinrent un usage auquel les rois et les grands ne manquoient guères à l'article de la mort.

L'exercice

L'exercice seul de la religion gagna au règne de Constantin : la cour impériale, aussi dissolue qu'auparavant, continua à être l'école et le théâtre de tous les vices, quelquefois même de tous les crimes. L'État n'eut pas plus de force, et perdit encore du peu d'union qu'il avoit.

Sous les princes qui occupèrent le trône de Constantin, les Barbares attaquèrent l'empire de deux côtés différens. Du côté de l'Orient, ses plus grands ennemis furent les Perses. Cet Etat si riche, qui joue un si grand rôle dans l'histoire ancienne, qui avoit reçu un nouvel éclat des conquêtes et du règne de Cyrus, qui s'étoit relevé de ses défaites sous Alexandre, pour former sous un de ses successeurs un autre État devenu ensuite province romaine ; cet État, dis-je, s'étoit peuplé de nouveaux habitans, pour reprendre son ancienne splendeur. Les Parthes, qui tant de fois dans leurs montagnes avoient repoussé les Romains, augmentés ensuite par les émigrations des Scythes, et répandus dans la Perse, attaquèrent ces mêmes Romains

que jusques-là ils avoient toujours attendus. Ce fut avec un mêlange de succès et de revers, qui apprit aux empereurs ce qu'ils avoient à craindre d'un pareil ennemi, et qui les détermina à rechercher son alliance. Mais quels traités pouvoient être durables, lorsqu'une des puissances qui les signoient étoit perpétuellement agitée par le partage ou par les troubles de ses vastes et nombreuses provinces? Quel État peut être tranquille, lorsqu'il traite avec un gouvernement qui, par sa nature, ne peut pas l'être? Sur quoi établiroit-il la garantie du traité, ce gouvernement qui n'en a pas une pour sa propre existence? Aussi, sous presque tous les règnes, les guerres recommencèrent-elles, et toujours avec un avantage graduel pour les Perses, qui apprenoient de plus en plus à connoître la foiblesse romaine. Au reste, dans toutes les guerres que firent alors les Perses contre les Romains, on voit un peuple brave et loyal, attaquant franchement un ennemi, contre lequel il avoit de grands et nombreux griefs. Mais on ne voit aucun de

ces traits de cruauté et de perfidie qui ensanglantoient les autres parties de l'empire.

Parmi les monarques persans qui s'illustrèrent alors, vous distinguerez surtout Cosroès-le-Grand, et Isdégerde. L'histoire nous a conservé sur ce dernier un trait qui suffit pour immortaliser sa mémoire. Arcadius, empereur de Constantinople, laissant un fils en bas-âge, crut ne pouvoir le laisser en meilleures mains qu'en celles d'Isdégerde, avec qui il étoit alors en paix. La justice et la générosité du monarque persan répondirent à la confiance de l'empereur; et jamais un jeune souverain n'eut un tuteur plus fidèle, et un défenseur plus actif.

Vous retrouverez dans notre histoire un trait absolument pareil. Louis XII fut nommé, par Philippe Ier., roi d'Espagne, et confirmé par les États de Flandres, tuteur du jeune archiduc Charles d'Autriche : et Charles, trop connu depuis sous le nom de Charles-Quint, voua, par reconnoissance, une haine personnelle

au successeur du monarque généreux qui avoit veillé sur son enfance.

Les invasions qui se faisoient de l'autre côté de l'empire, c'est-à-dire vers le Nord et l'Occident, avoient un autre caractère. C'est là qu'on voit paroître tous ces peuples, connus sous le nom d'Allemands, Francs, Celtes, Saxons, Suèves, Marcomans, Sarmates, Goths, Huns, Visigoths, Vandales. Tous étoient originaires des Scythes, et des vastes contrées qui sont entre la mer Noire et la mer Caspienne, ou étoient poussés en avant par ces Scythes, qui cherchoient de tous côtés des établissemens. Plusieurs de ces peuples, passant le Danube, arrivoient dans l'empire par les provinces que l'on nomme aujourd'hui la Carniole et la Carinthie. De là ils pénétroient dans la Thrace, jusque dans la Grèce; quelques-uns pénétrèrent même jusqu'en Sicile, où l'on trouve encore des vestiges de leurs invasions. D'autres remontoient le Danube, s'avançoient jusqu'au Rhin, et de là traversant les Gaules, inondoient

l'Espagne. De ce nombre furent les Goths et les Visigoths, les Vandales. Leur puissance étoit déjà redoutable dès l'an 368; car l'empereur Valens voulut se trouver en personne à une conférence qui devoit avoir lieu avec Athanaric, un de leurs chefs. Elle eut lieu, au milieu du Danube, sur un pont de bateaux, à-peu-près dans la même forme que la célèbre conférence de l'île des Faisans, entre les François et les descendans de ces mêmes Vandales ou Goths. Le résultat de cette entrevue fut entièrement à l'avantage des Barbares; et quelques années après, ce même Valens leur permit de passer le Danube, et de venir s'établir dans l'empire.

Toutes les frontières se trouvant ainsi successivement occupées par de nouveaux peuples, l'empire étoit absolument à leur discrétion : ceux même qui auroient pu de bonne foi exécuter les traités, et se contenter de ce qui leur avoit été abandonné, se trouvoient obligés de se porter en avant, lorsqu'ils étoient eux-mêmes attaqués par quelques nouvelles nations.

Dans cette position, il est certain que l'immensité de l'empire romain rendoit sa défense très-difficile, même pour le gouvernement le plus sage : à plus forte raison l'étoit-elle pour des princes presque toujours désunis d'intérêt, et entre lesquels Constantin avoit donné l'exemple de partager un pouvoir qui s'affoiblissoit en se divisant. Je me suis demandé bien souvent comment s'étoit soutenu si long-temps un gouvernement vicieux en lui-même, et devenu plus vicieux encore depuis qu'il fut partagé. A cette question, je n'ai trouvé qu'une solution satisfaisante. Il ne se soutenoit que par la crainte d'un ennemi dévastateur. Les peuples redoutoient ces hordes féroces, dont l'apparition seule répandoit par-tout la destruction et la mort. La nécessité de se mettre en garde contre elles, et de leur opposer de grandes forces, rallioit autour de l'autorité impériale des provinces, qui, en s'en détachant, n'auroient gagné qu'un ennemi de plus. Elles ne se dissimuloient pas les vices de cette autorité : mais enfin c'étoit la seule qui

pût empêcher leur ruine; et elles la conservoient pour leur propre intérêt. La crainte de confier une trop grande puissance à ceux qui commandoient dans les provinces, avoit engagé les empereurs à laisser à presque toutes les provinces leurs assemblées qui étoient un rempart contre l'oppression. L'Égypte n'eut point d'assemblées; et la tyrannie des commandans y occasionna de fréquentes et de terribles révoltes. Mais dans les autres parties de l'empire, les députés de ces assemblées avoient le droit de légation à l'empereur. Ces légats jouissoient du droit des gens. Il y avoit donc bien peu de choses à faire pour constituer l'empire romain en monarchie parfaite, lors des premiers empereurs. Les difficultés augmentèrent à mesure que la marche du gouvernement et la personne du souverain devenoient plus incertaines. Tout gouvernement qui n'a pas en lui-même le principe de sa conservation, est essentiellement mauvais : car ce principe étant hors de lui, il n'est pas maître de le maintenir. Si les Barbares n'eussent

attaqué les frontières de l'empire qu'en faisant la guerre à l'empereur, en ménageant le pays, en demandant à s'unir aux habitans, nul doute que dès ce moment le lien de la crainte qui les attachoit à l'empire n'existant plus, elles eussent été perdues pour lui sans retour.

Cela se voit bien par ce qui arriva lors des invasions des Francs : tant qu'ils se présentèrent comme des brigands qui ne cherchoient que le pillage, on leur opposa une longue résistance ; quand ils s'annoncèrent comme des conquérans qui vouloient s'établir au milieu du peuple vaincu, et s'identifier avec lui, ils rencontrèrent peu d'obstacles, et les Romains succombèrent. Les Romains se trouvèrent alors puissance ennemie des Gaules; les Francs s'en trouvèrent puissance protectrice. Celle-ci s'empara du principe qui avoit dû soutenir l'autorité romaine, et en fit le principe de la sienne. C'est ce qui fit qu'après quelques efforts les Romains abandonnèrent toute idée de reprendre ce qu'ils avoient perdu.

Si les Goths eussent fait à l'autre

extrémité de l'empire ce que les Francs faisoient sur le Rhin et la Meuse, ils y auroient eu les mêmes succès. Ils avoient déjà pénétré jusqu'à Constantinople; ils avoient mis le siége devant cette capitale. Elle se défendit, il est vrai; mais elle ne dut son salut qu'à la valeur d'un autre peuple barbare, qu'elle appela à son secours, de ces mêmes Sarrasins qui s'en emparèrent quelques siècles après. Pour un État jadis si puissant, c'est une terrible preuve de décadence de voir l'ennemi aux portes de sa capitale, et de recourir, pour le chasser, à une force étrangère. Il faut ensuite de grands moyens pour réparer dans l'opinion publique le mal que produisent de pareils événemens. A la faveur d'un succès momentané, on peut repousser l'ennemi; mais la première idée de terreur ne s'efface pas; elle lui ouvre, d'un autre côté, et pour un autre temps, une route qu'on ne peut plus lui fermer.

Tout annonçoit donc que le moment d'une grande révolution étoit arrivé; que les provinces de l'empire ne pouvant plus être comprimées par le cercle qui s'étoit

affoibli en s'agrandissant, alloient s'agiter de nouveau pour reprendre une position plus conforme à la nature. Mais dans la nature, les grandes métamorphoses, tant morales que physiques, s'opèrent par une longue suite d'efforts peu sensibles, ou par ces secousses volcanisées, qui se répercutent avec force, ébranlent ce qu'elles n'abattent pas, et effrayent même ce qu'elles épargnent. De ce genre étoient les mouvemens qui alloient occasionner la confusion, les convulsions, la ruine de l'empire romain, pour en former plusieurs autres; et un nouveau chaos devoit précéder une nouvelle création.

C'est ce qui fait que, malgré l'intérêt attaché à la formation des nouvelles monarchies, l'esprit se fatigue et se perd au milieu des guerres auxquelles elle a donné lieu. Il faudroit se livrer exclusivement à cette étude, pour suivre tous ces peuples, dont la plupart ont changé de noms, dans des provinces dont les noms ont également changé. Il y a d'ailleurs, dans cette étude, peu à gagner pour la morale et la politique. Ce ne sont point les succès de ces hordes

de barbares qui peuvent nous instruire; ce sont les fautes par lesquelles on leur a facilité des succès si répétés. Ainsi, en s'attachant à bien connoître le dernier peuple arrivé dans le pays où il a formé un nouvel État, c'est à Constantinople ou à Rome qu'il faut chercher les causes sur lesquelles on doit fixer son attention.

Le cruel génie qui présida à l'élévation de la plupart des empereurs depuis Auguste, se perpétua après Constantin: il n'y a point de trône au monde dont la succession ait été si souvent interrompue, dont la possession ait été si arbitraire et si sanglante: il n'y a point de cours, où des intrigues aussi multipliées aient produit des catastrophes aussi cruelles. Constantin, malgré ses qualités, exagérées par ses enthousiastes, et noircies par ses détracteurs, en donna un funeste exemple. Sur la fausse accusation de sa femme, il fit périr l'aîné de ses fils, et réalisa la fable d'Hippolyte et de Thésée. Par une suite des mêmes artifices, il partagea l'empire entre ses trois enfans, et par cet acte de partage, signa le dernier arrêt de l'empire romain. Alors

on commença à admettre la distinction de l'empire d'Orient et empire d'Occident. Nouvelle source de discordes, nouvelle source de crimes. Les Barbares, qui auroient été contenus par l'union des deux empires, furent toujours encouragés, quelquefois même appelés et soutenus par une jalousie mutuelle qui annonçoit la décadence des deux États.

Parmi les règnes qui précédèrent celui de Théodose, vous distinguerez celui de Julien l'Apostat. On ne peut nier que ce prince n'eût de grandes qualités; et que s'il en eût fait un meilleur emploi, il n'eût pu rendre à l'empire les services les plus signalés. Il n'y avoit qu'un homme de cette trempe qui pût resserrer fortement toutes les parties défaillantes de l'État. Avant de parvenir au trône, il avoit été sur le Rhin l'effroi des Barbares, et le défenseur des Gaules. Il s'étoit annoncé de bonne heure par une grande sévérité dans son extérieur et dans sa conduite. Il ne se démentit pas, en prenant possession du sceptre impérial. Il proscrivit tout cet attirail de luxe, d'eunuques, de courtisans, dont Constantin et

Constance avoient surchargé Constantinople. Il remit aux peuples la cinquième partie des impôts. Il trouva dans une juste économie des fonds inépuisables. Ennemi des délateurs, il n'écoutoit aucun rapport, même contre ceux dont il avoit à se plaindre. Mais sa haine contre le christianisme obscurcit tant de qualités, et empêcha que l'empire n'en retirât le fruit. Cette haine s'étoit manifestée dans sa jeunesse, et ne peut être imputée (puisqu'il n'eut point les passions de son âge) qu'à un orgueil secret, humilié par les préceptes de la religion. Un auteur très-ingénieux a bien peint ce prince en disant : *Il eut le courage de penser, d'agir, de combattre, de gouverner; il ne lui manqua que le courage d'ignorer.* Il étoit impossible que Julien crût aux faux dieux : il ne pouvoit espérer de ramener à cette absurde superstition des hommes éclairés par le flambeau de la foi. Malheureusement les ministres de la religion triomphante avoient déjà perdu cette pureté de mœurs, cette union évangélique ; ce mépris des richesses et du monde, qui appartenoient à la religion

persécutée. L'homme se montroit déjà par-tout, et défiguroit l'ouvrage de la divinité. Julien fut frappé de ces abus. Avec son esprit d'ordre, de justice, de sévérité, il pouvoit les réprimer, et rendre au christianisme son premier éclat. Mais c'étoit sur-tout ce qu'il craignoit. Je vous ai déjà indiqué les moyens qu'il prit pour parvenir à ses fins, et dont le succès sembloit infaillible. L'examen de ces moyens est la partie la plus intéressante de son histoire. Il mourut avant de voir le succès qu'il s'étoit promis; et à sa mort, la religion chrétienne remonta sur le trône impérial.

Si elle y eut souvent à gémir de la mauvaise conduite, de la cruauté de quelques princes, des scandales trop publics d'une cour fastueuse et dissolue, elle y reçut un grand éclat des vertus de Théodose, qui a mérité le surnom de *Grand*. Elle en reçut même de la résignation avec laquelle ce prince se soumit aux représentations de S. Ambroise, après le massacre de Thessalonique. Simple officier dans l'armée, il avoit été appelé par Gratien, pour s'opposer aux ravages des Goths, et par lui

associé à l'empire en récompense de ses services. L'État jouit sous lui d'une tranquillité qu'il n'avoit pas eue depuis long-temps. Son histoire peut être regardée comme la clôture de l'histoire romaine. Ce qui suit renchérit sur tous les vices accumulés pendant quatre siècles, et n'offre plus ces grands traits qui rappeloient encore l'ancienne Rome.

La résidence de la cour impériale à Constantinople y fixa l'abus et le pouvoir des eunuques, connus depuis long-temps dans les usages asiatiques. C'est peut-être une des choses les plus étonnantes de l'histoire de l'Asie, que la multiplicité et l'influence de cette espèce d'hommes. Et s'il existoit des mémoires secrets de ces gouvernemens, l'observateur y trouveroit que la plupart des révolutions ont été l'ouvrage de ces êtres, à qui il ne reste que la force de détruire.

Dans tous les siècles, chez tous les peuples, dans toutes les histoires, on les voit accablés de mépris; mais en même temps on les voit gouvernant les empires. Auprès des empereurs, ils remplacèrent à

Constantinople les affranchis qui avoient dominé à Rome. Comme eux, tirés de l'opprobre ou de la servitude pour être élevés aux honneurs ; comme eux, ils paroissoient vénérés en public, pendant qu'ils étoient abhorrés en secret. Souvent même plus méchans et plus dangereux que ceux-ci, ayant tous les vices des deux sexes, sans avoir aucune de leurs vertus (1) ; on ne retrouve en eux ni la mâle énergie de celui auquel ils ne tenoient plus, ni la sensibilité de celui dont ils trompoient l'attente. Quelque vils que fussent les emplois par lesquels ils débutoient, une force irrésistible sembloit les y accompagner, les entraîner toujours plus haut, s'accroître en raison de l'accroissement de leur fortune, multiplier les seules passions qu'ils pussent connoître, et les entourer de toutes les jouissances, comme pour les dédommager de celles dont ils étoient frustrés.

Lorsqu'ils se sont hissés jusqu'à la toute-puissance, vous remarquerez la manière

(1) Je ne me rappelle que l'eunuque Narsès, dont l'histoire nous ait transmis le nom avec honneur.

dont

dont ils en usent. Vous verrez dans leur conduite morale et politique des défauts qui n'appartiennent qu'à eux. Un désespoir jaloux semble les tenir hors de la société, qu'ils veulent cependant gouverner. On voit qu'ils sont étrangers à l'humanité. Vous remarquerez que la bassesse de leurs inclinations, la petitesse de leurs idées doit tenir aux premiers moyens par lesquels ils sont parvenus, et conserver l'empreinte de leur première condition.

Et c'est sans doute cette bassesse, cette habitude de petites intrigues, presque toujours exclusives d'un grand génie, qui fit et qui doit faire la fortune des eunuques dans les gouvernemens arbitraires. Il est de l'essence de ces gouvernemens de redouter sur-tout l'énergie et la capacité; et ils croient se mettre à l'abri de ce qu'ils appellent un danger, en faisant leurs choix dans une classe d'hommes qui offre déjà un garant de leur nullité.

D'ailleurs, dans les États asiatiques, où le souverain s'empare des riches successions, où, pour dire mieux, il n'y a point

de successions, où une fortune opulente rendroit une famille trop puissante, où la perte de cette fortune donneroit à cette famille de trop grands regrets, on aime mieux enrichir un homme qui n'a point de famille, dont l'élévation prépare à l'État une riche hérédité, et dont la chûte ne peut faire ressentir aucun contre-coup.

Ces deux motifs paroissent expliquer d'autant plus le pouvoir des eunuques, que ce pouvoir ne se trouve qu'en Asie, et dans quelques contrées de l'Afrique. Et c'est une observation qui se rapporte parfaitement avec ce que dit Montesquieu sur la servitude du Midi.

LETTRE XXVI.

Depuis Théodose jusqu'à la fin de l'empire d'Orient.

CE fut sous les empereurs Valens et Valentinien Ier., que l'on connut positivement la division de l'empire d'Orient et de l'empire d'Occident. Mais comme ces deux empires furent réunis dans la personne de Théodose-le-Grand, c'est de la fin du règne de ce prince qu'il faut dater leur séparation; car depuis ce temps, ils furent toujours gouvernés par deux empereurs différens. Si les deux fils que laissoit Théodose eussent été en âge de gouverner par eux-mêmes; si, en leur donnant de sages maximes sur leur conduite réciproque, il eût pu leur faire sentir combien l'union leur étoit nécessaire; et sur-tout s'il eût pu, d'accord avec ses fils, faire un tel partage que chacun fût content de son lot, et ne cherchât pas à

s'agrandir aux dépens de son frère, il eût au moins retardé une partie des malheurs qui suivirent sa mort : et cette division de l'empire, maintenue avec équité pendant deux ou trois règnes, pouvoit devenir stable et même avantageuse aux provinces romaines.

Théodose auroit-il, s'il eût vécu, fait ou préparé tous ces calculs? Je ne vois rien dans son règne qui me porte à le croire; et il faut convenir que ces calculs bien établis, auroient été le chef-d'œuvre de la politique la plus prévoyante. Le plus grand obstacle étoit, ce me semble, dans les mœurs publiques qui se détérioroient de jour en jour. Déjà la pureté du christianisme étoit défigurée, sur-tout à Constantinople. La superstition et l'hypocrisie y protégeoient et y masquoient tous les vices. On leur donnoit un aliment de plus en formant deux cours, en croisant les intérêts, en multipliant les occasions de se nuire, et l'avantage apparent de s'occuper de son bien particulier au détriment du bien public.

Lorsqu'une société trop nombreuse veut

se dédoubler, et en composer deux, ce changement doit lui devenir funeste, si elle n'a pris des précautions pour changer en même temps tout ce qui avoit été le germe et le fruit de sa trop grande extension. Car si chacune de ses parties porte dans sa nouvelle position politique tous les vices qu'elle avoit dans la première, il est clair que leur influence devient plus grande, leur action plus forte, leur effet plus prompt et plus répété.

Le partage d'un empire aussi immense que l'empire romain devoit être la plus grande affaire d'État: on en fit une affaire de famille; et les deux jeunes princes eurent ou choisirent deux tuteurs, qui n'en firent qu'une affaire personnelle pour eux-mêmes. Ils s'abandonnèrent aux conseils, l'un de Stilicon, l'autre de Rufin (1), deux ministres célèbres, ou plutôt fameux par les calamités que leur rivalité attira sur l'empire. Ce fut Rufin qui appela en

(1) Il est à propos de remarquer que ces ministres furent décapités tous deux; et que la mort de Stilicon entraîna celle de presque tous ceux qui lui étoient attachés.

Grèce cet Alaric, roi des Goths, dont le nom fut si funeste à l'Italie.

En jetant vos yeux sur le trône de Constantinople, arrêtez-les sur l'impératrice Pulchérie. Aucune femme n'avoit encore porté seule la couronne impériale. Elle se montra digne d'être la première (1); et l'histoire l'a mise au rang des plus grandes princesses. Sœur de ce Théodose le jeune, que son père avoit mis en mourant sous la protection d'Isdégerde, elle avoit été par lui proclamée Auguste, et lui succéda en cette qualité. Quoique son règne n'ait pas été de longue durée, il fait époque, parce qu'il ramena momentanément sur le trône et dans les murs de Constantinople, des vertus qui en étoient éloignées depuis long-temps.

L'empereur Justinien occupe aussi une place marquante dans l'histoire, moins par ses qualités personnelles, que par le vaste

(1) Elle n'osa pas la porter long-temps seule. Et j'ai peine à en voir le motif. Car toutes les anciennes idées romaines étoient perdues. Mais enfin, à cinquante-un ans, elle épousa Marcien pour l'associer à l'empire.

recueil de loix qu'il fit faire, et dont la réunion forme ce qu'on appelle le droit romain. Ce droit est celui que l'on suit, avec plus ou moins de variation, dans presque toute l'Europe. C'est d'après ses principes que l'on interprète les obscurités des différens codes. Le meilleur ouvrage dans lequel on puisse étudier ce droit est celui de *Domat*, connu sous le nom de *Loix civiles*. Ce jurisconsulte à jamais célèbre a classé les loix dans un si bel ordre, a si bien présenté leur développement, a si bien élagué tout ce qui n'étoit que subtil et spécieux, qu'en le lisant on a des loix romaines une idée de perfection qu'elles ne soutiennent pas toujours à l'examen. Cela vient du vaste plan que Domat s'étoit formé, et que l'on peut voir en tête de son ouvrage. C'est la meilleure introduction à l'étude du droit public, par la série et les conséquences des maximes d'équité qui y sont renfermées.

Ulpien, Papinien, Tribonien, avoient sans doute des lumières, mais n'avoient que celles de leur siècle : Domat examina

leur recueil avec les lumières du sien. Grotius avoit déjà paru : déjà il avoit créé la science du droit naturel. En ouvrant une route nouvelle, il s'étoit quelquefois perdu dans une trop grande érudition : mais il étoit parvenu à allumer un flambeau qui devoit éclairer ses successeurs. Domat le prit pour entrer dans le dédale des loix; et voilà ce qui fit que le premier il y marcha d'un pas assuré. Il auroit voulu trouver à la tête des loix romaines les grandes maximes primitives du droit naturel et du droit public, dont il étoit fortement pénétré. Ne les y trouvant pas, il les chercha dans leur esprit, et les trouva dans un grand nombre de leurs décisions.

Mais par cela même que ces décisions n'étoient pas uniformes, qu'elles ne partoient pas d'un principe certain, qu'elles n'étoient pas un développement successif de ces maximes primitives, il manque aux loix romaines l'ensemble, la suite, l'accord que l'on auroit droit de desirer dans la législation d'une grande nation. Aussi n'est-on plus étonné de ce qui leur

manque, quand on en a lu l'histoire, quand on voit que des loix faites ou adoptées à tant de siècles l'une de l'autre, rédigées pour des mœurs, des fortunes, des habitudes, des idées différentes, se sont tout-à-coup, par un travail de compilateur, trouvées réunies ensemble, comme si elles eussent été le produit d'un même travail, d'un même génie, d'un même instant.

C'étoit en effet ce que Justinien auroit dû faire. Tout ce qu'il a rassemblé sous le nom de loix n'auroit dû lui servir que de mémoires et de renseignemens, pour chercher et recueillir toutes les décisions qui partoient d'un principe certain, ou pouvoient se concilier avec lui. Par là il seroit parvenu à former un code de loix, rédigées dans un ordre méthodique, et réglant sous différentes divisions les différentes parties de l'ordre social. En tête de chaque division, eussent été énoncés les principes généraux, dont chaque disposition de la loi eût été le corollaire. Ces principes n'eussent été qu'une émanation de la loi naturelle, dont les maximes fondamentales auroient été religieusement

consacrées en tête du code même. Et alors ce code auroit présenté d'un côté les élémens d'un cours de morale, et de l'autre auroit simplifié la jurisprudence, et par conséquent diminué les procès.

Ne croyez pas que cette attention à faire marcher parallèlement la morale et les loix soit une idée purement spéculative. C'est une pratique à laquelle on doit sur-tout s'attacher, quand on parle aux hommes de ce qui doit régler leurs intérêts. Aux yeux du législateur, ils doivent concourir au maintien de l'ordre général, en exerçant, en défendant leurs droits d'après les règles établies pour l'utilité commune : de là viennent les loix de justice rigoureuse. Aux yeux du moraliste, ils doivent, comme êtres sociaux, suivre l'instinct qui les porte à une bienfaisance mutuelle, qui oppose leur raison ou leur sensibilité à leurs passions ou à leurs vices; et ces devoirs sont déterminés ou modifiés par des loix d'équité. L'ensemble et la perfection des loix sera donc le droit tempéré par l'équité.

C'est ce qu'on chercheroit vainement

dans beaucoup de loix romaines, et ce que même devoit souvent exclure, comme je le disois tout-à-l'heure, la manière dont elles ont été faites, adoptées ou recueillies.

A Athènes, et dans d'autres villes de la Grèce, les loix étoient confuses et nombreuses; leur étude étoit un métier. Il y avoit une foule de tribunaux pour les affaires civiles et criminelles. Leur compétence seule étoit la source d'une multitude de contestations. Ces loix qui ne s'accordoient pas entre elles, furent transplantées à Rome, et s'y accordèrent encore moins. C'eût été en effet un hasard miraculeux, si les loix de ces républiques insulaires, qui en général n'étoient armées que pour leur défense, eussent convenu parfaitement à une république continentale toujours armée pour attaquer. Aussi la confusion des loix fut-elle à Rome plus grande qu'elle n'avoit été en Grèce. Les loix de Romulus, de Numa, de Servius-Tullius, se trouvèrent mêlées avec celles de la grande et la petite Grèce; et tout cela forma la compilation des douze

tables, introduite pour remédier aux troubles que d'abord elle porta à son comble, et dont ensuite elle laissa subsister tous les germes.

Ces loix tendoient aux gens de bien autant de piéges qu'elles leur procuroient de secours. La justice étoit étouffée sous un chaos de formalités; l'esprit de chicane avoit créé une multitude de fictions et de subtilités qui, en ôtant à la loi cette simplicité, premier caractère qu'elle doit avoir, offroit mille ressources à l'astuce et à la mauvaise foi. Ce furent ces formalités, ces subtilités qui rendirent si odieux aux Germains le tribunal que Varus établit parmi eux, et qui, après la défaite entière de l'armée romaine, leur firent exercer tant de cruautés contre les agens de ce tribunal. Ce furent elles que Mithridate donna pour motif de la sanglante exécution qu'il fit faire en un seul jour contre tant de Romains.

L'effet de la multiplicité des loix est que l'on juge comme s'il n'y en avoit pas : c'est-à-dire suivant le bon sens et l'équité, quand on est encore conduit ou

inspecté par les mœurs publiques; suivant l'intrigue ou l'intérêt, quand il n'y a plus de mœurs publiques. Or, vous avez vu ce qu'étoient ces mœurs à Rome, dans les deux derniers siècles de la république. Et vous pouvez juger de ce que devint la justice, falsifiée, défigurée, entravée, avilie par tout ce dont on l'avoit surchargée. Cette réflexion n'échappoit pas aux hommes de génie qui avoient eu occasion de connoître la jurisprudence romaine. Ceux même qui la connoissoient mieux étoient ceux à qui une raison irrésistible présentoit avec plus de force la nécessité d'une réforme. Crassus, Cicéron, Sextus, Pompée, Servilius-Sulpitius, Jules-César, furent frappés de cette nécessité : mais, toujours entourés, menacés, agités par des intérêts plus actifs, par des passions plus violentes, ils exprimèrent souvent un vœu que jamais ils ne tentèrent de réaliser.

Cependant les siècles s'accumuloient, et en s'écoulant, ajoutoient encore de nouvelles irrégularités à un édifice déjà trop irrégulier dans plusieurs de ses parties.

Constantin, qui n'étoit rien moins que législateur, transporta en masse à Constantinople le peuple et les loix de Rome. Les incohérences, les vices, les abus se multiplièrent en raison de la plus grande latitude que leur donnoit un déplacement moral et physique. Les Grecs, naturellement pointilleux, connus par leur mauvaise foi, par leur manie de tout sophistiquer, abusèrent de ces abus même : et l'immensité des loix de l'empire romain forma un dédale dans lequel la fraude et la chicane avoient même bien de la peine à retrouver leur fil.

M. de Réal a donc eu bien raison de dire que la multiplicité des loix romaines est bien moins une preuve de la félicité, que des malheurs du gouvernement. Tacite, dont il rapporte le passage entier, l'avoit dit et prouvé avant lui.

Il est étonnant que cette vérité n'ait pas frappé Justinien, ou au moins les jurisconsultes qui travaillèrent sous son nom. Il ne paroît pas qu'ils aient eu d'autre idée que de faire une compilation, croyant par là soumettre les juges à des cas prévus.

L'effet devoit être et fut absolument contraire. Toute loi qui veut tout spécifier est essentiellement mauvaise. La loi ne doit donner qu'un précepte général, qui embrasse tout. Le jugement en fait l'application en entrant dans les détails.

Ce n'est pas que cette compilation ne contienne un grand nombre de maximes et de décisions lumineuses; ce qui fait que ses admirateurs l'ont appelée *la raison écrite*, nom qui en effet lui convient souvent. Mais les esprits sages lui ont fait différens reproches, dont voici les principaux :

1°. Ces loix sont, pour la plupart, raisonnées et dans leur exposition, et dans leur décision : ce qui contredit le principe *jubeat lex, non suadeat :* ce qui a produit ces monstrueux commentaires, dont Justinien avoit reconnu le danger, et qu'il vouloit éviter par la suite. *De son temps,* dit Ferrière lui-même, Histoire du Droit Romain, chapitre 17, *on en comptoit jusqu'à deux mille volumes, ce qui empêchoit qu'on ne pût en avoir une parfaite connoissance. D'ailleurs, tout y*

étoit si confus qu'il étoit très-difficile d'en tirer beaucoup de secours, quelque peine qu'on se fût donnée à les lire. Justinien avoit tellement senti cet abus, que, dans son ordonnance *de conceptione digestorum*, il défend de faire à l'avenir aucun commentaire sur le digeste. Jamais loi plus sage ne fut moins exécutée.

2°. La moitié des décisions fournit des raisons de douter contre l'autre. Ce double aspect ne fixe pas l'esprit, mais l'accoutume à l'incertitude. La raison de douter ne devroit jamais être présentée; elle est l'ennemie du bon sens, dont elle veut imiter la marche: elle plaît aux esprits bornés, aux esprits faux; elle n'est utile qu'à ceux qui vivent des disputes d'autrui. La loi ne doit jamais la supposer, encore moins la permettre.

3°. Cette compilation faite après plusieurs siècles d'un gouvernement absolu et même arbitraire, a conservé des réglemens qui pourroient à peine convenir à un gouvernement républicain. Telles sont les maximes sur la révocation des loix par désuétude. *Quid interest suffragio populus*

populus voluntatem suam declaret, an rebus ipsis et factis? Cette maxime admet que, dans les républiques, la loi peut tomber en désuétude, parce que le peuple législateur peut être censé la révoquer, en cessant de la suivre. Elle est inexacte dans les démocraties; parce que le peuple qui établit ou révoque une loi par ses suffrages, est le souverain; celui qui y contrevient par le fait, est le sujet. Elle est fausse dans les monarchies; parce que l'inobservation de la loi est une prévarication, ou une négligence de la part du magistrat chargé de la faire observer. Elle est de plus, dans tous les gouvernemens, une source d'abus; parce qu'avant que la désuétude ait été positivement constatée par un laps de temps et un concours de circonstances suffisans, le doute ouvre la porte à une foule d'injustices.

4°. L'autorité des empereurs, à laquelle recouroit perpétuellement l'esprit d'intrigue et de séduction, a produit une foule de rescrits, qui ne sont autre chose que des décisions du législateur dans des

affaires particulières. Cet abus étoit par lui-même le renversement de la justice distributive, qui ne permet au souverain, que dans des cas très-rares, de reprendre le pouvoir de juger une fois délégué par lui. Mais il étoit de plus sujet aux plus grands inconvéniens, dans un empire aussi vaste, et dans une cour aussi dissolue. Ce n'est plus alors le prince qui juge; ce ne sont pas même ses ministres. Il y a des décisions, mais il n'y a plus de justice. En élevant donc ces réponses au rang des loix, on paroissoit augmenter l'édifice d'une législation, dont, dans le fait, on renversoit les bases. Bâcon avoit sans cesse ce renversement devant les yeux, quand il fit son immortel traité *de Justitiâ universali*. Plusieurs loix du digeste et du code ne pourroient pas se soutenir à côté de ces aphorismes, qui énoncent en termes clairs et précis des vérités irréfragables. Le chancelier de l'Hôpital avoit porté le même jugement : et Hotman suivoit les mêmes idées, quand il attaquoit plusieurs parties du droit romain, et sur-tout les loix de Justinien.

5°. Enfin, Ferrière, dont je viens de citer l'histoire, malgré sa vénération pour le droit romain, le connoissoit trop bien pour n'être pas frappé des défectuosités qui s'y trouvent. Il convient que, dans cet immense recueil, il y a beaucoup de choses imparfaites, obscures, incertaines, contradictoires, qu'on rencontre dans le code des loix peu claires, diffuses, ouvrage de la faveur ou de l'intérêt: que Tribonien a été accusé d'avoir fait une affaire d'argent de beaucoup de nouvelles; que plusieurs loix ont été falsifiées ou fabriquées par lui, pour leur donner l'air de loix anciennes; que même les jurisconsultes les désignent sous le nom de loix *quæ manum Triboniani passæ sunt*. Il avoue positivement, chapitre 19, que Tribonien est tombé dans plusieurs fautes très-considérables, qui ont beaucoup nui à l'étude de la jurisprudence; qu'il a tronqué une partie des loix tirées du code théodosien; qu'il a omis dans plusieurs des choses essentielles pour leur intelligence, et passé sous silence les faits qui ont donné occasion à leur établissement;

qu'il a séparé quelquefois une loi en deux, ou réduit deux en une ; qu'il n'a pas fait difficulté d'attribuer plusieurs loix à des empereurs, qui avoient donné des décisions absolument contraires.

De ces reproches trop bien fondés, il résulte ou que les vues de Justinien ne furent pas remplies, ou qu'il n'avoit pas étendu ses vues jusqu'aux principes qui auroient dû diriger son travail. Un des derniers éditeurs de Bâcon, dans une préface fortement pensée, et écrite de même (édition de Paris, 1752) a parfaitement exprimé les effets et la cause des imperfections d'un ouvrage aussi essentiel. *In fructu infausti hujus laboris, discordes sententiæ, nunquàm tutò promissus judiciorum eventus, cautiones imperfectæ, fortassis etiam ex ipsis remediis vulnera, inter cives non satis certa fides, spes audaciam fovens, uno verbo pax inquieta..... Undè sic dehonestata virtus ? Undè sic vexata ingenia ? Scilicet, quod in omnibus ferè disciplinis moralibus videre est, cùm urgerent humanæ necessitates, et res remedium posceret, ut patuit fieri, ex tempore*

vulneri cicatrix obducta est. Ergo ars scientiam præcessit, cùm è contra debuisset scientia artem generare..... In mentem non venit, jàm longo remotus intervallo, error ille primus, qui rerum causas et principia confuderat. In his quæ sub oculis erant quæsita est scientia, et portentoso fœtu filia matrem suam edidit.

Parmi les changemens qu'introduisit la jurisprudence de Justinien, un de ceux qui influa le plus sur les mœurs, fut la sanction qu'il donna à la diminution de la puissance paternelle.

J'ai déjà remarqué que les premiers législateurs avoient donné à cette puissance une grande latitude. Plusieurs même, ne voyant dans la personne du père que le droit de propriété, lui avoient abandonné l'usage indéfini de ce droit; comme si les droits de famille pouvoient nuire à ceux de l'État; comme si la nature, en accordant aux pères le bienfait de la reproduction, les avoit investis du pouvoir de la frustrer du fruit qui en résultoit. C'étoit une grande erreur; mais elle s'étoit répandue chez plusieurs peuples: elle avoit jeté

de profondes racines chez les Romains, et ce n'avoit pu être sans s'identifier avec les mœurs publiques. L'écueil d'une législation sage étoit peut-être de combiner avec des usages anciens des changemens provoqués par des mœurs nouvelles, mais auxquelles cependant ces changemens ne devoient céder qu'avec précaution. Les premiers furent faits par Auguste, à l'issue des guerres civiles, dans un temps où l'esprit de parti, d'autant plus à craindre qu'il étoit ulcéré et comprimé, pouvoit armer en secret le père contre ses enfans. Il ne lui fut plus permis de disposer seul de leur sort; il fut obligé d'assembler les parens et amis. Cette modification, sans détruire la loi ancienne, en limitoit l'exercice, et créoit un tribunal de famille, qu'on ne pouvoit guère soupçonner de favoriser la colère injuste d'un père, ou les fautes graves d'un fils. Ce moyen terme ne fut pas long-temps observé; parce que sous le règne violent des successeurs d'Auguste, les délations avoient troublé et désuni toutes les familles : et on cherchoit peu, on fuyoit bien plutôt les occasions de sortir d'une obscurité

dans laquelle seule on se croyoit un peu plus tranquille. Il en résulta que l'abrogation de l'ancienne loi se maintint; mais que la modification prescrite par la nouvelle fut oubliée. On vit un père puni pour avoir fait périr son fils qui avoit séduit sa femme. On vit un empereur émanciper un fils coupable, menacé par son père d'un traitement rigoureux. Cette émancipation supposoit encore qu'on avoit voulu, non heurter, mais éluder la loi. Du temps de Dioclétien, elle étoit entièrement tombée en désuétude, au moins quant au droit de vie et de mort; il l'abolit même quant au droit de vente. Constantin le rendit aux pères pauvres : une pareille exception ne pouvoit se soutenir, lorsque le fond du droit avoit depuis long-temps été jugé et proscrit. Aussi ne servécut-elle pas à son auteur; et les pères perdirent sans retour leur droit sur la personne de leurs enfans.

Mais ils le conservèrent sur leurs biens jusqu'à ce qu'il fût encore diminué par Justinien. En reprenant les réflexions que je vous ai engagé à faire sur ce sujet dans

la *Lettre* III, peut-être verrez-vous que l'autorité paternelle devoit au contraire s'affermir d'autant plus sur les biens, qu'elle s'affoiblissoit sur les personnes; que c'étoit peut-être un moyen de maintenir une moralité qui dégénéroit de jour en jour (car pour parvenir à ce but, les meilleurs moyens sont ceux qui se prennent dans l'intérieur même des familles): et qu'enfin par la progression même des fortunes, Justinien, en n'accordant aux enfans pour la disposition de leurs biens, que ce que leur donnoient les loix anciennes, accordoit encore bien plus qu'elles; et la raison en est sensible. Lors de la loi des douze tables, et même long-temps encore après, le pécule que les fils de famille gagnoient dans les camps ou dans les emplois civils, étoit peu considérable, parce qu'on ne se battoit en Italie que contre des peuples moins riches que guerriers; parce que les emplois civils étoient plus honorables que productifs. Mais lorsque les guerres d'Espagne, d'Afrique, d'Asie, présentèrent à une jeunesse avide l'appât d'une fortune immense; lorsque les charges

publiques, auxquelles on ne parvenoit qu'à force d'argent, ne furent plus que de vastes déprédations publiques; la loi, qui laissoit aux fils de famille le produit de ces guerres et de ces emplois, mit par le fait entre leurs mains une fortune indépendante, qui étoit précisément ce que les anciennes loix avoient voulu leur ôter.

C'est ainsi qu'à des époques différentes, le même réglement peut produire des effets très-opposés : ce sont ces nuances, ces gradations que le législateur doit observer et suivre.

Ce n'est pas seulement ce qu'une loi a ordonné ou défendu, il y a trois ou quatre siècles, qu'il est important de connoître; c'est le but qu'elle se proposoit. Lorsqu'avec les mêmes dispositions, il lui est devenu impossible d'atteindre ce but, c'est un indice sûr, ou que l'ordre politique demande une autre loi, ou que l'ordre moral contredit trop évidemment cette loi; et dans ce dernier cas, ce n'est pas la loi, mais les mœurs qu'il faut changer.

Au reste, dans l'examen de l'influence de la puissance paternelle (quant aux

biens), vous pourrez être aidé par des observations récentes. Plusieurs provinces de France, régies par le droit écrit, ont laissé aux pères le pouvoir qui leur étoit attribué par les loix romaines; et si ces provinces étoient celles qui ont le plus conservé d'anciens usages, d'esprit de famille, d'attachement pour la glèbe, la conclusion seroit que cette autorité est avantageuse aux gouvernemens, parce qu'elle est un garant de plus de leur stabilité.

Le règne de Justinien a été illustré par les exploits de trois généraux, dont le nom, devenu célèbre dans les fastes de l'empire, fut la terreur des Barbares. Narsès et Salomon les repoussèrent successivement en Asie, en Afrique, en Italie. Les efforts de Salomon se portoient principalement contre les Maures, qui s'avançoient journellement vers le détroit de Gibraltar, et se préparoient à entrer en Espagne, où ils ont été établis si long-temps. Bélisaire sembloit destiné à effacer la gloire de ces deux guerriers, par ses nombreuses victoires, et par la sagesse de sa conduite. Il en fut mal récompensé : destinée trop ordinaire aux

grands hommes réellement vertueux. Quelques auteurs ont traité de fable le terrible état auquel on dit qu'il fut réduit. Mais il seroit bien difficile, si Bélisaire eût joui toute sa vie du sort que méritoient ses exploits et ses vertus, il seroit, dis-je, bien difficile qu'une tradition presque généralement reçue, nous le représentât aveugle, mendiant dans les villages qu'il avoit préservés de la fureur des Barbares, et disant avec une héroïque simplicité: *Date obolam Belisario duci.*

Je n'oublierai jamais l'impression que j'éprouvai à la première lecture des malheurs de cet homme célèbre. Elle me conduisit à de premières réflexions sur lesquelles je suis souvent revenu, à mesure que je prenois l'habitude de chercher dans l'histoire une instruction morale. A la vue du tableau que présente l'agitation des passions humaines, on s'enfonce avec intérêt dans ces perspectives sombres, au fond desquelles lutte avec l'adversité le grand homme qui, sur le devant de ce même tableau, paroît environné de gloire, au milieu de plusieurs peuples heureux de ses

exploits, et sur-tout de ses bienfaits. Lorsqu'en le suivant dans ces deux positions, on trouve une ame qui a toujours été la même; lorsqu'après avoir admiré l'homme de bien dans le héros tout-puissant, on retrouve encore le héros dans l'homme de bien malheureux; alors on jouit réellement du grand homme tout entier : on peut analyser sa vie pendant le cours d'une brillante ou d'une triste existence; on n'a rien à craindre en scrutant ses vertus; au contraire, elles gagnent à cet examen; on gagne soi-même à les approfondir. S'il est vrai que la prospérité est quelquefois un grand écueil, il est encore plus vrai que pour l'homme à qui tout succède, les vertus sont agréables et faciles. C'est pour l'infortuné que leur route est âpre et difficile à tenir. En effet, réfléchissez-y : vous verrez que souvent le premier n'a qu'à s'abandonner à ses vertus, pendant que le second est presque toujours obligé de se sacrifier aux siennes. Dans cette situation pénible, mais honorable, tout appartient sans partage au sage qui a la force de la supporter; qui a acquis et qui pratique la

vraie science, celle de mettre également à profit les maux et les biens de la vie. Au milieu de cet isolement, de cette solitude, qui est une prison pour l'ame dont elle n'est pas l'asyle, Bélisaire conquit *seul* la vénération de la postérité. Après avoir été digne des plus grandes faveurs de la fortune, il fut bien plus encore : il fut digne de ses revers.

Malgré tous les avantages remportés au-dehors sur les ennemis de l'État, malgré le renouvellement ou l'établissement des loix les plus étendues, le gouvernement, vicieux dans son principe, ne trouvoit pas au-dedans la tranquillité dont il avoit besoin. Les séditions, dont j'ai dit que le germe fut toujours à Constantinople, y devenoient plus fréquentes et plus graves. Il y en eut une dans laquelle Justinien fit périr trente-cinq mille habitans. Lorsqu'on ne peut appaiser une sédition que par une si horrible boucherie, c'est que chaque sédition est une véritable guerre civile. Cela ne pouvoit pas être autrement dans un État où rarement se passoit - il dix ans, sans que quelque ambitieux excitât une

révolte pour se faire donner la couronne impériale, et où c'étoit le moyen le plus sûr de l'obtenir. Celui qui s'étoit élevé par cette voie, sentoit qu'elle le conduiroit un jour à sa perte. Cette crainte même accéléroit l'événement : et les moyens injustes et rigoureux que prenoit un tyran pour maîtriser le peuple qui l'avoit élevé à la tyrannie, étoient précisément ce qui faisoit fermenter ce même peuple, et le disposoit à une nouvelle explosion. Dans ce cercle vicieux, chaque rayon que l'on suivoit ramenoit toujours forcément au centre ; et ce centre étoit toujours l'insurrection.

Ce fut ainsi que l'empereur Maurice, détrôné par Phocas, après avoir vu massacrer devant lui ses enfans et toute sa famille, et avoir été tué par l'ordre de cet usurpateur, fut vengé peu d'années après par le sort qu'Héraclius fit éprouver à ce même Phocas. C'est ce trait d'histoire qui a fourni au grand Corneille le sujet, ou plutôt l'idée de la belle tragédie d'Héraclius, qui seroit peut-être son chef-d'œuvre, si la fable de la pièce n'étoit pas si

fortement intriguée, que peu de personnes sont en état de la suivre à la représentation.

Rien n'étoit plus favorable pour la formation ou l'accroissement des nouveaux peuples, que cette confusion habituelle, cette décomposition graduelle de l'empire. Sous le règne d'Héraclius, on en vit paroître un, dont le nom devoit figurer un jour dans les annales du monds. Destinés à renverser par la suite l'empire de Constantinople, les Turcs en furent alors les défenseurs. Étrange vicissitude de l'humanité, dont l'histoire offre plus d'un exemple. Les Romains avoient commencé de même vis-à-vis de Carthage. Et dans un temps bien plus rapproché, on a vu les Polonois, sous le fameux Jean Sobiesky, défendre contre ces mêmes Turcs la capitale de l'Autriche, qui, dans le siècle suivant, contribue à envahir et anéantir la Pologne. Au reste, ce n'est pas à Héraclius qu'il faut imputer la première faute de s'être allié avec des Barbares, pour les opposer à d'autres Barbares. J'ai déjà remarqué que ses prédécesseurs lui avoient tracé cette route : il la suivit; il fit alliance avec les

Turcs, et les employa contre les Perses, dont les progrès devenoient de jour en jour plus effrayans. Il ne sembloit pas d'abord qu'il eût à s'en repentir. Les Perses furent vaincus et repoussés par-tout. Mais leur vainqueur avoit appris à connoître sa force, à connoître les avantages du pays que les Perses occupoient, et ceux des pays que l'empire conservoit encore. Il apprenoit sur-tout à connoître la mauvaise administration, l'indiscipline, les parties foibles des armées romaines. Tout cela ne pouvoit manquer d'irriter l'ambition et l'avidité d'un peuple guerrier, que des circonstances, impossibles à prévoir, alloient rendre conquérant par principe de religion.

Car déjà se préparoit un grand événement; et un grand changement tant religieux que politique, alloit s'opérer en Afrique et en Asie. Des déserts de l'Arabie sortoit un homme puissant par son génie, par son audace, par son hypocrite imposture, par les profondes combinaisons avec lesquelles il se lança dans l'arène où il devoit tout terrasser. Législateur, prophête et conquérant, Mahomet répandoit

répandoit sa religion et ses loix : il falloit obéir et croire, sous peine de mort : et ce fameux imposteur, l'usurpateur le plus étonnant qui ait jamais paru, employa, pour établir sa doctrine et son empire, d'abord la séduction, puis la terreur ; les deux ressorts les plus dangereux que puisse faire jouer une audace ambitieuse pour tromper et opprimer l'humanité. Elle a besoin d'une force aveugle et irréfléchie : elle ne peut la trouver que dans le peuple : elle s'empare de lui par la séduction ; mais comme le prestige ne peut durer, comme ce peuple dirigé en sens contraire pourroit anéantir son ouvrage, elle le retient par la terreur ; et pour lui faire expier les crimes qu'elle lui a fait commettre, elle l'enchaîne aux pieds de l'idole que lui-même a élevée. Cette terrible vérité se trouve dans toutes les révolutions ; comme s'il étoit du sort de l'espèce humaine d'être éternellement balottée entre le crime et l'erreur.

L'erreur que Mahomet imagina, les crimes par lesquels il la répandit, sont une preuve qu'il connoissoit trop parfaitement les peuples sur lesquels son génie

lui donnoit un si grand ascendant. Le vaste empire qu'il fonda a, pendant plusieurs siècles, considérablement augmenté sa puissance. Il a eu des succès constans et multipliés : chose qu'il ne faut pas attribuer à la fortune, qui, suivant la belle idée de M. de Montesquieu, n'a pas cette sorte de constance. Ses succès ne doivent être imputés qu'au rapport, fortuit ou combiné, qui se trouva entre les peuples subjugués et les loix qui leur furent prescrites. Ce même accord est ce qui cause aujourd'hui la foiblesse de l'empire Turc. Sa politique est ce qu'elle étoit il y a deux cents ans, ce qu'elle a toujours été. Il n'a point pris part à l'avancement rapide des connoissances européennes : il est resté en arrière de son siècle; et pour qu'il se remît en ligne, il lui faudroit des efforts surnaturels et des circonstances miraculeuses. Mais à l'époque à laquelle Mahomet créa tout-à-coup des peuples, des loix, un empire, une religion, tout ce qu'il faisoit lui assuroit la réussite de ce qu'il vouloit faire. Il vouloit mettre exclusivement sous la main d'un chef une nation religieuse et

militaire : il assura sa domination sur les volontés, par la loi d'une soumission aveugle ; sur les esprits, par le précepte d'une ignorance absolue ; sur l'imagination, par le dogme fondamental d'une prédestination irrésistible ; sur les sens, par l'expectative d'une éternité de plaisirs sensuels. Maître alors de tous les leviers de l'humanité, il donna aux hommes tels mouvemens qu'il voulut ; et dès qu'il eut obtenu les premiers succès, il trouva peu d'obstacles. Avec de pareils moyens, il n'en auroit rencontré qu'autant qu'il auroit, sur le point le plus important, attaqué les mœurs antiques de l'Asie : il prit dans ces mœurs même un de ses ressorts les plus actifs. Il admit la pluralité des femmes ; et faisant de la première jouissance de la nature un objet religieux et politique, il sacrifia un sexe à la tyrannie de l'autre, pour établir la sienne sur tous les deux.

Pour bien connoître ce que fut Mahomet, pour bien apprécier ce qu'il fit, il faut étudier dans l'histoire comment il prépara sa mission ; par quels moyens il en facilita le succès. Il faut voir dans le

Koran comment l'enthousiasme, l'ignorance, l'audace la plus absurde se soutiennent à côté des plus grandes vérités, et de la morale la plus faite pour le bonheur de la société. Cette incroyable réunion ne se trouve que dans la vie et dans le livre de cet homme, qui n'a ressemblé à aucun autre. C'est pour cela qu'elle mérite un examen particulier.

Toute sa conduite me semble indiquer qu'il avoit pressenti deux grandes vérités: la première, c'est que tout homme qui peut agir fortement sur l'imagination du peuple, peut, s'il veut, faire une révolution; la seconde, c'est que, pour la faire avec succès, il doit chercher ses moyens moins en lui qu'autour de lui. Mahomet me semble avoir agi d'après ces deux principes, et avoir habilement profité des circonstances et des préjugés.

Il sortoit de la tribu des *Koreishites*, la plus noble de l'Arabie, qui avoit la prétention de descendre d'Ismaël. Le nom de cet Ismaël étoit pour tout Arabe l'objet de la plus grande vénération. C'étoit à lui que se reportoit le culte primitif. Le

temple de la Mecque passoit pour être le sanctuaire de cette religion patriarchale. Une opinion générale l'avoit consacré, comme un dépôt de ces débris de l'humanité que la reconnoissance, la tendresse ou l'orgueil cherchent à enlever à la mort. Le pélerinage de la Mecque étoit un usage immémorial. Sa nécessité étoit un dogme conservé par une longue tradition. La maison d'Ismaël, la source d'eau d'Agar, le puits de Zem-Zem, la pierre noire d'Abraham et d'Isaac, tout cela surchargé de tout ce que l'imagination d'un peuple ardent et crédule peut inventer ou adopter pendant des siècles, formoit une idolâtrie fondée sur quelques vérités défigurées. Mahomet jugea qu'il tenteroit vainement de la détruire; mais qu'en paroissant la rectifier ou l'épurer, il pouvoit lui donner une direction, et en tirer des effets conformes à ses vues. Cette conception hardie étoit inexécutable par des moyens ordinaires. Il prit les siens dans les mœurs, dans l'esprit même du peuple qu'il vouloit gouverner. Il ne s'amusa pas à démontrer : sûr de convaincre

en étonnant, il se proclama inspiré, provoqua et nourrit l'enthousiasme, défendit et punit la réflexion.

En ramassant plusieurs traits de quelques auteurs arabes, vous verrez que sa conduite fut le résultat bien suivi d'un calcul très-exact dans ses bases.

Un préjugé, qui se perdoit dans la nuit des temps, avoit attaché sur la race des Koreishites une sorte de vénération religieuse. Depuis le règne de Kosa, ils avoient toujours cherché à extirper l'idolâtrie, à purger la Mecque des superstitions qui la souilloient. Ils avoient échoué. Mahomet découvrit ou devina la cause du peu de succès de leurs efforts, et s'instruisit par leurs fautes même. Mais ces efforts entretenoient toujours l'Arabie dans l'attente d'un envoyé réformateur. Des vers prophétiques, attribués à Kaleb, ancêtre de Mahomet, annonçoient que cet envoyé seroit un Koreishite. Ces vers, que les vieillards apprenoient aux enfans, étoient à-peu-près la seule éducation d'un peuple pasteur : ils se chantoient dans le moindre hameau : c'étoit l'amusement de l'oisi-

veté, le délassement du travail. Mahomet crut que le moment étoit venu de s'en faire l'application. Mais il prépara lentement tout ce qui devoit assurer le succès de la mission qu'il se donnoit lui-même. Il se lia avec des juifs, des mages, des chrétiens, parce qu'il falloit qu'il connût, ou du moins qu'il parût connoître les trois religions. Moïse s'étoit retiré sur le Mont Sinaï, pour s'isoler du peuple juif, et n'en étoit redescendu qu'en législateur inspiré, avoué, consacré par Dieu même. Mahomet imita celui dont il vouloit se dire le successeur. Une caverne du Mont *Héra*, le déroboit souvent à tous les yeux. C'étoit Numa, prenant les conseils de la nymphe Égérie; Lycurgue, allant consulter l'oracle de Delphes. Chez tous les peuples que n'ont point égarés les orgueilleux sophismes d'une fausse philosophie, on attachoit toujours aux fonctions de législateur l'idée d'une inspiration céleste, d'une méditation religieuse et solitaire : et le plus habile imposteur n'eût produit aucun effet, s'il se fût audacieusement présenté pour faire adopter à force de tumulte, de cris et de

meurtres, des loix rédigées dans des orgies de bacchantes, ou dans des repaires de Catilinas et d'assassins.

Ses premiers essais furent faits sur le vulgaire : ce fut là qu'il trouva ses premiers sectateurs. Mais dès que leur nombre lui permit d'employer la force, il réunit les deux pouvoirs religieux et politique. Personne ne connut mieux l'art de les soutenir l'un par l'autre. Il établit son apostolat sur des visions que lui seul avoit eues ; qui par conséquent ne pouvoient être démontrées fausses, qui imprimoient sur lui le caractère d'une intelligence privilégiée. En cette qualité, il dérogeoit, suivant les circonstances, à ses institutions même, mais toujours d'après les ordres de la divinité qui l'inspiroit.

Le Koran lui fit au moins autant de prosélytes que les moyens violens dont il se servit. On ne peut nier que cet ouvrage ne fût parfaitement adapté, et aux projets qu'il méditoit, et à l'espèce d'hommes sur laquelle il vouloit dominer. Le succès prouva en faveur de ses combinaisons. Plus il fut extravagant et incompréhensible,

plus il parut sublime. L'ignorance effrontée avec laquelle il contredit tous les monumens historiques sur Adam, sur Eve, sur les Patriarches, sur Alexandre, ne peut se comparer qu'à la stupide et fanatique crédulité, qui adoptoit aveuglément toutes ses rêveries.

Mais aussi, dans ce livre unique en son genre, tout tendoit à maintenir, à propager cette crédulité. Le défaut de suite dans les chapitres qui le composent lui donne un air d'inspiration. C'est le désordre mystérieux du génie conduit, ou plutôt agité par un génie supérieur. Le style en est riche, pompeux : il est devenu le modèle de la langue arabe. A chaque instant on y retrouve ces métaphores toujours hardies, quelquefois outrées, ces expressions prophétiques, dont l'effet est presque immanquable dans des régions brulantes, où l'humanité fanatisée se macère avec joie, à force de jeûnes, de souffrances et d'austérités.

Mahomet annonça, et il fut universellement reconnu que le Koran lui avoit été envoyé dans la nuit du 23 au 24 du mois

de Ramadan. L'ange Gabriel avoit été chargé de l'apporter. Tous les ans il revenoit une fois avec les versets additionnels, dont le prophète avoit besoin pour réformer ou perfectionner ses révélations.

Dans le plan immense qu'il avoit conçu, Mahomet devoit réunir sous sa loi le juif, le chrétien, l'ismaélite et l'idolâtre. Cette loi devoit donc, sur le dogme, le simplifier autant qu'il seroit possible; sur les usages, conserver ceux que leur ancienneté avoit consacrés; sur la morale, prescrire tous les principes qui maintiennent l'union dans la société civile.

Le premier article de foi fut qu'il existoit un Dieu, être purement spirituel, éternel, existant par lui-même; créateur de tout ce qui compose l'univers, réservant à tous les hommes des récompenses pour leurs vertus, des châtimens pour leurs crimes. Le second article fut que Mahomet étoit envoyé par lui.

Il prescrivit comment ce Dieu vouloit être honoré. A l'exemple du législateur des Hébreux, il ajouta aux préceptes du jeûne et de la prière beaucoup de pratiques reli-

gieuses, qui, prises séparément, sont peu de choses en elles-mêmes, mais dont l'ensemble forme des habitudes qui maintiennent l'observation du précepte.

La résurrection et le jugement dernier étoient connus des anciens Arabes. Il conserva ce double dogme. S'il le dénaturoit en promettant dans le séjour éternel des houris, des ombrages, des ruisseaux à un peuple pour qui l'union des deux sexes étoit un besoin impérieux, qui, au milieu des ardeurs d'un soleil et d'un sable brûlans, cherchoit souvent en vain un zéphir ou un ruisseau rafraîchissant, il ramenoit ce dogme à son véritable but, en disant que le comble du bonheur seroit dans la contemplation de la majesté divine et de ses glorieux attributs.

La doctrine du fatalisme, répandue dans toute l'antiquité payenne, célébrée par tous ses poètes, qui, au-dessus de leurs dieux fantastiques, plaçoient un destin irrésistible, semble avoir dû prendre naissance en Orient. C'est là que dans des corps énervés, l'esprit craint sur-tout de se fatiguer à prévoir et à calculer l'avenir. La paresse

asiatiques'accommodoit bien mieux d'une nécessité qui entraînoit tout, qui seule pouvoit tout faire. Contre elle tous les efforts devoient être infructueux ; et on en tiroit indolemment la conséquence qu'il ne falloit en tenter aucun. Cette doctrine avoit gagné l'Arabie, où les mêmes raisons devoient la faire accueillir. Soit par politique, soit pour se conformer à ces raisons, Mahomet trouva dans les messages de l'ange Gabriel, un chapitre où il étoit dit: que *les hommes sont des instrumens que Dieu fait mouvoir ou condamne à l'inertie, pour accomplir les mystères sacrés de sa providence...* que *c'est de lui que l'ame reçoit ses dégoûts et ses affections ;* qu'*on ne peut faire un pas vers le vice ou la vertu sans son impulsion secrette ;* que *rien n'est possible que ce qu'il opère*, et qu'*il opère tout ce qui est possible.* Un peuple grossier, ignorant et superstitieux étoit loin d'analyser ce texte pour y chercher ce qui pouvoit lui laisser son libre arbitre ; et sa soumission au dogme du fatalisme devint plus forte et plus aveugle. Mahomet s'en servit pour assurer à la patrie une race de

défenseurs, qui, conduits par une prédestination inévitable, ne craignent pas la mort, et ne songent pas à l'éviter.

Dans plusieurs de ses loix on retrouve cette attention à ne pas trop s'éloigner des préjugés ou des usages qu'il n'eût peut-être pas attaqués impunément.

Tous les pays où il commença son apostolat étoient remplis de Juifs. Chez ce peuple, une ancienne opinion attachoit une sorte d'opprobre à la stérilité : Mahomet fit de la stérilité un moyen de divorce. Ce moyen devoit rarement se présenter, dans un climat où les femmes sont fécondes de très-bonne heure. D'ailleurs, on pourroit dire qu'il se rapprochoit du vœu de la nature, qui, trompé par la stérilité d'un premier mariage, sembloit être de chercher dans un second la reproduction à laquelle l'homme est destiné. Enfin ce fait rare, et que la loi regardoit comme prouvé, quand il ne survenoit pas d'enfans, ne présentoit aucun des inconvéniens de ces incompatibilités morales, dont la preuve, presque toujours équivoque et difficile à établir, ne s'acquiert, ne se cherche même jamais

qu'aux dépens de la moralité publique.

A la vérité il légitima la polygamie : mais vainement auroit-il tenté de la détruire, dans un pays qui la regardoit comme une de ses plus anciennes propriétés. L'unité du lien conjugal n'entroit pas dans les idées de ces peuples. Mahomet lui-même n'en concevoit peut-être pas la possibilité. Au moins ne la desiroit-il pas; et il sentit qu'un précepte d'une exécution si difficile auroit dû trouver en lui le premier exemple de son accomplissement. Nous jugeons aujourd'hui la polygamie d'après la sainteté d'une union que la religion a élevée à la dignité de sacrement; d'après des vues et des calculs politiques dont l'expérience a démontré la justesse : nous la jugeons d'après ces traits lumineux avec lesquels Montesquieu en a dépeint en quelques mots les vices, les abus et les dangers. *Qui le croiroit ?* dit-il, *la pluralité des femmes mène à cet amour que la nature réprouve*. C'est une vérité démontrée par les faits : et cette dégoûtante passion n'est nulle part plus effrontément répandue que parmi les Turcs.

La partie morale de l'Alcoran est celle

sur laquelle l'observateur peut s'arrêter avec satisfaction. Ses préceptes ou ses défenses sont presque toujours accompagnés de paroles tantôt onctueuses, tantôt imposantes.

Il prohibe le jeu, comme un fléau qui trouble l'ordre de la société et la paix des familles.

Il condamne l'usure, plus à craindre, sur-tout dans une secte à laquelle il vouloit aggréger les Juifs. *Les usuriers ressusciteront sous la forme hideuse des démons, parce qu'ils ont confondu le commerce avec l'usure.* Dans ce peu de mots, on voit l'intention politique, jointe à la prohibition religieuse.

Je ne sais si je vous ai fait remarquer que la composition pour le meurtre semble avoir été une idée familière chez toutes les nations primitives. Elle s'adapte parfaitement aux rixes, aux intérêts des peuples pasteurs. Mahomet maintint cette composition : il y ajouta des moyens d'expiation envers la divinité. Mais il n'admit cette expiation que pour les meurtres involontaires. *Un vrai croyant qui tue sans dessein*

un vrai musulman, en sera quitte pour racheter un vrai croyant de l'esclavage. Il paiera des dommages-intérêts aux parens du défunt : et s'il ne peut les satisfaire, il jeûnera pendant deux mois : c'est là la peine que Dieu lui impose.

Celui qui tuera un vrai croyant de dessein prémédité sera dévoré par les flammes éternelles. Dieu appesantira son bras sur sa tête pendant toute l'éternité.

Mais en même temps il défendit le suïcide. C'est le premier législateur qui se soit élevé contre un crime dont on avoit voulu faire une vertu. *Celui qui se sera tué de dessein prémédité sera dévoré par les flammes éternelles. Les trésors de la miséricorde de Dieu sont inépuisables.* Cette dernière phrase est placée avec beaucoup d'art à la suite de l'autre. D'un mot elle annonce des consolations et des espérances au malheureux, qui ne seroit pas arrêté par la menace. C'est ainsi seulement qu'il est permis à la loi de rendre raison de sa volonté. Elle ne doit s'expliquer que brièvement, par une idée forte, par une expression concise, énonciative d'une grande vérité.

L'hospitalité

L'hospitalité avoit été de tout temps une vertu, chez des peuples dont les communications, peu fréquentes et mal établies, n'offroient aucune des facilités qu'on trouve aujourd'hui dans le plus petit État de l'Europe. Mahomet en fit un devoir : il y joignit celui de l'aumône ; et, pour effrayer l'avarice qui voudroit enfreindre la loi, il frappa son imagination par cet arrêt terrible : *L'Être supréme, au dernier jugement, attachera, en forme de ceinture, un gros serpent autour de celui qui n'aura pas satisfait au précepte de l'aumône. Cet animal affamé dévorera la main avare, qui ne s'est point ouverte pour soulager les besoins de l'indigent. Les chameaux, les bœufs, les brebis dont il aura été le possesseur, le déchireront avec leurs dents, et le mettront en pièces.*

Et envers qui veut-il que l'on exerce ces vertus sociales, ces œuvres méritoires? Ce n'est pas seulement envers ses amis, envers ceux dont on a reçu, ou dont on attend quelque service. C'est envers ses ennemis même. La belle morale de l'évangile se retrouve là; parce que c'est toujours en

elle qu'il faut aller chercher le guide de l'homme, toutes les fois qu'on veut le diriger vers le plus grand bonheur de la société. *Faites comme ces arbres qui semblent offrir leurs fruits et la fraîcheur de leur ombre aux justes comme aux coupables; qui même ne les refusent pas à ceux qui leur jettent des pierres, ou qui les dépouillent à coups de bâton. Faites encore plus : imitez ces coquilles bienfaisantes qui enrichissent de leurs perles ceux même qui leur ôtent la vie.*

Ce même esprit de justice et d'humanité a encore dicté ce qui, dans le Koran, est relatif au droit des gens. La fidélité dans les traités est rigoureusement prescrite. *Observez scrupuleusement les promesses faites à vos ennemis : soyez fidèles à vos engagemens tant qu'ils observeront les leurs.*

Enfin, il n'y a pas jusqu'à la tolérance religieuse qui ne fût ordonnée par le plus cruel et le plus intolérant des imposteurs. *Si Dieu l'eût voulu, tous les habitans de la terre auroient suivi sa loi. Serez-vous donc assez insensés, foibles mortels, pour*

employer la force à la conversion de vos semblables? Non, la foi est un bienfait dont Dieu gratifie ses favoris.

Malheureusement celui qui consacroit ainsi les principes conservateurs de la tranquillité des États, ne viola que trop souvent le droit des gens. Parmi les actions publiques de Mahomet, au moins jusqu'à ce qu'il eût assuré son autorité, il en est peu qui puissent se soutenir à côté de sa morale. Il fut ce qu'ont été, ce que seront toujours ces hommes plus fameux que célèbres, qui veulent faire des révolutions. Équité, principes, sentimens, humanité, tout doit plier devant leur ambition : aucun crime ne leur coûte pour la satisfaire. Mais quand elle est, ou qu'elle se croit parvenue à son but, alors cette ambition affecte ces mêmes vertus, dont auparavant le nom seul l'importunoit. Elle sent qu'elle a besoin de tous les principes que son audace avoit écartés, que son hypocrisie rappelle; et ce second hommage, moins sanglant, mais plus perfide que le premier, trompe encore le sot vulgaire que celui-ci avoit effrayé.

Cette vérité se voit bien mieux dans la vie politique de Mahomet, que dans celle de tous les destructeurs des empires. Toujours ils ont, même malgré eux, conservé, au moins en changeant les mots, quelque chose de ce qui existoit. Souvent même un intérêt politique bien entendu les engageoit à ne faire de changemens, qu'en paroissant se reporter à l'origine même des loix ou des usages qu'ils changeoient ou modifioient. Ils tenoient, avec raison, à ce que le peuple se crût toujours régi par les même formes, ou au moins par les mêmes principes. Mahomet, au contraire, semble avoir eu pour but d'anéantir le souvenir de tout ce qu'il avoit trouvé établi. Il voulut refaire une société; et ce fut une seconde création. Quand il conservoit, comme je l'ai dit, quelque pratique antérieure, c'étoit non seulement en la remettant à neuf, mais en la présentant comme une idée nouvelle. C'étoit dans le Koran que devoit se trouver son origine. Ce livre étoit le seul dont on pût tout tirer; c'étoit le seul qu'il fût permis de lire. Ce qui avoit pu exister antérieurement, n'étoit pour le

musulman qu'un chaos, qui ne lui laissoit que des idées confuses. Le Koran suffisoit à tout, même à ce qu'on n'entendoit pas. Il est difficile de dire qui fut le plus extraordinaire, de cet ouvrage ou de son auteur. L'empire absolu qu'ils exercent depuis tant de siècles sur une immense étendue de pays, prouve jusqu'où peut aller la force et la durée de l'impression que fait sur la postérité même *un génie vaste et ferme en ses desseins*.

Il faudra donc considérer Mahomet sous trois points de vue; comme fondateur d'une religion, comme conquérant, comme législateur. Comment cet homme, né pour le malheur de l'humanité, a-t-il songé à usurper les trois titres qui frappent le plus toutes les nations? comment s'est-il senti tout-à-coup capable de les faire valoir? comment les a-t-il fait valoir avec tant de succès? Vous remarquerez qu'il ne faut jamais dans Mahomet séparer ces trois titres, qui tous trois lui étoient nécessaires pour l'empire qu'il a fondé. En confondant dans sa personne le droit de la conquête, celui de la loi, celui de la religion,

il s'est assuré la domination la plus absolue que jamais un homme puisse exercer sur un autre homme. Aussi jamais une religion nouvelle, prêchée, établie par la force, n'a eu des progrès aussi rapides, une domination aussi étendue, une durée aussi longue. Je vous ai d'ailleurs fait observer que toute la partie morale de sa législation s'appliquoit parfaitement aux peuples pour qui elle étoit faite. C'est sans doute pour cela que M. de Boulainvilliers, en nous donnant la vie de Mahomet, a voulu nous le donner comme un grand homme. Ce nom ne peut convenir à celui qui n'a jamais travaillé qu'à entraîner l'humanité dans l'erreur : et un imposteur cruel ne peut pas être cité, même pour le peu de bien qu'il auroit pu faire ; car ce bien n'aura jamais été chez lui qu'un moyen de pallier ou de soutenir son imposture.

Enfin vous observerez qu'on n'a point encore vu un second Mahomet. Tous les singes révolutionnaires qui ont voulu l'imiter, ont été autant ou plus cruels, mais jamais aussi adroits. Pour consommer et consolider un pareil ouvrage, il faut un

concours de circonstances, qui rarement peuvent se trouver réunies ; il faut en bien juger les causes, en bien saisir les effets ; il faut s'emparer violemment de celles qu'on peut maîtriser, et profiter avec adresse de celles qu'il seroit trop imprudent de vouloir combattre.

De tous les hommes qui ont tenté par la force une grande révolution, Mahomet est le seul qui en ait commencé et fini une par lui-même et pour lui-même. On trouve souvent dans l'histoire des forgerons de révolutions, qui retrempent ou emploient, avec plus ou moins de férocité, des armes déjà ébauchées ou abandonnées par d'autres, et dont eux-mêmes sont ensuite la victime. Mais nulle part on ne voit un seul homme envahir, fonder, conserver, transmettre un double pouvoir religieux et politique, sans le secours de toutes ces factions, qui ne manquent jamais de se diviser, lorsqu'il faut enfin mettre quelque chose à la place de ce qu'elles ont détruit. Mahomet ne fut formé, ne fut conduit, ne fut élevé par aucunes factions ; aussi ne fut-il pas renversé

par elles. Les factions, ces monstres anti-sociaux, ont toujours ressemblé à ce Dieu de la fable, que l'antiquité nous représente dévorant ses enfans. Mahomet se créa lui-même. S'il fut obligé de faire quelques disciples à son image, ces disciples ne furent jamais ses égaux. Il n'étoit pas homme à leur permettre d'oublier qu'ils étoient tous son ouvrage : et il ne leur laissoit ni la force, ni le temps de devenir ses rivaux.

Seul de tous les usurpateurs, il s'est trouvé, il s'est maintenu dans cette entière indépendance, dont les effets sont si favorables à un nouveau gouvernement. Il n'avoit point de ménagemens à garder avec des êtres qui lui devoient tout, à qui il ne devoit rien. Affranchi des entraves politiques de cette reconnoissance gênante, qui souvent oblige le plus fier usurpateur à foiblir, à se taire, à rougir devant l'instrument volontaire de son élévation, le dépositaire forcé de ses secrets, le complice ignoré de ses crimes, il eut l'incalculable avantage de pouvoir être toujours juste avec sécurité.

Il ne tint donc qu'à lui d'être toujours grand, dans le vrai sens que l'impartialité de l'histoire attache à ce mot. Car l'histoire n'admet pas à son tribunal toutes ces excuses du moment, avec lesquelles on croit, sous le nom de la nécessité, déguiser des foiblesses, ou colorer des injustices. Par-tout où elle trouve un pouvoir absolu, elle veut trouver aussi une justice absolue. Et celui-là seul en qui elle voit ce magnifique usage de la toute-puissance, elle le proclame *Grand*. Ce jugement est sans appel.

En étudiant, d'après ces réflexions et ces maximes, la révolution de Mahomet, vous lui assignerez la place qui lui est due; mais en même temps vous jugerez quel terrible agent dut jeter au milieu de la décomposition de l'empire, une société d'un genre si nouveau, qui s'augmentoit tous les jours; qui, à la voix, au seul geste de son chef, tuoit ou se faisoit tuer avec le même empressement; changeoit les églises en mosquées, et substituoit à la paisible innocence du

lien conjugal, une volupté prescrite par le législateur, et consacrée par la religion. Cet agent étoit d'autant plus redoutable, qu'il amalgamoit fortement les parties les plus hétérogènes. Dans la Perse comme en Arabie, dans l'Afrique comme dans la Grèce, parmi les Juifs comme parmi les Chrétiens, Mahomet établissoit et l'autorité de sa doctrine, et la doctrine de son autorité; et tous ceux qu'il avoit séduits, convaincus, ou effrayés, dès qu'ils étoient réunis et confondus ensemble, devenoient ses esclaves, sous peine d'être ses victimes. Dans la position critique où se trouvoit depuis long-temps l'empire d'Orient, menacé de toutes parts, entamé sur plusieurs points, affoibli par les vices de son administration et par l'instabilité de son gouvernement, il eût dû porter la plus grande attention sur les progrès de ce nouveau peuple. Il les vit avec une indolence funeste, et bientôt ils furent tels que l'on n'eut plus de barrières à leur opposer. Les éternelles dissensions de la cour impériale ouvroient

de plus en plus le chemin de la capitale; et le territoire de l'empire se resserroit de jour en jour.

Des circonstances, aussi nouvelles que difficiles à prévoir, en accélérèrent encore la ruine.

Les croisades, dont je parlerai plus bas, furent plus funestes à l'empire grec qu'à celui des Musulmans. Le schisme des Grecs, suite de leurs interminables disputes théologiques, avoit mis entre eux et les occidentaux le levain de la haine, ou au moins de la jalousie. Il s'aigrit de plus en plus, lorsque les croisés prirent leur chemin par Constantinople pour arriver jusqu'aux lieux saints. Les empereurs grecs, qui n'avoient pris aucune mesure assurée pour fermer aux croisés l'entrée de leurs États, voulurent leur refuser celle de Constantinople. La ville fut prise par les Latins. C'est le nom qu'on donne aux empereurs qui y régnèrent depuis Baudouin, comte de Flandre, jusqu'à Baudouin II, pendant un intervalle de cinquante-huit ans. Ce fut alors qu'un Commène, descendant d'Alexis, fonda Trébisonde, qui

subsista encore quelque temps après la fin de l'empire grec.

Pendant le temps que les Grecs furent chassés de Constantinople, le siége de leur empire fut transporté à Nicée. Ils en sortirent en 1261, pour reprendre leur ancienne capitale, mais aussi pour reprendre leurs anciens vices, et cette ancienne insouciance qui les entraînoit vers leur ruine.

Les Turcs (et il faut comprendre sous ce nom les Arabes, les Turcomans, les Sarrasins et une partie des Perses) cernoient de plus en plus la capitale, à qui ils enlevoient successivement toutes ses provinces. Elle se soutint encore pendant près de deux siècles, et par l'avantage de sa situation, et par la haine que la différence de religion inspiroit aux Grecs contre les Turcs. Cette animosité subsiste encore : elle fut une des bases du projet d'invasion que l'impératrice Catherine II forma sur la Morée. Enfin, le 29 mai 1453, sonna la dernière heure d'un empire fondé près de 800 ans avant Jésus-Christ. Constantin Paléologue, dernier empereur, étoit

digne d'un meilleur sort. Il ne se démentit point dans son malheur : après avoir pendant un siége long et meurtrier, donné l'exemple de toutes les vertus chrétiennes, royales et guerrières, il succomba sous les coups de ses ennemis. En lui finit l'empire d'Orient. Le destructeur en fut Mahomet II, dont le génie et l'activité sembloient destinés à faire les plus grandes choses. Le travail plus qu'humain par lequel il fit entrer plus de cent vaisseaux ou galères dans le port de Constantinople fermé par une chaîne, passe avec raison pour une merveille, qu'on ne croiroit pas, si elle n'étoit attestée par tous les historiens.

Lorsque l'on voudra suivre ensemble les dernières années de l'empire grec, et l'histoire des peuples qui l'attaquoient du côté de l'Orient, on rencontrera sur la route deux conquérans fameux : on verra les invasions de Gengiskan et de Tamerlan, rappeler celles des Huns sous Attila, et porter avec elle le même caractère de cruauté. C'étoit toujours des mêmes contrées que partoient ces hordes innombra-

bles ; et les Tartares, en se portant, sous les deux chefs que je viens de nommer, au-delà de la mer Caspienne, firent en Asie ce que les habitans du Don et du Volga firent en Europe, en remontant le Danube. Mais les victoires de ces deux puissans monarques tiennent plutôt à l'histoire moderne, et sur-tout à celle de la Perse et de la Chine, dont l'étude est moins nécessaire à quiconque ne veut pas en faire un travail spécial.

Pour ne point interrompre l'histoire de l'empire d'Orient, j'ai devancé de beaucoup le règne de Charlemagne, que j'avois fixé comme une grande époque. Mais ce règne fait partie de l'histoire de l'empire d'Occident, dont il fut la restauration. J'y reviens dans la lettre suivante.

LETTRE XXVII.

Depuis Théodose jusqu'à la fin de l'empire d'Occident.

C'est ici que l'on voit la formation de presque toutes les souverainetés nouvelles qui ont partagé l'Europe. La séparation de l'empire fut encore plus fatale à l'Occident qu'à l'Orient. L'empire d'Occident fut fortement attaqué de tous côtés, depuis la capitale jusque dans les îles britanniques. Rome fut prise et saccagée par Alaric. La sainteté de son pontife la préserva d'éprouver une seconde fois ce malheur, lorsqu'Attila parut à ses portes avec une armée victorieuse et formidable. En lisant cette partie de l'histoire, on a peine à concevoir comment les contrées connues aujourd'hui sous le nom de grande et petite Tartarie, ont pu, pendant plusieurs siècles, produire cette incommensurable population qui se répandoit sur toutes les parties de

l'empire. Cependant, aucune vérité historique n'a été attestée par plus d'historiens, et n'est encore aujourd'hui démontrée par un plus grand nombre de monumens, indépendamment des preuves concluantes qui se tirent de la conformité des langues adoptées par ces peuples, avec celle des pays dont on sait qu'ils sont sortis.

Les Pictes, les Saxons, les Sarmates, en descendant le Véser et l'Elbe, s'avançoient toujours vers le Nord. Ils fondoient les royaumes de Suède, de Danemarck et d'Angleterre. Les Francs, les Allemands, les Bourguignons, les Germains s'avançoient vers l'Occident, arrachoient successivement à l'empire toutes ses provinces, fondoient le royaume de France, et peuploient les côtes de l'Océan depuis le Texel. D'autres, qui avoient pénétré moins avant, s'étoient arrêtés en Allemagne, et ils fondoient quelques États, auxquels ils donnoient leur nom. Telles furent la Bohême et la Hongrie.

En reculant toujours vers le lieu de leur origine, on trouve ceux que des peuplades déjà fortes et nombreuses arrêtoient sur leur

leur passage. Ils se fixoient dans la Sarmatie; et c'est ainsi que la Pologne devint un grand État.

Les Espagnes avoient été depuis longtemps habitées par les Gaulois, les Goths, les Visigoths, les Vandales. La proximité des deux mers, les avantages du pays, offroient de grands attraits à de nouveaux habitans. L'Afrique même y en avoit envoyé. Des Maures y jouissoient de leurs conquêtes; et il faut attribuer à cette étrange composition le grand nombre de royaumes et de principautés que l'on trouvoit en Espagne.

Enfin, quoique les richesses de l'Italie ne fussent plus ce qu'elles avoient été, la renommée de ces richesses même, la beauté du climat, le bruit des premiers succès que les Barbares y avoient obtenus, et peut-être le desir d'humilier cette ancienne capitale du monde, et de lui rendre une partie des maux qu'elle avoit faits à l'humanité, attiroient sans cesse de nouvelles armées. Celles qui étoient parvenues à s'y fixer se trouvoient bientôt obligées de combattre ou de composer avec d'autres:

et c'est cette variété de succès, de revers, de traités, d'établissemens, qui a produit une si grande quantité de souverainetés dans un aussi petit espace.

Il vous faudra suivre tous ces peuples dans les pays où ils se fixèrent principalement; voir quels moyens ils prirent pour créer, pour asseoir, pour consolider leur nouvelle existence: mais auparavant je dois vous présenter une réflexion générale, qui ne tient pas moins au droit public de l'Europe qu'à son histoire, qui s'applique également à toutes ces nations, et qui prouve de plus en plus qu'elles avoient toutes une origine commune.

Le gouvernement de tous ces peuples étoit à-peu-près le même, et partoit des mêmes principes. Il étoit tel qu'il devoit être chez des peuples indépendans, fiers d'une liberté naturelle, qui leur inspiroit tant d'expéditions militaires, et se soutenoit par ces expéditions même. Ce que Tacite a dit du gouvernement des Germains, dans l'immortel tableau qu'il nous a donné de leurs mœurs, s'applique parfaitement à tous les nouveaux Etats fondés

en Europe par les peuples du Nord-Est. Des loix simples, qui régloient plutôt la marche journalière d'un peuple pasteur, que les héritages d'un peuple propriétaire; des chefs élus par lui dans des assemblées militaires; les grands intérêts de la nation discutés dans ces assemblées, et suivis de résolutions prises et exécutées tout de suite; parce que ces grands intérêts étoient toujours, ou de venger une offense faite par quelque voisin, ou d'envoyer le superflu d'une excessive population faire au loin quelque invasion et quelque établissement: voilà ce qu'on trouve chez les peuples qui, pendant trois siècles, ont inondé l'empire d'Occident. Voilà ce qu'on trouve dans les gouvernemens qu'ils établirent à leur arrivée, et dans les loix qu'ils se donnèrent alors à eux-mêmes. C'est ce qui a fait dire à Montesquieu, en parlant du gouvernement anglois: *Ce beau système a été trouvé dans les bois;* mot ingénieux, qui seroit parfaitement vrai, si ce gouvernement, que la nécessité a depuis rendu représentatif, n'eût pas été alors, et ne devoit pas être un gouvernement personnel.

Le droit de voter dans les assemblées ne venoit point de la délégation qui en avoit été faite dans des assemblées précédentes : il n'appartenoit cependant point à tous. L'instinct de la raison avoit appris à ces peuples simples, mais sensés, qu'il y a toujours dans une société une multitude qui, pour son bien autant que pour celui de la société même, ne doit jamais prendre part à son administration. Ce droit étoit attaché à la noblesse, aux fonctions religieuses, militaires ou civiles, fonctions dont la plupart étoient héréditaires. Car ces peuples avoient déjà admis les distinctions qui graduent l'ordre social. Les Huns les apportèrent dans la Hongrie; et les loix hongroises, telles qu'elles étoient encore du temps du fameux roi André, donnent une idée parfaite des loix des autres nations qui se répandirent en Europe.

Leur gouvernement étoit, quant au fond, la même machine que le gouvernement anglois. Il y avoit moins de rouages; et la raison en est évidente. Les connoissances moins étendues, la société plus resserrée, les intérêts politiques moins com-

pliqués, devoient nécessairement rendre la machine plus simple; mais c'étoient les mêmes mouvemens, les mêmes combinaisons. Les premières notions de la mécanique nous apprennent que la même forme de rouage peut enlever un poids énorme, ou un poids léger : il ne s'agit que d'en diriger les forces, ou d'en agrandir les rayons.

Ce gouvernement se modifia ensuite sous différentes formes, à raison des obstacles ou des facilités que lui présentèrent les circonstances, le climat, le sol, les habitans sur lesquels il devoit s'étendre. Mais on voit toujours le même fond dans les premiers parlemens d'Angleterre, comme dans la diète de l'Empire: dans les anciens États de Danemarck et de Suède, comme dans les diètes de Pologne : dans les assemblées du champ-de-Mars en France, comme dans celles de la Castille ou de la Catalogne, et dans les assemblées-États qui se tinrent en Italie, jusqu'à la fin du royaume des Lombards.

Il est à remarquer qu'aucun de ces peuples n'avoit au sein de la liberté l'idée

d'une république. Ils n'en établirent aucune dans leurs invasions ; et cependant leur manière de vivre, leur peu de relations extérieures, de numéraire, de commerce, sembloit être favorable à la démocratie. Cette réflexion répond victorieusement à ceux qui, contre l'évidence des faits, soutiennent que la démocratie est le gouvernement le plus naturel, tandis que tout ce que nous savons des premières sociétés, atteste qu'elles ne furent républicanisées que par des troubles bien postérieurs à leur formation.

Si l'on en vit ensuite aux pieds des Alpes, ou sur les bords de l'Océan, elles eurent une origine moderne et très-connue. Celles qui, lors de la chûte de l'empire, s'établirent en Italie, se formèrent au milieu des désordres qui suivirent ou l'irruption des Barbares, ou la ruine des États qu'ils avoient fondés. Et pour celles-là, il y a une raison particulière, qu'il ne faut pas négliger d'observer, et dont l'évidence est sensible. Ces républiques se composèrent plus par les naturels du pays que par les nouveaux habitans. La

preuve s'en voit encore aujourd'hui dans plusieurs grandes familles d'Italie, qui font remonter leur origine à d'anciennes familles romaines. Or les naturels du pays avoient devant les yeux l'histoire de leurs ancêtres. Dans la confusion générale, ils cherchoient à s'isoler : ils étoient en petit nombre; ils formoient de petits États : deux choses propres à l'établissement d'une république, et sans lesquelles elle ne peut subsister long-temps. Ceux qui, comme les Vénitiens, établirent une république dans les contrées où ils se réfugioient, imitoient l'exemple des Grecs et des Troyens, lorsqu'ils vinrent s'établir dans cette même Italie.

D'ailleurs Venise ne peut être comparée aux autres républiques, tant pour son sol qu'elle créa elle-même, que par sa durée, la plus longue qu'on ait encore vue; et par la nature de son gouvernement, très-éloigné de la démocratie. Son industrie, ses besoins, son local la rendirent commerçante : elle s'agrandit en silence : elle sembla intéresser d'abord l'Europe à l'accroissement de ses richesses,

en les augmentant aux dépens de l'ennemi de la chrétienté. Plus sage que la Hollande, elle n'eut pas, dans le siècle qui la vit naître, l'orgueil de soudoyer d'autres puissances, pour se mêler, pour primer dans les affaires du continent. Quand elle jugea qu'il étoit de sa convenance et de sa dignité d'y jouer un rôle, elle se présenta avec de grands trésors et un gouvernement si sage, qu'elle avoit évité les guerres civiles. Les prétentions multipliées qui s'annonçoient sur toutes les parties de l'Italie, formoient un chaos dans lequel on ne voyoit pas une politique suivie: elle en eut une; et si elle s'en écarta quelquefois, ce fut pour peu de temps, et en saisissant toujours la première occasion de revenir à la conduite que lui prescrivoient ses véritables intérêts.

De tous les États fondés en Europe par les Barbares, il n'y en a qu'un à qui on ait donné le nom de république. C'est la Pologne. La Hongrie auroit dû avoir le même nom. Car les deux gouvernemens étoient les mêmes; et le roi a été éligible dans l'une comme dans

l'autre. Il me paroît bien plus juste de dire que ni l'une ni l'autre n'étoit république, dans le sens que l'on attache à ce mot. Je reviendrai sur la Pologne, en parcourant les divers établissemens qui se firent sur le continent de l'Europe.

LETTRE XXVIII.

Suite de la ruine de l'empire romain en Italie.

Tant de coups portés de tous côtés à l'empire romain, lui annonçoient une fin prochaine. Toutes ses conquêtes éloignées étoient déjà perdues pour lui. Chaque jour il voyoit s'échapper quelque portion de cette Italie, qu'il n'avoit pu dompter qu'après tant d'années. Enfin, lors de son dernier empereur, Rome se trouvoit presque réduite au territoire qu'elle avoit du temps de ses rois. C'étoit un vieillard décrépit qui retomboit dans l'enfance.

Ce dernier empereur fut Romulus,

surnommé Augustule; comme si la fortune eût voulu se jouer, en donnant à ce prince, en qui devoit finir l'empire romain, le nom de celui qui l'avoit fondé, et pour surnom un diminutif ironique du nom de son premier empereur. Le destructeur de l'empire fut Odoacre, roi des Turcilinges. Il avoit dans son armée une foule de Scythes et de Hérules; ce qui prouve encore le besoin sans cesse renaissant qu'avoient ces peuples de chercher, n'importe où, n'importe comment, de nouvelles habitations.

Il n'y a de remarquable dans son usurpation que la modération avec laquelle il en usa envers le malheureux souverain qu'il venoit de détrôner. Il ne le fit point mourir, suivant l'usage de ces nations barbares; il le relégua en Campanie. Dans les temps de férocité, s'abstenir d'un crime passe pour une vertu : et quand même la foiblesse et l'incapacité de Romulus auroient seules déterminé son vainqueur à lui laisser la vie, l'histoire doit savoir gré à Odoacre d'un trait d'humanité, qu'on n'imita pas envers lui. Il avoit pris le titre de roi d'Italie.

L'empereur Zénon n'étant plus assez fort pour l'en chasser, le fit attaquer par Théodoric, roi des Goths. C'étoit ainsi que ces foibles princes fournissoient eux-mêmes à leurs ennemis les moyens de conquérir ou de dévaster leurs États, et rendoient leur perte plus certaine en la retardant de quelques années. Lorsque les Goths, les Vandales et tant d'autres Barbares inondèrent pour la première fois les terres de l'empire, avec quelle pitié dédaigneuse, avec quel superbe mépris on eût à peine écouté le sage observateur, qui auroit annoncé que les empereurs s'uniroient un jour avec leurs plus grands ennemis, que les aigles romaines se trouveroient au milieu de ces hordes destructrices, et que les successeurs des Césars ne rougiroient pas de traiter avec des brigands, pour être admis au profit de leurs brigandages et de leurs iniquités! L'événement vint justifier ce que cet observateur auroit lu dans la conduite incertaine et tortueuse d'un gouvernement sans principe, ou qui n'en avoit d'autre que de ne se refuser jamais à une chose injuste ou honteuse, dès qu'elle lui

sembloit utile. C'étoit une injustice au souverain de sacrifier des provinces qui, en lui promettant fidélité, attendoient de lui protection et défense. C'étoit une honte pour l'État de traiter, de s'unir avec des barbares armés pour la destruction de la société : et quel que fût l'avantage momentané qu'en attendît une politique fausse aux yeux de la raison, de la morale et de la justice, tous ces traités étoient des arrêts que l'empereur rendoit contre lui-même.

On ne devoit pas s'attendre que Théodoric, à la tête d'un peuple qui avoit déjà fait tant de mal à l'empire, combattroit pour les intérêts de cet empire. Il combattit pour les siens. Ne pouvant vaincre Odoacre, il chercha, et parvint à le tromper. Ils partagèrent entre eux l'Italie ; et, peu de temps après, Odoacre fut assassiné dans un festin. C'est à ce moment, c'est-à-dire à l'année 493, que commence en Italie le royaume des Goths. Ce Théodoric avoit épousé la sœur de Clovis, roi de France. Ces deux nouveaux États, qui s'étoient formés aux dépens de l'empire, cherchoient à s'allier et se réunir contre l'ennemi com-

mun, qui, malgré sa foiblesse, les tenoit encore dans l'inquiétude. Les successeurs de Théodoric eurent long-temps à se défendre contre les armes romaines, et surtout contre Bélisaire. L'empereur d'Orient sentoit le danger dont pouvoit être pour lui le voisinage des nouveaux peuples établis en Italie, et de temps en temps faisoit des efforts pour reprendre cette riche partie de l'empire. Bélisaire fut remplacé par le célèbre Narsès, premier exarque de Ravenne. Ce nom est devenu fameux dans l'histoire, depuis que cet exarchat a passé entre les mains des papes. Il n'est pas douteux que les successeurs de Narsès n'aient gouverné en souverains ce pays, qui fut ainsi perdu encore une fois pour l'empereur de Constantinople. Cette cour éprouva bien alors ce qui arrive dans un grand État, dont le gouvernement n'a rien de fixe. Les succès de ses agens sont aussi à craindre pour lui que ceux de ses ennemis: et le pouvoir qu'il délègue donne nécessairement celui de lui nuire.

Lorsque cet exarchat s'établit, une nouvelle révolution s'étoit déjà opérée en

Italie. Le royaume des Goths étoit détruit : ils avoient été remplacés par les Lombards. Ces peuples, sortis aussi de la Scandinavie, avoient commencé par attaquer d'autres Barbares. Les Gépides, surtout, qui habitoient entre la Save, la Drave et la Pannonie (aujourd'hui la Hongrie) avoient été leurs éternels ennemis. Ils avoient même servi les Romains contre les Lombards, et pour récompense, avoient obtenu la Pannonie que Justinien leur avoit cédée : bienfait impolitique, qui devoit avoir des suites fâcheuses, comme toutes les cessions de ce genre.

Ce fut en Pannonie même, que les Lombards préparèrent l'envahissement de l'Italie. Alboin, leur roi, médita ce projet en grand homme, et l'exécuta en habile guerrier : sa puissance s'étoit déjà consolidée par des alliances avantageuses. Il avoit épousé Clotsvinde, fille de Clotaire, roi de France. Dans l'abrégé chronologique de l'histoire d'Italie de M. de Saint-Marc, on voit par quels préparatifs Alboin assura le succès de son expédition. Ce n'est point ici un roi barbare, que l'amour du pillage

ou de la nouveauté entraîne au hasard dans une entreprise, que le hasard seul peut faire réussir. Avant d'être conquérant, Alboin sait être politique. Il écarte d'abord les anciens ennemis qui pouvoient arrêter sa marche, ou lui couper la retraite. Les Gépides, vaincus et subjugés, ne lui laissent plus d'inquiétude. Dans la guerre qu'il leur avoit faite, il avoit employé les secours d'un peuple allié. Il cède à ce peuple le pays qu'il va abandonner; mais il se réserve le droit d'y rentrer, si la fortune ne seconde pas ses vues. C'est ainsi qu'on la captive, et qu'en prévoyant ses revers on profite mieux de ses faveurs.

Enfin Alboin voulut dans son entreprise consulter même les égards dûs à l'amitié. Il s'étoit étroitement lié avec Narsès, premier exarque de Ravenne, dont nous venons de parler. Il l'avoit secouru dans les guerres contre les Goths, et notamment contre Totila. Il voulut épargner à ce brave Romain la douleur de voir l'Italie subir un nouvel envahissement. Il attendit la mort de Narsès, et ce fut alors, c'est-à-dire en 568, qu'il entra dans la Vénétie, suivi

d'une multitude innombrable. Le succès fut entier. A l'exception de Rome et de Ravenne, toutes les villes furent soumises. Il commença le royaume des Lombards; ce qui a donné à une partie de l'Italie le nom de Lombardie. L'exarchat se soutint encore près de deux siècles, jusqu'à ce qu'Astolfe s'empara de Ravenne.

Pour gouverner sous ses ordres le pays conquis, Alboin avoit établi des officiers auxquels il avoit donné le titre de ducs. Ils s'attribuèrent, avec le temps, l'autorité dont ils n'étoient que dépositaires. Cet inconvénient renaissoit sans cesse; et il étoit inévitable, au milieu de tant de variations dans les frontières, de tant de confusion dans les conquêtes, de tant d'incertitudes dans les gouvernemens. De ces ducs sont venus les ducs de Frioul, de Spolette, de Bénévent et autres. L'exemple d'Alboin fut imité par les conquérans qui se répandirent en Germanie : car on retrouve dans le même temps des ducs de Bavière.

Lorsque dans la succession rapide des événemens qui remplissent cette seconde partie

partie de l'histoire, on trouve quelque instant de calme, on a besoin de le saisir, pour se livrer aux réflexions que font naître des changemens si multipliés. Biens, tranquillité, industrie, culture, tout ce qui constitue les jouissances et le bonheur de la société, étoit perdu, oublié, méconnu parmi tant de bouleversemens. L'humanité, déchaînée contre elle-même, se précipitoit de calamités en calamités. Que d'années, que de siècles de guerre il a fallu pour remettre quelque apparence d'ordre dans les parties du globe si cruellement dévastées! Voilà l'avenir que l'on prépare à l'espèce humaine, lorsque l'on veut changer brusquement la face des empires; lorsque, sans autre guide, sans autres vues que l'ambition, la cupidité, l'esprit de système, on croit avoir fondé un État, en en détruisant plusieurs autres; on croit avoir établi un gouvernement, en l'asseyant sur des débris; on croit avoir donné une grande force à une nation, en reculant ses frontières, c'est-à-dire, en la rapprochant de plus grands ennemis. Qu'ont-ils fait réellement, tous ces hommes nés pour la ruine

du monde? En parcourant, en agitant, en ensanglantant la terre, outre les calamités qu'ils entraînoient avec eux, ils y ont semé le germe de calamités nouvelles : et ce germe, répandu à une plus grande ou à une moindre profondeur, se développe et perce plutôt ou plus tard, pour opérer toujours des secousses, toujours des révolutions, toujours le malheur de la société.

La prudence avec laquelle Alboin avoit préparé et mûri son expédition, annonçoit une tête forte, qui seroit en état de régir sa nouvelle conquête, et de lui donner une consistance. C'est peut-être ce qu'il eût fait, s'il eût vécu plus long-temps. Mais il périt par l'ordre de sa femme, qu'une ironie aussi cruelle que déplacée avoit irritée contre lui. L'histoire des princes qui le suivirent est comme celle de tous ces temps de barbarie. Elle n'offre presque jamais, au lieu de la succession au trône, qu'une succession d'assassinats et de révolte.

La forme de gouvernement qu'adoptèrent ensuite les Lombards, peut être regardée comme la source de toutes les subdivisions de l'Italie. Les trente-six ducs

ou gouverneurs qui furent établis, ne voulurent plus renoncer à l'autorité qu'ils avoient exercée pendant quelques années. Les rois Lombards ne purent les empêcher de se maintenir dans leur souveraineté usurpée. Tout ce que possédoient ces ducs devint héréditaire dans leur famille. Ils étoient simplement assujétis à un tribut payable tous les trois ans. Le roi ne pouvoit leur nommer de successeurs que quand ils mouroient sans enfans mâles, ou avec des fils mineurs. Ils lui rendoient le service militaire, et ne pouvoient être destitués que pour cause de félonie. C'est bien là ce qu'on retrouve dans la féodalité. Vous verrez que dans le même temps la même chose se faisoit en France. C'étoit toujours une suite de ce que je vous ai fait remarquer dès le premier affoiblissement de l'empire. L'exemple une fois donné, l'abus avoit acquis des forces en se multipliant : il devenoit un droit. Tout cela tenoit au génie du siècle, aux mœurs de ces peuples, à la première indépendance de ces conquérans. Le descendant des

Huns, des Sarmates, des Tartares, ne pouvoit s'accoutumer à voir qu'il auroit vaincu pour d'autres que pour lui. Dès que le chef d'un de ces peuples s'étoit établi à main armée dans un nouveau pays, il voyoit se diriger contre lui une opposition générale de tous ceux qui l'avoient aidé à vaincre : il éprouvoit alors qu'il est bien plus aisé de faire des conquêtes, que de les conserver et de les gouverner; et les difficultés qu'il trouvoit dans le pays conquis étoient encore moindres, que celles que lui opposoient les compagnons de ses conquêtes.

L'étude plus particulière de cette histoire vous fera connoître les principaux événemens du royaume des Lombards. L'étude de leur législation aura même quelque intérêt pour vous, par l'analogie de leurs loix, et la comparaison que vous pourrez en faire avec la loi des Ripuaires, des Saliens, des Bourguignons, et les autres loix qui ont composé la première législation françoise. Cet examen vous ramènera de plus en plus à l'origine

commune de tous ces peuples, à l'identité de leurs plus anciens usages et de leurs premières idées sociales.

Enfin, la ruine de ce royaume est encore une de ces leçons que la vengeance divine donne quelquefois à une ambition inique. Il eût subsisté plus long-temps, s'il se fût contenté des bornes que lui avoit données son fondateur. Mais la conquête de Ravenne, par Astolfe, lui suggéra le desir de s'emparer de Rome. Le succès d'une première injustice en inspire toujours une seconde. Les papes, trop foibles pour résister aux Lombards, appelèrent à leur secours Pepin-le-Bref, qui venoit de monter sur le trône de France. Ce prince réprima les entreprises d'Astolfe, et le contraignit de rendre au pape, non seulement les villes du territoire de Rome, mais Ravenne et tout l'exarchat. Il fit ensuite cette donation, confirmée par Charlemagne, source trop funeste des guerres et des prétentions qui ont déchiré l'Italie : donation que l'avidité religieuse de quelques historiens a voulu faire remonter jusqu'à Constantin.

Le successeur d'Astolfe ne fut pas plus fidèle à ses engagemens que son prédécesseur, et il en fut encore plus puni par le successeur de Pepin. Charlemagne vint assiéger Didier jusque dans Pavie. Celui-ci, moins heureux qu'Astolfe, y fut vaincu et pris. Charles s'empara du royaume des Lombards, et laissa à ses enfans ces belles contrées, sous le nom de royaume d'Italie. Ainsi le projet formé pour établir le siége du royaume des Lombards dans le siége même de l'ancien empire romain, fut ce qui hâta la ruine de ce royaume. Ainsi le projet formé pour dépouiller les papes du peu d'autorité qu'ils avoient alors à Rome, ne servit qu'à agrandir, ou plutôt qu'à fonder leur puissance temporelle. Si Astolfe n'eût pas voulu les priver du peu qu'ils avoient, peut-être auroient-ils été encore long-temps réduits à ces foibles possessions : et celui à qui les papes sont véritablement redevables de cette donation de l'exarchat, est ce même Astolfe, dont la haine ambitieuse méditoit leur ruine.

Lorsque l'on rencontre dans l'histoire

quelques-uns de ces événemens qui ont détruit les calculs de l'iniquité, il est impossible, en voyant tous les ressorts que la foiblesse humaine met en jeu, de ne pas s'élever jusqu'à la main toute-puissante qui en tire à son gré les effets les plus inattendus : et il semble que l'on sache quelque gré à la providence, de permettre que les projets de l'injustice se développent et s'exécutent contre l'injustice même.

En moins de trois siècles et demi, cette Italie, si long-temps la terreur du reste de l'Europe, éprouva quatre grandes révolutions. L'empire romain détruit par les Turcilinges ; ceux-ci chassés par les Goths : les Goths remplacés par les Lombards : les Lombards subjugués par Charlemagne. Ce fut encore pire après le règne de Louis-le-Débonnaire. Comme si la longue durée de l'empire romain eût épuisé en Italie la possibilité d'une domination paisible, il n'y avoit point de puissance étrangère qui pût s'y établir solidement. Cette Italie paroissoit aussi incapable d'en conserver une,

qu'impatiente de les essayer toutes (1).

Ce seroit, je crois, un travail très-instructif, en examinant les révolutions de l'Italie depuis l'expulsion de Romulus Augustule, d'examiner les causes qui les ont rendues si fréquentes et si faciles; de voir si ces causes tenoient au pays, ou aux personnes; si elles venoient du peuple conquérant, ou du peuple conquis; si elles n'étoient pas attachées à la conquête même, et ne vicioient pas entre les mains du vainqueur le fruit de sa victoire : enfin de combiner ces causes avec les mœurs du temps, avec l'esprit qui règnoit alors; parce que les mœurs et les opinions dominantes ont toujours eu la plus grande influence sur les évé-

(1) Il n'y a qu'à voir toutes les variations auxquelles étoient perpétuellement exposées Gênes, Parme, Milan, Bergame, Guastala, Modène, Mantoue, Pise, Sienne, Florence, Livourne, Bologne, Ferrare, Naples et la Sicile, sans parler de plusieurs petites villes qui vouloient aussi figurer dans l'histoire des révolutions. Au milieu de ce tableau mouvant, on admire avec intérêt l'immuable Venise, au fond de son golfe, appuyée sur son gouvernement, contemplant les fautes de ses voisins, et cherchant l'occasion d'en profiter.

nemens, et ont souvent fait sortir de la même cause des effets très-différens.

Ces rapprochemens, qui ne peuvent se faire qu'à l'aide d'un jugement sain et d'une analyse exacte, accoutument à suivre et à juger les hommes dans toutes les positions politiques; mais sur-tout ils accoutument à connoître toutes les parties vitales d'un État, et à pressentir tout ce qui peut en troubler l'harmonie.

Quoique les droits des papes sur tout ce qui compose le domaine de l'église ne soient plus aujourd'hui combattus que par les prétentions anciennes et surannées de l'empire germanique, il est cependant bon de voir ce qui fut réellement donné par Pepin, et confirmé par Charlemagne et Louis-le-Débonnaire. Un savant auteur, M. le Blanc, dans sa dissertation sur les monnoies de Charlemagne, soutenu par M. de Saint-Marc et beaucoup d'historiens, a très-bien prouvé que cette donation ne contenoit que le domaine utile; et que le domaine direct, ou la souveraineté, étoit resté entre les mains

de Pepin et de ses successeurs. C'est cependant de cette souveraineté, autrefois si contestée, que Rome moderne est partie pour prétendre au droit de nommer les empereurs et de les couronner, puis à celui de donner des royaumes, puis enfin à celui de délier les sujets du serment de fidélité (1). Réfléchissez attentivement

(1) C'est sans doute un malheur d'avoir à parler des écarts d'une autorité respectacle. Mais ce malheur est attaché à l'histoire, parce qu'en racontant les actions des hommes, on est forcé de raconter souvent leurs vices ou leurs erreurs. Le malheur est de vivre dans un temps où l'on a contracté, même involontairement, l'habitude de juger les faits les plus anciens d'après des souvenirs récens et pénibles. Cependant ces souvenirs, qui ne changent que trop la manière d'envisager les choses, ne changent rien aux choses même. Toutes les folies, toutes les iniquités de la fin du dix-huitième siècle (contre lesquelles mon opinion a toujours été, et sera toujours fortement prononcée), n'empêchent pas que des faits passés plusieurs siècles auparavant, ne soient ce qu'ils sont. Loin de blâmer la puissance territoriale des papes, j'ai dit qu'il étoit convenable et nécessaire qu'ils en eussent une. Et le dernier traité fait avec la cour de Rome, en est une nouvelle preuve. J'ai dit de plus que le scandale des excommunications, les prétentions de faire et défaire des souverains, de donner des royaumes, de délier les sujets du serment de fidé-

sur l'histoire de l'église depuis cette donation, qui, comme je le dirai bientôt,

---

lité, avoient causé de grands maux à la religion et à l'humanité. Cette triste vérité est déposée chez tous nos historiens (*); elle a été reconnue, proclamée, défendue par nos rois, nos parlemens, nos universités, nos plus grands prélats, parce que c'est une vérité démontrée par le bon sens et la raison, et sur laquelle on ne doit, on ne peut pas mettre de voile. Dans l'*Esprit de l'Histoire*, il m'étoit aussi impossible de taire que de déguiser cette vérité. Pour la faire oublier, il faudroit brûler toutes les histoires de France, d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie, pendant quatre ou cinq siècles. Pour la montrer dans son vrai jour, il falloit l'exposer telle qu'elle est, à un jeune homme qui, tôt ou tard, l'auroit connue toute entière, et qui auroit pu la mal juger, en découvrant que j'avois cherché à lui en cacher une partie. Mais en même temps il falloit l'avertir que, si le sort de l'humanité est d'abuser même du bien, le caractère d'une religion sainte et sublime est de rester inaltérable, et de paroître plus grande au milieu des erreurs ou des passions de ses ministres; que si quelque chose eût été capable de la détruire, c'étoit ce délire de la toute-puissance temporelle des papes, qui inondoit l'Europe de sang et de fanatisme; et qu'un des plus beaux titres de l'église gallicane, est d'avoir, même dans des siècles peu éclairés, à force de fermeté, de sagesse et de prudence, préservé la France des entreprises temporelles de la cour de Rome, sans

(*) On la trouve sur-tout dans le dernier ouvrage de M. Gaillard : *Rivalité de la France et de l'Espagne*; notamment au tome 1er., p. 157 et 158.

étoit utile en ce qu'elle assuroit aux papes une existence temporelle; et vous

---

jamais se détacher de l'église romaine. Voilà, ce me semble, le vrai point de vue sous lequel on doit présenter à la jeunesse des événemens politiques qu'elle ne peut ignorer, et qui, pendant quatre ou cinq siècles, tiennent plus ou moins immédiatement à la même cause. Je place ici cette observation, en priant le lecteur de se la rappeler, toutes les fois que j'aurai à parler de cette cause fatale de tant de désordres.

La présente note a été faite d'après une réflexion insérée dans le Mercure (n°. LXXII, 22 *brumaire an* 11), à la fin du second extrait de mon ouvrage. *Les hommes raisonnables craignent que les hommes légers n'accusent M. Ferrand de n'avoir pas assez calculé l'esprit du siècle.* J'ai dû respecter d'autant plus cet avertissement, que celui qui le donnoit étoit plus à l'abri du danger qu'il redoute pour d'autres. Et pour m'opposer d'avance aux fausses conséquences ou inductions, que la légèreté ou l'esprit du siècle voudroient tirer de ce que je dis sur des faits constans et avoués; je déclare (ce qu'on verra dans la suite de ces Lettres),

1°. Que j'ai toujours regardé comme religieusement et politiquement utile (ainsi que l'a remarqué M. Hénault), que les papes eussent une souveraineté territoriale;

2°. Que jamais leur puissance spirituelle n'a dû et ne doit souffrir aucune diminution de l'extension forcée, que l'ignorance ou le préjugé a voulu donner à leur puissance temporelle.

3°. Que ces temps d'erreur étant passés sans retour, on ne doit en examiner les faits que comme ceux de

verrez qu'il est permis de regretter que la religion n'en ait pas tiré tous les avantages qu'elle en devoit attendre.

C'est à cette donation que se rapporte le pouvoir dont quelques papes ont ensuite tant abusé : c'est l'exercice de ce pouvoir qui a produit en Italie des guerres si sanglantes ; c'est l'abus de ce pouvoir qui a fatigué les peuples, et qui, en facilitant de grands succès à la doctrine de Luther et de Calvin, a enlevé à l'église romaine une immense portion de son héritage.

Ainsi, tout se tient depuis l'histoire intermédiaire jusqu'à celle de nos jours : ainsi, tout ce qui s'est passé depuis la fondation des nouveaux empires est intéressant à savoir, pour les changemens

---

l'histoire ancienne, et parce que sans eux une partie de l'histoire moderne seroit inintelligible;

4°. Qu'enfin il n'y a que la mauvaise foi, ou une intention coupable, qui puisse, à l'époque où nous sommes, accuser la cour de Rome de conserver encore le desir et l'espérance de renouveler des prétentions, qui autrefois étoient dangereuses, et qui aujourd'hui ne seroient que ridicules.

que ces empires ont éprouvés et éprouveront encore.

J'ai déjà remarqué que l'Italie, par une suite des désordres de l'exarchat et du gouvernement des Lombards, fut dès ce temps morcelée en plusieurs petites souverainetés; ce qui n'arriva dans l'empire que sous les foibles successeurs de Charlemagne. Dès les premières années du royaume des Lombards, on trouve dans l'histoire un duc de Turin; et si vous consultez les fastes des principales villes d'Italie, vous y verrez une multitude de petits souverains, dont descendent plusieurs familles italiennes, qui subsistent encore.

C'est dans l'époque dont je m'occupe en ce moment, qu'il faut ranger les commencemens de la république de Venise.

Des îles éparses, qui servoient de réfuge à des pêcheurs, furent les premières bases de la place de Saint-Marc. De timides habitans, qui fuyoient la barbarie des Huns, furent les ancêtres de ces fiers Vénitiens, qui rivalisoient avec les rois. Ne cherchez point ailleurs que dans

la profonde sagesse des loix de cette république, comment elle s'est élevée au degré de gloire et de puissance où vous la verrez dans l'histoire moderne.

Celles des Lombards survécurent à la destruction de leur royaume. C'est que Charlemagne, en attaquant Didier, faisoit la guerre au chef, bien plus qu'à l'État. Les autres guerres avoient été de peuple à peuple; celle-là fut de souverain à souverain. Le vainqueur eut donc intérêt à laisser subsister toutes les loix qui ne heurtoient pas son gouvernement. D'ailleurs, j'ai déjà observé qu'elles avoient une grande analogie avec celles qu'on suivoit en France.

LETTRE XXIX.

En Espagne.

L'Espagne, peuplée autrefois par les invasions des premiers Celtes et des Gaulois, devenue ensuite une des plus importantes provinces romaines, devoit nécessairement participer à la révolution qui changeoit la face de l'empire. Les Vandales, les Suèves, les Alains, en y formant divers établissemens, avoient déjà troublé la tranquillité dont ces belles provinces jouissoient depuis Auguste. Ils furent attaqués à leur tour par les Goths ou Visigoths, que l'on peut regarder comme les fondateurs de la monarchie qui subsiste aujourd'hui. Leur domination s'étendoit sur plusieurs cantons qui appartiennent actuellement à la France. Narbonne en étoit la capitale.

Cet empire acquit une grande puissance vers la fin du cinquième siècle. Les Romains en furent entièrement chassés.

La

La sagesse de ses loix contribua beaucoup au bonheur dont il jouit. Vous vous en en convaincrez en lisant ce qu'on appelle la loi des Visigoths. Je vous exhorte surtout à lire avec attention les deux premiers titres du premier livre. L'un parle du législateur, l'autre de la loi en général.

Comparez ces deux titres, dont la simplicité est toujours nette et précise, avec ce qui est dit dans le contrat social du législateur et de la loi; et vous verrez combien la sage expérience d'un homme d'État est au-dessus des paradoxes et des rêveries spéculatives de la fausse philosophie.

Je dis la sage expérience d'un homme d'État; car c'est elle seule qui a pu dicter ces deux premiers titres. Je vais vous en présenter une courte analyse, pour vous faire sentir quelles doivent être les actions, les paroles, les pensées de l'être privilégié que la providence charge de donner des loix à un grand peuple.

Il est bien en effet un être privilégié, celui que les circonstances et le vœu public conduisent à cet honorable emploi. Mais comme le plus grand malheur qui puisse

arriver à un peuple est de confier, ou de laisser envahir cet emploi à l'intrigue, à l'ambition, à l'esprit de système, le législateur des Visigoths semble avoir voulu les prémunir contre les novateurs qui voudroient usurper un titre sacré. C'est son exemple même dont il fait un précepte.

Convaincu qu'il n'y a point de nouvelles découvertes à faire dans l'art de gouverner les hommes, en entreprenant une nouvelle opération, il ne se réglera que sur les travaux de ceux qui l'ont précédé. *Ad novam operationis formam antiquorum studiis novos artus aptamus.*

Pour assurer à son ouvrage une gloire solide, il n'ira point se perdre dans des abstractions, et chercher dans de vaines conjectures une comparaison fantastique. Il travaillera sur ce qui est; et la vérité elle-même se chargera de sanctionner sa loi. *Cujus artis insigne ex hoc decentiùs probabitur enitere, si non ex conjecturâ trahat formam similitudinis, sed ex veritate formet speciem sanctionis.*

Il n'établira pas cette loi sur des raisonnemens captieux, sur des controverses de

l'école ; mais chaque article de la loi portera sur un précepte de décence et d'utilité publiques. *Neque syllogismorum acumine figuras imprimat disputationis, sed puris, honestisque præceptis statuat articulos legis.*

La main de l'ouvrier suivra la marche de l'expérience, et ne se perdra pas dans la recherche des formes et des subtilités. *Cùm experimenta rerum tenet manus artificis, ad dispositionem formæ frustrà quæritur investigatio rationis.*

Et pourquoi doit-il se prémunir contre cette maladie du raisonnement ? C'est que dans les choses imprévues, le raisonnement peut bien servir à découvrir ce qu'il y a à faire ; mais dans les choses connues il doit céder au grand maître, qui corrige le raisonnement même. *In improvisis, certè acuta se expetit ratio, in indagatione cognosci : in non ignotis autem, experimento faciendi se properat reserari.*

Ainsi le législateur, n'ayant en vue que le droit et l'ordre public, évitera tout ce qui tient à la discussion : il ne recherchera point, par des clameurs théâtrales, à

obtenir quelque faveur populaire : c'est le bonheur du peuple, et non ses applaudissemens qu'il doit ambitionner : et c'est ce bonheur que ses loix doivent assurer. *Formandarum enim legum artifex, non disceptatione debet uti, sed jure : nec videri congruum sibi contentione legem condidisse, sed ordine. Ab illo enim negotia rerum non expetunt in theatrali favore clamorem, sed in exoptatá salvatione populi legem manifestam.*

Il ne perdra point de vue que ce n'est pas pour quelque avantage particulier qu'il exerce les fonctions de législateur ; mais pour donner à tous les citoyens le rempart et l'égide d'une sage législation. *Ut appareat eum qui legislator existit, nullo privato commodo, sed omnium civium utilitati communimentum, præsidiumque opportunæ legis.*

Il songera que ses mœurs doivent être d'accord avec ses loix : parce que ses proclamations doivent être plus fortes de sa propre vertu, que de son éloquence. On attend de lui peu de phrases, et de grands exemples : et il doit accomplir ce qu'il

prescrit, avant de prescrire ce qu'il veut faire exécuter. *Erit consequenter mores eloquiis anteponens; ut concio illius plus virtute personet quàm sermone; sicque quod dixerit amplius factis, quàm dictis exornet; priùsque promenda compleat, quàm implenda depromat.*

Ainsi, préparé à remplir son saint ministère, il procédera à la confection des loix. Mais, dans cet important travail, il ne peut être trop calme, trop loin des passions humaines. Il n'a besoin d'autre témoin que le dieu dont il va exercer l'autorité : il n'est responsable qu'à lui; il n'a d'autre juge que sa conscience. Mais il ne négligera aucune précaution pour éviter des erreurs involontaires. Il consultera sur l'ouvrage qu'il vient de créer. Mais qui consultera-t-il? Une assemblée nombreuse d'hommes réunis par l'intrigue ou l'ambition? Non: un petit nombre d'hommes probes. La droiture du cœur et de l'esprit : voilà ce qu'il faut pour juger les loix. Encore faut-il que les hommes doués de cette qualité ne soient pas balottés dans le tumulte d'une grande assem-

blée : car, dans une grande assemblée, tous les hommes sont peuple : et dans ce tumulte l'audace peut plus que le talent, et le talent plus que la vertu.

Enfin, cette législation, créée par lui seul, examinée par quelques sages, et qui doit contenir les loix fondamentales de l'empire, sera reçue dans tout cet empire, afin que ce consentement universel donne plus de force au gouvernement.

Erit in adinventione deo sibique tantùm conscius : concilio probis et paucis admixtum : assensu civibus populisque communis : ut alienæ provisor salutis, commodiùs ex universali consensu exerceat gubernaculum.

S'il est obligé de parler dans une assemblée, son éloquence sera claire ; ses opinions précises ; ses paroles, la vérité même. Il faut que tout ce qui s'écoule de cette source légale arrive et se mêle, sans peine et sans retard, au milieu des flots de l'auditoire. *Erit concionans in eloquendo clarus, sententiâ non dubius, evidentiâ plenus : ut quidquid ex legali fonte prodierit, in rivulis audientium sine retardatione decurrat.*

S'il est obligé de juger, il sera exact dans ses recherches, fixe dans sa prévoyance, ferme dans sa décision. Avare de punitions, il saisira les occasions où il peut faire grâce. Vengeur de l'innocence, il sera modéré dans les peines qu'il décernera contre les coupables. Affable pour ses compatriotes, il ne négligera point de veiller à la sûreté de l'étranger : et jamais il ne fera acception de personne. *Erit judicans, in indagando vivax; in providendo fixus; in decernendo non anxius; in percutiendo parens; in parcendo assiduus; in innocente vindex; in noxio temperatus; in advenâ sollicitus; in indigenâ mansuetus; personam tantùm nesciat accipere, quantùm contemnat eligere.*

Enfin il réglera tout ce qui tient aux affaires publiques, avec la tendre surveillance d'un père; il régira tout ce qui tient aux affaires privées avec l'autorité d'un maître. Par là, l'universalité des citoyens ne verra qu'une puissance paternelle, un petit nombre seulement sentira la force coactive. Chéri de tous, il ne sera redouté que de quelques-uns; personne ne cher-

chera à se soustraire à son pouvoir; et tous ceux qui lui sont soumis seront prêts à lui faire le sacrifice de leur vie. *Erit quæcumque sunt publica patrio recturus amore; quæcumque privata, herili dispensaturus potestate; ut hunc universitas patrem, parvitas habeat Dominum : sicque diligatur in toto, ut timeatur in parvo; quatenùs et nullus huic servire paveat, et omnes ejus amorem morte compensandum exoptent.*

Après avoir ainsi dessiné à grands traits le modèle du législateur, il renforce son pinceau pour donner l'image de la loi même. Émule et ministre de la religion, si elle semble rivaliser avec elle, c'est pour mieux consacrer la soumission dont elle a besoin, en l'associant à celle que la Divinité commande. Source de toutes règles, elle dirige la justice, fixe à chacun ses droits, forme et maintient les mœurs publiques. C'est le gouvernail de l'État, la boussole de la vie, l'ame de tout le corps politique. *Lex est æmula Divinitatis, antistes religionis, fons disciplinarum, artifex juris boni, mores inveniens*

atque componens : gubernaculum civitatis, justitiæ nuncia, magistra vitæ; anima totius corporis popularis.

C'est à ces caractères sacrés qu'on doit la reconnoître. Ils doivent se retrouver dans toutes ses dispositions. Faite pour tous les âges, pour tous les États, elle doit, à l'instar du soleil, luire sur les bons comme sur les mauvais, sur les gens instruits, comme sur ceux qui ne le sont pas : être claire et positive; n'induire personne en erreur; se combiner avec les anciens usages; convenir aux temps et aux lieux; ne prescrire que des choses justes, honnêtes, utiles, nécessaires; en un mot, enchaîner tellement la malice humaine, que l'innocence vive tranquille au milieu même des méchans. *Lex regit omnem civitatis ordinem, omnemque ætatem hominis; tàm prudentibus, quàm indoctis, in modum lucidissimi solis, apparet... manifesta, nec quemquam in captionem devocabit... secundum consuetudinem, loco temporique conveniens, justa præscribens, honesta, utilis, necessaria; ut humana coerceatur improbitas, sitque tuta inter noxios innocentium vita.*

Le sage législateur des Visigoths ne veut pas que l'on s'occupe du dehors, avant d'avoir réglé l'intérieur. Ce n'est qu'après avoir assuré la tranquillité domestique, après avoir éteint entre les chefs de l'État, entre les citoyens, toute semence de discorde, que l'on peut aller chercher les ennemis extérieurs avec confiance et succès. Plus on sera sûr de n'avoir au-dedans aucun motif d'inquiétude, plus on pourra compter sur des victoires décisives. Car tous ces triomphes éphémères qu'obtient une nation, au milieu de ces divisions intestines, sont une preuve de sa violence, bien plus que de sa force; ils l'usent, en paroissant l'agrandir. C'est le fruit d'un enthousiasme passager, et non d'un accord durable; de la contrainte d'un rassemblement qui n'est point une union solide et spontanée. Or, il n'y a réellement que cette union, fruit de la paix publique, et de la sagesse des loix, qui puisse former de tout un peuple une masse indivisible et formidable aux ennemis. Encore faut-il épuiser contre l'ennemi tous les moyens de justice, avant de recourir aux armes : parce que

l'équité est une frontière immuable, que jamais on ne peut impunément franchir, ni au-dehors, ni au-dedans; c'est toujours cet esprit d'équité, qui doit diriger tout, parce que lui seul donne de la force à tout. C'est parce qu'il fait la confiance du citoyen, qu'il fait la terreur de l'ennemi. Il termine avec gloire tous les troubles extérieurs, parce qu'il n'en laisse subsister aucun dans le sein de l'État. *His in domesticâ pace ità perfectis, totâque primò à principibus, secundò à civibus jurgiorum peste seclusâ, eundum est in adversis, et obviandum hostibus, potentialiter, et fidenter: tantò in externis spe fidâ victoriæ, quantò nihil erit quod ex internis formidari valeat.... Pacis enim oleo, et legum vino, tota plebis massa, in statu salutari concreta exseret hostibus... Erunt viri meliùs æquitate quam telo muniti: ut contrà hostem justitiam dirigat princeps, antequàm vibret spicula miles. Felicior jam tunc illa principis congessio erit, quàm domestica æquitas anteibit... ut justitia illa confodiat hostem, quæ tutaverit civem; et externam inde perimat litem, undè*

suorum internam possiderit pacem... Ex dispositione legum, oritur institutio morum: ex institutione morum, concordia civium: ex concordiâ civium, triumphus hostium.

Sur des bases aussi solides, la nouvelle monarchie espagnole devoit devenir florissante. Mais il étoit bien difficile qu'un pays qui offroit à ses habitans de si grands avantages, ne se ressentît pas des événemens qui se passoient en Asie, en Afrique et dans une partie de l'Europe. Il arriva en Espagne ce qui étoit arrivé dans d'autres parties de l'empire. Les Barbares se précipitoient les uns sur les autres, et se disputoient entre eux la proie qu'ils avoient arrachée aux Romains. Il sembloit que dans les parties les plus lointaines du monde alors connu, tous les habitans, tourmentés d'une inquiétude interne, éprouvassent sans cesse le besoin de quitter le lieu où ils étoient, et ne se crussent bien que dans celui où ils n'étoient pas. Les Sarrasins ou Maures, qui avoient déjà fait tant de maux en Afrique, et jusqu'à Constantinople, ne purent voir sans jalousie les

Goths établis en Espagne. Dès le septième siècle, ils avoient fait des tentatives, qui n'aboutirent qu'à dévaster les côtes. Mais dans le siècle suivant, ils profitèrent des troubles qu'élevèrent en Espagne la mort de Vitiza, et l'ambition de ses fils. Ces deux princes avoient appelé à leur secours leurs plus cruels ennemis : ils concertèrent avec les Sarrasins une lâche trahison; et abandonnant au milieu du combat leur roi Rodéric, dont ils avoient juré la perte, ils firent celle de toute la monarchie espagnole. La bataille de Xerès, donnée le 11 novembre 711 (1), assujettit aux Sarrasins presque toute l'Espagne. Ils pénétrèrent ensuite dans les Gaules, et s'emparèrent de ce que les Goths possédoient

(1) Il y a plusieurs versions sur la date de cette bataille célèbre. Les Tablettes de Blair la placent au 3 septembre 713; mais voici comment s'exprime l'Histoire universelle angloise (*in*-4°., tome 28, page 88). « Bien qu'il n'y ait point de dispute sur le jour où » elle se donna, qui étoit le onzième de novembre, » fête de St. Martin, évêque de Tours, il n'est pas » aisé de décider si ce fut en l'année 711, ou en 712 : » la pluralité des historiens se déclarant pour la seconde » date, bien que les plus judicieux critiques espagnols » prétendent que la première est la véritable. »

dans le Roussillon, la Cerdagne et le Languedoc. Pendant qu'ils étoient occupés de ces conquêtes, les Goths se retirèrent dans les Asturies, et y formèrent le petit royaume qui rétablit ensuite la monarchie espagnole.

A la vue des malheurs affreux qui résultèrent en Espagne de son assujettissement aux Maures, on est en droit de faire de terribles reproches aux princes qui attirèrent sur leur patrie cette mer de calamités. C'est ainsi que l'ambition de quelques hommes dévoue souvent aux plus grands malheurs les générations les plus reculées. En vain Alphonse-le-Catholique commença-t-il à reprendre une partie des provinces que ses prédécesseurs avoient perdues. En vain se rendit-il maître de la Galice, des royaumes de Léon et de Castille, et d'une partie de la Navarre. En vain ses successeurs reprirent-ils sur les Maures un grand ascendant. Tant que ces ennemis du nom chrétien furent maîtres en Espagne, ils y exercèrent une cruelle domination. Ils portèrent leurs ravages jusqu'en France;

et, par un enchaînement d'événemens dont je vous parlerai dans la troisième partie, leurs invasions en France furent la cause ou le prétexte de la chûte de la première race, et de l'élévation de la seconde. Charlemagne fit alliance avec Alphonse; et c'est à ce roi que l'histoire d'Espagne commence à devenir intéressante.

Je ne dis rien en particulier du royaume de Portugal, connu alors sous le nom de Lusitanie, soumis d'abord par les Romains, habité ensuite par les Suèves, puis par les Goths, et enfin par les Sarrasins. Il prit part à toutes les révolutions qui désolèrent l'Espagne. Vous verrez bientôt comment, après en avoir été séparé, il y fut ensuite réuni, pour s'en séparer encore, et former l'État que nous voyons aujourd'hui.

LETTRE XXX.

En Pologne, en Danemarck, en Suède.

Les commencemens de la Pologne, ainsi que ceux des empires que nous parcourons à présent, ont peu d'intérêt jusqu'à la fin de l'époque à laquelle je m'arrête dans cette seconde partie. Mais ils servent à fixer les idées sur l'origine des peuples qui figurent dans l'histoire moderne, et qui, dans celle de nos jours, forment les différens poids de la balance politique. Les Sarmates, plus particulièrement descendus des Tartares et des Scythes, auxquels ils tenoient encore par la contigüité de leur position, paroissent n'avoir jamais été soumis par aucune nation. Ceux qui se fixèrent dans ce qu'on appelle aujourd'hui la Pologne, portoient le nom de *Slaves* ou *Esclavons*; ce qui, en langue celtique, ou esclavone, signifie *comblés de gloire*; et ce nom leur fut probablement

probablement donné à cause de l'indépendance dans laquelle ils avoient su se maintenir. Ils éprouvèrent, comme tous les autres peuples, le desir de profiter de l'affoiblissement de l'empire romain. Ils se répandirent d'abord en Thrace, puis en Illyrie. Dans les siècles suivans, se portant vers l'autre extrémité de l'Europe, ils passèrent la Vistule, et s'étendirent dans la Basse-Allemagne. Ils commençoient à ravager la Thuringe, lorsque Clotaire II, roi de France, les contraignit de retourner sur leurs pas. Ceux qui avoient passé le Danube, se trouvèrent dans le même temps aux prises avec les Huns ou Hongrois. Au rapport des historiens, ils n'avoient point encore de chefs reconnus. Par un inconcevable jeu de la fortune, un marchand françois, nommé Samon, de la ville de Sens, leur offrit de les commander et de les conduire contre leurs ennemis : l'histoire nous a conservé peu de détails de ce Samon. Mais il paroît qu'il avoit au moins cet instinct de génie qui donne la conscience de ce que l'on peut faire. Ses

offres furent acceptées : ses armes furent heureuses ; les vainqueurs reconnoissans l'élurent pour leur roi. Pendant trente-six ans, il soutint cette dignité avec une justice et une énergie qui prouvèrent qu'il en étoit digne. Vers le milieu du septième siècle, il battit les troupes qu'envoyoit contre lui le roi de France Dagobert, effrayé des progrès de cet empire naissant, qui déjà menaçoit la Germanie.

Ainsi, quoiqu'on puisse regarder comme le fondateur de la Pologne ce *Lech*, qui la partagea, dit-on, en douze provinces, dont les gouverneurs se nommoient palatins ou voiwoodes, Samon en fut réellement le premier roi. Lesko, un de ses successeurs, vivoit du temps de Charlemagne, qui ne dédaigna pas de faire alliance avec lui ; ce qui prouve que dès ce temps la Pologne étoit placée au rang des puissances qui pouvoient influer sur la tranquillité de l'Europe.

Elle n'a joué dans notre siècle qu'un rôle passif, qui a fini par l'anéantir ; mais comme ce rôle tenoit beaucoup à la

constitution, aux loix, aux usages qu'elle avoit conservés depuis long-temps, il est essentiel de bien connoître quelle fut, dès ses premiers temps, son existence politique, pour juger comment les vices de son gouvernement l'ont successivement amenée au point de n'en plus avoir d'autre, que celui que vouloient lui donner ses plus cruels ennemis. Dans cette étude, je vous exhorte à comparer toujours l'existence intérieure de la Pologne avec ce qui se passoit autour d'elle, et dans le reste de l'Europe; et à observer si les changemens qui se faisoient sur tous les objets, dans les autres nations, n'obligeoient pas la Pologne à en faire, qui la missent plus en mesure avec celles qui l'entouroient. Vous verrez encore mieux combien cette étude est nécessaire, par ce que je dirai des Polonois dans la troisième et la quatrième partie.

Tout ce que nous connoissons aujourd'hui sous le nom de Danemarck et de Suède, paroît avoir été originairement habité par ces fameux Cimbres ou Teutons, qui tant de fois effrayèrent la puissance

romaine. Ils furent remplacés, dans leur pays, par les Jutes. On ne sait si ceux-ci ont donné leur nom au Jutland, ou s'ils l'ont reçu de lui. Le premier roi de Danemarck, Damis, étoit fils d'un roi de Gothie; cette Gothie comprenoit alors la Suède. On remonte, dans son histoire, un peu plus avant que dans celle des Danois. On sait que celui qui fut élu roi des Goths, sous le nom d'Eric II, étoit un des plus grands guerriers de son temps, et d'une des plus illustres maisons du pays. Il fut la souche de tous les souverains qui régnèrent alors dans le Nord. Son petit-fils eut quatre enfans, dont le premier (Damis) fut, comme je viens de le dire, roi de Danemarck; le second (Anglus), roi des Anglo-Saxons; le troisième (Norus), roi de Norwège; et le quatrième (Gothicus), roi de Suède et de Gothie.

Charlemagne, dont le génie sembloit destiné à poser les bases du gouvernement et de la politique de l'Europe, méditant déjà le projet de renouveler l'empire d'Occident, sentoit combien il

lui importoit de s'assurer des puissances du Nord. Il fit alliance avec Biarne, roi de Suède; il alloit même, sur la demande de ce prince, le faire instruire dans la religion chrétienne, lorsque la mort du monarque suédois retarda en Suède l'introduction de la foi.

LETTRE XXXI.

En Batavie.

Les peuples des Pays-Bas, de la Hollande et de la Frise, désignés dans l'histoire romaine sous le nom de Bataves ou de Frisons, conservèrent long-temps, sous l'empire romain, l'ancienne liberté des Germains, dont ils étoient issus. Leur courage avoit inspiré aux Romains une sorte de respect pour eux. Ils avoient offert leurs services à César, qui, dans les traités qu'il fit avec eux, leur donnoit le titre de frères et amis. Ce fut avec eux qu'il acheva la conquête des Gaules; ils étoient ses

soldats d'élite. Ils le dégagèrent en Champagne, où il alloit être écrasé par des forces bien plus nombreuses que les siennes. A Pharsale, ils déterminèrent la victoire en sa faveur, et lui firent remporter à Alexandrie celle qui lui soumit l'Égypte.

Avant de recevoir le flambeau de la foi, ces peuples, ainsi que presque tous les peuples du Nord, avoient dirigé leur idolâtrie vers les astres, les élémens, les objets de nécessité ou d'utilité parmi les hommes. Chacune de ces divinités avoit un jour consacré à son culte. Le premier étoit voué au soleil, comme au dieu bienfaisant qui vivifie et renouvelle la nature. Le second à la lune, comme au dieu de la pêche; occupation essentielle pour une nation qui vivoit au milieu des eaux. Le dieu de la guerre, celui de la victoire, de la paix, des saisons, de la récolte, de la vieillesse avoient leurs jours et leurs hommages particuliers. Il est donc de la nature de l'homme de reporter à un être, qu'il se représente bon et tout-puissant, la reconnoissance de ce qu'il reçoit, et le desir de ce qu'il attend. Il sent qu'il appartient

à une autre force que la sienne, de le préserver de ce qui lui est nuisible, de lui donner ce qui lui est avantageux.

Ce que nous savons du gouvernement des Bataves, lorsque les Romains pénétrèrent chez eux, est absolument conforme à ce que Tacite nous dit des Germains. Rome leur laissa leurs magistrats, et n'en exigea point de tributs. Elle en tiroit bien plus de services en les employant dans ses armées. Dans un vaste empire qui s'étend sur beaucoup de nations différentes, la vraie science, pour les bien administrer, est de ne prendre de chacune d'elles que ce qu'elles peuvent fournir sans s'appauvrir ou sans s'épuiser. La nation opulente et amollie paiera les impôts nécessaires pour solder l'armée, qui se recrutera chez la nation pauvre, mais guerrière et endurcie aux fatigues. Cela s'est bien vu pour la Hongrie dans ce siècle-ci ; lorsque l'Autriche, lasse de la vexer par les exactions et les supplices, y a enfin cherché, et y a trouvé une pépinière immense d'hommes infatigables et de sujets fidèles.

Tant que les Romains traitèrent les

Bataves en amis, ceux-ci leur furent très-utiles contre les incursions des Barbares. On perdit ce précieux avantage, en voulant les asservir. On y parvint, parce qu'on sema parmi eux la mésintelligence et toutes les intrigues des factions. C'étoit pour les empereurs une bien mauvaise politique, de prétendre, à l'autre extrémité de l'Europe, réduire en esclavage un peuple qui jamais ne les avoit attaqués, et qui toujours avoit cherché à les défendre. On revint enfin au premier système, le seul juste et raisonnable; et les Bataves furent rétablis dans leurs droits. Mais alors fidèles alliés de l'empire, ils ressentirent tous les déchiremens que cet empire éprouva: plus exposés aux incursions des peuples du Nord, ils furent perpétuellement attaqués par les Saxons, les Esclavons, les Francs, les Normands, les Danois. Aussi les premiers temps de leur histoire sont-ils obscurcis par une confusion qu'il est peu intéressant de chercher à démêler. Une partie de leurs provinces furent assujéties par les premiers rois de France, et formèrent sous la première et la seconde

race une portion du royaume d'Austrasie.

Leur histoire ne commence à s'éclaircir que lors de l'établissement des comtes de Hollande, dont le premier, Diedric ou Thierry les gouvernoit en 863. Ces comtes avoient remplacé les Wasenaars, maison célèbre dont il reste encore aujourd'hui des rejetons.

La liberté de ces peuples étoit dès-lors établie par des loix, que la tradition conserva jusqu'au moment où on les mit par écrit. En lisant ce recueil, un des plus anciens pactes qui aient été faits entre une nation et ceux qu'elle charge de la gouverner, on n'est plus étonné que l'amour de la liberté ait jeté chez ces peuples de si profondes racines, et s'y soit perpétué avec une force qui a produit tant de révolutions. L'auteur de l'histoire des gouvernemens du Nord observe avec raison que le gouvernement batave participoit à celui de toutes les nations venues de la Tartarie. Des États composés de trois ordres, clergé, noblesse et peuple, subordonnés à un chef sous le nom de comte ou de

roi. Je vais vous transcrire quelques-unes de ces loix, parce qu'elles viennent à l'appui des réflexions que j'ai présentées plus haut. Le peuple le plus éclairé pourroit envier la sagesse de plusieurs de ces loix. On y retrouve ce qui découle du droit naturel, ce qui tient au droit des gens, ce qui constitue le droit civil.

La conservation des mœurs antiques et des premières loix de la nation forme un des premiers articles de ce code précieux. Ces peuples avoient donc déjà senti et reconnu une vérité trop oubliée; c'est que la perpétuité des gouvernemens est attachée à la religieuse observation des loix, des mœurs, des usages qui ont successivement constitué le corps de la nation.

Lorsque le droit de succession appeloit une princesse au gouvernement, elle ne pouvoit prendre de mari que du consentement des États ; on avoit donc reconnu le danger de s'exposer à une domination étrangère. Aucun étranger ne pouvoit posséder de charge dans l'État. Grandes leçons que des peuples que nous appelons Barbares donnoient, il y a quinze siècles,

à des peuples civilisés, qui n'ont pas profité de cet exemple.

Les nouveaux impôts ne pouvoient être accordés que de l'aveu de ces mêmes États. On avoit donc dès-lors des idées nettes et justes sur les droits de la propriété, et sur la nécessité d'une contribution égale et uniforme aux besoins publics.

Sans l'aveu de ces mêmes États, le souverain ne pouvoit entreprendre de guerres. Cette précaution, qui aujourd'hui paroîtroit avec raison vicieuse et impolitique, ne doit pas être jugée d'après les maximes qu'ont nécessitées les dimensions et les intérêts actuels de l'Europe. Pour apprécier combien elle étoit sage alors, il faut se réporter au temps où la manie des conquêtes exportoit des peuples entiers à l'autre extrémité du continent. Elle prouve d'ailleurs que la nation satisfaite de son existence politique, se suffisoit à elle-même, et n'avoit pas besoin d'aller chercher le bonheur hors de ses limites.

La monnoie que le souverain pouvoit seul faire frapper, devoit être approuvée par les États; il ne pouvoit aliéner les

domaines de sa principauté; enfin, il ne pouvoit faire exécuter la justice que par les juges ordinaires.

Ce peu de mots renferme tout ce qui pouvoit alors fonder et assurer la sagesse et la durée du gouvernement d'un peuple, dont les relations, les besoins, la population, les frontières, n'avoient pas encore acquis une grande étendue, et dont les voisins occupés entre eux par des dissensions fréquentes, peu assurés eux-mêmes dans leurs petits États, n'avoient point encore pris une existence qui pût le menacer.

LETTRE XXXII.

En Angleterre.

L'HISTOIRE d'Angleterre est celle où l'on trouve le plus de matériaux depuis le neuvième siècle ; mais jusqu'à cette époque, elle participe à l'obscurité attachée au commencement de tous les empires. Nous avons déjà vu que ses anciens peuples étoient Celtes. Le langage de ses premiers habitans se conserve encore dans le pays de Galles, comme dans celui de la Basse-Bretagne, et il a fourni de grandes lumières aux savans qui ont voulu approfondir les langues mères, et éclaircir plusieurs vérités historiques, par le rapprochement de ces langues avec celles qu'on parle aujourd'hui. Ces précieux vestiges semblent s'être conservés au milieu des ravages des temps et de la confusion des hommes, pour servir de preuve à l'exis-

tence d'une génération première, source de toutes les autres.

Cette île peu habitée alors, encore moins cultivée, et couverte d'immenses forêts, étoit comme le chef-lieu de la religion des Druides. C'étoit au milieu de cette solitude, à l'extrémité de l'Europe, loin des regards du reste des hommes, que cette religion s'enveloppoit dans une mystérieuse obscurité, pour perpétuer ses droits à leur vénération. Les Druides Gaulois alloient s'y instruire et s'y exercer dans le culte, dont ils revenoient ensuite remplir les fonctions sur le continent.

Quoique J. César eût fait deux descentes en Angleterre, on ne peut pas dire qu'il en eût subjugué les habitans. Elle ne fut réellement conquise que par Agricola, sous le règne de Domitien; de façon que, sans participer à l'éclat de l'empire romain, elle n'en devint une des provinces que pour participer aux troubles qui accompagnoient sa décadence.

C'est toujours à la même source qu'il faut chercher les peuples qui conquirent

toutes ces vastes provinces. Les premiers qui parurent dans les îles Britanniques, furent les Pictes, nation originaire de la Scythie. Ils s'étoient d'abord établis dans l'Hibernie ou l'Irlande, d'où ils passèrent ensuite en Angleterre. Les *Scots* étoient déjà parvenus dans le nord de l'île, et lui avoient donné leur nom. Les Bretons, souvent attaqués par ces deux peuples, furent d'abord secourus, puis abandonnés par les Romains. Ne pouvant plus compter sur les secours des empereurs, ils s'adressèrent aux Anglois et aux Saxons, qui, avec les Jutes, habitoient les bords de la mer Baltique. Mais ces dangereux libérateurs se joignirent bientôt aux ennemis contre lesquels on les avoit appelés. Après différens succès, après une paix de quarante ans, qu'ils furent contraints d'accepter lors de la célèbre bataille de Balt, malgré le courage et la sage conduite d'Ambroise Aurélien, le seul Romain qui fût resté dans l'île, il est certain que les Saxons se rendirent enfin maîtres de toute la largeur de l'île jusqu'à l'Écosse; les Bretons se retirèrent dans le pays de Galles, où ils se

maintinrent : le reste forma sept royaumes, et c'est ce qu'on appelle l'Eptarchie. Elle dura jusques vers l'an 827, que Hegbert réunit sous sa domination les sept royaumes qui la composoient.

Nous reprendrons dans la troisième partie l'histoire d'Angleterre au règne d'Alfred-le-Grand, qu'on peut appeler le Charlemagne des îles Britanniques.

LETTRE XXXIII.

Dans les Gaules.

Nous voici parvenus à ce qui regarde la France. Je m'étendrai un peu plus sur cet article, parce qu'il renferme des objets qui nous intéressent plus particulièrement.

Avant d'examiner quelles furent les invasions des peuples qui conquirent les Gaules, il sera bon de recueillir vos idées sur les mœurs, la religion et le gouvernement des Gaulois.

Ce

Ce peuple étoit naturellement guerrier. Un ancien proverbe latin disoit qu'il n'y avoit jamais d'armée sans soldats Gaulois; ce qui prouve que le Gaulois alloit offrir ses services militaires aux étrangers. C'est encore aujourd'hui l'usage de la Suisse. Le mélange des Gaulois et des Germains avec les fiers conquérans qui s'établirent dans les Gaules, explique cette ardeur martiale, cette vivacité guerrière qui a toujours distingué la nation françoise.

J'ai dit que ce peuple, naturellement religieux, parce que ses mœurs étoient simples, avoit été soumis à la religion des Druides. Il avoit un grand respect pour ses ministres; il leur confioit la décision de ses principales affaires; et c'est à l'habitude de cette vénération, que les ministres de la religion chrétienne durent l'empire qu'ils exercèrent dans les Gaules, dès que la foi y fut introduite. Les conquérans trouvèrent cette vénération établie; et comme il entroit dans leur plan de ne toucher que le moins possible aux usages des peuples conquis, comme, depuis qu'eux-mêmes avoient embrassé la foi, ils étoient inté-

ressés à soutenir ce respect religieux qui leur garantissoit la fidélité des peuples, ils conservèrent aux ministres de l'église toute l'autorité qui pouvoit se concilier avec la conquête.

Enfin, les Gaules, devenues provinces romaines, avoient été traitées, sur-tout depuis Auguste, plutôt en alliés qu'en sujets. L'avidité des proconsuls n'y trouvoit point ces immenses richesses, qui leur avoient fait commettre tant de vexations dans les provinces de la Grèce et de l'Asie. La plus grande partie du sol étoit couverte de forêts, et les Romains, en combattant les Gaulois, avoient appris à les estimer. Leur vainqueur même avoit recherché leur amitié. Auguste suivit le même plan : il sentit que les Gaules seroient encore dangereuses pour Rome, si elles avoient des vengeances à exercer; qu'au contraire, si elles restoient attachées à l'empire, elles lui serviroient de barrière contre les Barbares. L'événement prouva la justesse de cette double combinaison. Elles furent long-temps la terreur des Barbares, et quelquefois l'arbitre souverain des prétendans

à l'empire. Plusieurs Césars furent proclamés dans les Gaules, qui les soutinrent avec succès. Malgré des malheurs passagers, malgré la cruelle domination de Constance et d'Aurélien, elles conservèrent toujours une supériorité marquée sur les autres provinces romaines. Jamais elles ne furent avilies, comme la plupart de celles-ci. Il y eut chez elles plus de justice dans la répartition de l'impôt, plus de régularité dans sa perception. L'emploi en fut bien moins arbitraire; et l'on prélevoit sur la masse des recettes tout ce qui étoit nécessaire pour les dépenses publiques de chaque canton.

Cette existence politique tenoit à la nature du gouvernement que les Romains avoient trouvé dans les Gaules, et qu'ils avoient eu la sagesse d'y maintenir. Chaque cité avoit conservé ses députés, et la forme de ses élections. La nation avoit conservé son grand sénat, composé des princes et des citoyens les plus puissans. Leur organisation militaire resta la même; et toutes ces gradations, sans lesquelles il n'y a point

de société civile, étoient autant de garans et de moyens de la tranquillité publique.

Ce fut cette hiérarchie, fondée en grande partie sur des distinctions héréditaires, qui, sans contrainte et sans secousses, tempéra l'autorité du premier, puis du second préfet, qui furent établis dans les Gaules. D'ailleurs, le grand pouvoir attaché à ces deux préfectures donnoit à ceux qui en étoient revêtus la facilité et la tentation de se déclarer indépendans de l'empereur, dont ils étoient si éloignés. Dans cette position, ils avoient intérêt à ne point vexer les peuples sur lesquels ils pouvoient acquérir la souveraineté, et qui d'ailleurs pouvoient appeler à leur secours les Barbares qui menaçoient les frontières de l'empire. Quelques auteurs ont cependant prétendu que les vexations des Romains avoient irrité contre eux les peuples des Gaules; et que ce fut pour se soustraire à cette domination que ces peuples appelèrent les Francs et les reçurent comme amis. Ce système a été sur-tout embrassé par M.

l'abbé Dubos. Mais on l'accuse de l'avoir soutenu par des raisonnemens plus brillans que solides, et en mettant perpétuellement en fait ce qui est en question. M. de Montesquieu l'a fortement combattu, et lui reproche sur-tout d'avoir fait quatre volumes pour établir une opinion que l'on pouvoit, si elle eût été vraie, démontrer en quatre pages. Il n'en emploie pas davantage pour la réfuter. Quelque parti que l'on prenne entre ces auteurs, on doit toujours regarder comme constant que, lors de la conquête des Gaules par les Francs, le gouvernement municipal y subsistoit, et que les conquérans durent d'autant plus le conserver, qu'il se concilioit parfaitement avec leur gouvernement, et que sa conservation devoit leur attirer la bienveillance d'une nation nombreuse et guerrière, au milieu de laquelle ils se trouvoient en nombre inférieur.

Beaucoup d'écrivains ont prétendu qu'il n'y avoit point eu proprement de peuples nommés Francs; mais que ce nom fut donné à plusieurs peuples qui se réunirent sur la droite du Rhin, pour maintenir

leur liberté contre la domination romaine. Au reste, quelle que fut l'origine de leur nom, ces peuples avoient, comme les autres, habité d'abord la Pannonie, d'où ils avoient toujours été poussés en avant par de nouvelles émigrations de la Scythie et de la Tartarie. Dans le second siècle, ils habitoient la Germanie, entre l'Elbe et le Mein, le Rhin et l'Océan, dans les provinces qu'on nomme aujourd'hui Frise, Saxe, Thuringe, Hesse et Misnie. Dès le milieu du troisième siècle, ils avoient pénétré dans les Gaules, et s'étoient établis dans la Batavie. Pendant près de deux siècles, ils suivirent ce projet de s'établir dans les Gaules, avec une constance qui indique une grande suite dans les desseins de ces peuples barbares, ou l'extrême nécessité où ils étoient de se fixer dans d'autres contrées. Leur persévérance fut couronnée par le succès. Dans le commencement du cinquième siècle, ils s'établirent sur la gauche du Rhin, jusqu'à la rivière de Somme. Ce fut là le berceau de la monarchie françoise; et il est à remarquer qu'en faisant ce nouvel

établissement, ils n'abandonnèrent point celui qu'ils avoient sur la droite du Rhin: c'est ce qui donna aux rois de la première race, puis à Charlemagne, la plupart des provinces de la Germanie à titre d'hérédité.

C'est à Clovis que l'on peut fixer la fondation du royaume de France : il profita des conquêtes de ses prédécesseurs, il en ajouta beaucoup d'autres, et enfin il assura sa domination dans les Gaules, en embrassant la foi du peuple qu'il venoit de conquérir. Cette grande époque est à saisir dans notre histoire. Elle seroit encore plus satisfaisante, si en se soumettant à la foi de l'évangile, Clovis en eût pris la doctrine pour règle de sa conduite. Mais le nouveau monarque chrétien n'abjura point la férocité du Sicambre : il en suivit la barbare impulsion toutes les fois qu'il y fut porté par la haine ou la vengeance ; elle entra même dans les combinaisons de sa politique ; et c'est elle qui produisit les meurtres et les trahisons qui souillent les qualités de ce grand monarque.

Il falloit bien que cette barbarie, cet

usage d'attirer dans le piége ceux que l'on vouloit perdre, tînt à la politique et aux mœurs du temps; car on ne voit nulle part que le nombre et l'énormité des crimes qui se commirent sous la première race, mécontentât ou seulement étonnât les peuples. M. Moreau, dans ses discours sur l'histoire de France, a fait un très-beau rapprochement de tous les effets de cette barbarie, devenue si commune : mais il ne faut pas croire que ce soit à elle qu'il faille imputer le changement de dynastie. Vous vous convaincrez aisément qu'une telle opinion ne pourroit se concilier avec les faits.

Clotaire Ier, dont le règne *ne fut*, dit l'abbé de Velly, *qu'un tissu d'adultères, d'incestes, de cruautés, de meurtres et d'horreurs*, mourut tranquillement, et laissa à ses quatre enfans la monarchie françoise, qu'il avoit gouvernée toute entière. Et cependant ces meurtres, ces horreurs étoient les moyens qu'il avoit employés pour régner seul. Le massacre de ses neveux, enfans de Clodomir, exécuté par Clotaire lui-même, renferme tout ce

que la barbarie peut avoir de plus inhumain, de plus insultant envers ses victimes.

Il en étoit de même de Thierry, son frère. *Jamais*, dit encore l'abbé de Velly, *on ne respecta moins les loix de l'honneur et de l'humanité.*

Frédégonde surpassa tout ce qu'on avoit vu jusques à elle. Toutes les passions sembloient se disputer à qui lui feroit commettre plus de crimes. Les meurtres de Mérovée, du jeune Clovis, de la reine Audouère, furent les préludes de ses fureurs. Cette femme, qui avoit immolé à sa grandeur *un roi, deux vertueuses reines, un fils de roi, et une infinité de gens de condition*, mourut toute-puissante. Si elle fut *détestée de ses sujets*, le même auteur dit que c'est parce qu'elle les avoit *épuisés par ses vexations*.

A la vérité, Brunehaut fut jugée et condamnée : mais son jugement fut l'ouvrage de son plus grand ennemi : Clotaire II lui imputa des crimes, mais semblables à ceux qu'il commettoit lui-même. Chilpéric Ier, que Velly appelle *le Néron de la France, le bourreau de sa famille*,

fut assassiné, mais par un complot formé entre l'effroyable Frédégonde et son amant. Childéric II eut le même sort; mais ce fut une conjuration des grands pour se venger de l'outrage qui leur étoit fait dans la personne de Bodillon, un d'entre eux, que le roi avoit fait battre de verges, parce que ce seigneur avoit eu la noble hardiesse de réclamer contre une injustice.

Plus vous examinerez la cause et les effets des grands crimes commis dans les deux premiers siècles de la monarchie, plus vous verrez que ce n'est pas là ce qui énerva l'autorité royale : ce qui ne peut s'expliquer qu'en avouant que de leur barbare origine les Francs avoient retenu tous les usages, tous les préjugés de la haine et de la vengeance.

Vous remarquerez que, ni sur la fin, ni dans les commencemens de la première race, l'amour de la royauté ne fut affoibli par les troubles, même par les révolutions que produisoit quelquefois, non un meurtre sur lequel l'habitude rendoit assez indifférent, mais la violation d'un de ces privilèges auxquels la nation croyoit son

existence attachée, avant même que le règne de Clovis l'eût rendue maîtresse des Gaules. C'est ce que prouve la révolution qui détrôna et rappela Childéric, père de Clovis. Un auteur (1) du siècle dernier nous a conservé sur cette révolution quelques traits qui prouvent que le peuple est par-tout et toujours le même. Je vous exhorte sur-tout à lire le discours de Viomandus; vous verrez comment il cherchoit et parvint à ramener au milieu des Français leur roi légitime. Il ne va point examiner quels avoient été les prétextes de la révolution; pourquoi Childéric, chassé par ses sujets, avoit été remplacé par Égidius, maître de la milice romaine. Il montre l'injustice, le danger de ce qui s'est fait; il en indique le remède. *La renommée*, dit-il, *nous apprend l'heureux changement qui s'est fait en Childéric, combien il s'est formé à l'école du malheur, combien il en*

(1) *Joan. de Bussiers, Bellijocensis, è soc. Jesu. hist. francica*, a monarchiâ conditâ, ad annum hujus sæculi 70. *Lugduni*, sumptibus Laurentii Arnaud et Petri Brode. 1671, cum privilegiis, *lib.* 1, *n°.* X, *pag.* 17 *et* 18.

a médité les grandes leçons. Où est-il? Pourquoi nous sommes-nous séparés de lui? Si notre faute fut grande, couvrons-la par un repentir plus grand encore. Vengeons-nous de nos ennemis: chassons des maîtres étrangers; ramenons celui qui seul doit régner sur des Francs; et nous lui arracherons sans peine le pardon de tous nos crimes (1).

Ce discours fit sur le peuple une impression profonde. Le remords, la crainte, les regrets, la vengeance, tous les sentimens se confondirent pour rappeler le roi. Tous les Francs s'empressèrent de courir au-devant de lui : on lui demande l'oubli du passé; on se félicite, on s'applaudit de cet heureux retour; et on célèbre la res-

(1) « Audio Childericum frugis jam melioris vitam » agere, mutatam mentem cum fortunâ, et in miseriis » bonam mentem repertam. Quin eum arcessimus? Pel- » lendo exterum hostem ulciscimur, reducendo Francum, » extorquemus criminis veniam. »

His permoti Franci, seu penitentiâ, seu desiderio, seu timore, sive ultione, de revocando rege consentiunt; advenienti occurrunt, veniam postulant præteritorum, et gratulantibus animis, regem novum dicunt, vel instaurant veterem, quem sors invida intercepisset Francorum commodis. (*Loco citato.*)

tauration d'une race ancienne, qu'un sort jaloux avoit momentanément enlevée à la félicité du peuple françois.

Voilà les vérités utiles qu'un sujet fidèle faisoit entendre, avec autant de succès que de courage, dans un temps où Clovis n'avoit point encore donné au trône françois une base inébranlable, et où le meurtre, la vengeance, la trahison étoient employés sans honte comme des moyens avoués dans l'état civil. Sous aucun prince de la première race, les crimes ne furent aussi communs que sous Clovis et Clotaire II. C'étoit malheureusement le droit public d'alors, reçu entre les frères qui partageoient le royaume, comme entre les grands qui vouloient conserver leur autorité, et le peuple qui exerçoit la vengeance pour son compte, ou qui étoit payé pour exercer celle d'un autre. L'autorité souveraine, en s'affermissant, cherchoit même à détruire cet usage monstrueux : cela se voit par la constitution de Clotaire; et ce qui empêcha au contraire que cette constitution ne fût exécutée, ce fut l'affaissement du pouvoir royal. C'est donc

l'indolence, et non l'abus du pouvoir monarchique qui perdit la première race. Et en général, plus de trônes ont été ébranlés ou détruits pour avoir toléré ou n'avoir pas puni des crimes, que pour en avoir fait commettre. *Jusqu'à Clotaire II,* dit l'abbé de Velly, *on ne voit que cruauté, férocité, barbarie. Ceux qui l'ont suivi firent paroître plus de douceur, de religion et de bonté. C'est cette bonté même qui les a perdus.*

D'ailleurs, aussitôt après la mort de Clovis, le royaume de France se trouva exposé au danger mortel des partages; danger dont j'ai déjà parlé comme d'un vice qui produit toujours de grands troubles dans un État, et qui doit finir par le détruire. Il ne paroît pas que Clovis ait jamais eu l'idée de l'unité de l'hérédité. Il réunit bien tous les différens États des Gaules; il en attaqua et en fit périr tous les rois; il réduisit toutes les familles royales à la sienne seule. Mais il falloit aussi attacher à une seule tête le droit de succéder au trône : c'est ce qu'il ne fit pas, et dont il ne paroît pas même qu'il ait jamais eu l'idée.

Quand on jette les yeux sur les guerres sanglantes et continuelles que ce vice produisit en France, on ne peut concevoir comment le royaume se soutint, et encore moins comment il s'agrandit au milieu de tant de calamités toujours renaissantes. C'est un problême politique qui ne peut être expliqué que par l'état de foiblesse agonisante où étoit alors l'empire romain, et par l'extrême agitation de tous les peuples; foiblesse qui, en occasionnant presque par-tout les mêmes convulsions, ne leur laissoit le temps ni d'adopter, ni de concevoir un plan suivi d'attaque.

Le premier partage se fit à la mort de Clovis : la monarchie divisée dès ce moment, fut à force de crimes réunie sous Clotaire, puis repartagée sous ses descendans. Ce fut alors que les maires du palais, qui n'étoient d'abord qu'officiers domestiques, profitant de la foiblesse des rois, devinrent les premiers ministres, puis les maîtres de la monarchie. Dès ce moment il y eut deux souverains dans l'État, celui auquel on en laissoit le titre, et celui qui en exerçoit les fonctions. Le

second devoit finir par chasser l'autre. Cet abus fut porté au point, que l'on croyoit un maire aussi nécessaire qu'un roi. Cette dignité devint héréditaire comme la première; tellement qu'on la conféra à des mineurs, parce que la minorité n'excluoit pas de la couronne. On vit un maire mineur nommé à un roi aussi mineur; et l'on mit, dit Montesquieu, un fantôme sur un fantôme.

Comme c'étoit le maire qui disposoit de tout, c'étoit vers lui que devoient se tourner tous les regards. Comme il avoit besoin de se soutenir contre le souverain dont il vouloit être le maître, il flattoit l'ambition ou l'avidité des grands, afin d'opposer leur autorité à celle du monarque. Le gouvernement se corrompoit donc de plus en plus. Les comtes, qui avoient été établis dans les différens districts, pour rendre la justice, s'emparèrent de l'autorité; l'autorité royale ne fut plus qu'un nom : et les peuples vexés et mécontens se trouvèrent disposés à accuser de leurs maux cette même autorité royale, dont l'abaissement étoit si funeste pour eux.

eux. M. Moreau, dont je viens de parler, a parfaitement développé ces causes éloignées qui amenèrent la révolution. C'est un ouvrage qu'on lit avec plaisir, et qu'il faut étudier avec soin : il est bien écrit et fortement pensé.

Le malheur qui poursuivoit les descendans des fondateurs de la monarchie, plaça successivement sur le trône des enfans qui n'y firent que paroître. Clovis III meurt à quinze ans ; Dagobert III, à dix-sept ; Thierry IV, à vingt-trois ; Childebert III, à vingt-huit. Ce jeune prince, par la droiture de son cœur, a mérité le surnom de *Juste*. Il rendoit lui-même la justice. Cette belle fonction royale étoit la seule que le maire lui laissât exercer. Il mourut prématurément, dans le moment peut-être où il pouvoit recueillir le fruit de sa sagesse et de son amour pour ses peuples, en rendant à la royauté tous ses droits. Personne n'étoit plus fait pour les reprendre que Chilpéric II. Parvenu au trône à quarante-cinq ans, *il eut*, dit l'abbé de Velly, *toutes les qualités d'un grand roi, sagesse, bonté,*

valeur, activité, prudence. La mort l'enleva au bout de cinq ans, comme si elle eût craint de lui laisser faire tout ce dont il étoit capable.

La fortune sembloit au contraire prolonger les jours et augmenter la puissance des Pépins.

Dès l'année 687, le duc Pépin s'étoit vu, par la mort d'Ébroin et par la victoire de Testry, maître absolu de toute la France. A compter de ce moment, il jouit pendant vingt-sept ans de la souveraine puissance; et l'abbé de Velly dit que l'usage qu'il en fit éblouit tous les esprits. *On ne peut lui refuser,* ajoute cet historien, *les grandes qualités qui forment le héros.* Et ces grandes qualités furent substituées à son fils. Le père s'étoit rendu célèbre par les défaites des Saxons, des Bavarois, des Suèves, et d'autres peuples de la Germanie. Le fils illustroit déjà son nom par plusieurs victoires, lorsque de nouveaux événemens vinrent lui présenter de nouveaux lauriers, et hâter la ruine de la maison de Clovis.

Les Sarrazins, qui, depuis 714, avoient

entièrement détruit, tant en Espagne qu'en Portugal, la monarchie des Goths, s'étoient établis dans la Gaule narbonnoise, et de là dévastoient plusieurs provinces de France. Charles les vainquit plusieurs fois, les repoussa jusqu'aux Pyrénées. La reconnoissance due à leur vainqueur fut proportionnée à la terreur qu'avoient inspirée ces cruels ennemis. Depuis plus de cinquante ans, la France s'habituoit à obéir aux Pépins; elle s'habitua à voir en eux ses défenseurs: et les voyant depuis si long-temps remplir tous les devoirs de la royauté, elle se laissa aisément persuader qu'ils en avoient les droits. Aussi à la mort de Thierry, Charles gouverna-t-il seul, sous le nom de duc des François. Se sentant attaqué d'une maladie mortelle, il tint à Verberie une assemblée, dans laquelle il partagea le royaume entre ses quatre enfans, comme l'auroit fait un roi légitime.

Pépin, son fils, étoit destiné à franchir le dernier degré. Resté seul des enfans de Charles-Martel, il aspira ouvertement à la couronne. L'usurpation graduelle,

brillante et continue de son père et de son grand-père avoit diminué journellement ce qu'une usurpation a toujours d'odieux. Et cependant avant de se faire proclamer roi, il se méfia encore de la disposition universelle, et crut devoir encore montrer un moment au peuple le fantôme de Childéric.

C'est ce même Pépin que nous avons vu venir en Italie au secours des papes contre les entreprises d'Astolfe. Pour pallier aux yeux de ses nouveaux sujets les vices de son usurpation, il demanda l'avis du pape Zacharie. Jusqu'à présent, on regardoit comme constant que ce pontife avoit, dans sa réponse, fait ployer les principes devant la reconnoissance et la nécessité. Ce fait étoit attesté par les auteurs les plus accrédités. Un critique moderne vient d'attaquer fortement cette opinion généralement reçue. S'il étoit réellement parvenu à en démontrer la fausseté, son érudition auroit éclairci un point d'histoire intéressant : et l'histoire auroit un reproche de moins à faire à la politique de la cour de Rome.

Le but de ces Lettres étant de faire naître vos idées, de provoquer vos réflexions sur les causes des faits les plus marquans, je ne puis me refuser à une observation qui peut vous donner à méditer.

Au moment où les rois Mérovingiens furent exclus du trône, peu d'États en Europe avoient pris une consistance fixe. Il n'y avoit entre eux que des relations éloignées, accidentelles, et aucun de ces rapports stables, de ces intérêts nécessaires qui forment les liens de la politique actuelle. Et cependant regardez quels changemens produisit tout-à-coup l'expulsion de la première race. Sous ses derniers rois, la France n'avoit point formé d'entreprises lointaines; et même depuis la fondation de la monarchie, rien n'annonçoit qu'elle eût des idées de conquête sur l'Italie. Ces idées viennent subitement dans la tête des nouveaux souverains. Rendre au pape un service qui le détermine à reconnoître la révolution qui vient de s'opérer, occuper l'inaction d'un peuple inquiet et guerrier, faire taire les

mécontens en leur présentant l'espoir et les avantages d'un agrandissement; il n'en falloit pas davantage pour conduire Pépin en Italie. Toutes ces raisons étoient bonnes en politique. Le chemin de l'Italie une fois ouvert, on peut y rentrer. Les conditions de la paix violées par le prince vaincu, donneront un juste sujet de recommencer la guerre. Les grands succès de Charlemagne le conduiront à Rome; et y trouvant la couronne impériale, il est impossible qu'il ne se sente pas destiné à la reprendre, et à lui donner un nouvel éclat. Il est dans les plus grandes probabilités que rien de tout cela ne fût arrivé, sans le changement de la dynastie françoise. Voilà comme s'enchaînent les événemens; et comme un coup porté sur un point se répercute loin de là, et ébranle tous les lieux où il retentit.

En général, remarquez qu'il est presque de nécessité pour un gouvernement nouveau, entouré de motifs de méfiance, de tenter de grandes choses pour détourner l'attention publique, pour exalter l'imagination. Il lui est à-peu-près impossible

de procurer à ceux sur qui il domine, la tranquillité et le bonheur. Il y supplée par l'agitation et l'enthousiasme, deux choses qui rendent la multitude momentanément heureuse, et qu'elle préfère à un bonheur tranquille. La ruine de la première race a donc opéré la révolution qui se fit alors en Europe : et en ressentant le contre-coup depuis le Tibre jusqu'à l'Elbe, on ne s'apperçut peut-être pas d'où partoit la première secousse.

Avant de voir en détail ce que produisit en Europe le changement de la dynastie françoise, reportez-vous sur l'état des personnes et des loix dans le nouvel empire qu'avoient fondé les ancêtres de ces rois détrônés.

LETTRE XXXIV.

État de la France sous la première race et sous Charlemagne. État de l'empire sous ce prince.

J'AI déjà parlé de l'inimitable ouvrage de Tacite, intitulé : *des Mœurs des Germains*. C'est le seul qui puisse faire connoître ce qu'étoient autrefois les peuples dont nous tirons notre origine.

En parlant en général de tous les peuples qui s'établirent dans la Germanie ou au-delà du Rhin, j'ai indiqué quel étoit leur gouvernement. Celui des Francs étoit le même. Ils apportèrent dans leurs conquêtes les idées qu'ils avoient trouvées ou établies dans leurs premières habitations; et il est intéressant d'observer comment, à chaque pas qu'ils faisoient, tout ce qu'ils rencontroient se concilioit avec leurs formes et leurs usages, ou faisoit naître de l'ordre même des choses

une institution créée par des rapports devenus nécessaires.

En effet, dans les Gaules, la fortune des Francs avoit été lente, mais elle fut sûre. Ils ne s'étoient pas trouvés tout-à-coup possesseurs de provinces entières, florissantes et bien gouvernées. Ils n'avoient jamais avancé que pied à pied, soit par des conquêtes, soit par des traités. La province dans laquelle ils s'établissoient étoit donc déjà perdue pour le fisc, avant de l'être pour le nom romain. Leurs incursions, leurs progrès y avoient déjà rendu la perception de l'impôt impossible; et cette impossibilité venant se joindre aux premières difficultés d'envoyer des troupes aussi loin, la province avoit donc été réduite à n'avoir d'autres troupes que celles de ses cités. Les Francs, en y arrivant, ne trouvèrent donc point d'impôts, mais des citoyens devenus guerriers par nécessité, des terres incultes, des domaines impériaux, ancienne propriété d'un pouvoir qui n'existoit plus. Tout cela étoit en conformité parfaite avec ce qu'ils avoient laissé en Germanie. Chez-eux, tout étoit, ou

citoyen, ou serf. Tout citoyen étoit guerrier. C'étoit le *miles* que l'on retrouve encore long-temps après dans la Pologne et la Hongrie. Tout esclave travailloit pour le profit de son maître. Son sort étoit doux, ses devoirs étoient fixés; mais il ne faisoit pas partie de la nation.

Depuis l'affoiblissement de l'empire, la force protectrice avoit successivement diminué. Les habitans les plus puissans des Gaules s'étoient cantonnés et retranchés dans leurs propriétés. Là ils avoient souvent traité avec les Barbares, contre lesquels l'autorité impériale ne les défendoit plus. Les cités abandonnées, soit aux évêques, soit aux municipaux qui s'en rendoient maîtres, formèrent souvent des États distincts des cantons qui les avoisinoient. Dès-lors il y eut moins d'arts, moins de commerce, par conséquent moins de luxe. Le luxe, qui n'est partout que l'envie de se signaler, porta sur la force défensive dont on pouvoit s'entourer, sur le plus grand nombre de troupes qu'on pouvoit entretenir. Le seul faste que les Francs trouvèrent dans les premières

provinces des Gaules, étoit donc aussi le seul qu'ils apportassent avec eux. Nouvelle conformité que la nécessité ordonnoit de conserver.

Enfin chez les Romains, les généraux délibéroient avec les chefs, quelquefois même avec une grande partie des officiers de l'armée. Chez les Gaulois, il y avoit toujours eu des assemblées, tant particulières que générales, où les députés des cités, les sénateurs, les princes, les grands étoient admis, soit par élection, soit par le droit de naissance. Or, vous avez vu que chez les Francs, ces assemblées avoient toujours été en usage. Le nouveau gouvernement se composoit donc de matériaux anciens et déjà connus. Monarchie, économie publique, rien de tout cela n'étoit une innovation ni pour le Romain, ni pour le Gaulois, ni pour le Franc.

De plus, j'ai déjà remarqué que l'établissement des Francs se fit peu-à-peu. Les Gaulois septentrionaux étoient de plus en plus disposés à traiter, à mesure qu'ils avoient moins à craindre ou à espérer des Romains. Aussi les Francs, bien plus que

les autres peuples Barbares, commencèrent-ils par être les hôtes de l'empire, puis ses stipendiaires. C'étoient des colonies militaires. Plusieurs princes ou rois Francs prirent même les titres des dignités romaines, auxquelles étoient attachées certaines redevances.

Cette politique conservatrice devint chez les Francs une habitude, parce que de jour en jour ils en éprouvoient l'utilité. Clovis et Clotaire assurèrent la conquête de l'Aquitaine, en transigeant avec les cités de cette grande province. Ils promirent de ne lui imposer aucune loi nouvelle, mais de la maintenir telle qu'elle étoit alors.

Ainsi plusieurs loix romaines, combinées avec les coutumes des Gaulois, devinrent aisément des loix générales, lorsqu'elles ne contredisoient pas les loix des Francs, ou lorsqu'elles se concilioient avec elles. Et l'on puisa également dans les unes et les autres, lorsque l'on voulut appliquer à la nouvelle monarchie quelques-unes des loix rédigées avant le passage du Rhin.

Du nombre de ces dernières étoit la loi salique, dans laquelle il n'est point, à la vérité, parlé de la succession au trône, mais dont on a avec raison appliqué à cette succession l'article qui exclut les femmes des terres saliques. En vain quelques auteurs allemands ont voulu critiquer l'application de cet article dans les deux occasions où il a fallu, sous la troisième race, en faire l'interprétation contre des puissances étrangères. Le célèbre arrêt de 1328, et le vœu unanime de la nation ont déterminé le vrai sens qu'on devoit donner à cette loi, et celui qu'elle avoit eu depuis la fondation de la monarchie. Car il est à remarquer que ce royaume est le seul qui n'ait jamais été gouverné par une femme, excepté pendant la minorité de quelques-uns de ses rois, comme on le vit dans la minorité de Saint-Louis et de Louis XIV. Mais alors les princesses qui gouvernoient, n'avoient que le titre de régentes. Et la régence de Blanche de Castille et d'Anne d'Autriche, prouvent qu'il n'auroit manqué à ces deux femmes qu'une loi qui les appelât au trône pour le remplir avec gloire.

Cette loi salique avoit été recueillie et rédigée par quatre principaux personnages, dont elle nous a conservé les noms dans le préambule. Une partie de ces dispositions roule sur les limites des héritages, et sur les moyens de garantir les propriétés de toute insulte. C'est le code d'un peuple encore rustique, mais en même temps agricole et guerrier. En effet, il falloit aux Francs des formes simples, des loix précises. L'établissement et sur-tout la multitude des gens de loi ne convenoit point à une pareille nation. L'équivoque, les fictions, la trop grande quantité de loix romaines, et celles des gens de loi avoient désolé l'empire. Aussi presque toutes les nations qui s'y établirent voulurent-elles éviter ce danger, et firent-elles faire des codes abrégés semblables à nos loix barbares.

Le principal but de ces loix devoit être ce qui se rencontroit le plus souvent parmi les peuples pour qui elles étoient faites. La loi salique régloit les compositions après les insultes, les injures, les voies de fait et même les meurtres. Tout cela devoit être fréquent chez un peuple fier, qui se

rassembloit toujours en armes, qui se livroit souvent au plaisir de la table, qui se permettoit les railleries les plus piquantes, et qui étoit tellement adonné à la fureur du jeu, que ceux qui avoient tout perdu jouoient encore leur liberté. Quelques-uns de nos philosophes, voulant juger ces premières loix de notre ancienne nation d'après la civilisation actuelle de l'Europe, ont oublié que les loix doivent toujours marcher d'accord avec les mœurs. Or, dans les mœurs de ce temps, tout ce qui tenoit à l'emploi de la force, aux effets de la vengeance, aux dangers auxquels le courage peut exposer les autres et s'exposer lui-même, tenoit trop aux idées de fierté et d'indépendance de la nation, pour qu'elle imaginât d'en punir sévèrement l'abus. Ainsi la fuite dans le combat, l'abandon ou la perte de ses armes, étoient punis plus rigoureusement que les meurtres. La peine de ceux-ci étoit réglée; et c'est ce qu'on appeloit composition. On étoit condamné à réparer envers la famille le tort que lui faisoit la mort du défunt.

Cette extrême facilité que donnoit la

loi ou plutôt l'usage pour se défaire d'un ennemi, étoit si bien enraciné chez ce peuple, étoit si bien le résultat de ses plus anciennes habitudes, qu'elle se conserva long-temps après que la nation eut embrassé le christianisme. L'idée première, qui partoit toujours du principe de ces compositions, contribua beaucoup à perpétuer des délits si contraires à l'esprit de religion. On saisit avec avidité la maxime que le meurtre pouvoit se réparer à force d'argent. La loi vouloit que, pour appaiser la famille, on en donnât aux parens du mort; on ajouta que, pour appaiser la colère divine, il falloit en donner aux ministres de la divinité, lui élever de nouveaux temples, ou augmenter la magnificence des anciens. Ces idées se trouvoient dans un accord parfait avec le principe sur lequel la loi étoit fondée, avec ce sentiment religieux, ce besoin d'expiation qui est au fond du cœur humain. J'ai souvent été étonné, en lisant l'histoire des premiers siècles de notre monarchie, de la quantité de crimes de ce genre, qu'on y rencontre, tant de la part des grands

du

du royaume, que de la part de ses plus grands rois. Je crois en avoir indiqué les deux véritables causes, dans la loi dont je viens de parler.

Remarquez que je dis les causes de cette quantité de crimes, et non pas l'origine de ces crimes. Leur origine étoit dans l'origine même des Francs, dans leurs mœurs, dans la nature de leur société. Lorsqu'après la conquête ils formèrent une nation plus constituée, les occasions de haine, de vengeance, de jalousie, de dispute, devinrent encore plus fréquentes entre les trois nations qui composoient le royaume. Il auroit fallu que la loi et les idées religieuses attaquassent ce vice anti-social. Par une erreur, qui étoit celle du temps, toutes deux contribuèrent à le soutenir; ou plutôt ce fut réellement l'ouvrage de la loi seule. Car du moment que la loi avoit adopté un moyen pécuniaire de satisfaire à la justice publique, elle avoit légalisé tout-à-la-fois et le meurtre et la satisfaction; et il étoit dans l'ordre des choses, que la religion, qui doit toujours présenter la possibilité et le moyen

d'expier, se contentât de celui que la loi avoit indiqué.

C'étoit si bien au génie du siècle que tenoient ces compositions, qu'on les retrouve dans toutes les premières loix des peuples de ce temps, dans la loi des Ripuaires, des Bourguignons, des Visigoths et des Lombards. Le prix de chaque tête d'homme est fixé suivant son état; cette fixation a même servi pour connoître quel étoit alors l'état des personnes. Il dut changer avec la conquête; et il fallut alors ajouter à la loi des articles qui réglassent une nouvelle composition. Les trois premières divisions étoient le Franc, le Romain et le Gaulois : ce qui renfermoit les trois classes principales de la nation. On subdivisa ensuite ces classes en plusieurs autres; et chacune eut son tarif particulier.

Les Francs avoient apporté avec eux l'usage des assemblées, où se traitoient les affaires publiques : il continua dans les Gaules; mais il fut alors plus compliqué, parce que les intérêts se compliquèrent aussi. Ce n'étoit plus seulement

une multitude armée, qui, en frappant sur ses boucliers, pouvoit décider de la bonté d'une loi relative à l'administration d'un grand empire. Les évêques y étoient admis : ils durent dès-lors y prendre un grand ascendant. Ils y venoient avec plus de lumières et de connoissances locales. Le souverain décidoit toujours dans ces sortes d'assemblées, où l'on ne portoit que des loix toutes rédigées, et qui avoient été discutées d'avance dans le conseil particulier du roi.

Dans ce conseil étoient appelés les grands de l'État, des évêques, des comtes ou ducs, et ceux que le souverain vouloit consulter. On y admit ensuite les envoyés connus sous le nom de *missi dominici*. L'établissement de ceux-ci avoit beaucoup de ressemblance avec ce qu'ont été depuis les intendans. Ils parcouroient les provinces, soit pour y rendre la justice, soit pour y inspecter ceux qui la rendoient, ainsi que les autres branches de l'administration. Ils recevoient les plaintes que les sujets pouvoient porter; ils en rendoient compte au conseil

du roi. La justice se rendoit au nom du souverain, par des comtes qui étoient nommés à cet effet. C'étoit un droit que les rois avoient eu dans la Germanie, et qu'ils exerçoient en envoyant des préposés dans les bourgs et dans les villes.

Le paiement de ces préposés se faisoit par la ville ou la province, en leur fournissant ce qui étoit réglé pour leur ministère et leur entretien; on avoit réglé de même ce qui étoit dû au roi en différentes occasions.

Le service militaire étoit dû par ceux qui possédoient des bénéfices.

Ces bénéfices, ainsi que l'emploi de rendre la justice, ne se donnoient d'abord qu'à temps : ils étoient révocables à la volonté du souverain.

Tant que l'autorité royale fut une et entière, cet ordre d'administration se maintint : il avoit été combiné avec le gouvernement municipal des Gaules; il s'étoit amalgamé avec lui; mais le tout ne pouvoit se soutenir que par un point central de réunion. C'étoit une voûte dont l'autorité royale faisoit la seule clef. Dès

que l'autorité commença à être divisée et affoiblie, l'administration se divisa aussi; le gouvernement s'affoiblit et changea.

Au milieu des discordes éternelles qu'occasionnoient entre les fils de nos rois les partages de la souveraineté, il étoit difficile qu'ils tinssent toujours en respect des hommes munis d'un grand pouvoir, et par conséquent tentés d'en abuser. Les bénéficiers, qui n'étoient d'abord qu'à temps, demandèrent à être maintenus pendant leur vie, ou s'y maintinrent eux-mêmes. On eut souvent besoin de leur secours pour se défendre contre un compétiteur ambitieux, pour repousser ou pour concerter des attaques ou des entreprises criminelles. Il fallut acheter des secours momentanés par des sacrifices, dont les suites devoient être éternellement funestes.

Il en fut de même de ceux qui rendoient la justice : ils devoient eux-mêmes rendre compte de leur administration : ils ne le rendirent plus. Ils ne devoient exercer leurs fonctions qu'autant qu'il plairoit au souverain : ils s'y maintinrent

et s'y perpétuèrent malgré lui. Enfin, ils ne devoient exercer que des fonctions civiles; ils s'emparèrent de la force militaire; ils joignirent le pouvoir des armes à celui des loix, et alors le gouvernement fut entièrement corrompu.

Ces magistrats armés tendoient sans cesse à se rendre indépendans. Sous une administration toujours divisée et souvent foible, ils trouvoient mille moyens de parvenir à leur but; et si les deux règnes de Pépin et de Charlemagne n'eussent pas fortement resserré des ressorts déjà presque entièrement détendus, il est probable qu'on eût vu sous les successeurs de Childéric, s'établir l'hérédité des fiefs, des bénéfices et des justices, comme on le vit sous Charles-le-Chauve.

La révolution du gouvernement s'opéroit donc de jour en jour. Il ne pouvoit plus aller jusqu'à ceux qu'il devoit protéger, parce qu'il laissoit mettre entre eux et lui des intermédiaires qu'il ne dépendoit plus de lui de renverser. De jour en jour il perdoit ses prérogatives; et il négligeoit de plus en plus de remplir

ses devoirs. Les faits sont ici parfaitement d'accord avec la raison, et prouvent que, dans la royauté, l'omission des devoirs entraîne immanquablement la perte des droits. Preuve certaine que ce qu'on appelle improprement les droits des rois, n'est autre chose que les devoirs même des rois, c'est-à-dire les moyens nécessaires sans lesquels ces devoirs ne peuvent être remplis.

Les maires du palais s'emparant, sous des princes foibles de l'autorité royale, ne pouvoient guère l'exercer avec vigueur ; peut-être même ne le vouloient-ils pas. Il falloit traiter avec ménagement des égaux dont on vouloit se rendre le maître ; il falloit souvent fermer les yeux sur des abus auxquels on devoit soi-même son élévation.

La nation devoit enfin se lasser de ne plus être gouvernée par les descendans de ceux qu'elle avoit choisis. Les maires, de leur côté, devoient craindre que de cette race mourante, il ne s'élevât quelque prince qui, honteux d'imiter la foiblesse de son prédécesseur, et fort de

la vénération que l'opinion publique attachoit encore à sa maison, cherchât à reprendre un pouvoir échappé. Il étoit impossible que les choses restassent longtemps dans cette position anti-monarchique, que le maire fût toujours roi, et que le roi ne fût jamais rien. L'approche d'un grand danger devoit ou produire un roi qui sauvât ses peuples, ou produire un maire qui les sauvât à sa place. Mais alors celui-ci remplissant les devoirs de la couronne, s'en approprioit nécessairement les droits; il exécutoit déjà les fonctions de roi; il lui en falloit encore le titre : j'ai déjà dit que ce fut l'irruption des Sarrazins qui le lui donna.

Pépin-le-Bref monte sur le trône. Instruit par son génie, par sa propre expérience, par les fautes de ceux qu'il remplaçoit, il sent la nécessité de ramener tout à l'autorité royale, d'élever et de fortifier de plus en plus ce *Palladium* de la tranquillité publique. Pendant son règne, il ne s'écarta point de ces principes. Alors tout revient au point d'unité: le gouvernement reprend sa première

marche ; les assemblées se tiennent régulièrement ; on s'y occupe sans cesse de remédier aux vexations, qui, pendant des règnes foibles, avoient pesé sur les peuples ; et Charlemagne termine ce grand ouvrage par la sagesse et l'activité de son administration.

Toute la législation de ce grand monarque, auquel l'histoire ne peut comparer que Saint-Louis, est marquée du sceau de la force et du génie. Charles ne craignoit point d'assembler régulièrement son peuple, parce qu'il savoit que ce peuple avoit besoin de lui, et que lui-même se sentoit la force de le gouverner. Charles ne dédaignoit pas, dans ses loix, de descendre jusqu'aux moindres détails ; parce que son coup-d'œil, vaste et sûr, ne laissoit rien échapper. Quand on songe à l'immensité des pays soumis à son obéissance, on a peine à comprendre qu'il ait pu suffire à cette multitude de loix, qui font encore aujourd'hui la base d'une partie du droit public et civil de l'Europe. On peut mettre dans quelques pages, et même dans quelques lignes, tous les exploits guerriers et

toutes les conquêtes de Charlemagne; mais la sagesse de son gouvernement demande à être vue dans tout son ensemble. C'est le morceau le plus instructif de l'histoire; et, pour le connoître à fond, je ne puis rien indiquer de meilleur que l'histoire de Charlemagne, par M. Gaillard. Cet auteur, que ses ouvrages placent à la tête des plus grands historiens, semble, quand il peint l'administration de ce monarque, avoir hérité de son génie. Avant d'entamer cette lecture, il sera bon de méditer avec attention la savante préface de Baluze, sur les capitulaires. Lorsque vous aurez bien lu ces deux auteurs, vous aurez, sur la première et la seconde race, des idées justes, bien arrêtées; et alors, pour achever de vous instruire sur ces objets, il faut lire les discours de Moreau, dont j'ai déjà parlé.

En examinant attentivement cette législation, vous ne manquerez pas d'observer que Charlemagne, plein de respect pour la religion, et de zèle pour l'exercice de son culte, en recherchoit, en proscrivoit les abus. Saint-Louis en agit de

même : et les deux rois les plus religieux que la France ait eus, sont ceux qui ont le plus opposé d'obstacles aux défectuosités, dont la main de l'homme surcharge toujours le sublime ouvrage de la divinité. C'est que, sur-tout dans un souverain, la véritable piété doit être éclairée. Tel est le danger du poste qu'il occupe, qu'on peut abuser de ses vertus même, et qu'il doit sur-tout se tenir en garde contre les entreprises et les prétentions d'un zèle hypocrite ou irréfléchi.

Plusieurs des loix qu'il fit à ce sujet ont été renouvelées dans des siècles postérieurs, et notamment de nos jours; parce qu'elles portent sur des devoirs et des maximes qui sont de tous les temps.

Déjà le droit d'asyle trop multiplié, provoquoit le crime par l'espoir de l'impunité, arrêtoit la marche de la justice, et le bras de l'autorité. Déjà une jeunesse enthousiaste ou séduite alloit aux pieds des autels prononcer des vœux dans un monastère, long-temps avant l'âge où elle pouvoit disposer de ses biens. Déjà la servitude prenoit un accroissement funeste,

par le don ou la vente que l'on faisoit de soi-même. Charles restreignit le droit d'asyle, et donna à ses successeurs l'exemple mal suivi de l'éteindre peu-à-peu. Il eût mieux valu sans doute qu'il l'eût entièrement aboli. Mais quand l'expérience et la réflexion vous auront fait connoître combien il est difficile, pour le plus sage législateur, de toucher aux abus qui tiennent à des idées religieuses, vous verrez qu'il en est qui ne peuvent céder qu'au temps et à la patience, et dont la destruction subite et violente occasionneroit des secousses pires que l'abus même.

Charles introduisit des règles pour les professions monastiques, et fixa l'âge de vingt-cinq ans, qui étoit celui où les loix romaines donnoient la majorité.

Il défendit qu'aucun homme sujet au tribut pour sa tête et pour ses biens, se donnât ou se vendît, soit aux églises, soit à qui que ce fût.

C'est bien en lisant ces capitulaires que l'on peut se convaincre d'une grande vérité; que la liberté du peuple ne peut jamais être assurée que par l'autorité du

souverain. Il n'est presque aucune de ces loix dans lesquelles on ne trouve la preuve que le monarque veilloit sans cesse sur la liberté individuelle, et sur la propriété de chacun de ses sujets. Alors son pouvoir étoit grand, et ses ordres étoient respectés. Mais comparez à ces capitulaires ceux faits cent ans après, quand des bénéficiers, devenus inamovibles, puis héréditaires, s'élevèrent entre le souverain et ses sujets; ce n'est plus pour ceux-ci que le souverain fait des loix; et la plupart des actes qu'il signe et qu'on lui dicte, ne tendent plus qu'à avilir le trône, et opprimer les peuples.

Toutes les loix de Charlemagne étoient donc bonnes, non pas seulement pour le moment; elles l'auroient toujours été, si elles avoient été toujours exécutées. On ne peut, sans injustice, leur imputer le mal qui, peu d'années après, résulta de leur inexécution. Ce n'étoit pas alors la loi qui étoit foible; c'étoit le gouvernement. Quand il tomba, il entraîna son ouvrage.

J'ai donc peine à concevoir qu'on ait

voulu représenter ce grand prince plutôt comme administrateur que comme législateur. Il fit sans doute une foule de réglemens qui ne tenoient qu'à l'administration; parce que l'administration d'un si vaste empire devoit être dans une perpétuelle activité. Mais l'admirable harmonie qu'il avoit établie dans la hiérarchie politique de tant d'États réunis, porte bien avec elle l'empreinte d'une grande législation. Je suis loin d'y voir aucun caractère de foiblesse; j'y vois au contraire tous les pouvoirs partant toujours du centre, pour y revenir toujours : ce qui constitue essentiellement la monarchie. Et la preuve, c'est que lorsque l'autorité royale, anéantie sous ses successeurs, commença à se relever dans le douzième siècle, ce fut en revenant autant qu'elle pouvoit aux sages institutions de Charlemagne; c'est que les efforts qu'on opposoit à ce retour de l'autorité, tendoient sans cesse à empêcher celui de ces sages institutions.

S'il étoit permis de risquer quelques doutes sur l'infaillibilité de ce modèle des rois, que la nature avoit doué d'un cœur

droit, d'un esprit juste, d'un génie pénétrant, il semble qu'on ne pourroit les faire porter que sur deux points. On pourroit demander si, dans un État aussi immense, il étoit prudent de laisser subsister deux institutions, dont l'une avoit fait le malheur de la première race, et dont l'autre avoit consommé sa ruine, en faisant contre ses héritiers légitimes ce qu'elle pouvoit faire aussi contre ceux de Charlemagne. Ces deux institutions sont le partage du royaume, et les assemblées nationales.

Sur le partage, je sais que M. Moreau, dans ses excellens discours sur l'histoire de France, a soutenu que l'édit de 806 ne contenoit point un partage qui donnât aux frères cadets une autorité indépendante de l'aîné; qu'ils n'étoient que les premiers magistrats des provinces qu'on leur confioit, sans démembrer l'empire; et que l'aîné, chef unique et suprême de cet empire, conservoit toujours sur eux l'autorité que Charles avoit eue sur ses enfans, en les envoyant avec le titre de rois

dans les royaumes d'Aquitaine ou d'Italie. M. Moreau a appuyé cette assertion de toutes les preuves que pouvoient lui fournir ses vastes connoissances et la longue étude qu'il avoit faite des monumens de notre histoire. Mais, 1°. cette opinion n'est pas celle de la plupart des historiens; 2°. elle n'est pas celle que présente la simple lecture de l'édit, dans lequel on voit entre autres ces mots si marquans : *triná partitione totum regni corpus dividentes, quam quisque illorum tueri vel regere debeat portionem, distribuere et designare volumus... ut suá quisque portione contentus...* dans lequel, en cas de mécontentement entre les parties, Charles leur interdit le combat, et les soumet au jugement de la croix. 3°. Le doute que pouvoient au moins laisser les termes de l'édit, étoit plus que suffisant pour éveiller l'ambition, et lui fournir des prétextes plausibles. 4°. Enfin on ne peut nier que, sous la première race, les partages ne donnassent réellement à chaque frère une souveraineté indépendante; et ce que Charles faisoit

faisoit ressembloit trop à ces partages, pour qu'on ne fût pas tenté de soutenir que c'étoit la même chose.

Sur les assemblées, on observera peut-être qu'elles n'étoient pas ce qu'on appelle réellement *nationales*, puisqu'on n'y admettoit que les officiers du prince et les bénéficiers. Mais elles n'en étoient pas moins dangereuses par leur nature; parce que dans des temps difficiles, sous un prince foible ou enfant, ces bénéficiers pouvoient vouloir améliorer leur état aux dépens de l'autorité royale (comme cela arriva), et profiter de ces assemblées même pour donner des formes légales à leur usurpation : ce qui se vit bien positivement sous Charles-le-Chauve.

Mais on pourroit toujours, en faveur de Charlemagne, répondre avec avantage, que ces deux institutions, défendues par un long usage, avoient force de loi dans l'opinion publique. Que cette reine du monde n'auroit pas manqué de représenter l'abolition des partages comme une exhérédation des princes puînés, qui, en s'armant pour maintenir ce qu'ils

auroient appelé leurs droits, auroient fait renaître le danger que l'on auroit cru éloigner. Qu'elle auroit de même présenté l'abolition des assemblées nationales, comme une usurpation des droits de la nation, comme une ingratitude injurieuse à l'assemblée qui avoit couronné Pépin. L'intention seule d'anéantir cette ancienne institution eût peut-être exaspéré des sujets déjà trop puissans, mais qui, à leur gré, ne l'étant pas encore assez, voyoient dans ces assemblées le moyen d'affoiblir un jour le pouvoir royal. Le règne de Louis-le Débonnaire ne tarda pas à en donner des preuves.

Il faut quelquefois savoir gré aux hommes d'Etat de n'avoir pas tenté tout le bien qu'ils auroient voulu exécuter : d'avoir été assez grands pour faire, à la difficulté des temps, à la lente progression de l'esprit humain, à la ténacité des préjugés et des habitudes, le sacrifice qui devoit le plus leur coûter, celui de leurs vastes et bienfaisantes conceptions. Vous apprécierez cette réflexion à mesure que vous acquerrez de l'expérience. Il faut avoir long-

temps scruté le cœur humain, médité sur les devoirs des rois, et sur le bonheur des peuples, avant de sentir ce qu'il en coûte à un génie créateur, obligé d'abandonner aux hasards des générations futures les moyens de prospérité qu'il préparoit pour ses contemporains; de ne pas même laisser entrevoir ses projets, de peur que mille passions, réveillées au premier bruit, ne s'empressent d'étouffer un germe que le temps pourra développer.

Depuis que les rois de France s'étoient établis dans les Gaules, ils avoient conservé, ils avoient même augmenté leurs anciennes possessions dans la Germanie. Ainsi, à son avénement au trône, Charlemagne se trouva maître des plus belles provinces situées sur la droite du Rhin; mais en s'avançant vers le Nord, il rencontra des peuples plus difficiles à dompter. Les Saxons lui coûtèrent près de trente ans de guerre; il ne les soumit à son obéissance qu'en les soumettant à la religion chrétienne. Leur roi Vitikind est célèbre dans l'histoire par la longue résistance qu'il opposa aux efforts du monarque françois,

et par la tradition assez généralement reçue, qui fait descendre de ce prince les plus grandes maisons souveraines de l'Europe. Si c'est là en effet, comme plusieurs auteurs le prétendent, l'origine de la maison de France, les conquêtes de Charlemagne ont préparé la chûte de sa famille; et en forçant Vitikind d'embrasser la religion de son vainqueur, il ouvrit à la postérité du vaincu le chemin du trône qu'elle occupa au bout de deux siècles. Ce sont de ces choses que toute la prévoyance humaine ne peut entrevoir. Ce sont de ces coups qui n'appartiennent qu'à celui qui se joue en soutenant l'univers.

D'autres succès, dont l'influence devoit être si prodigieuse sur l'état de l'Europe, attendoient Charlemagne en Italie; car il est à remarquer que jamais prince, pendant le cours d'un long règne, ne se porta avec tant de rapidité dans toutes les parties et à toutes les extrémités de son vaste empire. Des bords de l'Elbe ou du Véser, il voloit aux Pyrénées, et la victoire arrivoit avec lui; des rives de la Sambre ou de la Meuse, il s'élançoit par-dessus les Alpes,

passoit le Pô et le Tésin, et pénétroit jusqu'au Tibre. Ce fut là qu'il opéra la grande révolution qui fait de son règne une des époques de l'histoire; j'en ai déjà parlé à l'article de l'Italie; je répéterai ici que ce grand événement est d'autant plus intéressant à approfondir, que c'est d'après lui qu'il faut juger l'abusif excès de la puissance que les papes s'attribuèrent ensuite. Sans entrer dans l'examen des actes vrais ou faux, par lesquels la cour de Rome a voulu appuyer ses prétentions, il suffit de lire les faits historiques; il suffit de comparer les uns aux autres; et les simples lumières du bon sens montrent que les papes, quand ils donnoient aux empereurs ou aux rois la couronne ou l'investiture, ne pouvoient tirer leurs droits du pape que Charlemagne étoit venu délivrer, à qui il avoit laissé le domaine utile de Rome et de l'exarchat (1), dont il avoit toujours conservé la souveraineté : encore moins de Léon III, successeur d'Adrien, qui lors de son exaltation, envoya à Charles,

(1) L'abbé de Velly, *Hist. de France*, tom. 1er.

quatre ans avant qu'il fût empereur, *des légats pour lui porter les clefs de la confession de Saint-Pierre, avec l'étendard de la ville de Rome, et le prier de députer quelqu'un de sa cour pour recevoir le serment de fidélité des Romains*, et à qui ce même Léon *rendit*, lors du couronnement, *les respects et les hommages qu'un sujet doit à son souverain* (1).

Quoi qu'il en soit, ce fut l'époque de la restauration de l'empire d'Occident, que nous appellerons dorénavant l'empire Germanique. Ce fut la source des prétentions que cet empire soutient encore aujourd'hui sur l'Italie. On peut dire de ses prétentions, ainsi que de celles qu'il conserve sur d'autres pays, que si en effet la couronne impériale fût restée par droit d'hérédité dans la maison de Charlemagne, ou si elle se fût, toujours par le même droit, perpétuée dans une autre, si elle eût toujours conservé la souveraineté entière sur tout ce qui composoit ses États, les successeurs (à ce titre) de Charlemagne

(1) L'abbé de Velly, *idem*.

auroient un juste motif de prétendre à la souveraineté sur tout ce qui étoit soumis à celle de cet empereur. Mais l'histoire nous apprend quels prodigieux changemens s'opérèrent dans l'empire sous les petits-fils et les descendans de Charlemagne. Cette couronne qui devoit être héréditaire, devint élective; cette souveraineté qui devoit être entière, et universelle, devint une simple suzeraineté féodale, à laquelle échappèrent beaucoup de provinces. Il est donc bien vrai de dire que l'empire d'Occident fut rétabli par Charlemagne, mais qu'il s'anéantit sous ses successeurs; qu'il ne conserva que le nom d'empire; que le titre qui faisoit les empereurs, que les droits qui leur appartenoient, que les pays sur lesquels ces droits s'étendoient, que les relations des sujets avec les souverains, enfin que tout ce qui constituoit sous Charlemagne la dignité et la puissance impériale, changea pour faire place au gouvernement fédératif, qui a produit ce que nous avons vu depuis la paix de Westphalie.

Rien donc ne me paroît plus incohérent

que de vouloir, pour soutenir les prétentions de l'empire, raisonner d'après ce qu'il étoit sous Charlemagne. Sous ce prince, l'empire n'étoit rien, l'empereur étoit tout; aujourd'hui c'est absolument l'inverse; l'empereur ne seroit rien, s'il ne possédoit pas lui-même des États héréditaires. Sous Charlemagne, il n'y avoit qu'un souverain : aucun abbé, aucun évêque, aucun grand propriétaire n'eût osé attaquer celui-ci; mais sous ses successeurs, il ne resta que le titre d'empereur et d'empire; le pouvoir et les droits de l'empereur, l'étendue et la variété des différens États de l'empire formèrent sous le même nom un nouvel État. J'indiquerai dans la troisième partie comment il faut suivre ces variations.

Pour être à portée de juger de ces variations, il faudra étudier dans la géographie ancienne de M. Danville, l'article de la Germanie. Les bornes générales que l'on peut dire que l'empire eut alors, étoient d'abord la Hongrie, autrefois la Pannonie (1), à laquelle les Huns avoient donné

(1) Encore y avoit-il une partie de la Hongrie sou-

leur nom sous Attila. Ce royaume a joué depuis le seizième siècle un grand rôle en Europe, et a fortement influé sur les événemens politiques, notamment pendant la guerre de trente ans, et pendant celle qui suivit la mort de Charles VI. La Pologne, autrefois la Sarmatie, paroît avoir été toujours indépendante, ainsi que la Suède et le Danemarck, que dans la géographie ancienne l'on pouvoit comprendre sous le nom de Scandinavie. L'empire pouvoit donc alors être borné par une ligne, qui, tirée des bords de la mer Germanique, en s'approchant de la Baltique, venoit tomber sur le Danube, au moins entre Vienne et Presbourg, et retournoit de là jusqu'au golfe Adriatique (1). Reprenant ensuite toute l'Italie, au moins jusqu'à la Pouille et la Calabre, elle retournoit le long des côtes de la Méditerranée jusqu'à l'embouchure du Rhône, et

---

mise à Charlemagne, tant d'après la conquête qu'il en fit en 796, que d'après le traité conclu en 802 avec Nicéphore, empereur d'Orient. Ce traité contient la cession des deux Pannonies. Velly, *ibidem*.

(1) En comprenant même la Dacie, l'Istrie, la Liburnie, la Dalmatie. Velly, *ibidem*.

remontant ce fleuve, embrassoit la Franche-Comté, la Bourgogne et la Lorraine, pour redescendre ensuite le Rhin jusqu'à l'Océan. Il falloit sans doute un rare génie pour gouverner, outre ce qui composoit le royaume de France, tant et de si vastes pays avec une autorité toujours sage, toujours respectée, toujours obéie. Mais ce rare génie eût peut-être dû sentir que l'hérédité d'une domination aussi immense ne pouvoit se soutenir que par des talens héréditaires : substitution peu commune, que la nature n'a point encore faite à trois générations de suite. Peut-être auroit-il dû sentir que cette hérédité ne pouvoit se soutenir que par un centre d'unité auquel tout se rapportât. Ou la connoissance de ces vérités échappa à Charlemagne, ou il jugea que les temps, les lieux et les personnes s'opposoient à ce qu'il en prescrivît rigoureusement l'application. Quoi qu'il en soit, le superbe édifice qu'il avoit élevé ne survécut guère à son fondateur ; et nous verrons dans la troisième partie les causes et les suites de cette nouvelle métamorphose.

Je cite souvent Montesquieu, mais je ne connois point d'homme qui apprenne mieux à juger de l'histoire. Tout ce qu'il a dit de Charlemagne dans l'Esprit des Loix, est le dernier coup de pinceau donné au portrait de ce prince. Je n'en choisis qu'un qui peut-être paroîtra trivial; mais il peut servir de réponse aux politiques qui soutiennent qu'un grand souverain ne doit, ne peut pas être propriétaire. Charlemagne avoit d'immenses propriétés; elles étoient régies et cultivées comme celles d'un particulier (1); elles fournissoient à toutes les dépenses et à l'entretien de sa maison; et l'on conserve encore une lettre par laquelle

(1) On trouve dans plusieurs capitulaires les preuves de la bonne administration des domaines; ils étoient régis avec le même ordre que ceux d'un simple propriétaire. En voici un exemple tiré d'un capitulaire de l'an 813. « Ut villicus bonus, sapiens et prudens in » opus nostrum eligatur, qui sciat rationem misso nostro » reddere, et servitium perficere, prout loca locata » sunt, ædificia emendent, nutriant porcos, jumenta, » animalia, hortos, apes, aucas, pullos, vivaria cum » piscibus, vennas, molinia, stirpes, terram aratoriam » studeant femare. In forestis mansum regale, et ibi » vivaria cum piscibus, et homines ibi maneant. Et » plantent vineas, et faciant pomaria, et ubicumque

il est ordonné à un des fermiers de vendre les œufs de sa basse-cour, attendu que l'empereur ne pourra aller cette année dans cette province. Ce trait qu'il ne faut pas appeler minutieux, est le chef-d'œuvre d'une grande administration, et un exemple pour tous les administrateurs.

Quand vous aurez fini cette époque, il faudra vous arrêter comme vous aurez fait à la première; et avant de continuer, vous bien fixer sur la position géographique et politique de l'Europe à ce moment.

» invenient utiles ullos homines, detur illis sylva ad » stirpandum, ut nostrum servitium immelioretur. Et » ut fœminæ nostræ, quæ ad opus nostrum sunt ser- » vientes, habeant ex partibus nostris lanam et linum, » et faciant sarcillos, et camisillos, et perveniant ad » cameram nostram per rationem, per villicos nostros » aut missos eorum à se transmissos. » Il est difficile d'entrer dans plus de détails; et ces détails se trouvent dans le même capitulaire qui contient de sages dispositions sur des objets d'administration ou de législation.

Fin de la seconde Partie.

TROISIÈME PARTIE.

LETTRE XXXV.

Coup-d'œil général sur l'empire après Charlemagne.

UN grand événement venoit de changer, et sembloit devoir fixer le sort de l'Europe. L'empire romain venoit de se relever : tout ce qui étoit compris dans la ligne que j'ai tracée ci-dessus obéissoit à un seul maître. Ce même souverain l'étoit encore de toute la France, de tout ce qui avoit composé l'empire d'Occident. Il n'y avoit que les Espagnes et l'Angleterre qui ne fussent pas soumises à ce pouvoir unique. Ces deux royaumes étoient partagés alors en plusieurs souverainetés, dont aucune ne pouvoit attaquer le reste de l'Europe. Les incursions des Sarrazins étoient arrêtées par les nombreuses et sanglantes victoires

de Pépin et de Charlemagne ; et la Gaule Narbonnoise étoit tranquille jusqu'aux Pyrénées.

Dans le Nord l'établissement de ses nouveaux habitans, préparoit, mais n'avoit pas encore atteint, cette énorme population qui se répandit ensuite en Europe sous le nom de Normands : et le Nord-Est paroissoit depuis deux siècles épuisé par ses innombrables émigrations.

Tout sembloit donc concourir à donner au nouvel empire une existence solide et durable : et Charlemagne, frappé de la grandeur de l'empire romain, a pu croire qu'il assuroit pour long-temps le bonheur des vastes contrées soumises à sa domination. Mais un pouvoir aussi étendu, dans des pays riches et peuplés, sur des peuples aguerris, est un de ces prodiges politiques que la nature n'enfante ou ne soutient pas deux fois. J'ai déjà marqué les raisons surnaturelles auxquelles, dans l'ordre de la providence, on devoit imputer l'élévation colossale de l'empire romain. Ces raisons n'existoient plus ; les causes secondes

n'existoient pas davantage. Rome étoit graduellement sortie de sa petitesse et de son obscurité, pour s'élancer et dominer sur toute la terre. Sept siècles de combats et de victoires, avoient successivement formé et perfectionné son envahissement. Elle ne laissoit derrière elle ni roi ni souverain. Elle niveloit tout ; et tout ce qui n'étoit pas romain, n'étoit rien. Charlemagne, au contraire, à peine affermi sur un trône qui n'appartenoit pas à ses ancêtres, conçut et exécuta en quelques années le projet d'une monarchie universelle. Tout ce qui devoit la composer se trouva tout-à-coup réuni, non par l'habitude du temps, non par la succession lente des événemens, mais par la force comprimante de son génie. Chez les Romains, chaque peuple s'étoit successivement accoutumé à leur empire ; et quand ils attaquoient un nouveau peuple, ils l'écrasoient du poids de ceux qu'ils avoient déjà vaincus. Sous Charlemagne, de nombreuses provinces se trouvèrent tout-à-coup et tout à-la-fois assujetties. Les rois ou les souverains qui les gouvernoient, devinrent tous sujets

à-la-fois, et devoient tous conserver en même temps le desir de recouvrer leur autorité. Ainsi l'ancien empire romain avoit été le fruit d'un système toujours suivi par tout un peuple, et qui s'étoit exécuté peu-à-peu: le nouvel empire fut le fruit de la conception vaste et hardie d'un seul homme, qui ne fut, pour réussir, secondé que par lui-même. On peut donc dire des princes qu'il avoit vaincus, qu'ils avoient été plutôt étonnés que soumis. Aucun d'eux n'avoit eu la force de résister efficacement à l'ascendant de ce grand homme. Vitikind seul l'avoit essayé, et avoit fini par céder à celui qu'il ne pouvoit vaincre. Tous les autres avoient pu, avoient dû regarder l'accroissement et la formation subite de cette puissance, comme un torrent qui renverseroit tout, mais qui pourroit n'être pas durable. Aucuns de ces princes n'avoient oublié leurs intérêts; mais ils les avoient ajournés pour les faire valoir dans un autre temps.

Ces différences entre les deux empires romains devoient en amener une grande dans leur durée. Aussi voyons-nous que, tandis

tandis que sous le règne d'Auguste, toute l'étendue de l'empire fut tranquille, excepté quelques frontières foiblement attaquées par des Barbares, Charlemagne, pendant son règne, fut perpétuellement en guerre. A la vérité toutes ces guerres n'étoient pour lui que des triomphes; mais elles indiquoient toujours une force de réaction, qui étant comprimée et non détruite, se manifesteroit tôt ou tard, quand elle ne sentiroit plus le poids d'une pression aussi puissante.

On peut croire qu'il eût été plus utile pour l'humanité que cette réaction n'eût jamais eu lieu. Tous les peuples soumis à Charlemagne furent heureux sous son gouvernement; et ce bonheur n'eût fait que se consolider par sa durée. Il étoit fondé sur ce magnifique assemblage de loix que Charlemagne méditoit au milieu de ses conquêtes, qu'il faisoit rédiger en des momens plus tranquilles, et dont il enrichissoit les peuples et la postérité. Nul autre qu'un souverain unique et absolu ne pouvoit donner, à une aussi grande étendue de pays, cette tranquillité légale,

dont on retrouve dans chaque capitulaire et l'intention et les moyens. Toutes les nations qui étoient sous son empire, n'ayant aucun intérêt à s'y soustraire, les frontières n'ayant que des voisins peu redoutables, et auxquels on pouvoit opposer de grandes forces, il est certain que c'étoit une des époques les plus heureuses pour établir cette paix universelle, dont le rêve a fait de nos jours le bonheur de l'abbé de Saint-Pierre. Quand on voit dans l'histoire la longue série de guerres qui suivirent le règne de Charlemagne; quand on songe aux convulsions violentes par lesquelles un grand empire arrive au déchirement de toutes ses parties; quand on songe que malgré tous les changemens qu'éprouva pendant huit siècles l'empire germanique, il fallut encore trente ans de la guerre la plus cruelle pour parvenir au traité de Westphalie; quand on songe que cette complication, que cette diversité d'intérêts toujours renaissante, n'auroit pas eu lieu sous un chef unique, qui auroit concentré tous les intérêts en un; on peut vraiment regretter que l'édifice

construit par Charlemagne, ne se soit pas soutenu sous ses successeurs, et que cette violente crise de la nature, qui tend toujours à l'unité, n'ait pas fortement assuré le tempérament politique qui garantissoit le bonheur et la paix de l'Europe.

Dès l'instant que cette grande et seule autorité devoit commencer à foiblir, elle devoit commencer à perdre sa principale force, celle de l'opinion. Elle devoit voir diminuer ce respect, cette vénération, qu'un sentiment involontaire inspire aux hommes pour la *seconde majesté*. Mais les rois ne jouissent de cette seconde majesté, qu'autant qu'ils ont en main les moyens d'en maintenir la grandeur. Louis-le-Débonnaire avoit de grandes vertus; mais il succédoit à deux grands hommes et à un grand empire. C'étoit être grévé d'une terrible substitution. Il se trouva trop foible pour la porter. Telle étoit cependant l'impression du pouvoir fondé par Charlemagne, que ce ne fut point par les peuples qu'il avoit vaincus que son foible successeur vit ce pouvoir attaqué. Il sembloit que cet échafaudage immense ne pût être

ébranlé que par lui-même, ne pût tomber que sur lui-même, ne pût être divisé qu'en lui-même. Les premiers rebelles qui attaquèrent Louis-le-Débonnaire, furent ses enfans : les premiers ennemis qui portèrent coup à sa puissance, furent ses enfans : les premiers rivaux qui partagèrent ses États, furent encore ses enfans. C'étoit un funeste avis donné à tous les autres grands de l'empire. Par-tout l'ambition pouvoit se demander pourquoi elle n'essayeroit pas de se soustraire à une autorité divisée contre elle-même ; et l'exemple des enfans de Louis devoit être suivi par quiconque se sentiroit le desir ou les moyens de secouer un joug qu'il portoit avec-peine.

En suivant l'histoire des successeurs de Charlemagne au trône impérial, il est facile de reconnoître que la puissance ecclésiastique devint par ses abus une des causes de leur malheur, et que ces mêmes abus furent ensuite une des sources des guerres qui ensanglantèrent l'Europe.

Charlemagne, vainqueur des Lombards, bienfaiteur des papes, et libérateur de Rome, y avoit été proclamé empereur

d'Occident. Son fils, associé par lui à l'empire (1), avoit pris lui-même la couronne sur l'autel. Mais après la mort de son père, ce prince eut la foiblesse de se faire couronner empereur à Rheims par le pape Étienne V. Quelques temps après les pontifes romains voulurent en inférer que c'étoient eux qui faisoient les empereurs, eux seuls qui, en les couronnant, pouvoient donner l'investiture de l'empire. De-là cette souveraineté universelle, cette suzeraineté générale sur tous les trônes nés et à naître : idées aussi contraires à la sainteté et à la doctrine de l'église, qu'au bonheur des peuples et aux simples lumières du bon sens.

Louis-le-Débonnaire, détrôné par ses enfans, est jugé, condamné, absous par une assemblée d'évêques, ainsi que je le dirai tout-à-l'heure. De-là ce pouvoir impolitique que les évêques s'arrogent sur les souverains ; de-là ces excommunications sacrilèges ou séditieuses ; de-là ces interdits jetés sur tout un royaume ; de-là enfin ces crimes de lèze-majesté fulminés à Saint-

(1) Voyez ci-après la Lettre XLI.

Pierre de Rome, où le successeur des apôtres délioit les peuples du serment de fidélité; où le successeur de celui qui a dit que *son royaume n'est pas de ce monde*, distribuoit les sceptres et les couronnes; où les ministres d'un dieu de paix provoquoient au meurtre des nations entières.

Nous verrons dans la suite de cette époque quels désastreux effets furent produits par ces opinions : ici il suffit d'en marquer la première origine. Il seroit à desirer pour le bien de la religion, que l'histoire pût supprimer tant de détails scandaleux, tant de scènes d'horreur et d'iniquité. Mais comme il est impossible de connoître l'histoire de l'Europe depuis Charlemagne, sans y trouver perpétuellement les traces sanglantes de ces opinions ultramontaines; comme l'impiété a cru en tirer un grand parti, en imputant à la religion ce qui est condamné par elle, ce qui n'appartient qu'aux passions de ses ministres, qu'à l'ignorance des siècles passés, et qu'à la foiblesse de l'humanité : pour ne point tirer de tous ces faits des conséquences dangereuses contre ce qui

doit toujours être respecté, il faut remonter à la source de ces faits. Il faut voir comment l'homme a défiguré quelquefois l'ouvrage de la Divinité. Il faut juger les passions qui l'ont entraîné et soutenu dans cette erreur. Il faut tirer de cette erreur même de grandes et utiles leçons, pour savoir distinguer où finit l'autorité spirituelle, contre laquelle on ne doit jamais s'élever, où commence l'autorité temporelle, sur laquelle l'autre ne doit jamais empiéter, mais qui aussi ne doit jamais lui porter atteinte. C'est réellement au règne de Charlemagne et de son fils, que se trouvent les faits nécessaires à connoître, pour quiconque veut avoir des principes fixes sur les deux autorités. L'esprit de parti, ce terrible ennemi de la religion et de l'humanité, a souvent embrouillé cette question si simple dans son origine, a souvent aveuglé et égaré ceux qui la traitoient. Elle a été discutée par de savans auteurs en France et en Allemagne; mais ceux qui l'ont agitée au-delà des monts, ont écrit sous l'influence des préjugés romains. De nos jours même encore,

lorsque cette matière étoit généralement éclaircie, lorsque les lumières plus répandues sembloient avoir dissipé pour jamais de pareilles erreurs, Rome ne faisoit plus valoir, mais n'avoit pas encore oublié toutes ses prétentions. Les plus célèbres canonistes qui les ont renversées, étoient encore marqués dans les bibliothèques romaines comme livres défendus. C'est, comme le dit Montesquieu, *qu'on renonce à ses erreurs le plus tard que l'on peut.* C'est que l'homme est homme par-tout; et que lorsqu'il est forcé de s'avouer à lui-même la vérité qu'il a méconnue, il évite encore d'en faire l'aveu public; et lorsqu'il ne peut plus lutter contre l'évidence pour son propre intérêt, il lutte encore contre elle par l'indélébile orgueil de son amour-propre.

Le meilleur ouvrage à consulter sur cette grande époque, est celui de M. l'abbé Guyon, intitulé : *Essai critique sur l'établissement et la translation de l'empire d'Occident.* On y voit les causes qui ont fait perdre cet empire aux François, et qui ensuite en ont changé la forme.

J'en indiquerai quelques-unes, à mesure qu'elles se trouveront liées avec les événemens que j'aurai à parcourir.

LETTRE XXXVI.

État de la France sous la seconde race.

MALGRÉ les troubles qui avoient signalé le règne de Louis Ier.; malgré la séditieuse ingratitude de ses enfans; malgré le scandale politique qu'ils avoient donné à l'Europe, en se jouant de la majesté royale et de la puissance paternelle, Louis avoit conservé dans leur entier toutes les possessions de son auguste père. L'Italie étoit toujours soumise à ses loix; la Lorraine ne s'étoit point encore séparée de la France, la Germanie n'avoit point encore tenté de se soustraire au gouvernement établi par Charlemagne. Mais le signal de détresse étoit donné; mais tous les ambitieux avoient entrevu que la décomposition d'un si vaste

empire devenoit inévitable : chacun devoit travailler à en tirer parti ; et les discordes, qui, après la mort de Louis, éclatèrent entre ses enfans, présentèrent une occasion trop favorable à tant d'hommes puissans qui vouloient le devenir davantage.

Les grands seigneurs de France qui, sous la fin de la première race, s'étoient fait donner tant de privilèges, qui avoient obtenu de conserver pendant leur vie les bénéfices et les fiefs, et qui s'étoient vus au moment de se rendre indépendans de la couronne, n'avoient souffert qu'avec peine que Charlemagne établît à leurs dépens la plénitude de l'autorité royale. Ils eurent bientôt devant les yeux l'exemple trop séduisant des ducs ou comtes de la Germanie, qui déjà ne reconnoissoient plus la souveraineté immédiate de l'empereur. Chaque jour voyoit éclorre de nouvelles prétentions de ce genre ; chaque jour elles prenoient plus de consistance. Charles-le-Gros contribua par sa foiblesse à alimenter cette jalousie ambitieuse et impatiente : et quand Arnould, se prévalant de sa descendance de Charlemagne, voulut

remplacer le malheureux Charles-le-Gros, ce n'étoit pas le moment de faire rentrer dans le devoir ceux à qui il ne commandoit qu'en s'écartant du sien.

La France se trouva donc alors dans une position qui annonçoit le déchirement de toutes ses parties. On continua à tenir les grandes assemblées, dont Charlemagne étoit tout-à-la-fois et l'ame et l'arbitre. Dirigées par lui, elles avoient rendu sa puissance plus universelle et plus absolue. Mais lorsque le souverain qui les convoquoit n'eut plus la force d'en régler les délibérations, d'en fixer les décisions, d'en reculer les époques, ou d'en abréger la durée, elles devinrent l'arène des séditieux. C'étoit là que tous les champions portoient à l'autorité les coups les plus mortels. Cette autorité n'avoit plus rien pour se défendre : ni l'amour des peuples aliénés par les incursions des Normands, auxquels Charles-le-Gros avoit abandonné les plus belles provinces; ni la force d'union d'une famille, dont tous les membres se regardoient comme ennemis, par cela seul qu'ils étoient parens; ni le respect de la majesté

royale, avilie par la double déposition de Louis-le-Débonnaire, par l'absolution publique à laquelle il s'étoit soumis, par l'abandon dans lequel étoit tombé Charles-le-Gros, dépouillé de toutes ses couronnes, et réduit à l'aumône d'un archevêque de Mayence; ni la main protectrice de la religion, dont les ministres étoient déjà devenus dans plusieurs occasions les protecteurs ou les instrumens des séditieux, ni enfin les secours des grands du royaume, qui déjà avoient usurpé une partie des prérogatives royales, et qui ne cherchoient que le moment d'usurper ou d'anéantir le reste. Loin donc de paroître dans ces assemblées comme de puissans monarques, les rois de France n'y parurent plus que pour signer eux-mêmes la confirmation de tous les droits que s'arrogeoient des sujets plus puissans qu'eux. Il ne se trouva dans la descendance de Charlemagne aucun prince capable de revendiquer ce qui avoit appartenu à ce grand roi. Tous semblèrent ne paroître quelque temps sur un trône trop élevé pour eux, que pour aider eux-mêmes à le dépouiller de tout ce qui

en faisoit l'éclat et la force. Charles-le-Chauve, dans la funeste assemblée de Chiersi, signa le témoignage honteux de sa foiblesse; il détacha lui-même les principales pierres de la voûte, et ses successeurs furent écrasés sous les ruines. C'est à ce prince que l'on peut fixer le premier période du régime féodal. Des débris du trône se composa le mur de séparation que les grands vassaux élevèrent entre le monarque et les sujets. Alors il ne fut plus possible, il ne fut plus permis au monarque d'aller jusqu'à son peuple. Des anciens usages, des anciennes loix sur les bénéfices, sur les comtés, sur la reddition de la justice, sur le service militaire, on vit se former ce que l'on appela le droit féodal. Le monarque n'eut plus de souveraineté que sur ce dont il conserva le domaine utile; il n'y eut plus que là que ses volontés purent être exécutées; il n'y eut même plus que là qu'il eut le droit de les faire parvenir. Par-tout ailleurs, il ne conserva qu'une stérile suzeraineté. On attacha à cette suzeraineté une grande représentation; on y attacha des droits

que le souverain fut rarement en état de faire valoir. On soumit la vassalité à des devoirs qu'elle pouvoit souvent se dispenser de remplir.

En ne conservant dans presque tout le royaume qu'un domaine indirect, les rois perdirent la possibilité d'y lever les impôts nécessaires aux besoins publics. Pour la partie militaire, on y suppléa par le service personnel, auquel les grands vassaux étoient obligés : pour la partie civile, on y suppléa par l'obligation de défrayer les souverains ou leurs agens dans toutes leurs courses, par des présens dont la cause et la valeur furent réglées. Enfin le monarque y suppléa de lui-même par les revenus des domaines qui lui restèrent, par les confiscations que le droit féodal lui accorda, et par le peu d'impôts qu'il pouvoit lever sur ses sujets directs.

Les rois perdirent également la justice : et c'est là que l'on peut marquer l'origine des justices seigneuriales. La justice du roi ne s'exerça plus sur la grande majorité de son royaume ; elle s'exerça sur le petit nombre des grands fiefs, qui relevoient

immédiatement de la couronne. Ces grands fiefs exerçoient la justice sur tout ce qui dépendoit d'eux; et en cas de refus de leur part, l'arrière-vassal pouvoit revenir jusqu'au trône et se pourvoir à la cour du roi; et ce fut par la suite ce qui ramena peu-à-peu la justice royale.

Chaque grand possesseur de fiefs devint alors, par le fait, le souverain de tout ce qui étoit compris dans ce fief : il y exerça tous les droits de la royauté; il y fit des réglemens, il y perçut des impôts; il y fixa les contributions.

Ce droit féodal s'étendit dans toute l'Europe, ou au moins dans tout ce qui avoit composé l'empire; mais en Allemagne et en France, il fut plus fort que par-tout ailleurs.

Le desir de se constituer souverains avoit réuni tous ces grands vassaux contre l'autorité royale. La jouissance de leur usurpation devoit nécessairement les diviser. Chacun d'eux regarda alors son voisin comme un ennemi qu'il falloit toujours être prêt à attaquer. La nation françoise devint une société en état de guerre.

Chaque seigneur, cantonné dans ses possessions, fortifié dans son château, ne savoit jamais le soir s'il n'auroit pas à se défendre le lendemain contre un ennemi jaloux. Les vengeances ou les animosités personnelles devinrent une cause de guerre. Le monarque François pouvoit être en paix avec ses voisins, et chaque province, chaque paroisse de France être en guerre contre elle-même. Dès qu'il s'éloignoit de son palais ou de son vasselage, il étoit hors de chez lui. On ne conçoit qu'avec peine comment une monarchie ainsi composée a pu subsister et s'agrandir. Je crois que si la révolution, qui plaça Hugues Capet sur le trône, ne fût pas arrivée à la fin du dixième siècle, le royaume auroit éprouvé inévitablement un changement total. Ce n'étoit pas Lothaire, ce n'étoit pas Louis V, qui pouvoient arrêter la décomposition d'un État dans lequel ils n'étoient plus rien. La royauté devoit être abolie ou devenir élective; elle ne pouvoit échapper à ce double danger, qu'en passant sur la tête d'un homme puissant, que les circonstances autant que son génie mettroient en état de

la

la conserver. C'est ce qui eut lieu. Mais comment cela arriva-t-il? Qui donc sauva alors l'unité de la monarchie? qui donc en conserva le nom, et donna le moyen d'en faire sentir les effets? Ce furent ces mêmes Normands, qui, venus pour la détruire, aidèrent à la maintenir par la terreur qu'ils avoient inspirée, et en devinrent ensuite les plus grands défenseurs.

Cet événement demande à être examiné avec soin, et il faut en rechercher toutes les causes, pour bien connoître l'influence qu'il a eue sur le sort de la monarchie françoise.

Voici le plan suivant lequel je crois qu'on doit suivre et méditer tout ce qui tient à cette époque.

LETTRE XXXVII.

Élévation de la troisième race.

Depuis le règne de Charles-le-Chauve, tout n'étoit plus que désordre et confusion. Celui de Charles-le-Gros n'étoit rien moins que propre à rétablir la puissance et la dignité royale. La succession au trône commença à changer après lui. Eudes, grand oncle de Hugues Capet, avoit été couronné à Rheims, et avoit régné jusqu'à sa mort. Il étoit fils de ce célèbre Robert-le-Fort, à qui Charles-le-Chauve avoit donné le gouvernement de ce qu'on appeloit alors le duché de France. Ce gouvernement eut le sort auquel tous les grands bénéfices se trouvèrent assujettis, sous ce prince trop foible; il devint héréditaire dans la postérité de celui qui l'avoit obtenu.

Après la mort d'Eudes, la couronne revint à Charles-le-Simple; mais hors d'état d'en supporter le poids, et accusé

d'ailleurs d'une naissance illégitime, il avoit été obligé de se défendre contre Robert, frère du dernier roi Eudes : et quoiqu'il eût vaincu et tué son rival, en se retirant avec précipitation auprès de Henri, roi de Germanie, il sembloit abandonner aux héritiers de Robert le sceptre que celui-ci avoit voulu lui arracher. Aussi du vivant même de Charles, et aussi-tôt après sa fuite, la succession au trône fut-elle encore interrompue. Hugues-le-Grand pouvoit y monter; il fit sacrer son beau-frère Raoul, duc et comte de Bourgogne. Ce monarque étant mort sans enfans, la postérité de Charles-le-Simple remonta encore sur le trône dans la personne de Louis-d'Outremer, de Lothaire et de Louis V. Celui-ci ne vécut qu'un an, et mourut sans enfans. C'est à ce moment qu'il faut se fixer pour examiner le changement de dynastie. C'est à ce moment qu'il s'exécuta définitivement.

Dans quelles circonstances se trouvoit alors la France? Ce n'étoit plus cette grande monarchie, dont Charlemagne réunissoit fortement toutes les parties. Depuis un

siècle, l'empire n'étoit plus attaché à la couronne de France; il n'appartenoit même plus à la race de Charlemagne. Il étoit devenu puissance rivale et formidable. La Lorraine étoit également détachée du royaume: le petit-fils de Charles-le-Simple avoit opéré lui-même ce démembrement, et fait hommage de cette province à l'empereur Othon. Il s'étoit établi deux royaumes de Bourgogne. Enfin Raoul avoit été obligé de concéder à l'avidité des grands vassaux d'immenses possessions; il est, ce me semble, évident, que, s'il ne fût pas survenu alors un troisième parti entre la puissance des grands vassaux et la foiblesse des rois, tout tendoit inévitablement à l'éligibilité, non d'un roi, mais d'un chef suzerain, comme en Allemagne. Mais une force étrangère vint déranger tous ces calculs d'une ambition avide, et réunit ce que cette ambition vouloit séparer.

De nombreux habitans du Nord renouveloient depuis quelques temps leurs terribles émigrations. Elles étoient accompagnées de tout ce que peut avoir de plus

cruel l'irruption d'un peuple féroce, et de plus entreprenant l'extrême valeur d'un peuple guerrier. Ces Normands (c'étoit ainsi qu'on les appeloit) avoient l'organisation qui convient à un peuple, lorsqu'il veut faire des conquêtes, pour faire des établissemens. Ils étoient tout-à-la-fois armée et nation. J'ai déjà remarqué que cette composition, qui venoit du nord de la Tartarie, qui sembloit tenir aux premiers temps du monde, avoit été celle de toutes les hordes barbares qui s'établirent dans l'empire romain. C'étoit celle des Francs et des Visigoths, lorsqu'ils vinrent se fixer dans les Gaules et en Espagne. Mais l'affoiblissement du pouvoir royal avoit détruit, ou au moins fortement altéré chez les Francs cette organisation. Ils n'étoient plus une seule nation ; car dans le simulacre d'assemblées qu'ils avoient conservé, un petit nombre de sujets trop puissans faisoit la loi au souverain, au chef de la nation, et par conséquent à la nation entière. Les Francs n'étoient plus une armée ; car les corps qui la composoient étoient indépendans

du général en chef, ne recevoient aucun ordre de lui, et pouvoient même en recevoir et en exécuter contre lui. Ils avoient donc un grand désavantage vis-à-vis des Normands; aussi ceux-ci ne tardèrent-ils pas à s'établir dans quelques provinces. Déjà même Charles-le-Simple avoit donné sa fille au fameux Rollon, en lui cédant la Neustrie, qui prit alors le nom de Normandie. C'étoit ainsi que dans les troisième et quatrième siècles, les Barbares s'étoient établis dans l'empire romain, et avoient fini par le détruire. Cet exemple étoit récent: le souvenir ne pouvoit encore en être effacé. Les grands vassaux ne pouvoient douter que si rien ne contenoit les Normands, ce peuple ne s'emparât successivement de tout le royaume, en profitant de la désunion de ses principaux membres. Ils vouloient accroître, ou du moins conserver leur souveraineté; ils ne le pouvoient que par une défense commune; cette défense ne pouvoit se soutenir que sous un chef. Si ce chef étoit éligible à leur volonté, ils retomboient à chaque mutation dans les plus grands troubles, dont

les Normands ne devoient pas manquer de profiter. L'exemple de l'Allemagne leur montroit le peu de force réelle d'une association fédérative. Le seul moyen d'éviter ce danger, étoit de conserver une couronne héréditaire, et de se réunir pour la défendre. Cette réunion devoit encore leur être utile dans leurs vues d'agrandissement : elle pouvoit contribuer à leur assurer un jour l'indépendance entière, que les conjonctures du moment auroient rendue trop périlleuse. Réunis pour servir leur souverain, ils étoient par cela même plus en état de se faire craindre de lui, plus à portée d'étendre ou d'extorquer des prérogatives, contre lesquelles n'oseroit s'élever celui qui avoit besoin d'eux pour sa propre défense, et qui aimeroit mieux abandonner quelque chose que de perdre le tout.

La conséquence de ces réflexions, nées des circonstances dans lesquelles on se trouvoit, eût été de conserver la couronne dans la race royale. Mais déjà deux fois cette race en avoit été privée; déjà elle avoit aliéné l'esprit des peuples, elle avoit

provoqué leur mépris, en abandonnant aux Normands des provinces entières. Les deux princes élevés au trône contre l'ordre de la succession, étoient eux-mêmes, ou comptoient pour leurs ayeux, les défenseurs du royaume contre ces mêmes Normands. Ils avoient remporté contre ces fiers ennemis de grands avantages ; ils avoient arrêté ce torrent prêt à tout inonder. La reconnoissance publique se fixoit sur une famille à qui on étoit redevable d'une tranquillité inespérée ; et le bienfaiteur de l'État devoit en être désigné le souverain. Du moment qu'on sortoit de l'ordre de la succession, le choix ne pouvoit tomber que sur lui.

Cette race qui avoit défendu le royaume, y étoit en outre la plus grande propriétaire. Cette grande propriété étoit alors nécessaire pour subvenir aux dépenses de la couronne, comme je l'ai dit plus haut. Celui donc qui, pour ces dépenses, paroissoit le plus en état de se suffire à lui-même, étoit celui sur qui devoit porter l'honneur d'en être chargé.

Enfin, en conservant la couronne aux

descendans de Charlemagne, sur l'autorité desquels les grands vassaux avoient tant empiété, ceux-ci pouvoient craindre que ces princes ne regrettassent, et ne cherchassent à reprendre ce qu'ils avoient perdu. Au contraire, en mettant sur la tête d'un d'entre eux la couronne dont ce prince auroit, ainsi qu'eux, possédé déjà plusieurs droits ou prérogatives, ils consacroient, pour ainsi dire, toutes leurs possessions, et s'en assuroient une jouissance paisible, de la part de celui qui jouiroit au même titre de la couronne royale.

Ainsi placés dans la nécessité, ou de s'opposer isolément à des ennemis puissans et implacables, et par conséquent de tout risquer; ou de leur opposer le foible ensemble d'une fédération composée de mille intérêts divers; ou enfin de leur opposer un chef unique, dépositaire de l'intérêt et des forces de tous; convaincus que ce chef auroit assez de pouvoir pour les réunir et les défendre contre un ennemi commun, mais n'en auroit pas assez pour étendre le peu de droits qu'ils

attacheroient à sa dignité; les grands vassaux aimèrent mieux conserver la forme sous laquelle l'État subsistoit depuis près de cinq siècles, que de s'exposer à toutes les convulsions qu'auroit pu produire un changement opéré au milieu d'une si forte crise; et dans l'assemblée de 987, ils se décidèrent en faveur de l'unité de la monarchie, par cela même que tous ces fiers rivaux avoient le desir de se la partager. Dès l'instant que le petit-fils de Charles-le-Simple étoit exclu du trône, dès l'instant qu'on lui reprochoit d'avoir démembré la Lorraine, ancien patrimoine de ses pères, pour en reporter l'hommage à une puissance détachée elle-même de la couronne de France, le choix devoit porter sur la postérité de Hugues-le-Grand, sur celui dont l'aïeul et le grand-oncle avoient déjà occupé ce trône, au préjudice même de la race régnante, et avoient défendu le royaume contre les Normands, dont l'établissement prenoit chaque jour de nouvelles forces, et pouvoit favoriser l'arrivée de quelques nouvelles émigrations des mêmes peuples. Et ici je ne puis me refuser

à indiquer un rapprochement, dont j'ai souvent été frappé dans l'étude de l'histoire de France.

Clovis conquiert et fonde une puissante monarchie, la gouverne avec une grande autorité, et laisse à ses enfans un royaume aussi florissant, aussi tranquille, que si toutes les parties en eussent été resserrées par la main du temps. Les partages de ce royaume entre ses successeurs ébranlent cet ouvrage aussitôt après la mort du fondateur, et deviennent une des causes de la ruine de la famille royale. Charlemagne à peine assis sur le trône, dont son père a expulsé cette famille, rend au royaume son premier éclat, en recule les frontières, y ajoute presque tout l'empire d'Occident, et gouverne plus de la moitié de l'Europe, avec l'autorité la plus sage, la plus absolue, la plus juste. Les partages de cette immense hérédité viennent encore, presque aussitôt après sa mort, porter le trouble dans ses États et dans sa famille, dépouillent successivement celle-ci de tout ce que lui avoit assuré le génie créateur de Charles, et finissent par en amener la perte entière.

Clovis, en fondant la monarchie, en récompensant tous ceux qui l'avoient aidé à la conquérir, conserve sur eux une entière autorité, leur donne ou leur retire à volonté les charges, les fiefs, les bénéfices dont il ne veut pas même leur assurer l'usufruit. Ses successeurs n'imitent pas ce sage exemple; ils donnent ou laissent à tous ces possesseurs, dont ils pouvoient à leur gré révoquer l'usufruit, le droit de s'y maintenir malgré eux : ils élèvent autour de l'autorité royale, une foule d'autorités rivales, qu'ils ne peuvent plus contenir, et qui finissent par les accabler. Charlemagne rétablit cette autorité unique et souveraine, tant dans le royaume dont son père s'étoit emparé, que dans ceux qu'il conquiert; il établit dans l'administration la forme la plus paternelle, mais en même temps la plus monarchique; et tous ses capitulaires semblent faits pour étendre immédiatement, jusque sur la dernière classe du peuple, le bienfait de son irrésistible autorité. Cette législation si sage, cette administration si juste et si belle, changent sous son fils même : les discordes des rois

ses successeurs entraînent l'affoiblissement et la ruine de la royauté; le comte qui rendoit momentanément la justice au nom de son souverain, ne la rend plus qu'au sien propre, et transmet cette usurpation à ses enfans qui en font un droit : il en est de même de tous les bénéfices et de tous les fiefs. Une foule d'autorités vient changer l'ordre du gouvernement, vient dénaturer la royauté, vient se mettre entre le souverain et les sujets, vient enfin exclure l'un et asservir les autres.

La foiblesse des successeurs de Clovis ne corrige point ceux de Charlemagne. Les mêmes vices, les mêmes fautes, les mêmes désordres indiquent et produisent le même changement. Proclamés rois par des grands devenus trop puissans, ils sont exclus de ce trône par ces grands eux-mêmes; et dans le cours rapide de deux siècles, ils ne peuvent s'instruire ni par leur propre expérience, ni par celle de leurs prédécesseurs. C'est ce qui fait dire au cardinal de Retz, que Pépin employa contre les Mérovingiens, et Hugues contre les Carlovingiens, la même puissance que les

ministres prédécesseurs de l'un et de l'autre s'étoient acquise sous le nom de leurs maîtres; et il est à observer, ajoute-t-il, que les maires du palais et les comtes de Paris se placèrent sur le trône des rois, justement par la même voie par laquelle ils s'étoient insinués dans leurs esprits, c'est-à-dire par l'affoiblissement et le changement des loix de l'État.

Sous la fin de la première race, s'élance des sables brûlans de l'Afrique une race destructrice. Par-tout où passent les hordes sanguinaires des Sarrazins ou des Maures, elles laissent les traces les plus sanglantes. Elles s'établissent sur les frontières de la France, et menacent d'envahir les plus riches provinces de ce beau royaume. Sous la fin de la seconde race, les arides forêts de la Norvége, les glaces de la Baltique vomissent perpétuellement une foule de peuples Barbares. Les plus grandes défaites diminuent leur nombre, sans arrêter leurs invasions. Ils s'établissent au milieu des ruines et des incendies; et les Normands fertilisent à force de cendres et de cadavres les pays même qu'ils ont

dévastés. Une famille puissante repousse les Maures, sauve la monarchie, et en devient la souveraine. Une famille puissante arrête aussi les Normands, les contient dans les pays qui leur ont été cédés, les empêche de pénétrer plus avant, et d'en envahir d'autres; elle est encore élevée sur ce trône qu'elle a défendu, et que la famille régnante ne défendoit plus.

Ainsi tandis qu'en France, les discordes, les jalousies, les partages des familles royales, préparent graduellement leur ruine réciproque, c'est des détroits de Gibraltar ou du Sund que partiront les peuples qui vont être les instrumens de la grandeur des nouvelles dynasties. Ils viennent pour envahir un grand État, et ils en consolideront la force. Ils viennent pour profiter de l'anéantissement de la puissance royale; et les feux qu'ils allument par-tout lui redonneront une nouvelle trempe. Les grands, en élevant la dynastie des Carlovingiens, avoient cru s'assurer l'éternelle et paisible jouissance de leurs usurpations. Mais Charlemagne, armé de toute la force d'un grand monarque, les

ramène à leur devoir, les contient dans l'obéissance, et réduit les rivaux de l'autorité à n'en être plus que les agens. Plus entreprenans et plus heureux sous ses foibles successeurs, ils reprennent ce dont ils avoient été justement dépossédés, et croient encore se confirmer à jamais dans ce pouvoir usurpé, en changeant encore l'ordre du trône : ils sont encore trompés dans leur attente. Le nouveau roi oublie les intérêts du duc de France, pour prendre et suivre ceux du souverain. Il n'essaie pas de reprendre tout-à-coup ce qui avoit appartenu à la couronne ; il y travaille peu-à-peu ; il substitue à sa postérité le soin d'y travailler, en consultant toujours les temps et les personnes ; et tandis que sous les successeurs de Charlemagne, l'autorité des grands vassaux, fortement comprimée par lui, s'étoit enfin élevée au niveau de l'autorité royale, sous les successeurs de Hugues Capet, l'autorité royale, peu élevée d'abord au-dessus de celle des grands vassaux, reprit peu-à-peu tous ses droits sur celle-ci, et la réduisit enfin à des prérogatives honorifiques, utiles,

utiles, nécessaires même à la monarchie, mais qui ne peuvent jamais être dangereuses pour elle.

Telle est l'instruction que l'on trouve dans l'histoire, quand on n'y cherche pas seulement des faits épars, mais quand on les rapproche les uns des autres, quand on veut démêler pourquoi des causes, qui en apparence étoient les mêmes, ont produit des effets différens. Ces rapprochemens peuvent être par un historien indiqués à ses lecteurs; mais ceux-ci n'en retireront que peu de fruit, s'ils ne les méditent par eux-mêmes; si se contentant de croire sur la foi d'autrui, ils ne cherchent pas à étendre et à vérifier des réflexions qui ne leur sont que succinctement présentées. C'est sur-tout lorsque l'on arrive aux changemens qu'éprouve un État dans sa souveraineté, dans son administration, dans la classification des individus qui le composent, dans sa religion, dans ses mœurs, c'est alors, dis-je, que trouvant des couleurs si différentes de celles qu'avoient montrées les siècles précédens, il faut voir par quelles nuances

insensibles on est enfin parvenu jusqu'à cette différence, et par quel travail de l'homme ou de la nature les premières couleurs ont été ou détériorées ou perfectionnées. D'ailleurs, l'étude ainsi dirigée grave bien mieux les événemens dans la mémoire ; et lorsqu'on a attribué à tels ou tels faits la cause première des grands événemens qui les ont suivis, il est alors presque impossible de perdre de vue les uns et les autres.

Outre l'instruction qui résulte nécessairement de cette méthode, elle a encore un grand point d'utilité morale ; utilité qu'il faut toujours chercher par-tout, parce que l'homme ne doit s'instruire que pour devenir meilleur, et que toute histoire dont on ne pourroit tirer aucune moralité, surchargeroit inutilement l'esprit, et seroit en pure perte pour le cœur. La moralité qu'offre le point de l'histoire sur lequel je viens de m'arrêter, est sur-tout précieuse pour les hommes d'État. Elle leur fait voir combien les projets de l'ambition sont souvent trompés dans leurs calculs ; comment celle qui croit le plus avoir pris les meilleurs

moyens pour maîtriser les événemens, n'a souvent fait que préparer ce qui devoit renverser toutes ses combinaisons. On y voit que les changemens les plus capables d'ébranler un empire, les révolutions les plus méditées, et les mieux soutenues, manquent souvent leurs coups, parce que l'orgueil de l'homme ne supplée pas toujours à son imperfection ; parce que l'intrigant qui croit avoir tout prévu, périt souvent par le piége le plus simple, et qu'il auroit dédaigné d'éviter, parce que les siècles des empires sont comptés comme les jours de l'homme ; et que lorsque l'arbitre de nos destinées protège encore celles d'un grand État, les révolutions les plus terribles deviennent pour cet État des crises salutaires qui lui rendent une nouvelle vigueur, et qui l'instruisent par son malheur même.

C'est ce que l'on voit dans l'histoire de la troisième race. J'ai souvent réfléchi sur ce gouvernement si étonnant, qui se forma entre le neuvième et le dixième siècle, de la foiblesse des souverains, et de l'impérieuse avidité des grands. J'ai toujours été étonné

comment ceux-là ne pouvant plus rien, ceux-ci n'en firent pas davantage : comment en voyant si près d'eux les princes, les comtes, les marquis, les évêques, les abbés se rendre indépendans en Allemagne, ils ne firent pas de même, pendant que Charles-le-Gros végétoit misérablement dans une île du lac de Constance; pendant que Charles-le-Simple laissoit échapper les rênes du gouvernement; mais sur-tout pendant qu'Eudes et Raoul avoient été proclamés rois par eux, et se fussent difficilement refusés à toutes les conditions qu'on auroit voulu leur prescrire : comment l'ordre de la succession au trône ayant été interrompue de leurs jours, ayant changé la dynastie dans le siècle précédent, et comment les atteintes portées en différens temps à cet ordre, par des formes trop voisines de l'élection, facilitant ce funeste moyen, ils n'établirent pas l'éligibilité, qui, sur la droite du Rhin, devenoit une loi de l'empire. Le changement qui s'opéroit dans la Germanie ne pouvoit pas être imputé au peu d'énergie des empereurs qui portèrent la couronne impé-

riale, quand elle fut sortie de la maison de Charlemagne. Conrad, Henri-l'Oiseleur, Othon-le-Grand, avoient de grandes qualités; ils avoient la fermeté de défendre les droits du trône sur lequel ils étoient assis. Conrad avoit maintenu avec vigueur l'autorité que l'empereur avoit alors sur les affaires ecclésiastiques; il annulloit les élections des évêques faites sans son consentement; Othon se faisoit donner à Rome la célèbre reconnoissance de 964, qui confirme aux empereurs les droits qu'ils ont perdus depuis. Et cependant aucuns de ces princes, ni de leurs successeurs ne purent empêcher que tous les grands qui les entouroient ne se constituassent souverains indépendans, et ne rendissent la couronne élective. Hugues Capet est élu; mais on ne se réserve pas nommément le droit d'élire son successeur; il le fait couronner lui-même peu de temps après. Il ne se croit pas obligé de ménager long-temps ceux même qui lui ont donné la couronne. En vain un de ses grands vassaux, interrogé par Hugues qui lui demandoit avec

fierté : *Qui vous a fait comte ?* lui répondoit-il avec vérité : *Ceux qui vous ont fait roi :* Hugues et Robert ne souffrirent pas que ces vassaux déjà trop puissans, s'assurassent une souveraineté indépendante. Ils attaquèrent le duc de Guyenne, le comte de Poitiers, le comte de Vermandois : ils les continrent dans les devoirs de vassaux, seule chose qu'ils pussent alors exiger d'eux. C'étoit peu sans doute pour l'autorité royale en elle-même ; c'étoit beaucoup pour les circonstances ; c'étoit beaucoup, parce qu'il étoit difficile que ces expéditions eussent lieu sans le secours des autres vassaux (secours que ceux-ci pouvoient refuser), ou sans risquer de coaliser entre eux tous ces sujets, réciproquement intéressés à défendre leur usurpation. Il y avoit à peine cinq ans que Hugues Capet étoit sur le trône, lorsqu'il fit ces coups d'éclat ; ils devoient faire entrevoir aux grands vassaux que leurs nouveaux suzerains travailleroient sans relâche à être réellement leurs rois ; et cependant ils ne combinèrent point leurs

efforts pour arrêter les projets de Hugues, ni ceux de ses descendans. Il falloit donc qu'il y eût une force secrette, qui les attachât presque malgré eux à cette couronne presque dépouillée : il falloit qu'un danger plus grand contînt leur ambition. Ce danger, je le sais, ne pouvoit pas subsister ; et ne subsista pas toujours ; mais il suffisoit qu'il se fît sentir dans le premier moment. Pour Hugues Capet, pour ses enfans, le tout étoit de s'annoncer comme voulant ramener les choses à l'unité du monarque et de la monarchie. Cette grande œuvre ne pouvoit être faite qu'avec le temps. C'étoit peut-être le seul moyen de la faire avec succès. Charlemagne l'avoit faite tout-à-coup, et ses successeurs n'avoient pu maintenir ce qu'il avoit établi. C'étoit un grand exemple. Ces fiers vassaux étoient encore plus puissans et plus nombreux que du temps de Pépin. Il falloit leur opposer une politique lente, mais sûre ; il falloit mettre à profit toutes les occasions, toutes les fautes, toutes les combinaisons qui pouvoient contribuer à

concentrer l'autorité royale ; cela ne pouvoit se faire sous un seul règne ; comment cela se fit-il sous plusieurs ? comment cela ne put-il pas être fait plutôt ? Nous le verrons plus bas.

Mais comme ce gouvernement féodal est une des singularités remarquables de l'histoire, comme il a une relation intime avec le droit public de la France, je m'arrêterai un moment pour considérer ce qu'il eût pu être, et ce qu'il fut. M. de Montesquieu a ajouté à son Esprit des Loix deux livres entiers sur cette matière ; il faut les lire avec l'attention la plus suivie ; c'est le seul moyen de connoître toutes les racines, toutes les ramifications de ce chêne immense, sous l'allégorie duquel il s'est représenté le régime féodal.

LETTRE XXXVIII.

Examen du gouvernement féodal.

Si tout ce qui devoit composer le gouvernement féodal n'eût pas forcé toutes les proportions, qui graduent dans un État les différentes classes de citoyens ; si ces proportions, combinées avec les forces et avec les dimensions du royaume, n'eussent présenté qu'une échelle, par laquelle on pouvoit toujours parvenir du premier point au dernier ; si elles eussent été établies tout-à-coup, non par les usurpations successives des sujets, mais par la volonté légale du souverain ; si alors, loin d'être l'ouvrage incohérent d'une ambition heureuse, mais coupable, elles eussent été l'édifice uniforme et régulier d'un monarque toujours puissant ; si ce monarque eût conservé le droit vraiment royal de rendre à tous la justice qu'il doit également à tous ; s'il eût conservé assez de

force pour juger et punir les grands factieux, quand ils intriguoient avec les ennemis de l'État; si cet établissement se fût fait sans créer une nouvelle servitude; en maintenant seulement celle imposée depuis long-temps, et d'après laquelle les hommes chargés de cultiver les terres des bénéfices ou des fiefs, devoient plutôt être regardés comme fermiers que comme serfs; il eût réellement été possible que ce gouvernement, d'une forme absolument nouvelle, prît une sage et solide consistance, et réalisât l'ingénieux emblême de la pyramide, sous lequel on se fait souvent l'idée d'une grande et puissante monarchie. Nous avons dans l'histoire un objet de comparaison, qui peut nous aider à juger ce qu'alors eût été la France. Guillaume-le-Conquérant transporta en Angleterre un gouvernement féodal; mais il le constitua de manière à ce qu'il lui restât toujours autant d'autorité sur le plus grand vassal, que sur le dernier sujet. Il opéra sur l'Angleterre comme sur une table géométrique; il la partagea en un nombre déterminé de fiefs.

C'est le seul conquérant que nous voyons user du droit de conquête, tout-à-la-fois et envers les terres, et envers les mœurs du pays dont il s'empare. Tout fut changé par lui, même jusqu'au langage. C'étoit vouloir forcer la nature en tout; et on ne la force jamais impunément. Ses successeurs ne tardèrent pas à l'éprouver : et quoique M. de l'Olme ait quelquefois outré les conséquences qu'il tire du règne de Guillaume, il y a dans le tableau qu'il en fait un justesse et une vérité, bien propres à donner une idée exacte de ce qu'étoit alors l'Angleterre.

Peut-être ce gouvernement ne convenoit-il pas à l'Angleterre : peut-être n'étoit-il pas fait pour un peuple à qui la mer offroit d'autres spéculations : peut-être la couronne, en se réservant une grande autorité sur tous les vassaux, ne pouvoit-elle pas l'exercer long-temps sur des guerriers insulaires, que ne devoit pas contenir, comme sur le continent, la crainte de quelques voisins puissans. Mais ce que fit Guillaume prouve que l'on pouvoit faire moins. Vassal lui-même, mais

vassal redoutable du roi de France, il avoit senti l'inconvénient d'avoir des grands vassaux trop puissans : il ne l'avoit pas même souffert dans son duché de Normandie, où il étoit plus souverain que Robert et Henri sur toute la France. Ce fut pour éviter ce danger, qu'il prit, mais qu'il outra toutes les mesures contraires. On retrouvoit en Angleterre les mêmes noms féodaux ; mais on n'y trouvoit que les noms ; les choses étoient bien différentes. Au milieu de ces deux extrêmes, on eût, comme cela arrive presque toujours, trouvé une proportion juste et durable. En combinant les nouvelles maximes du gouvernement féodal, avec les antiques et immuables principes de la monarchie, on eût vu que non seulement elles pouvoient s'amalgamer avec eux, mais encore leur donner une nouvelle force. On eût vu que cette distribution proportionnelle qui classe les terres et les hommes, qui met le tout dans la main du souverain, par une chaîne dont aucun anneau ne peut se refuser au mouvement qu'il lui imprime, étoit favorable à la constitution monar-

chique qui ne peut subsister sans intermédiaires, mais qui doit toujours avoir autorité sur eux. On eût appliqué avec succès à cette constitution deux idées reçues dans l'antiquité; l'une que la milice armée étoit le corps de la nation, l'autre que tout ce qui n'étoit pas cette milice, étoit serf, attaché à la glèbe, et faisoit partie de la propriété de celui à qui cette glèbe appartenoit. A Athènes, tout propriétaire de fonds étoit obligé d'avoir un cheval de guerre équipé. On eût obligé de même (ce qui en effet étoit la loi générale) tout propriétaire à avoir une force armée proportionnée à ses possessions; mais il n'auroit pu la faire mouvoir et l'employer que d'après ce qui lui auroit été prescrit par le chef de l'État, seul régulateur de la force publique; parce que toute force qui, dans une société, peut contredire la volonté générale, est une force qui a souvent intérêt, et qui a toujours pouvoir de devenir force ennemie.

Ce gouvernement, tel que je me le figure ici, étoit peut-être celui qui, d'après les idées et la politique du temps,

convenoit le mieux à un grand royaume, qui avoit perdu et ne pouvoit recouvrer qu'à force de temps et de guerres, l'arrondissement que lui avoit donné Charlemagne. Tel qu'il étoit, il produisoit trois effets merveilleusement adaptés aux circonstances et à l'esprit françois. Il fomentoit, il nourrissoit, il perpétuoit l'esprit militaire, l'honneur individuel, l'honneur national. Il substituoit indéfiniment à toutes les générations à venir, ces trois germes de la grandeur indestructible d'un peuple. Il falloit bien qu'il y eût du bon dans le fond de ce gouvernement, qui se perfectionna sans cesse, malgré les troubles que ses propres vices faisoient naître. C'est à lui qu'il faut attribuer la naissance de la chevalerie, que les romans ont souvent défigurée, mais que nous voyons dans l'histoire enfanter des prodiges. Cet esprit chevaleresque, cette chasteté de l'honneur, ont seuls suffi pour sauver souvent le royaume, et pour faire un puissant contre-poids à l'ambition la plus démesurée. Il y avoit d'ailleurs dans ce peuple un attachement secret à la royauté, un

amour pour la personne de ses rois, qui avoit éclaté dès la première race, que le règne de Charlemagne avoit porté jusqu'à l'enthousiasme, qui se manifestoit dans toutes les occasions, qui dans les plus grands troubles ramenoit toujours ce peuple à son monarque et à la monarchie, qui lui faisoit repousser toute domination étrangère, et pressentir que son bonheur finiroit le jour où il voudroit se gouverner lui-même. Pendant les plus terribles guerres civiles, le retour de ses rois fut toujours une jouissance pour lui (1), et un triomphe

(1) Je pourrois en citer beaucoup d'exemples. Je me contenterai de rapporter ce qui arriva à Paris en 1436, lorsque, après la mort du duc de Bedfort, le connétable de Richemont prit possession de la ville au nom de Charles VII; et je le rapporterai en citant les paroles même du Journal de Paris, dont l'auteur (est-il dit dans l'Honneur françois, tom. 3, p. 107) étoit ennemi déclaré du roi, et dévoué au parti anglois.

« Tantôt après vinrent parmi Paris le connétable et » les autres seigneurs, aussi doulcement comme si toute » leur vie ne se fussent mus hors de Paris; et disoit le » connétable, aussitôt qu'il se vit dedans la ville : Mes » bons amis, le bon roi Charles vous remercie cent » mille fois, et moi de par lui, que si doulcement » vous lui avez rendu sa maîtresse cité de son royaume; » et s'aucun, de quelque état qu'il soit, a méprins par

pour eux. D'ailleurs ce peuple n'eut qu'à se louer de la suite des événemens qui avoit appelé la troisième race sur le trône. Aucune dynastie régnante ne produisit pendant aussi long-temps des rois aussi grands, aussi justes, aussi bons. Hugues Capet, Robert, Henri Ier., Philippe-Auguste, Louis-le-Gros, Saint-Louis, Jean II, Charles V, Charles VII, Louis XII, François Ier., Henri II, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV; tous ces princes ont montré le parti que l'on pouvoit, avec les peuples sur lesquels ils régnoient, tirer d'un gouvernement qui avoit pu être vicieux dans son origine, mais qu'ils ont eu

---

» devers monsieur le roi, soit absent ou autrement, il » lui est tout pardonné. Et tantôt sans descendre fit » crier à son de trompe que nul ne fût si hardi, sur » peine d'être pendu par la gorge, de soi loger en l'hôtel » des bourgeois, ne déménaiger outre sa volonté, ne » de reproucher, ne de faire quelque déplaisir, ou piller » personne. Dont le peuple de Paris le print en si grand » amour, que avant qu'il fût le lendemain, n'y avoit » celui qui n'eût mis son corps et sa chevance pour » détrüire les Anglois. »

On aime à lire ce récit naïf et touchant, dans le même journal qui, deux jours auparavant, déclamoit avec fureur contre le roi légitime.

la

la sagesse de perfectionner avec le temps. Il ne faut ni science, ni adresse, ni effort de génie pour régir par une seule loi un seul peuple, qui ne fait qu'une seule tête, pour ne vouloir souffrir devant soi qu'une table rase, sur tous les points de laquelle on peut peser également. Quand un pareil gouvernement s'établit, c'est l'avant-coureur du despotisme, ou le despotisme lui-même. Quand il cherche vainement à s'établir, c'est le rêve cruel d'une ambitieuse impéritie. Mais gouverner avec des loix différentes, et cependant avec la même justice, depuis les Dunes jusqu'aux Pyrénées, depuis le Var jusqu'au cap Finistère; unir les intérêts des habitans des deux mers, ainsi que ces mers elles-mêmes; profiter de toutes les occasions pour ajouter successivement au royaume les provinces qui semblent destinées à en faire la force et la barrière; gouverner ces nouvelles provinces, en leur laissant leurs droits, leurs priviléges et leurs coutumes; et s'en constituer seulement le gardien royal, afin qu'elles puissent jouir en paix de tout ce qui leur appartient; de toutes

ces parties autrefois ennemies, et ensuite quelquefois rivales, faire l'ensemble le mieux composé, le plus suivi, le plus solide, qui s'augmente lentement et qui ne diminue jamais; enfin, être à-la-fois roi de France, duc de Bretagne, comte de Provence, duc de Normandie, Dauphin de Viennois, duc de Bourgogne; voilà où la troisième race est parvenue à travers sept siècles entiers, par une marche aussi constante, aussi égale, aussi soutenue, que si c'eût été celle d'un seul monarque. Et de quel point étoit-elle partie? Du gouvernement féodal, non de celui dont j'ai tout-à-l'heure présenté l'hypothèse, mais d'un gouvernement, qui, au milieu des plus grands défauts, renfermoit le germe que nos rois ont su développer.

Pour apprécier ce qu'ils ont fait, il faut voir quels obstacles ils ont eu à vaincre.

LETTRE XXXIX.

Suite du même sujet : changemens successifs.

Ce n'étoit point un vainqueur tout-puissant qui avoit en France, comme en Angleterre, établi le gouvernement féodal, sur des grands vaincus et humiliés. C'étoit ces grands eux-mêmes qui s'étoient successivement élevés à l'abri de la foiblesse de leurs souverains. Ce qui en Angleterre étoit un établissement légal, suivant le droit de conquête, étoit donc en France une usurpation illégitime. Ce qui étoit là une propriété concédée nouvellement, étoit ici une possession plus ou moins ancienne, qui pouvoit même abuser en sa faveur du bénéfice de la prescription. Ce qui là annonçoit l'exercice le plus entier de l'autorité royale, ici en attestoit l'anéantissement, et en retenoit les dépouilles. Tandis qu'en Angleterre l'intérêt du

souverain étoit de maintenir ce qu'il avoit créé, en France l'intérêt du souverain étoit d'être toujours en garde, et souvent en guerre, contre ce qui comprimoit son autorité, et la rendoit presque illusoire. La méfiance entre le monarque et les grands vassaux devoit donc être réciproque, devoit donc être éternelle; chacun de ceux-ci sentoit que son droit n'étoit que dans sa force, et surveilloit avec une inquiète jalousie tout ce qui pouvoit lui porter atteinte.

Le vassal du roi étoit parvenu à légaliser en quelque façon sa révolte; il avoit fait constater dans quels cas il pourroit lui refuser l'obéissance : et les arrière-vassaux de la couronne, sujets du roi, mais seulement par le nom, et par le fait sujets du vassal immédiat, ne savoient à qui ils devoient fidélité.

Le royaume, ainsi que le dit Mézerai, se gouvernoit comme un grand fief, plutôt que comme une monarchie. Cela est si vrai, que par le renversement le plus incroyable de toutes les idées d'une constitution monarchique, on appliquoit aux

rois et au royaume les loix des fiefs. La majorité féodale ne commençoit qu'à vingt et un ans; et on avoit, au grand détriment de l'État, prolongé jusqu'à cet âge la majorité royale. Un grand vassal pouvoit tenir de moindres fiefs, relevant de son vassal même; et les rois tenoient aussi des fiefs, pour lesquels ils relevoient de leurs propres sujets (cet abus ne subsista que jusqu'à Philippe Ier.). Enfin, le vassal qui prétendoit que son suzerain refusoit de le juger, avoit le droit de le poursuivre par les armes, et de se faire aider par les vassaux qui relevoient de lui: et de même le vassal immédiat, auquel le roi *véeoit le jugement de sa cour*, avoit le droit de l'attaquer, et d'armer ses arrière-vassaux contre le roi dont ils étoient sujets.

Les grands qui, sous la première et la seconde race, venoient tous concourir aux assemblées ou parlemens, sur les fins de la seconde race, n'y vinrent que pour y dicter la loi, et y vinrent peu sous la troisième. Les derniers capitulaires sont du dixième siècle. Le conseil des rois ne pouvoit, dans les commencemens de la

troisième race, faire de loix que pour ce qui étoit directement soumis au monarque. C'étoit la seule partie de son royaume dans laquelle il pût être obéi. Il lui eût été dangereux, et il lui étoit au moins inutile, d'admettre habituellement dans son conseil des sujets presque toujours factieux, et assez forts pour se soustraire à l'exécution de ses loix. Toutes les ordonnances que firent les rois jusqu'au commencement du quatorzième siècle, n'avoient force de loi que dans leurs domaines; telles que la célèbre ordonnance de 1190, par laquelle Philippe-Auguste établit les baillifs royaux, celle de Louis-le-Gros, qui concerne l'affranchissement de quelques communes ou serfs, et enfin celles connues sous le nom d'établissemens de Saint-Louis.

Les vengeances particulières devinrent l'usage familier du droit féodal. Cette pernicieuse liberté remontoit aux temps les plus reculés; elle tenoit aux habitudes des nations dont les Germains tiroient leur origine. Un Scythe outragé tuoit un des bœufs de son charriot, étendoit la peau par

terre, et s'asseyoit dessus en demandant du secours. Quiconque goûtoit de la chair du bœuf, ou mettoit le pied sur la peau, étoit engagé comme par serment à venger l'injure du propriétaire offensé. Cet usage atteste bien que la vengeance étoit alors au nombre des devoirs qu'imposoit le titre de membre de la société. Il se conserva parmi les Germains, et passa chez les Francs. J'ai déjà dit que la loi salique, non seulement autorisoit, mais même prescrivoit quelquefois aux parens le devoir de la vengeance. Elle avoit même prévu le cas où les parens trouveroient l'exercice de cette vengeance trop dangereux; elle leur permettoit alors de se désister publiquement du droit de cette guerre particulière, comme ils auroient renoncé à une succession ouverte. Mais en même temps elle les privoit du droit d'héritier; et les regardoit comme étrangers dans une famille, dont ils ne vouloient pas prendre la défense. Aimoin nous rapporte que les fils d'un Franc assassiné, ayant mieux aimé vivre en paix que de poursuivre à outrance les meurtriers de leur père, furent

condamnés, dans une assemblée générale des Francs, à perdre tous leurs biens patrimoniaux. L'indépendance des grands vassaux avoit dû saisir avidement l'application d'une loi aussi anti-sociale qu'anti-monarchique, qui leur donnoit le droit d'être toujours prêts à venger leurs injures.

Ce qui, entre les vassaux puissans, produisoit des guerres particulières, entre les arrière-vassaux ou les hommes de fiefs, produisoit des combats particuliers. Les rois ne purent pas même proscrire cet abus dans leur propre domaine. Tout ce qu'ils purent faire, ce fut d'établir ce qu'on appela la trève du seigneur, par laquelle il étoit défendu de se battre, depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin, par respect pour les jours consacrés par Jésus-Christ aux derniers mystères de sa vie.

L'usage des armes que l'on adopta exigeoit une grande force et une grande agilité de corps. Cet usage devint même une loi militaire; et alors, il fut avant tout nécessaire de savoir se servir de ces armes. Ce fut la première et même la seule éducation.

Cette habitude guerrière, la gloire que l'on attachoit à se montrer plus adroit ou plus fort que les autres, ce sentiment d'indépendance qui se répandoit par-tout, se composant alors avec les élans et les écarts de l'imagination, chez une noblesse fière, active et intrépide, il en naquit cette chevalerie, qui prouve que des plus mauvais établissemens on peut encore tirer de bons effets. Le langage de l'honneur tempéra la barbarie de la langue féodale; et au milieu de l'ignorance la plus absolue, cet instinct de l'honneur remplaça l'instruction, et valut peut-être mieux qu'elle : parce que tout ce qui tient au sentiment est un de ces heureux préjugés, que chacun peut comprendre dès qu'il peut sentir; au lieu que l'instruction n'appartient qu'à un petit nombre d'hommes.

L'ignorance devint entière : il devint même honteux de vouloir en sortir. Le possesseur de fiefs qui savoit lire et écrire passoit pour un homme lettré : pendant près de quatre siècles l'éducation fut concentrée dans les cloîtres, dans les gens d'église; et le nom de clerc fut le synonyme de celui de savant.

Cette chevalerie toujours armée devoit au roi son service militaire, parce qu'originairement tout ce qui constituoit la nation des Francs en devoit un, parce que vous avez vu que les Gaulois propriétaires avoient été assujettis à ce même service. Cette armée nationale avoit certainement de grands avantages contre une armée soudoyée; mais ces avantages ne pouvoient se maintenir qu'autant que soumise à une volonté unique, elle eût toujours été aussi propre à attaquer qu'à se défendre. Or, dès que les abus s'introduisirent, elle ne fut plus bonne qu'à se défendre. C'étoit déjà un mal, puisque le royaume n'étoit pas alors dans l'heureuse position d'une monarchie bien consolidée, qui ne dût plus chercher qu'à conserver. Mais le mal devint bien plus grand, quand cette armée défensive cessa d'être dans la main du monarque. Ce service défensif n'étoit dû que pour un temps fixe. Lorsque les opérations de la guerre demandoient un terme plus long, il falloit que le monarque les abandonnât, ou achetât par des sacrifices des secours qui ne lui étoient pas dus.

Lorsque le bien de l'État exigeoit qu'il attaquât l'ennemi au lieu de l'attendre, il étoit encore dans la dépendance de ceux qui pouvoient refuser de marcher sous ses ordres ; et lorsque cet ennemi étoit un des plus grands vassaux, il est aisé de croire que les autres ou refusoient leur service, ou ne le faisoient qu'autant qu'ils y étoient strictement obligés. Lorsque dans le douzième siècle, l'empereur Henri V voulut entrer en Champagne, le roi Louis-le-Gros rassembla tous ses vassaux avec leurs sujets, au nombre de deux cent mille hommes. L'empereur s'étant retiré, Louis auroit pu avec ses forces, reprendre la Normandie sur le roi d'Angleterre ; mais les vassaux ne l'auroient pas suivi ; ils avoient soin de balancer la puissance du roi de France par celle du duc de Normandie.

Enfin cette féodalité si puissante, qui ne devoit au roi son service que pour un temps, qui dans de certains cas pouvoit le lui refuser, qui s'étoit arrogé le droit de se faire la guerre entre elle, s'étoit encore arrogé celui de résister au souverain,

lorsqu'il venoit pour punir un vassal de sa félonie; et toute l'armée de Louis-le-Gros fut arrêtée pendant long-temps devant un foible château, parce que le comte de Chartres vouloit soutenir sa félonie par la force des armes.

Ce n'est cependant là qu'une foible esquisse de ce qu'étoit ce gouvernement féodal, dont nos rois ont fait le gouvernement le plus sage, le plus modéré, le plus paternel qui puisse convenir à un grand empire. Tant il est vrai qu'il n'y a que la main du temps, qui puisse perfectionner les constitutions, lorsque leurs défauts n'anéantissent pas le principe même sur lequel elles doivent reposer : que la vraie science du gouvernement consiste à conserver bien plus qu'à détruire, à imiter la nature, qui se sert de la pierre et du plus vil limon, pour former, à l'aide des siècles, le marbre, l'or, et même le diamant: que celui-là seul connoît réellement les hommes, et mérite seul de les gouverner, qui ne veut les mener que lentement à un bonheur durable, qui éclaire au lieu d'éblouir, qui rectifie au lieu de renverser, qui évite soigneusement

toutes les secousses violentes dont on ne peut jamais calculer les suites, et les remplace par une action protectrice, insensible et continue, dont il est toujours sûr de maîtriser les effets : que le délire le plus monstrueux et le plus cruel de l'imagination humaine, est de croire, qu'à l'exemple du créateur, on créera la lumière d'un seul mot, on jettera en moule les loix, les mœurs, les goûts, les habitudes, les affections de plusieurs provinces réunies depuis long-temps sous un même État, pour en tirer tout-à-coup une nation vierge, à laquelle on commandera les pensées comme les actions, les mœurs comme les loix, les sentimens comme les paroles : pour croire que quand même les hommes se ploieroient à cette seconde création, aussi inattendue qu'instantanée, les choses s'y plieront aussi ; et que cet accord subit qui n'a jamais existé, naîtra tout-à-coup au milieu de la férocité, de la débauche et de l'irréligion.

Voilà ce que fait une faction qui veut écraser un peuple avec une main de fer : nos rois ne vouloient le relever et le

conduire qu'avec une main paternelle. Ils ne le pouvoient qu'en reprenant toute la force de l'autorité royale. Il eût été plus prompt, il eût été sur-tout moins pénible pour eux de la reprendre tout-à-coup ; mais cette secousse auroit pu renverser l'État, ou n'eût pas été soutenue : ils ajournèrent le bien qu'ils vouloient faire ; et ils le firent avec certitude et solidité.

Les moyens qu'ils employèrent furent pris en eux-mêmes, dans le droit naturel, dans les loix de l'État, et même dans le régime féodal.

Ainsi dans leurs domaines, ils affranchirent leurs serfs ; et dans tout le royaume, ils voulurent que *la franchise fût donnée à bonnes et louables conditions, considérant que le royaume est nommé des Francs, voulant que la chose soit en vérité accordante au nom, et que les autres seigneurs prennent exemple d'eux.*

Ainsi dans leurs domaines, ils établirent les communes dont les Gaulois avoient joui du temps des Romains, et que lors de la conquête, les Francs avoient maintenues ; et dans tout le royaume, aussitôt que

quelque ville vouloit se mettre sous leur protection, pour participer au même bienfait, ils la couvroient de l'autorité royale, et lui accordoient les priviléges qui devoient augmenter sa richesse et sa population.

Ainsi tout fief éteint devant se réunir à la couronne comme au premier fief dont relevoient tous les autres, ils profitèrent de toutes les extinctions pour ajouter toujours aux possessions de la couronne dont ils ne pouvoient rien aliéner.

Ainsi ces mêmes loix des fiefs ordonnant au profit du souverain la confiscation en différens cas, ils réunissoient les fiefs des félons, en vertu de la loi même qui punissoit leur félonie.

Ainsi la royauté leur donnant par-tout le droit de justice, ou plutôt leur imposant le devoir de la rendre à tous, ils établirent d'abord quatre, et ensuite plusieurs baillifs royaux, qui rectifièrent les jugemens des seigneurs, firent justice à qui le suzerain la refusoit, marquèrent les cas privilégiés pour lesquels on ne pourroit plaider que devant les juges royaux, et

enfin ramenèrent toutes les justices à la justice royale.

Ainsi enfin les *mallum*, les *placita*, les parlemens de la première et de la seconde race, faisoient une partie essentielle de la constitution. Ils s'étoient trouvés anéantis de fait, ou du moins concentrés dans le seul conseil du roi, lorsque le roi n'eut plus sous sa domination immédiate que ses propres domaines. Mais à mesure que ces domaines s'agrandirent, que l'autorité s'affermit, le conseil du roi ou parlement remonta vers son ancienne institution, et rétablissant alors l'unité monarchique, en déploya l'autorité contre l'indépendance des grands vassaux, et finit par réduire cette indépendance à une entière soumission.

Ce n'est pas le tout de connoître et de vouloir le bien, il ne faut le vouloir que quand et comme il peut être fait. En repassant avec soin sur toute l'histoire de la troisième race, depuis Hugues Capet jusqu'à Louis XIII, on est encore étonné, non pas que l'autorité royale se soit affranchie si tard de tout ce qui l'entravoit, mais au

contraire qu'elle ait toujours sans interruption et avec succès travaillé à s'en affranchir. A peine le petit-fils de Hugues Capet est affermi sur le trône, qu'un de ses plus grands vassaux envahit une monarchie voisine, et fonde une puissance rivale, avec laquelle il devient en France aussi puissant que le roi lui-même. Un divorce impolitique vient rendre encore cette rivalité plus redoutable. Éléonore de Guyenne transporte à l'Angleterre plusieurs grandes provinces de France. Les prétentions de l'Angleterre contre la branche des Valois, rallument et perpétuent les guerres qu'une première rivalité avoit fait naître. Des siècles entiers ont peine à les éteindre. Elles laissent un moment de calme; et alors l'Italie devient une nouvelle source de discordes. L'accroissement immense et subit de la maison d'Autriche, menace de tout engloutir, et tend fortement tous les ressorts de la politique la plus compliquée. A tous ces ingrédiens, trop capables de produire la fermentation la plus terrible, les excessives prétentions de la cour de Rome, la scandaleuse

inconduite du clergé, le génie infernal d'un moine ambitieux, ajoute le feu des guerres de religion; et l'incendie se communique à toute l'Europe. Voilà en quatre phrases l'histoire de la troisième race jusqu'à Louis XIII. Or, parmi tous ces troubles de rivalité, de prétentions, de conquêtes, de religion, qu'on se représente le roi de France réduit à ses seuls domaines, et à sa qualité de suzerain sur tous les grands vassaux; qu'on le suive pas à pas, qu'on l'observe au milieu de tous ces écueils, touchant quelquefois, ne se brisant jamais; cédant aux vents quand il ne peut s'opposer à eux; manœuvrant avec un équipage dont il n'est pas le maître absolu, qui lui refuse ou lui vend ses services; et cependant ne s'égarant point sur cette mer orageuse; dirigeant toujours avec une patience infatigable, et un coup-d'œil infaillible, le vaisseau de l'État, vers le phare tant attendu de l'unité monarchique, vers le port de l'autorité royale; et au bout de sept cents ans y entrant à pleines voiles, avec un gouvernail éprouvé par une si longue traversée, et tenu par une main

ferme, pour étaler aux yeux de toute l'Europe et du monde entier, le sublime et imposant spectacle du règne de Louis XIV; et que l'on me dise quelle est l'histoire que l'on peut mettre à côté de celle-là: que l'on me dise où l'on trouvera une prudence plus consommée, une conduite plus sage dans ses lenteurs, plus hardie dans ses coups d'éclat, une race de rois qui aient plus fait pour se rapprocher de leurs sujets, une nation qui ait plus contribué à leur rendre leur autorité, et qui ait eu plus à s'applaudir d'y être parvenue.

Lorsque nous en serons au ministère du cardinal de Richelieu, je reviendrai sur ce tableau, qu'il ne faut jamais perdre de vue, et dans lequel la majesté royale reçut alors ses dernières couleurs et sa plus forte attitude.

LETTRE XL.

Changement dans l'empire en Italie.

Une perspective bien différente se préparoit dans l'autre partie des États de Charlemagne. Ses descendans n'avoient pu conserver l'hérédité de la couronne impériale; ils n'avoient pu même s'en assurer l'élection dans leur famille. Toutes les grandes maisons de l'empire ne pouvoient manquer de profiter de cette occasion pour établir leur entière souveraineté; et c'est à compter de la mort de Louis IV, qu'il faut chercher l'origine de cette multitude de souverainetés, qui composent aujourd'hui la constitution germanique. Lorsque vous voudrez connoître cette immense histoire dans ses principaux détails, il faudra choisir parmi les auteurs allemands ceux qui sont le plus estimés; et l'histoire particulière de chacune des principales maisons achèvera de vous faire connoître les

détails qui tiennent à chacune d'elles. Mais quand vous voudrez ne prendre dans l'histoire d'Allemagne que ce qui est nécessaire pour voir comment la constitution s'est formée à travers tous les troubles de l'anarchie, suite nécessaire de l'état d'incohérence et d'incertitude dans lequel elle fut long-temps, il suffira de lire la décadence de l'empire par le père *Maimbourg*, ou l'histoire générale d'Allemagne par le père *Labarre*. Après avoir lu ces deux ouvrages, vous serez encore plus convaincu d'une maxime que j'ai rappelée dans l'article précédent : c'est que les constitutions ne se perfectionnent qu'avec le temps; et que lorsqu'elles n'ont point un principe radicalement vicieux, une longue suite d'efforts, toujours dirigés dans le même sens, finit par en tirer un parti avantageux.

En considérant l'état impolitique dans lequel se trouvoit l'empire, à la mort de Louis IV, les circonstances plus critiques encore qui sembloient le menacer jusqu'au règne de Rodolphe de Habsbourg, et les

violens déchiremens que depuis lui firent éprouver toutes les guerres de religion, vous ne pourrez vous lasser de reconnoître dans le traité de Westphalie le fruit tardif, mais bienfaisant, d'une longue persévérance. Il faut, aux deux auteurs que je viens de citer, ajouter la lecture du traité de Westphalie par le père *Bougeant*, ainsi que tout ce qui, dans l'histoire de *Puffendorf*, a rapport à cette célèbre époque, et alors vous connoîtrez tout ce qui appartient à cette vaste étendue du continent européen, connu sous le nom de l'Empire Germanique.

Ce n'est pas dans un essai aussi abrégé que celui-ci, que l'on peut traiter un sujet si compliqué. Aussi n'entre-t-il dans mon plan que de fixer votre attention sur les plus grands événemens, de vous en faire remarquer les causes et les suites, et d'indiquer où et comment vous pouvez en acquérir une plus entière connoissance. Je ne m'arrêterai dans ce moment qu'à ceux qui nous conduisent jusqu'à l'époque où la maison d'Autriche remonta sur le trône

impérial dans la personne d'Albert; et je réserverai pour d'autres Lettres ce qui tient aux successeurs de ce prince.

Parmi les révolutions que l'expulsion de la maison de Charlemagne et l'éligibilité de sa couronne produisirent dans tout ce qui constituoit son vaste empire, les parties qui étoient au-delà des Alpes ne restèrent que foiblement attachées à la constitution. Tous les États, et les grands États encore plus que les autres, ont leurs bornes marquées par la géographie elle-même : et si un gouvernement ferme et unique, en triomphant des obstacles, vient à bout de franchir les bornes de la nature, elle reprend inévitablement ses droits, sous un gouvernement foible ou composé. Ainsi, ce que l'on appeloit les deux royaumes de Bourgogne, et qui comprenoit une partie de la Suisse, la Franche-Comté, le Bugey, la Bresse, le Genevois, la Savoie, le Dauphiné, la Provence, ne resta que peu de temps et que foiblement uni à l'empire. Sa position l'en séparoit chaque jour : les intérêts s'éloignoient de plus en plus ; et rien ne peut remplacer d'une

manière durable, ces deux liens de tout État quel qu'il soit. Les prétentions que l'empire conserva sur toutes ces provinces, ne lui donnèrent jamais que des prétextes ou des occasions de guerre, dont il ne retira aucun avantage réel. Or, sur-tout pour un corps fédératif, toute guerre dont on ne tire aucun avantage, est une guerre nuisible. Car non seulement rien ne compense la perte d'hommes et d'argent; mais le dépit secret de les avoir perdus sans aucun équivalent, laisse le desir de tenter de nouveau la fortune dans un autre moment : et ce desir ne peut manquer d'entraîner dans de grandes fautes. L'empire conserve encore aujourd'hui une partie de ses prétentions; mais il faudroit un bien grand changement politique, pour qu'il essayât de les faire valoir; et quel que pût être le succès de ses tentatives, je ne craindrai pas d'avancer qu'il n'en tireroit aucune utilité.

Cette même position naturelle, cette difficulté de communications que les neiges renouvellent tous les ans dans les Alpes, se trouvant secondées en Italie par d'autres

combinaisons morales et politiques, devoient en rendre la conservation plus difficile, et la séparation presque inévitable.

Trois causes devoient, ce me semble, affoiblir successivement la puissance impériale en Italie.

1°. L'esprit commercial, appartenant plus spécialement à un peuple qu'une longue suite de côtes appelle à négocier chez toutes les nations. Cet esprit commercial, que ses richesses provoquent toujours à l'indépendance, séparoit entièrement les intérêts de l'Italie de ceux du continent; ou du moins l'Italie ne vouloit pas recevoir de lui la loi sur ses intérêts; elle vouloit la lui dicter. L'exemple de Venise, et du pouvoir qu'elle acquit presque à sa naissance, pouvoir qu'elle ne dut qu'à son commerce, étoit une perspective encourageante. Il règnoit d'ailleurs, comme je l'ai déjà dit, dans tout ce qui étoit au-delà des Alpes, un reste de génie républicain; reste bien défiguré, mais dont l'ambition de quelques-uns se servoit avec avantage pour entretenir l'orgueil de tous. Cela est si vrai, qu'il n'y a presque pas

de grandes villes en Italie, que même parmi les petites, il y en a peu, qui n'aient eu, pendant plus ou moins de temps, la prétention de se constituer et de se gouverner en république. A la vérité, il n'étoit pas présumable qu'elles obtinssent un grand succès des efforts qu'elles faisoient pour y parvenir. Mais ces efforts eux-mêmes, la volonté de les soutenir, et l'espoir orgueilleux d'en voir un jour les heureux fruits, agissoient sans cesse sur les foibles liens qui unissoient encore l'Italie à un empire déjà affoibli, déjà divisé en lui-même, déjà composé d'une foule de souverainetés. Et cette cause toujours subsistante, ne pouvoit, avec le temps, que s'accroître, et produire des effets, auxquels il étoit difficile que l'empire opposât une force réprimante, qui ne se trouve jamais que dans l'unité politique d'un État, et rarement sous un chef éligible.

2°. L'esprit général de la nation italienne étoit en opposition perpétuelle avec celui de l'Allemagne. Le flegme germanique ne pouvoit guère se concilier avec

la vivacité ultramontaine : et cette différence de génie des deux peuples paroissoit même, et conséquemment se perpétuoit dans leurs langues. Outre l'opposition que mettoit à toute union durable entre les deux peuples, un contraste qui se substituoit chez l'un et l'autre, qui tenoit au soleil, au territoire, à l'habitude d'une boisson active et capiteuse, contre celle d'un vin froid et sans force, cette même vivacité tenoit toujours l'imagination italienne attentive à chercher tous les moyens de se soustraire à la domination germanique. Elle multiplioit ou mettoit en œuvre les moyens d'attaque, pendant que celle-ci étoit, par ses formes même, obligée de délibérer longuement sur les moyens de défense. Cette lenteur inévitable dans la constitution germanique, et qui l'étoit encore plus dans un temps où cette constitution n'avoit pas une consistance bien fixe, a quelquefois été fatale à l'empire, lorsqu'il lui a fallu défendre son propre territoire : à plus forte raison devoit-elle lui être souvent funeste, lorsqu'il falloit se réunir, s'armer et marcher pour

reprendre ou pour conserver des provinces éloignées, et que tout appeloit à l'indépendance. Malgré toutes les chances que sembloient offrir à l'empire les jalousies mutuelles de ces provinces, le peu d'ensemble de leurs tentatives, l'ambition de quelques particuliers, il ne pouvoit résister long-temps sans être entamé; et il le fut en Italie avant de l'être par-tout ailleurs.

3°. Mais ces deux causes étoient sans cesse alimentées par une troisième, qui devoit les tenir perpétuellement en action, les mettre en jeu, et s'approprier leurs effets, ou au moins les opposer aux efforts de l'empire. Cette troisième cause étoit la puissance temporelle des papes. Cette puissance s'étoit déjà beaucoup augmentée, et tendoit à s'augmenter encore. Pour qu'on ne croie pas que je veuille en faire la censure (1), je me hâte de dire que cela devoit être; que c'étoit un rapport nécessaire de l'état des choses : et que quelque moyen que l'on prît pour l'empêcher, la marche des événemens politiques et

(1) Voyez ci-dessus la note page 218.

religieux conduisoit inévitablement à l'augmentation de cette puissance. Le président Hénault a saisi cette réflexion, et l'a présentée avec sa justesse ordinaire : *Tout doit changer en même temps dans le monde, si l'on veut que la même harmonie et le même ordre y subsistent.* Ce principe est conforme à la raison, et démontré par l'expérience. Faute de l'avoir connu, ou d'avoir voulu le suivre, on est souvent tombé dans de grandes erreurs. Il doit être la boussole de tous ceux qui administrent ou négocient les intérêts des empires.

La religion chrétienne, pauvre, errante et contrainte de se cacher dans les commencemens, a dû, quand elle monta sur le trône de Constantin, prendre, si j'ose m'exprimer ainsi, la robe virile qui annonçoit sa force, et se montrer aux yeux du peuple avec un éclat, avec une richesse qui ne lui auroient pas convenu d'abord. Le peuple ne peut aimer long-temps une religion purement spéculative ; ses idées sont trop bornées et trop grossières ; il aimera, il suivra une religion pauvre, si elle est persécutée, parce que le sang de ses

martyrs imprime à ses dogmes autant qu'à son culte, un caractère de grandeur et de majesté que l'homme ne peut refuser au sacrifice volontaire que l'homme fait de sa vie. Il aimera, il suivra une religion riche et puissante, parce que l'imposante solemnité de ses mystères, parce que l'élévation temporelle de ses ministres lui donnent de la grandeur et de la majesté de Dieu des images, terrestres à la vérité, mais les seules qu'il soit capable de saisir.

Cette puissance temporelle ne pouvoit appartenir au chef de l'église qu'avec des grandes propriétés. S'il possédoit ces grandes propriétés comme simple sujet, sa dignité, et par conséquent la dignité de l'église, diminuoient d'autant dans l'esprit du vulgaire, à qui il ne faut pas demander de juger des choses spirituelles, autrement que par ce qu'il voit des yeux du corps. S'il les possédoit comme sujet vassal, il pouvoit dans mille occasions se trouver obligé, ou de résister à l'empereur, ou de lui céder. Dans le premier cas, c'étoit un conflit du sujet contre son souverain, spectacle toujours dangereux. Dans le

second, c'étoit une humiliation pour l'église, dans le chef de laquelle il étoit difficile de distinguer toujours le souverain spirituel et le seigneur temporel. Enfin la religion chrétienne étant devenue la religion universelle, celui qui en représentoit sur la terre le fondateur, ne pouvoit pas être astreint à une obéissance qui auroit sans cesse contrasté avec son autorité. C'est donc l'état même des choses qui amenoit ce changement. Je sais qu'on en a abusé : je sais que l'on a outrepassé tous ces rapports : mais c'est que l'homme va presque toujours d'une extrémité à l'autre ; c'est qu'il ne s'arrête au point où il doit se fixer, que lorsqu'il y est ramené par ses écarts même. Les papes ont sans doute abusé de la puissance spirituelle ; mais il n'en est pas moins vrai que le bien de la religion est essentiellement attaché à ce qu'ils l'exercent en se renfermant dans les bornes prescrites. Les papes ont quelquefois profité de leur puissance temporelle pour augmenter leurs propriétés, ou pour exciter des guerres injustes ; mais il n'en est pas moins vrai que leur puissance

temporelle est devenue nécessaire au respect qui lui est dû, et que des rapports nécessaires en ont fait aujourd'hui une partie de l'édifice politique de l'Europe.

Je vous renverrai, ou plutôt, je vous demande de revenir toujours à cette digression, quand je parlerai des troubles trop sanglans et trop multipliés auxquels a donné lieu la mauvaise application d'un bon principe: vous trouverez dans le premier livre de l'histoire de M. de Thou, un beau tableau des maux qu'ont produits les prétentions outrées de la cour de Rome. C'est un des morceaux dans lesquels on reconnoît le plus profond jugement de ce sage historien; et vous en sentirez mieux le mérite, quand vous connoîtrez mieux l'origine de la grandeur de la nouvelle Rome.

LETTRE

LETTRE XLI.

Accroissement de la puissance papale.

LE principe dont je vous parlois dans ma dernière Lettre, s'étendoit de jour en jour; il devenoit une cause active, travaillant sans cesse à ajouter à la puissance des papes tout ce qui se détachoit journellement de la puissance des empereurs. La crainte qu'inspira souvent aux papes l'audace de tous les tyrans qui s'élevoient en Italie, les empêcha quelquefois de suivre leurs projets, et les força souvent d'accorder aux circonstances ce qu'ils se promettoient bien de reprendre un jour. Mais à travers tous les obstacles que faisoient naître les démembremens qui s'opéroient en Italie, les papes ne perdirent jamais leur but de vue, et plusieurs choses contribuèrent à les y faire parvenir.

1°. Charlemagne ayant été couronné à Rome, l'usage s'introduisit chez ses

successeurs de suivre cette même formalité. Ce qui avoit été de la part du premier empereur, un acte de sa pure volonté et de sa toute-puissance (1), devint, avec le temps, une nécessité à laquelle ils ne purent se soustraire. Le couronnement à Rome fut regardé comme indispensable pour donner le titre d'empereur. Et telle est la force de l'opinion, de l'habitude ou du préjugé, même dans les plus grandes choses, que cet usage a subsisté jusques à Charles-Quint. Il étoit aisé à la cour de Rome de tirer d'un usage réputé nécessaire, des conséquences extensives de son autorité; et l'histoire montre en effet que c'est de là que partirent presque tous les argumens que cette cour fit valoir, non seulement contre l'autorité des empereurs, mais encore contre celle de tous les rois.

2°. Dans le 9e. siècle les papes n'osoient

(1) La preuve, c'est qu'en 813, quand il associa Louis à l'empire, il lui commanda de prendre la couronne sur l'autel, et de la mettre lui-même sur sa tête. L'abbé Velly observe que le pape ne fut ni appelé, ni consulté.

point encore se faire consacrer, avant que leur nomination eût été confirmée par l'empereur. Le pape Serge II ayant osé le premier devancer cette confirmation, les évêques ne l'approuvèrent qu'en réglant que cela n'arriveroit plus à l'avenir. Le même principe fut reconnu dans un concile tenu à Rome en 964 : c'est là que fut rendu le décret célèbre dont j'ai déjà parlé, et par lequel il étoit dit que ni le pape, ni les évêques ne pourroient être consacrés qu'après que leur élection auroit été approuvée de l'empereur. Les papes cherchèrent sans cesse à éviter cette confirmation, qui s'accordoit mal avec l'extension de leurs droits. Elle étoit cependant encore pratiquée du temps de Grégoire VII. Car ce pontife, un des plus violens promoteurs de la puissance papale, avoit, lors de son exaltation au pontificat, demandé la confirmation de l'empereur. Mais une fois en possession de la thiare, il porta ses prétentions plus loin que tous ses prédécesseurs. Le premier, il a su faire valoir les fausses décrétales, monument honteux et sacrilège d'un fanatisme imposteur, dont

la fausseté n'a été découverte que tant de siècles après. Le premier il osa, à la faveur de cette œuvre de ténèbres et d'iniquité, franchir les bornes de sa puissance, et déposer les souverains. C'est à lui que l'on attribue le fameux *Dictatus*, qui établit que le pape a le droit de déposer l'empereur, et de délier ses sujets du serment de fidélité. Avec de telles prétentions, qui dans la suite ne furent que trop mises en usage, les papes ne pouvoient se soumettre long-temps à attendre la confirmation de celui qu'eux-mêmes s'arrogeoient le droit de déposer. Ils travaillèrent donc à rendre leur sacre absolument indépendant du pouvoir impérial, et ils y parvinrent.

3°. Dans un temps où les bornes des deux autorités étoient peu connues, on devoit être naturellement porté à attacher une grande puissance temporelle à ceux dont on voyoit que la puissance spirituelle avoit une si grande influence sur la politique. Le premier pape qui vit l'incroyable succès qu'eurent ces excommunications lancées contre des têtes couronnées, dut

sans doute en être étonné lui-même. Mais la cour de Rome dut sentir bientôt qu'avec cet inépuisable arsenal, son autorité devoit prendre un accroissement rapide, et se dégager entièrement de toutes les gênes qui lui avoient été données jusqu'alors. Les premières tentatives de l'excommunication furent faites par Nicolas Ier., vis-à-vis de Lothaire, roi de Lorraine, et petit-fils de Charlemagne. Il fut menacé d'être excommunié, s'il ne renonçoit pas à Waltrade, sa femme. Ce qui n'avoit été qu'une menace, devint dans le siècle suivant une réalité. Robert, fils de Hugues-Capet, fut excommunié pour un mariage que Grégoire V déclara nul. En vain voulut-il ne pas reconnoître cette injuste sentence : abandonné par ceux même qui lui paroissoient le plus attachés, il dut craindre que cette excommunication ne servît de cause ou de prétexte pour le précipiter d'un trône sur lequel il n'étoit pas bien affermi. Il céda : et dès-lors la puissance à laquelle il s'étoit soumis, sentit qu'avec de pareils moyens elle pouvoit tout oser, et elle osa tout.

Philippe Ier. en fit l'épreuve. Excommunié deux fois par le pape Urbain II, il fut, ou il se crut obligé d'imiter la soumission de Robert. Ce qui leur avoit réussi en France vis-à-vis d'un monarque puissant et héréditaire, les papes devoient le tenter avec encore plus de succès, vis-à-vis des princes auxquels ils ne supposoient pas les mêmes moyens de défense. Ces princes même, et malheureusement presque tous les souverains, par un aveuglement inconcevable, travaillèrent eux-mêmes à accréditer dans l'opinion publique une arme, qui n'avoit et ne pouvoit avoir de force que par cette opinion. Quand elle attaquoit un de leurs rivaux et de leurs ennemis, non seulement ils l'approuvoient, mais ils provoquoient quelquefois l'excommunication; et en se chargeant eux-mêmes d'exécuter la sentence qui dépouilloit un souverain de ses États, ils soumettoient les leurs à cette jurisdiction usurpée, et se préparoient tous les malheurs qui devoient en résulter. L'histoire, pendant près de quatre siècles, est remplie des terribles effets du préjugé qui attacha tant

de force à ces excommunications. Pendant quatre siècles, on en suit les traces à travers les révoltes, les guerres civiles, et toutes les calamités inséparables de pareils troubles. Et bien plus tard encore, dans un temps où ces armes enfin émoussées ne paroissoient plus redoutables, on voit combien la cour de Rome, sollicitée par celle d'Espagne, tenoit à l'excommunication de Henri IV; et combien il fallut de patience et d'adresse au cardinal d'Ossat pour faire prononcer une absolution, qui, dans la forme, étoit elle-même dangereuse pour l'autorité royale. Car le droit d'absoudre suppose nécessairement le droit de condamner. Ainsi ce droit d'excommunication que les circonstances, les préjugés, l'audace, la jalousie et une superstitieuse ignorance des vrais principes de la religion, contribuèrent à établir, et à accréditer, en étendant sur toutes les parties du globe, au profit des papes, une puissance d'opinion, leur donna le temps et les moyens d'en établir une réelle en Italie.

4°. Rien n'étoit négligé pour affermir

cette puissance ; et c'étoit sur-tout au dehors que l'on alloit chercher les moyens de la consolider. Le meilleur étoit sans doute de se faire dans les royaumes chrétiens un revenu annuel et certain. C'est ainsi que s'établirent le droit de bulles et celui des annates. C'est ainsi qu'en Angleterre, dès le milieu du neuvième siècle, on avoit établi le tribut appelé *le denier de Saint-Pierre*. Ce tribut occasionna par la suite les plus grands troubles dans cet État, et fut une des choses qui contribuèrent le plus à servir le projet de Henri VIII, lorsqu'il voulut se détacher de l'église romaine.

5°. Un événement qui est devenu célèbre dans l'histoire, et qui a donné lieu à mille conjectures, vint encore sur la fin du onzième siècle, ajouter des forces réelles à la puissance papale. Une héritière de ces souverains qui s'étoient élevés en Italie, conçoit l'idée de faire passer sa souveraineté au saint-siége. Mariée une première fois, ou au moins fiancée avec un duc de la Basse-Lorraine, mariée ensuite avec un

fils du duc de Bavière, elle impose pour condition (1), au moins à celui-ci, qu'elle ne lui donnera pas de postérité; et conservant ainsi la libre disposition de ses États, elle en fait au saint-siége une donation (2). C'est ce qu'on appelle le *patrimoine de Saint-Pierre*. Nouvelle source de guerres et de rivalités; mais nouvelle force pour le saint-siége, et dont il fut redevable à la comtesse Mathilde.

6°. Enfin, une discussion malheureusement trop célèbre par le temps qu'elle a duré, par le sang qu'elle a fait répandre, par le scandale qu'elle a donné à l'église, mit encore les papes dans le cas de lutter contre l'autorité des empereurs : ce qui ne pouvoit jamais ni se faire, ni se terminer sans augmenter la leur. Je veux parler de la terrible querelle des investitures. Ceux qui n'ont vu, dans la constance avec laquelle les empereurs ont soutenu leurs droits à ce sujet, qu'une opiniâtreté

(1) *Moréry*, tom. 4, p. 946, édit. de 1732.

(2) La donation étoit faite avant le second mariage, mais étoit révocable par la survenance d'enfans.

déplacée, se sont étrangement mépris sur l'intérêt dont étoit cette grande question.

Tant que la religion ne fut point associée à l'Etat, tant qu'elle n'y fut que tolérée, les évêques n'ayant d'autres soins que ceux de leurs églises, ne devoient pas plus fixer l'attention du souverain, que les autres ministres de la religion, dont ils n'étoient distingués que par la prééminence de leurs fonctions. Mais quand la religion chrétienne fut devenue religion de l'Etat, quand la dignité épiscopale forma une grande autorité dans les diocèses, alors le pouvoir civil dut nécessairement inspecter des hommes puissans, dont l'autorité, bien dirigée pouvoit lui être utile, mal dirigée pouvoit lui être funeste; dont il devoit connoître les principes, ou prévenir les erreurs. Non seulement il devoit les inspecter; mais il devoit de plus avoir le droit de les nommer. Car si ce droit ne lui appartenoit pas, il falloit ou qu'il se trouvât sans cesse exposé aux suites d'un choix dangereux, et fait peut-être avec l'intention de lui nuire; ou qu'il s'adressât, pour annuller ce choix, à l'autorité dont

ce choix même étoit l'ouvrage. Rien de tout cela ne convenoit à la dignité royale, ne convenoit même à sa sûreté. C'étoit une contradiction perpétuelle de la précieuse maxime de l'unité des pouvoirs. Aussi Charlemagne et ses successeurs avoient-ils senti combien il leur importoit de ne point se dessaisir d'un droit, dont la conservation tenoit à celle de l'autorité même. C'étoit encore un de ces rapports nécessaires qui s'établissent successivement, contre lesquels l'habitude et l'opinion combattent long-temps, mais à qui elles ne peuvent ôter la force de la loi, qu'ils tiennent de l'ordre même et de la marche des choses. C'est faute d'avoir connu ces rapports, ou pour avoir voulu détruire ce qui étoit indestructible, que s'éleva cette terrible dispute des investitures. Elle fut terminée en France par le concordat dont nous parlerons dans la suite. En Allemagne, elle fut portée à son comble par l'impétuosité réciproque de Grégoire VII et de Henri IV. Grégoire qui s'étoit donné le droit de déposer les rois et de délier leurs sujets, fut irrité de l'opposition

qu'il trouva dans une chose, qu'il pouvoit présenter comme lui appartenant plus directement. Henri outré de l'audace d'un pontife, dont le trône dépendoit de la nomination, ou du moins de la confirmation de ses prédécesseurs, se laissa emporter à toute la fougue d'un orgueil irrité. En n'opposant au ministre de la religion qu'une résistance froide, mais inébranlable, il eût triomphé de l'irascible Grégoire, dont ce calme même auroit redoublé l'indiscrète ardeur. Mais par une de ces fautes trop ordinaires à l'humanité, qui se tient difficilement dans les bornes de la justice et de la raison, Henri reprocha avec raison à Grégoire d'outre-passer ses droits, et outre-passa les siens. Leur réciproque et implacable animosité mit l'Allemagne et l'Italie en feu. L'abbé Laugier, dans son histoire de la république de Venise, peint à grands traits ce combat indécent dans lequel il n'y avoit rien à gagner pour aucune des deux parties, et tout à perdre pour la religion. Ce qu'il y a de plus affreux, c'est que les papes soulevèrent contre Henri, non seulement ses sujets, mais

deux de ses enfans. Ce malheureux prince fut la victime de cette politique aussi impie qu'immorale. Mais ce même fils, qui avoit soutenu cette politique contre son père, la rétorqua, lorsqu'il fut empereur, contre ceux qui la lui avoient inspirée. Ce même Paschal II, qui l'avoit délié de ses sermens envers son père, fut par lui attaqué, pris, et obligé de céder les investitures : châtiment trop mérité, que la justice divine fait presque toujours infliger par les traîtres à ceux qui les ont provoqués à la trahison.

Les traîtres ont rarement cette fermeté infatigable, qui n'appartient qu'à la justice, et à la bonté des moyens par lesquels on la soutient. Henri V avoit arraché, par la force des armes la confirmation d'un droit qui appartenoit à la couronne. Il l'avoit arraché à celui-même, dont il avoit soutenu les prétentions contraires. Les papes qui avoient protégé et défendu cet Henri V, séduit par eux, et par eux armé contre son père, excommunièrent ce même Henri V, coupable à leurs yeux de les avoir réduits à reconnoître l'injustice de leurs prétentions.

Henri avoit résisté aux justes remords d'un fils révolté : il céda aux foudres du Vatican. Le préjugé superstitieux, plus fort que la nature, fit ce que celle-ci n'avoit pu faire. Ce fut à Worms, en 1122, que ce prince renonça en faveur des chapitres, à toute espèce de nomination ecclésiastique, ne se réservant que le droit d'investir le bénéficier, avec la cérémonie du sceptre, qu'on substitua à la crosse et à l'anneau.

Il est si vrai que la cour de Rome avoit vu dans la querelle des investitures le moyen d'accroître sa puissance, qu'elle en fit par ce même accommodement reconnoître l'indépendance absolue. Le second article porte que les terres du saint-siège seront affranchies de la souveraineté de l'empire.

De toutes ces causes, de toutes ces considérations, de tous ces faits, que produisoit tantôt l'adresse de la cour de Rome, tantôt le peu d'union de l'empire, tantôt la force même des choses, résulta d'abord l'affoiblissement, puis la perte presque totale de l'autorité des empereurs sur l'Italie.

Les princes que l'on élevoit à la dignité impériale n'avoient pas pour cela plus de force militaire, que ne leur en donnoient leurs propres États. A la vérité, ils devoient avoir à leur disposition les forces de l'empire; mais ils ne pouvoient presque jamais les employer aussi long-temps qu'ils auroient voulu; et il suffisoit que la cour de Rome pût influer sur les diétes, soit par ses intrigues, soit par ses excommunications, pour paralyser les moyens de force que l'empereur voudroit employer, ou au moins pour les faire arriver trop tard; ce qui, en politique, est à-peu-près la même chose.

LETTRE XLII.

Suite du même sujet.

L'OPINION reçue dans ces temps, que les papes avoient le droit de disposer des couronnes (opinion qui, comme je l'ai dit, eut les suites les plus fâcheuses pour la puissance impériale), fut encore propagée et affermie par trois événemens singuliers.

Les Sarrazins s'étoient emparés de la Sicile, de la Sardaigne, et de plusieurs autres îles de la Méditerranée. Ce terrible voisinage menaçoit l'Italie pour l'avenir, et en infestant ses côtes nuisoit beaucoup à son commerce. La cour de Rome voulut intéresser les princes chrétiens à chasser ces infidèles. Elle espéra y réussir, en leur donnant la souveraineté de tous les pays qu'ils délivreroient de ces ennemis du nom chrétien.

Ces mêmes Normands, que nous avons vu dans la seconde race désoler l'Europe

et

et s'établir en France, n'avoient de leur féroce origine conservé qu'un courage intrépide et une audace infatigable. Ce courage et cette audace leur firent tenter les entreprises les plus extraordinaires, et dont le récit merveilleux a encore été embelli par l'imagination des poètes et des romanciers. Quarante d'entre eux, revenant de la terre sainte, délivrent la ville de Salerne, dont les Sarrazins alloient s'emparer. Le bruit de cet exploit, la reconnoissance de l'Italie, les magnifiques présens dont elle avoit comblé ses libérateurs, rallument l'ambition guerrière des Normands. Quelques-uns d'entre eux passent en Italie; et ce fut alors que les fils si fameux de Tancrède fondèrent un royaume florissant dans la Pouille, dans la Calabre, dans presque tout ce qui compose aujourd'hui les États de Naples et de Sicile. Toutes ces nouvelles souverainetés eurent encore recours, pour se faire reconnoître, à l'autorité des papes : et c'est de-là que viennent les prétentions que Rome conserve sur le royaume de Naples.

Enfin le triste sort de presque tous ceux

que des sentimens religieux conduisoient en pélerins dans la Palestine, fit naître l'idée d'engager les princes chrétiens à se coaliser, pour arracher la terre sainte des mains des infidèles. Les croisades n'étant entreprises que par un motif de piété et par l'ordre du saint-siège, il se crut encore plus en droit de disposer de la souveraineté des pays qu'il envoyoit conquérir. Ce fut ainsi qu'il donna les couronnes de Chypre et de Jérusalem ; ce fut ainsi qu'il profita de la courte durée de l'empire des Latins à Constantinople, pour reprendre même la puissance temporelle sur cet empire détaché depuis si long-temps de la chretienté.

Il ne me paroît pas douteux que ces trois événemens, qui se succédèrent presque sans interruption ; n'aient infiniment contribué à assurer en faveur des papes les effets des causes que j'ai marquées depuis la *Lettre* XL. Le développement de ces effets étoit soumis à mille incidens, à mille contradictions, à mille obstacles. Le plus grand de ces obstacles fut le schisme qui affligea si long-temps l'église dans le

douzième siècle. Tout cela retardoit sans doute les effets, mais n'anéantissoit pas les causes.

C'est ainsi que lorsqu'on trouve dans l'histoire quelque grand changement politique, on voudroit en vain y trouver le moment fixe où ce changement s'est opéré; on voudroit en vain y trouver que ce changement s'est fait d'une manière aussi précise, que s'il s'agissoit de l'établissement d'une loi, dont la date et les dispositions fussent faciles à déterminer. Ce n'est point là la marche de la nature et du temps, les deux seuls grands maîtres qui, en politique, puissent faire des changemens solides. C'est cette marche qu'il est aussi nécessaire qu'instructif de suivre dans l'étude de l'histoire. Pour cela, lorsque, pendant un ou plusieurs siècles, on trouve des variations marquées, qui aboutissent à un changement total, il ne faut pas chercher ce changement dans chacune de ces variations; car il n'a été produit que par leur ensemble. Il faut donc embrasser toute leur durée, voir si elles tenoient aux personnes ou aux choses; voir les moyens

qu'on a mis en jeu; remonter jusqu'à l'origine de ces moyens; voir s'ils n'ont pas été d'abord plutôt l'effet des circonstances que des combinaisons; comment ensuite la politique s'est approprié ce que le hasard avoit produit, ou ce dont il lui avoit donné l'idée; comment elle en a suivi ou amené le développement; comment elle a profité des facilités qu'elle a trouvées; comment elle a renversé ou évité les obstacles qui étoient sur sa route. Alors le lecteur intelligent mettra de côté tout ce qui n'est que détail minutieux, tout ce qui n'est pas utile à la recherche qu'il veut faire; il ne s'attachera qu'à tout ce qui tient directement ou indirectement aux causes dont il examine le produit; et ne conservant, dans le tableau qu'il se fait à lui-même, que ce qui peut servir à le nuancer, toutes les couleurs différentes se fondent dans la perspective, et présentent à ses yeux un ensemble aussi exact que satisfaisant.

D'ailleurs cette méthode réunissant à-la-fois pour le même intérêt des événemens qui, au premier aspect, semblent n'avoir

aucune relation, les classe bien mieux dans la mémoire, parce que la réflexion, l'esprit d'analyse et de comparaison, viennent alors à son secours.

Toute la partie historique qui tient à la puissance temporelle et spirituelle des papes, a été bien différemment traitée : et de là naissent deux dangers que doivent également éviter ceux qui veulent étudier l'histoire avec une impartialité juste et éclairée. La plupart des historiens ultramontains, persuadés que la sainteté et la dignité de la religion tenoient à la grande extension de la double puissance des papes, n'ont vu d'abus nulle part, ont vu des droits par-tout; et pour les établir, ont été quelquefois aveugles, quelquefois même peu délicats sur le choix et l'application des monumens historiques. D'autres écrivains, au contraire, égarés dans les projets d'une orgueilleuse philosophie, et se flattant de faire tomber sur la religion les erreurs de ses ministres, ont toujours outré les fautes de ceux-ci; ou par une intention plus coupable encore, les ont présentées comme une suite nécessaire

de la sainte doctrine qui en contient la condamnation littérale. Pour passer entre ces deux écueils, le meilleur guide est l'histoire ecclésiastique de Fleury. Rien de plus sage, rien de plus exact; ce judicieux auteur a passé au travers de tous les préjugés, de tous les systêmes; et il ne s'est laissé approcher ni par les uns, ni par les autres. C'est peut-être à cette vérité stricte, vers laquelle il vouloit toujours marcher sans jamais s'arrêter, qu'il faut attribuer la simplicité quelquefois fatigante de son style. Il semble avoir voulu éviter tout ce qui pouvoit plaire; il n'a cherché qu'à instruire; il a réussi. Cette instruction est quelquefois sèche et monotone; mais elle est toujours exacte, pleine de sens et de justesse. Ainsi, sur tous les principaux faits qui tiennent à l'accroissement de la puissance des papes, c'est un livre qu'il faut toujours consulter pour bien connoître la vérité de ces faits, avant d'en chercher et d'en tirer des conséquences.

C'est à cette époque qu'il faut remonter pour voir comment fut traitée, ou plutôt comme fut obscurcie par les deux partis

la question des deux puissances temporelle et spirituelle. Pour ne s'être pas entendues, pour avoir mis l'humeur à la place de la raison, les deux puissances se sont nui réciproquement; il en a résulté le malheur des États et de l'église. Cet objet est un de ceux sur lesquels un homme d'État doit avoir des principes plus fixes. Ces principes n'ont point changé avec le temps et les circonstances : parce que, dans toute société, il y aura toujours un pouvoir civil et un pouvoir religieux. S'il fallut pendant long-temps recourir à ces principes, pour défendre la puissance temporelle contre l'extension qu'un zèle aveugle ou une ambition hypocrite vouloient donner à la puissance spirituelle, peut-être un jour faudra-t-il revenir à eux pour défendre celle-ci contre les clameurs séditieuses, contre les sanglantes persécutions d'une usurpation tyrannique. Dans cette lutte, il sera même d'autant plus nécessaire de s'appuyer constamment sur les vrais et grands principes, qu'on ne manqueroit pas d'imputer au pouvoir spirituel d'anciens abus, qui cependant ne

doivent nuire ni à l'essence de ses droits, ni à l'accomplissement de ses devoirs; et que c'est par les abus même auxquels il a pu se livrer, qu'il faut déterminer et circonscrire l'enceinte dans laquelle il doit être renfermé; mais où il doit, à l'abri de toute attaque, être entouré de la vénération et de la soumission publiques.

Dans mes autres Lettres, je ne m'arrêterai plus sur ces variations de la puissance des papes, sur cette diminution de la puissance impériale. Ce n'est pas que je ne trouve encore sur ma route beaucoup de faits qui m'y rappelleroient, et qui pourroient donner lieu à une nouvelle discussion. Mais ce sera toujours à celle-ci qu'il faudra vous reporter. C'est par elle qu'il faudra ou expliquer ces faits, si je me contente de les indiquer, ou juger les courtes réflexions que je pourrai y joindre.

L'empire, comme je l'ai déjà dit, n'a point abandonné toutes ses prétentions au-delà des monts. Un de ses électeurs est encore chancelier pour l'Italie; et même pendant la guerre de la succession, le pape ayant marqué trop d'attachement à la cause

de Philippe V, l'empereur réveilla en 1708 ses prétentions sur l'Italie, et menaça de les faire valoir. Cette menace n'eut point d'effet. La fin de cette même guerre, et celles qui survinrent jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, apportèrent dans l'Italie d'autres changemens dont je parlerai dans la suite. Car il est à remarquer que cette belle partie du continent européen, qui pendant tant de siècles a donné des loix aux trois parties du monde, a, plus que tout le reste de l'empire d'Occident, éprouvé de fréquentes variations, tant pour le partage que pour la souveraineté de ses États; et qu'au milieu de ces variations, l'Italie, déjà éloignée de ce qu'elle fut du temps des Romains, s'éloignoit encore tous les jours de ce qu'elle avoit été lors de la restauration de l'empire sous Charlemagne et ses successeurs.

LETTRE XLIII.

Changemens dans l'empire en Allemagne.

DE l'autre côté des Alpes, l'empire conservoit à-la vérité à-peu-près ses anciennes bornes, mais ne conservoit pas son ancien état politique. Il devenoit sous le même nom un autre État que l'on est très-embarrassé de définir. Ce n'étoit plus une monarchie : ce n'étoit point une république : ce n'étoit pas une aristocratie, dans l'acception la plus ordinaire de ce mot. Ce corps fédératif se composa successivement de toutes les souverainetés qui s'élevoient chez lui. Elles s'élevèrent en substituant l'éligibilité à l'hérédité du trône. Elles s'élevèrent en profitant de toutes les occasions qui pouvoient diminuer l'autorité impériale, et augmenter la leur. On vit bien plusieurs empereurs se succéder de père en fils, tels que Henri Ier. et les trois Othons, tels que Henri III, Henri IV et

Henri V. Mais cette succession paroissoit plutôt une concession de l'empire qu'un droit des empereurs. On n'en vit presque point faire la moindre tentative, et encore moins la faire avec succès, pour reprendre l'ancienne souveraineté qu'avoit eue Charlemagne. On peut aisément se faire une idée de tout ce que devoit produire, dans une aussi grande étendue de pays, cette multitude de souverainetés qui devoient toujours être, mais qui n'étoient pas toujours confédérées contre l'ennemi commun, et qu'une jalousie réciproque armoit souvent les unes contre les autres. C'est ce dont on peut se convaincre en parcourant l'histoire de l'empire jusqu'à Charles IV.

Trois maisons occupèrent principalement ce trône pendant plusieurs siècles : la maison de Saxe, de Franconie et de Souabe. Des guerres en Italie, des guerres contre les Hongrois et les Bohémiens, des guerres entre eux : voilà presque tout ce qui se passa en Allemagne jusqu'au règne de Conrad IV; c'est-à-dire, jusque vers le milieu du treizième siècle, époque à laquelle les plus grandes dissensions s'éle-

vèrent dans l'empire, et y produisirent un interrègne qui parut terminé par la nomination de Rodolphe, mais dont les troubles se renouvelèrent après sa mort.

Ce fut à cette époque que s'opérèrent, ou plutôt que se consommèrent les changemens qui s'annonçoient et qui s'effectuoient depuis si long-temps. Ce fut alors que tous les souverains ou co-États, qui composoient le corps germanique, s'emparèrent du peu de droits que les empereurs avoient conservé. On vouloit toujours garder un chef : il falloit bien que ce chef eût part au gouvernement de l'Empire. Mais déjà cette part avoit été très-limitée, et réduite à peu de chose. On la lui laissa telle qu'elle étoit. Ce n'étoit point là ce qui tentoit l'ambition des États; ce n'étoit point là ce qui pouvoit contribuer à raffermir leur souveraineté particulière. Mais un grand domaine étoit resté attaché à la dignité impériale, et pouvoit lui servir à reprendre un jour plus d'autorité. Ce domaine fut distrait de la couronne, et partagé principalement entre le comte Palatin et les trois archevêques

du Rhin. Le surplus fut réparti entre les ducs ou les administrateurs. Le clergé ne contribua plus à l'entretien de la cour impériale; les villes s'affranchirent du tribut qu'elles avoient payé jusqu'alors, et se constituèrent villes libres. Tous les droits locaux qui appartenoient à la chambre impériale, devinrent la propriété des États dans lesquels ils se trouvoient. Le changement fut si total, qu'un empereur qui n'auroit eu qu'une propriété d'un modique revenu, n'auroit pas été en état de soutenir son rang, ou n'auroit pu le soutenir qu'en extorquant ce qui, au titre de son élection, ne lui étoit pas dû.

Alors chacune de ces souverainetés se classa suivant le plus ou moins de puissance qu'elle s'étoit acquis; et cette gradation d'une autorité également indépendante dans le droit, mais très-inégale dans le fait, fit naître les quatre classes qui composent encore aujourd'hui l'empire. On vit naître et s'établir le collége des électeurs, le collége des princes, le collége des villes, et celui de la noblesse immédiate.

L'autorité de l'empereur se trouva alors

plus bornée, et moins à portée que jamais de revenir dans sa plénitude, à moins que la couronne impériale ne passât dans une maison assez puissante pour revendiquer des droits, qu'alors cette maison n'auroit pu reprendre sans injustice. C'est ce qui pensa arriver lorsque les règnes de Maximilien et de Charles-Quint eurent montré tout ce que la maison d'Autriche avoit et le pouvoir et la volonté d'entreprendre.

L'état d'anarchie qui consomma dans l'empire tous ces changemens, en fit naître un qui mérite d'être remarqué. Au milieu de ce grand corps fédératif, un autre corps fédératif se forma et se maintint. Un État s'établit dans l'État même, et chercha à se procurer par une alliance indépendante du premier État, une existence et une tranquillité que les troubles de celui-ci ne permettoient plus d'attendre de lui. Le commerce créa et exécuta cette idée.

J'ai déjà dit que par l'esprit qui lui est propre, et par l'augmentation des richesses dont il est la source, il tend naturellement à l'indépendance. Bien différent des propriétés foncières, qui attachent à

l'identité des choses, à la permanence des administrations, il aime le changement et les entreprises; accoutumé à calculer les chances, il donne souvent à la spéculation, c'est-à-dire, au hasard, parce que c'est à la spéculation qu'il attribue même ce qu'il doit à la fortune. La situation des grandes villes qui se trouvoient sur le bord de la mer d'Allemagne et de la mer Baltique, donnoit aux spéculations commerciales la plus grande latitude. Plusieurs de ces villes se réunirent entre elles, et composèrent, sous le nom de villes Anséatiques, une association séparée de celle du corps germanique. Hambourg et Lubeck furent les premières qui entrèrent dans cette union; Brême et Dantzig y furent ensuite admises. Je ne nomme que ces quatre villes, parce que c'est à elles que se réduit aujourd'hui cette ligue fédérative, la seule de ce genre qu'on trouve dans l'histoire moderne.

Si l'on veut voir combien tous ces démembremens avoient affoibli l'autorité de l'empire en Italie, et l'autorité de l'empereur en Allemagne, il faut jeter les

yeux sur l'empereur Frédéric II. Ce prince, fils de Henri VI, petit-fils de Frédéric Barberousse, n'étoit parvenu à l'empire que malgré les élections de Philippe, son oncle et son tuteur, et de Othon de Brunswich. Il régna plus de trente-six ans. Il avoit de grandes qualités, un courage et une fermeté inébranlables : il étoit roi de Naples et de Sicile, par Constance, sa mère; roi de Jérusalem, par sa seconde femme Yolande; roi de Sardaigne, dont il avoit chassé les Sarrazins : et cependant il ne rétablit point dans l'Italie la souveraineté de l'empire; quoique dans ce même temps les papes fussent eux-mêmes très-tourmentés par les prétentions de plusieurs souverains de l'Italie. Depuis que l'empire étoit sorti de la maison de Charlemagne, aucun empereur n'avoit possédé autant d'États que Frédéric; il avoit ajouté à ses propriétés l'Autriche, qu'il avoit conquise sur le duc de ce nom; et malgré toute cette puissance, il ne put rendre à la dignité impériale son ancienne grandeur. Un landgrave de Thuringe, un comte de Hollande, furent, de son vivant même,

élus

élus empereurs. Grégoire IX, Innocent IV l'avoient excommunié et déposé; et quoique toujours vainqueur de ses ennemis, loin de pouvoir rétablir et son autorité et celle de l'empire, il ne put pas même rétablir la tranquillité de l'État. Tant étoit forte la pente qui entraînoit tout vers un nouvel ordre de choses : tant étoit amenée et mûrie par le temps cette dislocation totale, qui déplaçoit tout à-la-fois et les bornes de l'empire, et les droits de la dignité impériale.

De tous les autres faits que présente l'histoire depuis le règne de Henri-l'Oiseleur, jusqu'à celui de Rodolphe, je n'en rappellerai ici que trois. Ils sont aussi satisfaisans pour le cœur que pour l'esprit. Au milieu de tant d'événemens, de troubles, de rivalités et d'usurpations, c'est une jouissance pour l'homme instruit, c'en est une sur-tout pour l'homme moral, de s'arrêter sur le petit nombre de faits rares et miraculeux, qui montrent que la grande et vraie politique se concilie avec les principes de la probité; qu'il n'appartient qu'à des esprits rétrécis ou à des cœurs

corrompus, de soutenir que ces deux choses sont inconciliables dans l'art de gouverner; et qu'au contraire, la seule politique réellement utile, parce qu'elle est la seule immuable, est celle qui repose sur le maintien des trois devoirs de l'homme, qui les respecte toujours, et ne les attaque jamais.

Henri de Bavière, successeur d'Othon III, voulut avoir une entrevue avec Robert, fils de Hugues Capet. Elle eut lieu vers l'an 1023. Tous deux également pénétrés des devoirs de leur état et de ceux de leur religion, tous deux pleins de cette estime réciproque que devoit leur inspirer cette mutuelle persuasion, ne craignirent point de conférer entre eux pour concerter les moyens d'entretenir l'union dans l'église et dans leurs États. Robert nouvellement en possession d'une couronne, dont on avoit détaché la couronne impériale, auroit pu ne se rappeler ce démembrement qu'avec le regret de la jalousie, auroit pu espérer de trouver dans les troubles de l'empire les moyens de reprendre ce qui avoit appartenu à Charlemagne. Henri, qui

voyoit sur le trône de France une nouvelle dynastie, élevée moins par des sujets que par des rivaux, pouvoit se servir de cette rivalité même, pour fomenter l'insubordination ou le mécontentement des grands vassaux, et pendant ces dissensions, travailler à reprendre, soit pour lui-même, soit pour l'empire, ce qu'il auroit prétendu en avoir été démembré.

Telle eût été sans doute la sombre et tortueuse politique d'un siècle de lumières. Mais dans ces temps d'ignorance, les peuples furent assez heureux pour être gouvernés par deux souverains qui avoient la véritable science, la seule utile, celle de leurs devoirs. Ainsi quand on trouvera dans l'histoire cette entrevue d'*Yvoye*, on n'aura pas à craindre qu'il y ait été question de partager une république voisine, de l'entraîner elle-même à sa perte en lui suggérant de fausses tentatives pour l'éviter; on n'aura point à craindre que dans cette entrevue les maximes de la saine morale aient été sacrifiées à une injuste ambition; qu'on y ait tendu les mains à la révolte, en ayant l'air de vouloir l'effrayer; qu'on

ait joué la sûreté de tous les gouvernemens, et les principes constitutifs de toute société, contre la chimérique et criminelle espérance de reculer ses limites de quelques lieues. Ce n'étoit point là la politique de Robert, ni celle de Henri. Aussi n'eurent-ils point à soutenir des guerres longues et sanglantes : aussi leurs successeurs n'eurent-ils point à regretter ce qu'avoit produit la loyauté de ces deux princes.

Le même Henri meurt sans enfans, ayant fait vœu de virginité avec l'impératrice son épouse; vœu contraire à la sainte institution du mariage; vœu qui trompe tout à-la-fois l'État et la nature, et qui, dans des princes sur-tout, doit avoir de fâcheuses suites. Frustrés dans leurs espérances, les sujets de Henri, lorsque ce prince mourut, offrirent à Robert le royaume d'Italie, et la couronne impériale. L'offre étoit éblouissante : la sagesse de Robert ne se démentit point. Content des États qu'il tenoit de son père, il aima mieux s'y affermir, que de risquer d'affoiblir sa puissance en l'étendant trop loin. A côté du règne brillant de Charle-

magne, il vit les malheurs dont ce règne avoit été suivi. Il étoit, comme lui, le second roi d'une nouvelle dynastie. Son autorité plus restreinte que celle de Charles, en prenant tout-à-coup la latitude de celle de ce grand monarque, ne devoit pas compter sur une plus longue durée. Robert, en recevant des propositions si flatteuses, fut dans son cabinet ce qu'il avoit été dans l'entrevue d'Yvoye; il fit au bonheur de ses sujets le sacrifice de deux couronnes, et prouva par son refus qu'il étoit digne de les porter.

Frédéric, dont j'ai déjà parlé, luttoit depuis long-temps contre plusieurs membres puissans de l'empire, et sur-tout contre les entreprises des papes. Grégoire IX et Innocent IV attirèrent sur ce grand et malheureux prince une foule de calamités. Voyant que son courage triomphoit de tout, ils voulurent armer contre lui le saint roi de France, Louis IX. Ils espéroient le séduire, en lui offrant pour son frère la couronne impériale. Rien ne put ébranler la fermeté du saint monarque. Il ne crut pas devoir faire entrer dans sa

famille une couronne, dont le légitime possesseur avoit été injustement dépouillé. Il ne crut pas devoir approuver les principes, d'après lesquels le pape s'étoit arrogé le droit de le déposer. A la faveur de la trop grande autorité qu'une superstition ignorante accordoit à l'excommunication des papes, il auroit pu regarder et présenter comme légitime l'offre qu'on lui faisoit. L'histoire nous montre en d'autres temps d'autres princes moins délicats, qui n'ont pas craint, qui même ont brigué l'honneur de se rendre les exécuteurs de ces séditieuses excommunications, et de venir au nom d'un Dieu de paix, usurper un trône, troubler des États, et faire autant de mal à l'église même qu'à la société. Mais Saint Louis, le plus grand monarque dont l'histoire nous ait conservé le souvenir; Saint Louis, dont la piété éclairée savoit distinguer dans les papes ce qu'il devoit respecter, et ce à quoi il devoit s'opposer, eût repoussé loin de lui la politique d'un ministre qui eût voulu lui montrer combien de pareilles circonstances étoient favorables à l'agrandissement de

sa puissance et de sa maison. Saint Louis savoit qu'il n'y a de grand que ce qui est durable, qu'il n'y a de durable que ce qui est juste ; que l'exemple qu'il donneroit, en reconnoissant dans les papes le droit de déposer un souverain, en secourant des sujets révoltés, ou des voisins trop ambitieux, pourroit un jour retomber sur lui ou sur ses successeurs. Dans ces temps d'une loyale et chevaleresque simplicité, il y avoit donc des ministres, il y avoit donc des grands, il y avoit donc des rois qui pensoient qu'en politique, l'injustice est dangereuse même pour elle-même; et que tandis qu'elle emploie des moyens illicites pour servir son ambition, elle travaille, sans le savoir, à miner un jour sa propre grandeur, elle amasse les matériaux dont un jour on se servira contre elle, et se prépare une catastrophe plus terrible.

Voilà ce qu'on trouve dans le onzième et le treizième siècle ; voilà ce que plusieurs politiques du dix-huitième n'ont peut-être jamais remarqué, ou ce qu'ils n'ont vu qu'avec un mépris machiavéliste, qui donne la juste mesure de leurs principes

et de leur conduite tant en morale qu'en politique.

La religieuse fermeté de Saint Louis n'empêcha pas la cour de Rome de suivre une conduite qui lui avoit été dictée par Grégoire VII. Elle la suivit contre Louis de Bavière, avec les mêmes armes et avec autant d'opiniâtreté que contre Frédéric II. Jean XXII et Clément VI osèrent bien soutenir que l'empire étoit un fief de l'église, que l'élection de Louis étoit nulle, parce que l'autorité apostolique n'y étoit pas intervenue. Ils lui ordonnèrent d'y renoncer ; sur son refus, ils l'excommuniè-rent trois fois, le déclarèrent hérétique et schismatique, déchu de tout honneur et dignité ; délièrent ses peuples du serment, et commandèrent aux princes de l'empire de nommer un autre empereur. Ce délire alloit toujours en croissant ; et si enfin il n'eût pas travaillé à se détruire lui-même par l'excès de sa fougue ridicule, on ne peut calculer jusqu'où se seroit étendu le pouvoir des clefs. Mais cette fois son impétuosité même le fit échouer. Les princes de l'empire, que des intérêts particuliers

avoient quelquefois aveuglés, au point de leur faire soutenir les prétentions de Rome, sentirent enfin que ces prétentions indéfinies alloient les mettre entièrement sous sa dépendance; ils s'assemblèrent en 1338, à Rentz, près de Coblentz, sur le Rhin, et là firent un acte public, qui est devenu une des pièces les plus intéressantes du droit germanique. Il porte que depuis la translation de l'empire romain à la nation germanique, on devoit regarder comme empereur légitime, et muni de tout son pouvoir, celui qui étoit élu par les électeurs de l'empire, indépendamment de la cour de Rome; que le chef de l'église étoit seulement en droit de le couronner, par une cérémonie qui ne conféroit pas, mais qui supposoit dans l'empereur élu la dignité impériale, parce que la puissance et la dignité impériales ne relèvent que de Dieu seul.

On est peut-être étonné de voir que dans cet acte, le couronnement est présenté comme un droit du pape; mais on le sera bien davantage, en voyant que cet acte si conforme aux faits, à la raison et à

la justice, ne fut pas approuvé et signé par la totalité des princes électeurs. Tel fut l'empire que Rome exerça sur plusieurs d'entre eux, qu'ils refusèrent d'accéder à un acte conservatoire de leur indépendance et de leurs droits. Cette scission produisit l'élection de Charles IV, de la maison de Luxembourg, et déjà roi de Bohême. Une des conditions tacites avoit été vraisemblablement d'anéantir l'acte de 1338 : c'est ce qu'il fit par des lettres-patentes expédiées pour Innocent V, et par lesquelles il obligea ses successeurs à recevoir du pape la confirmation de leur élection et la couronne impériale. Mais ces lettres n'eurent aucun effet ; et peut-être Charles lui-même ne les avoit-il données qu'à regret, pour acheter son élection, et dans l'espérance que l'acte de 1338 prévaudroit toujours sur elles ; c'est ce qui arriva.

C'est à ce prince, devenu empereur légitime par la mort de Louis de Bavière, que l'empire est redevable de la première loi qui a régulièrement fixé sa constitution, loi sur laquelle on s'est fondé ; lors-

qu'on a voulu rétablir et perfectionner cette constitution par le traité de Westphalie.

Quelques auteurs avoient voulu faire remonter jusqu'à Othon III l'établissement des sept électeurs : mais cette erreur a été reconnue. Jusqu'au treizième siècle, les princes, les prélats, les seigneurs se réunissoient pour l'élection ; et l'usage de ne faire cette élection que par sept princes, usage qui vraisemblablement s'étoit établi peu-à-peu, n'a été légalisé que par la bulle-d'or. Cet usage a sans doute privé les princes d'un droit qu'ils avoient auparavant : mais l'exercice d'un pareil droit est presque toujours dangereux dans une grande assemblée. On a dit, et il n'est que trop vrai, que tous les hommes rassemblés, quels qu'ils soient, deviennent *peuple*. C'est déjà pour un État une position dangereuse que celle de l'élection de son chef ; c'est bien pire, quand cette élection se fait dans une grande assemblée. L'État est alors exposé à toutes les chances de l'intrigue, de la séduction, de la foiblesse, de l'enthousiasme, de l'ambition

et de la jalousie. C'est trop communément de ces terribles ingrédiens que se compose ce que l'on croit être le vœu de la majorité. Ainsi il est peut-être avantageux aux princes de l'empire d'avoir été d'abord par l'usage, puis par une loi, privés d'un droit dont l'exercice leur offroit bien plus d'inconvéniens que d'avantages. Au reste, ce droit restreint aujourd'hui aux électeurs, est plutôt pour eux un droit honorifique que réel. La bulle-d'or sembloit avoir en vue de rendre la couronne absolument élective, et d'empêcher qu'elle ne se perpétuât dans une famille. Peut-être est-il encore heureux pour l'empire que ce but n'ait pas été rempli, et qu'en conservant de nom le droit de choisir des empereurs dans plusieurs maisons, l'empire n'en ait de fait choisi que dans la maison d'Autriche. Depuis Albert II, la couronne n'est point sortie de cette illustre maison : et l'empire, sans perdre le privilège de l'éligibilité du trône, en a évité les dangers, et a recueilli tous les avantages de l'hérédité. Si à la mort de Charles VI, des raisons politiques élevèrent sur le trône

impérial un prince d'une autre maison, à la mort de Charles VII, au milieu même de la guerre, on rappela cette maison qui n'avoit plus d'enfans mâles, et on la couronna de nouveau dans la personne de celui qui en avoit épousé l'héritière.

C'est donc au règne d'Albert II que l'histoire de l'empire prend un autre caractère. Cette différence tient d'abord à l'élévation de la maison d'Autriche, à la position dans laquelle alors l'Europe se trouva, et aux nouveaux intérêts qui l'agitèrent. On ne peut donc bien connoître cette autre partie de l'histoire, qu'en voyant sur quoi elle est fondée, qu'après avoir examiné ce qui se passa en France, depuis le commencement de la troisième race jusqu'à Louis XI, et ce qui dans le même intervalle de temps se passa dans les autres États européens.

LETTRE XLIV.

Comment il faut suivre les changemens de la France jusqu'à Louis XI.

Je dis qu'il faut examiner les événemens de la troisième race jusqu'à Louis XI : je fixe le règne de ce prince comme une époque, parce qu'il se fit sous lui de grands changemens en France; parce qu'il donna à la politique extérieure une marche bien plus active, et de plus grandes dimensions; parce que, peu d'années après sa mort, la découverte de l'Amérique fit une révolution dans la politique, et compliqua plus fortement toutes les combinaisons respectives de l'Europe.

Je n'ai point dans ce foible ouvrage la prétention de vous donner l'histoire d'aucun pays. Il n'est fait que pour indiquer la manière dont vous pouvez étudier l'histoire en général. Ainsi quoique je m'étende plus sur l'histoire de France que sur toute

autre, je me contenterai d'indiquer comment vous devez suivre jusqu'à Louis XI les faits principaux, nécessaires pour connoître la situation de tous les États qui figurent dans l'histoire jusqu'à la paix de Westphalie.

En général, à moins qu'on ne veuille chercher dans l'histoire une instruction militaire (et alors il faut se borner aux auteurs qui ont écrit les positions, les marches, les campemens et les batailles), c'est moins la partie guerrière que l'on doit chercher à connoître, que la partie politique. Sous ce nom, je renferme tout ce qui tient à la conduite d'un État, tant au-dedans qu'au-dehors, tout ce qui peut faire voir quelle a été la forme de son gouvernement, de son administration; quel y étoit le pouvoir des grands; comment il a influé sur sa foiblesse ou sur sa prospérité; comment se sont établies ses relations extérieures, comment elles se sont soutenues et augmentées; quel rang elles lui ont donné parmi les puissances; par quels moyens il l'a perdu ou conservé.

Cette étude est très-satisfaisante dans

l'histoire de France, même pendant les premiers siècles de la troisième race. Elle est de plus nécessaire pour bien connoître l'histoire ultérieure de la monarchie ; et l'on ne jugera jamais bien du point où elle est parvenue, si on ne connoît préalablement, et celui dont elle est partie, et ceux par lesquels elle a passé.

Nous avons, sur les variations de la monarchie françoise, un ouvrage très-intéressant, et qui seroit extrêmement utile, si l'auteur, déjà systématique par goût, ne se fût pas livré à cet esprit de révolte et d'insubordination, à cette intolérance d'une sage liberté, qui a infecté une grande partie des plus belles productions du dix-huitième siècle. Ce sont les observations de l'abbé de Mably. Depuis sa mort, on a encore enchéri sur ses audacieuses erreurs. L'édition posthume semble avoir été faite pour appeler à l'insurrection tous ceux sur lesquels elle n'appelle point la proscription, pour présenter, sous le jour le plus faux et le plus odieux, l'auguste dynastie qui, pendant si long-temps, a gouverné la France avec tant de gloire

et

et de bonheur. La date de cette dernière édition indique assez l'intention dans laquelle elle a été revue. Les éditeurs travailloient pour des factions, et l'historien ne doit écrire que pour la vérité. Cet ouvrage, dans lequel on trouve d'excellentes choses, est donc dangereux, et peut donner de funestes préjugés au lecteur, qui n'auroit pas d'ailleurs les connoissances nécessaires pour rectifier ses idées. C'est un livre qu'il ne faut ouvrir qu'à la lueur de la critique la plus sage et la plus éclairée.

Pour cela, vous pouvez lire les variations de la monarchie françoise par Gautier de Sibert. Cet ouvrage, dont le plan eût pu être mieux fait, renferme, avec assez d'exactitude, tout ce qui tient au gouvernement politique, civil et militaire, ainsi que les causes des principaux changemens. Sur chaque objet, vous rapprocherez ce qu'en dit M. le président Hénault, dont la précision toujours juste et vraie a donné à son abrégé une réputation si constamment soutenue : et ces premières études vous mettront à portée de

lire avec fruit les discours de M. Moreau, où une critique judicieuse [illegible]re toujours un examen profond et raisonné.

L'abbé Millot, dont le plan n'étoit que de faire un abrégé, a resserré en deux volumes ce que d'autres auroient pu délayer en quatre. Aucun grand événement n'y est oublié, aucune variation intéressante n'y est omise. A chaque page on trouve des réflexions courtes, mais judicieuses, qui mettent le lecteur à portée d'en faire d'autres, et de chercher dans des ouvrages plus volumineux de plus grands détails, qu'il sera alors plus en état de juger. C'est le but que l'auteur s'étoit proposé, et c'est celui qu'il a atteint. Ainsi je conseillerai toujours de lire deux ou trois fois ces deux volumes, avant de commencer une plus grande étude de l'histoire de France, avant de lire celle de l'abbé Velly, et de ses continuateurs, avant de lire les histoires particulières de tel ou tel règne.

L'histoire de l'abbé Velly est très-détaillée, très-exacte, très-sagement écrite; mais si on ne s'est pas déjà formé un

ensemble de la monarchie, si on n'en connoît point les principaux événemens et les principales variations ; si déjà on n'a pas remarqué les causes et les effets des uns ou des autres, on se perdra dans les détails : on ne remontera jamais jusqu'à la véritable source des faits : on ne descendra pas jusqu'à leur dernière influence : en un mot, on saura, on pourra même retenir beaucoup de faits historiques, mais on ne saura pas l'histoire.

De même, pour les histoires particulières ; elles sont bonnes à connoître et nécessaires à consulter. C'est là que l'on trouve une multitude d'anecdotes dont on ne peut pas surcharger une histoire générale, et qui souvent donnent de grandes lumières sur l'histoire même. Ce n'est pas que cette lecture n'ait quelquefois son danger. Comme il y a plus d'esprits qui s'attachent à des détails quelquefois amusans, qu'il n'y en a de capables de saisir un grand ensemble, il faut éviter de recueillir indifféremment toutes les anecdotes ; de vouloir tout ramener à elles, tout expliquer par elles ; c'est une lanterne sourde avec

laquelle on peut pénétrer jusque dans les plus petits recoins de l'édifice ; mais ce n'est pas une lumière sûre et fixe, à l'aide de laquelle on puisse d'un coup-d'œil voir la façade et juger les proportions.

L'abbé Lenglet a donné là-dessus les maximes les plus justes dans son premier volume ; et dans les autres, il indique les auteurs particuliers, et le mérite ou les défauts de chacun d'eux. Les principaux sont l'histoire de Philippe-Auguste, par M. Baudot de Juilly ; l'histoire d'Éléonore de Guyenne, de M. Larrey ; l'histoire de Saint-Louis, par Joinville ; l'histoire de Charles VI, par M. le Laboureur, et enfin les deux histoires de Charles VII, l'une par M. Godefroy, et l'autre de ce même M. Baudot de Juilly.

Pour vous faciliter l'étude de l'histoire de tous ces règnes, je vais vous tracer ici un tableau succinct, qui vous donnera un apperçu de ce qui s'est passé de plus intéressant, et de la manière dont il faut classer les faits qui s'y trouvent.

LETTRE XLV.

État général de l'Europe depuis le dixième jusqu'au quatorzième siècle.

Dans ce tableau doivent nécessairement entrer, d'abord la perspective de la situation de l'Europe à la fin du dixième siècle, et ensuite une esquisse des principaux événemens jusqu'au quatorzième. Cette méthode de se faire de temps en temps une idée de tous les peuples, dont les intérêts commencent à se rapprocher et à se mêler, me semble le meilleur moyen de voir comment ces intérêts, simples et éloignés d'abord, se sont multipliés et compliqués en se rapprochant, et ont enfin formé tous les rapports que nous voyons aujourd'hui.

En Angleterre, l'heptarchie étoit finie. Egbert avoit réuni sous ses loix presque tout ce qui la composoit; quelques souverainetés particulières échappèrent à sa

domination, mais reconnurent sa suzeraineté. Le pays de Galles conserva seul son indépendance; il étoit toujours habité par les naturels Bretons, que j'ai déjà dit s'y être retirés lors de l'invasion de l'île par les Pictes et les Saxons. Ce royaume ainsi établi avoit été gouverné par un grand homme. Alfred-le-Grand avoit perfectionné dans ses États les loix saxones, loix que j'ai déjà remarqué avoir été presque toujours les mêmes chez tous les peuples du Nord-Est qui s'étoient répandus en Europe. J'en ai, dans la seconde partie, donné une notice à l'article de la Belgique. A ces premières loix, Alfred en avoit ajouté d'autres, tirées des localités du pays qu'il gouvernoit, conformes aux mœurs de ces peuples, indiquées par les circonstances survenues depuis la première invasion. Il avoit déjà commencé ce grand ouvrage; il s'y livroit avec cette constance infatigable, avec cette prudente ardeur, que donne à un grand monarque, armé d'un grand pouvoir, la prescience qu'il travaille au bonheur des hommes. Il fut troublé dans ces royales occupations par

une nouvelle invasion des mêmes peuples qui déjà avoient attaqué l'Angleterre. Ces mêmes Normands ou Danois qui avoient inondé la France, passé jusqu'en Sicile, et pénétré dans la Palestine, se répandoient aussi dans l'Angleterre. Alfred, vaincu par eux, vit le moment où tout ce qu'il venoit de faire, et tout ce qu'il vouloit encore faire pour la nation qu'il gouvernoit, seroit perdu pour elle. Il supporta son malheur, mais en cherchant les moyens de le réparer. Contraint de fuir dans les montagnes et dans les bois, d'y errer déguisé sous les lambeaux de la mendicité, il y fut suivi par son courage et par l'affection de ses sujets. Ce fut avec leur secours que, dans cette retraite ignorée de ses ennemis, il se prépara à les attaquer. Ce grand projet, mûri pendant long-temps, fut exécuté avec un secret et une vigueur qui en assurèrent le succès. Les princes danois, surpris et défaits, furent contraints de retourner vers la mer Baltique; mais un grand nombre des Danois qu'ils avoient amenés, restèrent et s'établirent en Angleterre. C'est ce qui, quelques années

après, y ramena Suénon, roi de Danemarck. Il venoit pour venger ses anciens sujets, qu'Ethelred avoit fait massacrer, d'après les soupçons qu'il avoit sur eux. Cette iniquité fut punie. Ethelred, chassé d'Angleterre, fit de vains efforts pour y rentrer. Suénon s'empara de la couronne, et la laissa à Canut, son fils. Mais les Danois ayant été chassés à leur tour de l'île, qu'ils gouvernoient comme pays conquis, Edouard, fils de cet Ethelred, remonta sur le trône de ses pères; et c'est lui qui, en désignant pour son successeur Guillaume, duc de Normandie, lui donna sur le trône d'Angleterre, des droits que ce duc sut si bien faire valoir par la force de ses armes.

Le nord de l'Angleterre envahi par les Scots, avoit pris d'eux le nom d'Écosse, avoit reçu d'eux des loix peu différentes de celles des Saxons. La royauté y étoit établie; elle avoit déjà compté plusieurs monarques; elle entretenoit déjà quelques relations avec la France. J'ai remarqué que le génie de Charlemagne, à qui rien n'échappoit, sembloit avoir préjugé que la politique de la France devoit être de

chercher des alliés dans le Nord. Il avoit eu aussi des alliances avec le Danemarck et la Suède. Il en avoit eu avec la Pologne; et dès la première race, Clotaire, en donnant sa sœur au roi des Sarmates, avoit fait un traité avec lui. Il est donc des rapports naturels, il est des alliances, dont les conditions peuvent varier avec les temps, mais dont la nécessité et les avantages sont indiqués par les lieux mêmes. C'est la géographie qui en dresse le premier acte. Telle étoit l'alliance de la France et de l'Écosse; c'est ce qui a soutenu constamment cette alliance, malgré toutes les difficultés et les variations survenues pendant tant de siècles; c'est ce qui a si souvent armé l'Écosse contre l'Angleterre, jusqu'au moment où la malheureuse maison de Stuart a réuni les trois royaumes Britanniques.

Le Danemarck, déjà trop connu par ses terribles émigrations, tendoit, ainsi que la Suède, à devenir une monarchie héréditaire. L'élection tomboit toujours sur l'héritier du dernier roi. Ces deux royaumes rivaux, destinés à être par la suite quelquefois réunis, n'avoient point

alors à craindre d'autre puissance sur la mer Baltique. La Russie avoit, comme la Suède et le Danemarck, embrassé le christianisme ; mais elle étoit toujours dans les plus grandes ténèbres de la barbarie : elle devoit même rester long-temps dans cet état, soit que le génie de ses habitans accueillît difficilement toute espèce de connoissances politiques, soit que l'âpreté de son climat éloignât toutes ces communications, qui tôt ou tard finissent par unir tous les peuples. Celui-là devoit être devancé par tous les autres ; il sembloit ne devoir point participer de long-temps à la marche de l'esprit humain. La nature sembloit vouloir l'oublier pendant plusieurs siècles, pour l'élever tout-à-coup et d'un seul jet à la hauteur du dix-huitième, et en faire en un instant une des plus grandes puissances.

La Pologne alloit être érigée en royaume, en faveur de Boleslas, un de ses princes. La même chose alloit arriver en Hongrie, en faveur d'Étienne, qui n'avoit que le titre de duc. L'érection de la Pologne fut l'ouvrage de l'empereur Othon III : ce qui

étoit attribuer à l'empire une sorte de supériorité, et ce qui a suffi pour lui donner des prétentions sur plusieurs provinces de ce royaume. L'érection de la Hongrie fut faite par le pape : ainsi il n'est pas étonnant que les papes aient voulu s'attribuer sur ce royaume, comme sur les autres, des droits que les souverains eux-mêmes s'efforçoient de leur donner. Il est à remarquer que ces deux royaumes, dont l'érection est à-peu-près de même date, furent quelquefois réunis. Louis de Hongrie les possédoit tous deux. Depuis sa mort arrivée vers l'an 1386, l'histoire nous les montre toujours électifs, soit qu'ils l'eussent été antérieurement, soit qu'ils ne le fussent devenus qu'alors. Tous deux se sont conservés tels, le premier jusqu'à nos jours, le second jusqu'au moment où il est devenu héréditaire dans la maison d'Autriche ; et c'est pour avoir résisté à cette nécessité bienfaisante de l'hérédité du trône, qui a assuré le bonheur de la Hongrie, que la Pologne a éprouvé les terribles calamités qui n'ont fini que par sa ruine entière.

Venise, à peine sortie de ses lagunes, avoit déjà créé un commerce et une marine. Déjà, presque toujours en guerre avec les Sarrazins qui occupoient les deux extrémités du golfe, elle sembloit, en luttant contre eux, se préparer à de plus grands combats contre la puissance Ottomane, qui, quelques siècles après, remplaça les Sarrazins. Le voisinage de ces infidèles étoit toujours effrayant, tant pour la cour de Rome que pour le reste de l'Italie. Il est sûr que si les deux empereurs d'Orient et d'Occident eussent réuni leurs efforts, ils auroient inévitablement renvoyé dans les sables de l'Afrique ces peuples, qu'ils devoient craindre de voir établis au milieu d'eux. Mais il y avoit entre les deux empires une jalousie que rien ne put détruire, et qui se manifesta bien plus pendant les croisades. Le schisme des Grecs leur donnoit contre Rome une antipathie religieuse; et celle-là se soutient toujours, même contre son propre intérêt. Les empereurs Grecs n'étoient peut-être point fâchés de voir dans l'Italie, à laquelle ils avoient presque entièrement renoncé,

des ennemis qui tenoient sans cesse les papes dans l'inquiétude. Les empereurs d'Occident ne regardoient peut-être pas comme un mal, qu'il y eût entre eux et les empereurs Grecs un peuple, qui empêchât ceux-ci de songer à reprendre l'ancienne unité de l'empire. Ce n'étoit pas la force de leurs armes, ce n'étoit point l'affection que les naturels du pays pouvoient avoir pour eux, qui maintint si long-temps les Sarrazins en Sicile et en Italie. La preuve en est dans l'extrême facilité avec laquelle ils furent chassés par quelques aventuriers sortis de la Normandie. Il falloit donc qu'il y eût une raison impolitique, à la faveur de laquelle ils se soutenoient dans une position que l'expérience a prouvé qu'ils ne pouvoient pas défendre. Dans le surplus de l'Italie, c'étoit une nombreuse décomposition de l'ancienne puissance. Chaque ville, chaque duc, chaque prince vouloit se faire un État. Plusieurs y parvinrent; et c'est une des preuves que l'on peut donner, pour montrer qu'avec cette vivacité d'esprit qui lui est naturelle, l'Italie joint cette finesse politique qui substitue

l'adresse à la force, la patience à l'audace, et qui a rendu ce peuple si célèbre dans les négociations.

J'ai déjà observé qu'une partie de l'Espagne avoit été envahie par des peuples d'Afrique, qui l'ont occupée si long-temps sous le nom de Maures. Ses anciens habitans, ainsi que les Goths, qui s'en étoient emparés contre la domination romaine, s'étoient retirés dans la Castille et dans le royaume de Léon. Toujours en guerre contre les infidèles, ils avoient au moins dans cette partie, arrêté leurs progrès. Mais les Maures en avoient fait en Catalogne, en Navarre, et plus avant encore dans les Gaules. Charlemagne avoit repris sur eux ces provinces ; il y avoit établi des comtes ou des gouverneurs, qui, à l'exemple de tous les autres, ne manquèrent pas de saisir les occasions de se rendre indépendans. Le premier qui réussit paroît être *Azar*. Mais le titre de roi ne fut pris que par Garsias Ximénès, ou même par son fils. Les conquêtes des Navarrois s'étendirent alors jusques dans l'Arragon ; et Sanche III, dit le Grand, ayant réuni

toutes les souverainetés enlevées aux Maures, ou qui n'étoient pas occupées par eux, le moment sembloit être arrivé, où l'unité de cette monarchie alloit la rendre redoutable à ses anciens ennemis, et la placer au rang des grandes puissances. Mais cette impolitique coutume des partages n'étoit pas encore abolie : elle arrêta la marche de la nature : elle s'opposa à l'évidence et à la raison; et ce royaume, divisé entre les quatre fils de Sanche-le-Grand, devint une source de guerres entre ces princes et leurs successeurs.

Le Portugal fut enveloppé dans les calamités que produisirent ces dissensions. Subjugué par Ferdinand, l'un des princes copartageans, il ne devint souveraineté particulière qu'à la fin du onzième siècle, dans la personne d'un prince de la maison de France.

Les royaumes de Bourgogne, riches dépouilles envahies sur la succession de Charlemagne, étoient déjà morcelés et alloient finir. Le premier offroit au comte de Genève l'espérance d'accroître sa souveraineté et de fonder une grande maison.

Ce comte est le fameux Gérold. Sa souveraineté prit en effet un grand accroissement; sa maison est devenue une des plus illustres de l'Europe; et ce fut Humbert aux blanches mains qui prépara sa grandeur future dans le comté de Maurienne. Lorsque cet Humbert s'éleva, le second royaume de Bourgogne avoit fini par la mort de Rodolphe III. Ce prince, décédé sans enfans, avoit fait son héritier l'empereur Conrad II. Les difficultés que l'empereur devoit éprouver pour faire valoir ses droits sur ces provinces, ainsi que l'embarras d'une nouvelle dynastie règnante en France, étoient un moment favorable pour ces commencemens de la maison de Savoie. Il semble qu'elle ait senti dès-lors combien elle auroit besoin d'adresse pour s'agrandir; et la suite de l'histoire prouve que cette adresse, augmentant toujours en raison des succès, souvent n'a pas respecté les principes de fidélité, qui doivent être chez les souverains les gardiens et les garans de leurs engagemens réciproques. Et je ferai ici une réflexion qui paroît peut-être anticiper sur

les

les faits, mais qui se justifiera par eux. Il n'y a point de maison souveraine qui ait produit une suite aussi longue et aussi continue de grands hommes; il n'y en a point que les circonstances et les alliances aient mis plus à portée d'établir une grande domination : et cependant cette grande maison, après avoir été long-temps réduite au titre de comte, ensuite à celui de duc, n'a obtenu le titre de roi qu'au commencement du dix-huitième siècle. Cette maison, après avoir employé plusieurs générations à franchir les Alpes, sembloit devoir dominer sur toute la plaine de la Lombardie : elle s'est bornée au Piémont : elle n'a passé qu'avec peine les Apennins, pour avoir deux petits ports sur la Méditerranée. Voilà à quoi ont abouti près de huit cents ans d'alliances, de traités, de fédérations, pour, contre, ou avec les puissances qui l'entouroient. Il est douteux qu'elle ne fût pas parvenue plus haut, si la mobilité du système auquel elle s'étoit attachée n'eût pas sans cesse effrayé tous ses voisins, et ne les eût pas mis en garde contre elle.

L'Alsace avoit éprouvé le sort de toutes les provinces de l'empire ou du royaume de France. Ses gouverneurs s'y étoient rendus souverains. Ce fut là le berceau des maisons de Lorraine et d'Autriche, qui se sont réunies tant de siècles après par le mariage de Marie-Thérèse. Gérard d'Alsace, fils aîné de Hugues, un des princes dont la souveraineté s'étoit établie sur la gauche du Rhin, se mit en possession de celle de la Lorraine, lorsque la mort de Charles eut éteint la postérité et les droits de la maison de Charlemagne. Pendant ce temps, un de ses frères, Gontrand-le-Riche, fils de ce même Hugues, s'agrandissoit dans la Haute-Alsace et dans l'Helvétie : il y acquéroit les souverainetés qu'il transmit à Rodolphe, comte de Halsburg, et que celui-ci augmenta encore.

Enfin, tout ce que, sous le dernier rejeton de Charlemagne, l'on comprenoit sous le nom de Lorraine, avoit déjà commencé, et après sa mort alloit continuer à former plusieurs États particuliers, dans lesquels j'ai remarqué qu'on trouve l'origine de dix-sept provinces unies.

LETTRE XLVI.

Premiers règnes de la troisième race.

Dans ce cadre très-resserré se trouve la position générale de l'Europe pendant les cent premières années de l'avénement de la troisième raçe au trône de France. Il est évident que dans cette position, la France pouvoit aisément reprendre tout ce qui lui avoit appartenu jusqu'aux Alpes et jusqu'au Rhin, si son tempérament politique n'eût pas nui à l'ensemble de ses forces. Ces forces eussent été bien moindres encore, si les nouveaux souverains n'eussent pas entièrement renoncé à l'idée de partager la monarchie entre leurs enfans, et senti enfin tous les inconvéniens de cette division, tous les avantages de l'indivisibilité. Celle-ci devint un principe conservateur de la monarchie : mais il fallut de longs malheurs, et la ruine de deux dynasties royales, pour placer cette

vérité importante au nombre de celles que les peuples et les rois ne peuvent jamais méconnoître impunément. Les premiers princes de la troisième race firent encore une chose qui affermit leur nouvelle autorité. Ce fut de faire, de leur vivant, sacrer leur fils aîné; précaution que la puissance et la jalousie des grands vassaux sembloient rendre nécessaire. Elle fut suivie jusqu'à Philippe-Auguste, époque à laquelle ses prédécesseurs ayant déjà rendu de si grands services à la nation, et ce prince ayant consolidé l'autorité royale par les grandes réunions qu'il fit à la couronne, on laissa tomber un usage qui ne s'est pas relevé depuis.

Il eût été à desirer qu'une politique aussi sage présidât toujours à la concession des apanages ou des domaines, dont on gratifioit les fils ou les princes de France. Le duché de Bourgogne n'eût pas été si souvent une occasion de guerres extérieures ou intestines; et sa dernière héritière n'eût pas porté dans une maison étrangère des droits qui ont changé toutes les combinaisons de l'Europe, et dont le soutien

a fait répandre tant de sang. Ce duché de Bourgogne appartenoit à Henri, frère de Hugues Capet; sa mort en rendoit Robert souverain légitime. Ce prince en investit Henri, son second fils; celui-ci étant devenu roi, le céda à Robert, son frère cadet, qui par là fut le chef de la première branche royale des ducs de Bourgogne. Cette maison donna au royaume de terribles inquiétudes jusqu'en 1361, où le roi Jean réunit le duché à la couronne. La première faute étoit donc réparée; on en fit une seconde. Jean donna ce duché à Philippe-le-Hardi, son quatrième fils, chef de la deuxième maison de Bourgogne. Cette deuxième maison, si fatale à la France, si célèbre par la haine qu'elle lui porta, par les ennemis qu'elle ne cessa de lui susciter, finit dans la personne de Charles-le-Téméraire.

Une faute plus grande encore étoit réservée à Henri Ier., successeur de Robert. Il prit part aux troubles qui s'élevèrent en Normandie. Il commença par donner des secours à Guillaume-le-Bâtard, surnommé depuis le Conquérant. Jaloux

ensuite de la puissance de ce redoutable vassal, il secourut inutilement un nouveau rival qui venoit pour s'emparer de la Normandie. Enfin Guillaume ayant été appelé en Angleterre par Saint Edouard, Philippe, successeur de Henri, ne fut pas assez frappé du danger de laisser un prince, déjà si puissant sur le continent, fonder une nouvelle puissance dans une île où il seroit toujours difficile de l'attaquer. Ce danger devint bien plus grand encore, lorsque le duché de Normandie, qui, après la mort de Guillaume, avoit appartenu à celui de ses enfans qui ne portoit pas la couronne d'Angleterre, fut ensuite réuni à cette couronne. Ce fut bien pire, quand la répudiation d'Éléonore de Guyenne fit perdre à Louis VII les riches provinces qu'elle lui avoit apportées ; lorsque le second mariage de cette princesse avec Henri II, roi d'Angleterre, eut rendu ce monarque souverain de ces mêmes provinces. Alors l'Angleterre jouissant chez elle de tous les avantages d'une puissance insulaire, devint pour la France une puissance continentale et contiguë. Elle pos-

séda la plus grande partie des côtes; et eut toujours la facilité de faire des descentes en France, d'y susciter des troubles, ou de profiter de ceux qui y étoient. La première origine de toutes les guerres qui s'élevèrent entre la France et l'Angleterre, est donc dans la conquête que fit de cette île un des vassaux de la couronne de France. Mais tel étoit alors le pouvoir de ces sujets rois, qu'il n'eût peut-être été ni possible ni prudent à Philippe Ier. de s'opposer à cette conquête, ou d'exiger que le conquérant renonçât à ce qu'il possédoit en France. Les autres grands vassaux pressentoient sûrement que la rivalité des deux rois seroit favorable pour eux; que pendant que ces deux monarques seroient en guerre, ils seroient moins à portée d'arrêter les entreprises qui attaqueroient leur autorité; et la conduite que pendant plus de deux siècles tinrent les grands vassaux dans ces guerres entre les deux couronnes, ne prouve que trop que tel avoit été leur calcul; et que, quand même Philippe eût reconnu combien la conquête de Guillaume devoit être funeste à la France, il

eût fait de vains efforts pour le dépouiller de ce qu'il y possédoit.

Mais si sa faute fut excusable, celle de Louis VII ne le fut pas. Déjà la politique de ses prédécesseurs lui avoit appris que c'étoit par des réunions successives que le royaume pouvoit recouvrer son intégrité : cette marche lui étoit tracée par tous ses ayeux depuis Hugues Capet. Henri Ier. s'en étoit éloigné, comme je viens de le dire, pour le duché de Bourgogne ; et déjà on en voyoit les tristes fruits. Louis VII avoit repris des erremens plus convenables. Le mariage d'Éléonore arrondissoit le royaume, et l'étendoit jusqu'à la mer de Gascogne. C'étoit l'ouvrage du célèbre Suger, un des plus grands hommes qui aient existé, un des plus grands ministres, un des plus grands bienfaiteurs de la monarchie. Tant qu'il vécut, il s'opposa à une répudiation qui devoit attirer sur le France tant de calamités. Mais après sa mort, Louis VII n'écouta que les motifs de mécontentement personnel qu'il avoit contre Éléonore. Il devoit songer que les mariages des rois sont autre chose que

des actes de famille. Ce sont, et c'étoient sur-tout alors des traités politiques, qu'on ne peut changer sans donner les plus grandes secousses aux États dont ils ont réglé le sort.

M. Larrey, dont j'ai déjà parlé, a donné dans son histoire d'Éléonore de Guyenne, l'origine et le développement de tous les événemens qui suivirent le second mariage de cette princesse. Cet ouvrage est utile pour lire ensuite avec plus de fruit celui de M. Gaillard. Ce grand historien a donné dans sa rivalité de la France et de l'Angleterre, le véritable modèle, non seulement de la manière, mais encore de l'intention avec laquelle on doit écrire l'histoire de deux grands peuples. Il tient une balance exacte entre les deux ; il ne déguise aucun des reproches qu'ils peuvent avoir à se faire. Il fait voir sur-tout combien la politique est fausse, du moment qu'elle est immorale. Il le prouve par l'analyse des dissensions qui s'élevèrent dans la famille des rois d'Angleterre, des secours ostensibles ou secrets que les rois de France donnèrent aux princes anglois, et qui

attirèrent contre eux les armes de ces mêmes princes, lorsque le changement de leur position eût changé leurs intérêts. Il donne sur-tout des idées grandes, nettes et vraies, sur la justice ou l'injustice des guerres. Les principes immuables du droit public, sont appliqués par lui aux circonstances, qui les mettent dans le plus grand jour. C'est sur-tout lorsqu'il est à la veille d'un grand événement, qu'il arrête son lecteur; il le tient en suspens; il le force à se recueillir tout entier, à décider en lui-même quel est celui des deux partis auquel le vœu de sa conscience déféreroit la victoire. C'est ainsi qu'il présente, à la veille des batailles de Poitiers, d'Azincourt et de Crécy, les prétentions que l'Angleterre avoit eues jusqu'alors, celles auxquelles elle se borne dans le moment, les offres qu'elle fait, les refus injustes ou imprudens par lesquels on y répond. Je ne connois pas d'auteur qui instruise mieux ses lecteurs, non seulement de ce qu'ils doivent savoir, mais de ce qu'ils doivent juger. Il est impossible de le lire sans éprouver le desir,

et même le besoin de devenir meilleur. Ce ne sont point, comme dans l'histoire philosophique des deux mondes, des idées fausses ou gigantesques, qui étonnent le vulgaire par leur hardiesse, et irritent l'homme sage par leurs dangereuses conséquences. Ce sont les vrais et éternels principes du droit des gens : ce sont les maximes les plus simples des trois devoirs de l'homme, présentées sous toutes sortes de jours, éclaircies par les faits, soutenues par les raisonnemens. Cet ouvrage est d'ailleurs écrit avec une grande force de style; et parmi tous les historiens modernes, je crois qu'on ne peut lui comparer que le célèbre Robertson.

LETTRE XLVII.

Des croisades.

Les quatre premiers rois de la troisième race n'eurent presque point de guerres au-dehors, jusqu'à la première croisade. Les guerres d'Angleterre ne commencèrent que sous Louis-le-Gros. Mais l'État n'en étoit pas plus tranquille. Robert de Bourgogne, excité par Constance sa mère, qui vouloit faire revivre les partages, avoit disputé la couronne à son frère, Henri Ier. Les comtes de Champagne et de Flandres, dont les noms se trouvent dans toutes les révoltes, dans toutes les entreprises contre la royauté, avoient fortement soutenu les prétentions de Robert. Rome n'étoit pas moins attentive à faire valoir les siennes. Robert, roi de France, avoit déjà été en butte aux foudres de l'excommunication : c'étoient toujours des mariages faits ou rompus, qui ajoutoient ce nouveau

scandale au premier. Philippe Ier. l'éprouva de la part du pape Urbain II.

Peut-être toutes ces semences de troubles religieux et civils auroient-elles eu des suites bien plus funestes encore, si elles n'eussent pas été arrêtées par une maladie dont l'Europe fut affectée alors, contre laquelle on s'est beaucoup déchaîné, et qui cependant a fini par lui être salutaire. Cette maladie fut celle des croisades. Je ne puis donner un autre nom à ces entreprises lointaines, conçues par un bon motif, préparées sans aucun accord réel, et exécutées avec des moyens bien différens du but que l'on s'étoit proposé. On a voulu ridiculiser le motif de cette guerre que l'on alloit porter dans les lieux saints. C'en étoit un respectable d'arracher des mains des infidèles un pays sur lequel ils n'avoient d'autre droit que celui de conquête; droit qu'ils exerçoient par des vexations inouies envers ceux que leur piété conduisoit vers ce berceau de la religion. C'étoit de plus un motif qui pouvoit avoir pour l'édification de la chrétienté un point de vue d'utilité générale. Enfin, ce n'étoit

point un motif injuste. Il n'y avoit pas d'injustice à déposséder un possesseur illégitime; il y en avoit eu certainement bien plus dans les sanglantes irruptions des Sarrazins et des Musulmans. Parmi tous les empires qui doivent leur naissance à la conquête, je ne crois pas qu'il y en ait dont l'établissement soit aussi légitime, aussi raisonnable que le nouveau royaume de Jérusalem. Il y a peu de premiers rois qui puissent représenter un titre aussi sacré que celui de Godefroy de Bouillon. Mais il auroit fallu, pour assurer le succès d'une pareille entreprise, une longue et parfaite intelligence entre tous ceux qui devoient y coopérer. Il eût mieux valu que l'exécution n'en eût été confiée qu'à un seul souverain de l'Europe, et que tous les autres eussent simplement contribué aux frais de l'expédition.

La situation de l'Europe étoit encore trop précaire, les puissances souveraines trop multipliées et trop rivales, pour attendre de ces souverains, transplantés avec des grandes forces dans une autre partie du monde, un accord qui n'existoit pas entre

eux, qui n'a jamais existé depuis, et qui, il faut en convenir, seroit miraculeux. Le projet des croisades auroit pu réussir, si celui de l'abbé de Saint-Pierre avoit été préalablement adopté.

Aux inconvéniens qui naissoient du peu d'union de leurs chefs, les Croisés joignirent ceux qui tenoient à l'ignorante superstition d'un siècle où les idées religieuses étoient aussi confuses que les idées politiques. Dans un temps où l'on croyoit le parjure permis, et l'impunité assurée, quand on avoit juré sur un reliquaire vuide; dans un temps où la simonie étoit portée à un tel point, que *les évêchés entroient dans les conventions matrimoniales, et qu'on les assignoit pour douaire; et la discipline tellement oubliée, que l'on conféroit des évêchés à des enfans;* la doctrine des indulgences devoit flatter toutes les passions. La curiosité naturelle à l'homme, les idées de grandeur toujours attachées à une entreprise extraordinaire, appeloient déjà en Palestine une foule innombrable; l'espoir des indulgences la multiplia bien davantage; et les Croisés se crurent tout permis, parce qu'on leur

disoit que tout seroit pardonné. Les excès auxquels ils se portèrent, soit contre les Sarrazins, soit contre les Grecs, soit même entre eux, prouvent combien il est dangereux de rassembler un grand nombre d'hommes, c'est-à-dire tous les vices, tous les crimes de l'humanité, et d'ôter le seul frein qui puisse les arrêter. Ils prouvent combien les maximes de la religion, combien la crainte ou l'espérance d'une éternité de peines ou de bonheur, influent sur l'imagination; et quels désordres doivent inévitablement arriver, dès que l'homme ose déplacer cette digue, placée par une main plus puissante et plus sage que la sienne.

Le président Hénault, après avoir fait à ce sujet les réflexions les plus justes, et prouvé que *les actes publics de la religion ne peuvent payer pour des crimes*, quand il n'y a *ni correction de mœurs, ni sacrifice des passions*, impute aux temps d'ignorance, *où on ne raisonnoit pas*, cette superstition grossière qui régnoit à la place d'un culte d'esprit et de vérité. Il montre que ces ténèbres d'ignorance ont été dissipées par

par la philosophie ; et sans se dissimuler les écarts de celle-ci, qui est coupable de bien des maux, il ajoute : *Dès qu'une fois la philosophie s'est soumise à la religion, la religion en est plus pure et plus éclairée.*

Cet auteur si estimable, dont le grand savoir et la rare sagacité ont trouvé moyen de mettre tant de choses en si peu de lignes, indique parfaitement dans quel esprit il faut lire l'histoire des croisades, comment on doit juger les succès qu'elles eurent momentanément, et les grands revers qui déterminèrent enfin à les abandonner. C'est en Grèce, c'est en Palestine qu'il faut suivre ces masses énormes, que l'Europe ne pouvoit lancer sur l'Afrique ou l'Asie, qu'en s'ébranlant elle-même. Mais c'est en France qu'il faut voir l'effet qui en résulta en faveur du gouvernement.

Ce fut long-temps un aliment pour l'inquiète et bouillante ardeur des grands vassaux. Les couronnes de Chypre et de Jérusalem avoient été portées par des seigneurs françois ; d'autres seigneurs pouvoient y parvenir ; d'autres conquêtes pouvoient élever d'autres trônes. C'étoit un appât

présenté à toutes ces grandes familles, qui saisissoient avec empressement et avec complaisance l'espoir de fonder des monarchies, où leur souveraineté seroit absolue, et débarrassée de ces hommages, de ces liens féodaux, qui en France resserroient peu leur pouvoir, mais irritoient leur orgueil.

Nos rois ne réclamèrent, ni pour eux, ni pour les princes de leur sang, les royaumes conquis dans cette autre partie du monde. Ce n'étoit donc pas pour eux qu'il alloient combattre : ils durent reconnoître la vérité de ce que je viens de dire, et voir que tout ce qui occupoit leurs vassaux si loin d'eux, étoit un bonheur pour la monarchie. Et indépendamment du motif religieux qui leur mit les armes à la main, celui-là peut avoir influé sur la persévérance avec laquelle on suivit pendant si long-temps des entreprises si malheureuses. Les rois de France étoient d'autant plus fondés à suivre cette politique, que, quoique les croisades les aient souvent tenus pendant plusieurs années éloignés de leurs États, la tranquillité publique ne

fut jamais troublée pendant leur absence. Robert, comte de Dreux, et frère de Louis VII, avoit précédé le retour du roi, et voulut avant son arrivée s'emparer du gouvernement : ses tentatives échouèrent devant la sagesse de Suger : et c'est le seul exemple remarquable de troubles survenus pendant une expédition de la terre sainte. Cette tranquillité à laquelle, dans le reste du temps, le royaume n'étoit pas accoutumé, me semble venir de plusieurs causes.

Presque tous les troubles qui survinrent en France dans les trois premiers siècles de la troisième race, étoient suscités ou par les puissances voisines, ou par les grands du royaume, ou par les papes. Les monarques voisins de la France prenoient part aux expéditions des croisades, y alloient eux-mêmes, et en troublant un État voisin, auroient craint d'attirer ce même trouble dans le leur (1). Les plus grands

(1) Quand Philippe-Auguste, en 1192, s'empara pendant l'absence de Richard d'une partie de la Normandie, c'étoit en vertu du droit de suzeraineté.

vassaux du royaume suivoient nos rois dans ces expéditions, et laissoient pendant ce temps dormir les intrigues, qu'ils employoient trop souvent contre l'autorité royale. Le droit féodal sur lequel étoient fondées leurs prétentions, protégeoit les voyages de terre sainte; il stipuloit même les secours extraordinaires qui devoient être fournis par les communes et les arrière-fiefs. Il sembloit qu'il eût voulu mettre sous la garde de la féodalité, et les propriétés et les personnes de ceux qui entreprenoient ces voyages religieux.

Les Papes étoient plus particulièrement les chefs de ces sortes d'entreprises. Outre les motifs spirituels qui les leur faisoient embrasser, j'ai déjà observé qu'ils y trouvoient l'espoir d'un agrandissement temporel. Ils devoient donc desirer que les croisades eussent le plus de succès possible; ils devoient aplanir tous les obstacles, autant qu'il étoit en leur puissance, et dans ce temps, leur puissance étoit grande, et dans ce temps, leurs anathêmes, leurs interdits étoient respectés, étoient redoutés. Celui qui auroit été, peut-être par inclination,

disposé à troubler les États d'un souverain occupé dans une croisade, savoit qu'il s'exposoit à une excommunication qui pouvoit lui faire perdre les siens. Cette idée d'ailleurs étoit généralement répandue et adoptée ; et il n'auroit pas trouvé de coopérateurs parmi ceux même qui dans un autre temps auroient secondé ses projets.

Cependant les générations royales se succédoient ; la prééminence de la royauté et la succession de la famille royale acquéroit de nouveaux droits à la reconnoissance et à l'amour des peuples. Les sujets immédiats du roi jouissoient d'un sort plus heureux que les sujets des grands fiefs. Cette comparaison se présentoit à tout instant ; elle dut être faite par les sujets médiats, et toujours à l'avantage de la royauté. C'étoit beaucoup d'avoir fait sentir aux peuples que plus ils se rapprochoient de l'unité monarchique, plus ils jouiroient de cette sage liberté que cette unité a toujours le plus grand intérêt à défendre. Nos rois avoient déjà fait des affranchissemens ; déjà des communes s'étoient élevées ; déjà

les relations étendues par les croisades avoient donné l'idée du commerce.

L'orgueil de soutenir son rang avec un grand éclat, de n'être éclipsé par aucun de ses rivaux ou de ses voisins, avoit, pendant les croisades, entraîné les vassaux dans d'énormes dépenses. Pour y subvenir, ils avoient engagé leurs domaines, ils avoient affranchi plusieurs de leurs propriétés. Tout cela étoit toujours utile à la liberté publique, et par conséquent à la monarchie ; tout cela se renouvela pendant un siècle et demi, et fut mis à profit par cet abbé Suger, qu'il faut toujours nommer, dès qu'il s'agit des premiers bienfaits de l'autorité monarchique. Louis-le-Gros employa et apprécia ce grand ministre : c'en seroit assez pour le mettre au rang des bons rois, quand il n'auroit pas d'ailleurs mérité cette place par ses mœurs, son courage et ses vertus.

Il y a sur les croisades une histoire particulière que l'on peut lire, lorsque l'on veut entrer dans le détail de ces guerres d'outre-mer; mais quand on ne veut y prendre que les faits généraux et les suites qu'elles

eurent en France, c'est dans l'histoire de cette monarchie qu'il faut les étudier ; c'est un des points les mieux traités dans l'histoire de l'abbé de Velly.

Quand vous connoîtrez bien cette grande époque, vous y verrez le tableau le plus intéressant : celui de la barbarie marchant, sans le savoir, à la civilisation. Dans le même cadre, on voit l'une commencer à s'affoiblir, et l'autre commencer à renaître. Couverte de la rouille de sa rusticité féodale, l'Europe s'élance au-delà des mers avec l'indiscipline et les vices des nations sauvages, rassemblées sans être unies. Ses succès et ses revers servent également à jeter quelques traits de lumière au milieu des ténèbres dont elle est entourée. Elle trouve en chemin, et rapporte avec elle les premières idées, les premiers besoins d'un luxe qui doit la civiliser avant de la corrompre. Peu-à-peu, son industrie, son activité se développent : des rapports presque inconnus s'établissent et se multiplient : de nouvelles routes de grandeur et de prospérité s'ouvrent pour tous les États : elles leur sont indiquées par Venise

et Gênes, à qui ces grandes entreprises donnent une nouvelle existence, en créant pour elles un nouveau commerce. Ce fut alors que ces deux républiques transportant sur leurs vaisseaux les armées croisées, et leur fournissant toutes les provisions, sortirent tout-à-coup d'un état de médiocrité peu remarqué, pour parvenir à une grande richesse, qui fit naître l'émulation, parce qu'elle excita l'envie. Quand on vit ces deux États, dont le territoire étoit si borné, redoutés ou recherchés par toutes les puissances, on sentit la nécessité de les imiter. Dès-lors l'élan fut donné. Ainsi ces grandes entreprises qui devoient faire passer sous la domination européenne des provinces entières de l'Asie et de l'Afrique, y ont commencé les conquêtes du commerce, qui ensuite a rendu ces deux parties du monde tributaires de la troisième. Ainsi le luxe et la civilisation, partis du même point, ont marché à-peu-près du même pas. Et aujourd'hui, lorsque nous voulons en découvrir l'origine, ne soyons pas étonnés de la trouver dans l'exaltation d'une superstition universelle, dans le che-

valeresque délire d'une féodalité ignorante et pauvre, qui, en s'obstinant à chercher si loin le martyre ou la victoire, rencontroient inévitablement sur leur route quelque commencement de luxe, quelque étincelle de lumière : ne soyons pas étonnés que, malgré l'immense accroissement du luxe et de ces lumières, nos mœurs, nos opinions, nos loix aient encore conservé l'empreinte de leur antique barbarie, soient changées sans être méconnoissables, parce que ce changement ne s'est point fait tout-à-coup par de violentes révolutions, mais peu-à-peu par la main du temps ; et qu'il n'y a que le temps qui puisse, en refondant successivement toutes les couleurs, nous faire passer presque insensiblement d'une nuance dure et sans variété, à une nuance douce et agréablement mélangée.

Fin du Tome second.

611139

Biblioteca Nazionale NAPOLI

TABLE

Des Lettres contenues dans ce Volume.

SECONDE PARTIE.

LETTRE XXII. *Idée générale de la seconde partie. Réflexions sur Auguste*, page 1

XXIII. *Des persécutions et des délations*, 40

XXIV. *État de l'empire depuis Tibère jusqu'à Constantin*, 68

XXV. *Depuis Constantin jusqu'à Théodose*, 97

XXVI. *Depuis Théodose jusqu'à la fin de l'empire d'Orient*, 131

XXVII. *Depuis Théodose jusqu'à la fin de l'empire d'Occident*, 191

XXVIII. *Suite de la ruine de l'empire romain en Italie*, 201

XXIX. *En Espagne*, 224

XXX. *En Pologne, en Danemarck, en Suède*, 240

XXXI. *En Batavie*, 245

LETTRE XXXII. *En Angleterre*, page 253
XXXIII. *Dans les Gaules*, 256
XXXIV. *État de la France sous la première race et sous Charlemagne. État de l'empire sous ce prince*, 280

TROISIÈME PARTIE.

XXXV. *Coup-d'œil général sur l'empire après Charlemagne*, 317
XXXVI. *État de la France sous la seconde race*, 329
XXXVII. *Élévation de la troisième race*, 338
XXXVIII. *Examen du gouvernement féodal*, 361
XXXIX. *Suite du même sujet : changemens successifs*, 371
XL. *Changement dans l'empire en Italie*, 388
XLI. *Accroissement de la puissance papale*, 401
XLII. *Suite du même sujet*, 416
XLIII. *Changemens dans l'empire en Allemagne*, 426

LETTRE XLIV. *Comment il faut suivre les changemens de la France jusqu'à Louis XI,* page 446

XLV. *État général de l'Europe depuis le dixième jusqu'au quatorzième siècle,* 453

XLVI. *Premiers règnes de la troisième race,* 467

XLVII. *Des croisades,* 476
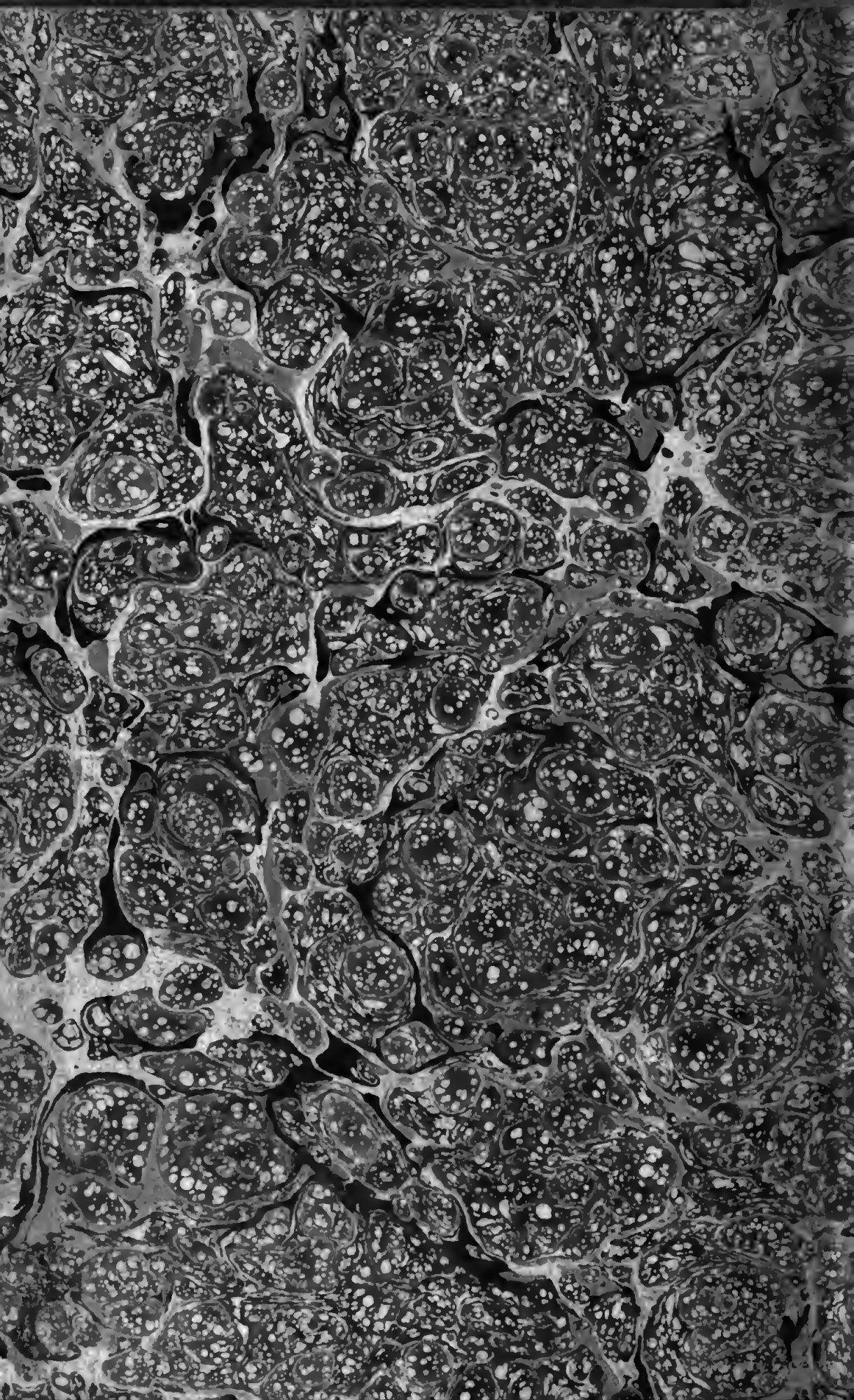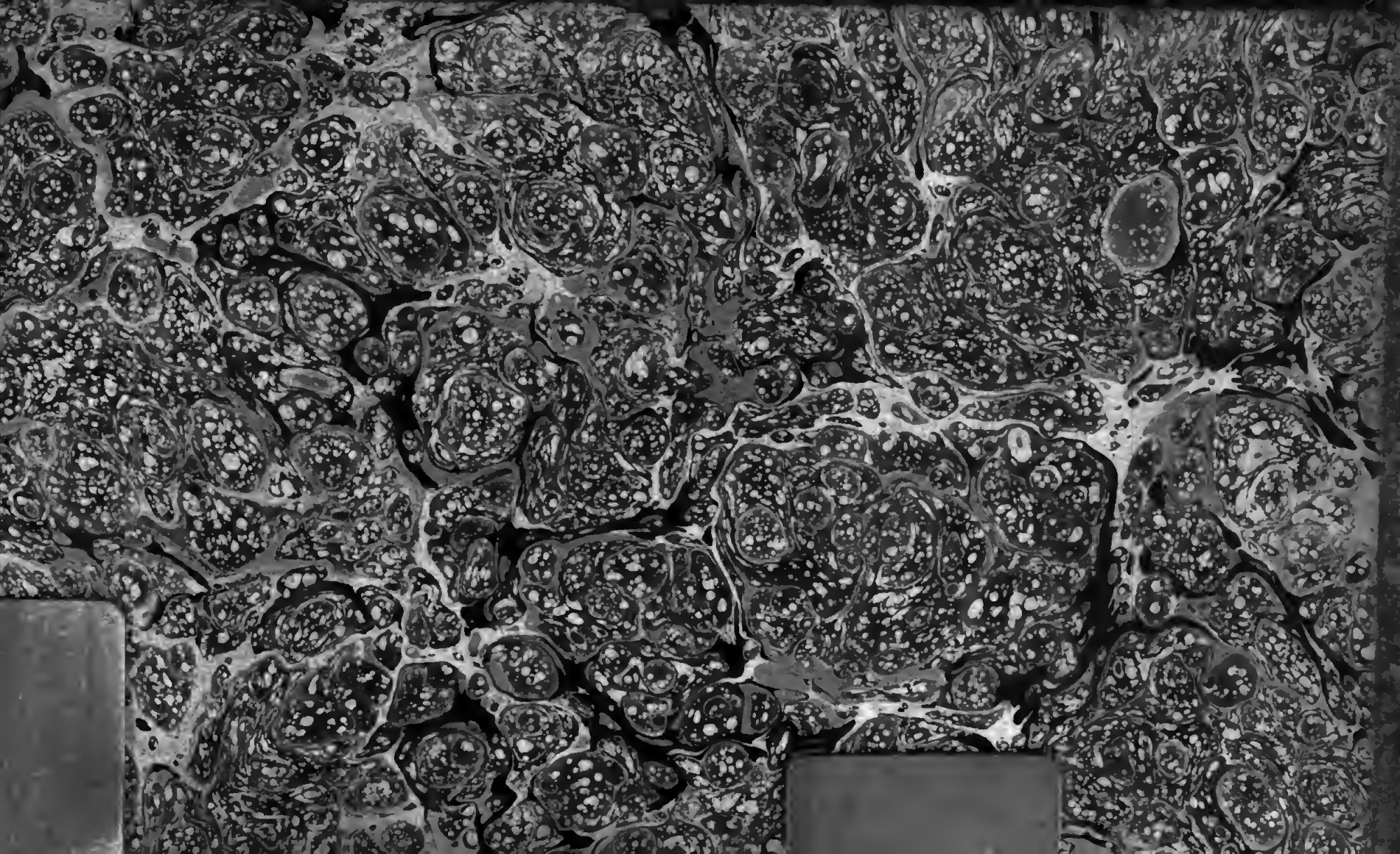
Fin de la Table du second Volume.